Employment and Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada

Annual Report

1986·1987

Canada

Annual Report

1986·1987

WH-6-172

© Minister of Supply and Services Canada 1987

Cat. No. MP1-1987

ISBN 0-662-55435-3

Minister of Employment and Immigration

CANADA

Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

Her Excellency
Governor General of Canada

May it please your Excellency:

I have the pleasure to submit to your Excellency the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1986-1987.

Respectfully submitted,

Benoît Bouchard

Ottawa Canada K1A 0J9

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

The Honourable Benoît Bouchard, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration
Ottawa

Mr. Minister:

We have the pleasure to submit the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1986-1987.

Respectfully submitted,

Gaétan Lussier,
Chairman

Nick Mulder,
Vice-Chairman

Peter Doyle,
Commissioner

F. Chafe,
Commissioner

Canada

Table of Contents

	Page
Highlights	1
Overview of the Department	3
Introduction	3
Organization	3
EIC Mission	3
Objectives	4
Our Philosophy of Management	5
Acts and Regulations	5
Acknowledgements	5
Economic Overview	7
Minister of State for Youth	9
Employment Services	11
Introduction	11
Labour Exchange	12
Adjustment Services	14
Labour Market Information	18
Canadian Jobs Strategy	21
Introduction	21
Job Development	22
Job Entry	23
–Challenge '86	24
Skill Shortages	24
Skill Investment	25
Innovations	25
Community Futures	25
Related programs	26
Insurance	29
Service to our Clients	29
Financial Operations of the UI Program	30
Developmental uses of UI funds	30
Administrative costs	31
Report of the Auditor General of Canada	33
Immigration	43
Introduction	43
Policy and Program Development	43
Refugee Determination Task Force	45
Settlement	46
Operations	47
Case Review	48
Adjudication	48
Foreign Operations	49
Quality of Service	51

Refugee Status Advisory Committee 59

Corporate Services 61

Strategic Policy and Planning 61
Finance and Administration 62
Personnel 62
Systems and Procedures 63
Public Affairs 63
Executive Secretariat 64
Internal Audit Bureau 65

Statement of Operations 67

Highlights

Economic Overview

- ☐ Canada's economy grew at a real rate of 3.1 per cent. Consumer expenditures increased by 4.0 per cent and real business investment by 3.6 per cent.
- ☐ Employment grew at a rate of 1.3 per cent with, on average, 11,675,000 Canadians employed during the fiscal year, an increase of 245,000 over the previous year. All provinces recorded gains in employment.
- ☐ The unemployment rate fell to 9.6 per cent for 1986-87 from 10.2 per cent in the previous fiscal year.
- ☐ Employment increased in six of nine major industry groups in Canada. Growth leaders in 1986-87 included construction (4.5 per cent); services (3.9 per cent); finance, insurance and real estate (3.4 per cent); and trade (3.2 per cent).

Employment Services

- ☐ Employment Services was redesigned with an emphasis on quality of service.
- ☐ A process was begun to decentralize decision-making to Canada Employment Centres so that their services respond more effectively to the needs of their community.
- ☐ Service Needs Determination interviews were introduced to ensure early identification of client needs.
- ☐ Counsellors received training to help them serve worker and employer clients.
- ☐ 157 Local Advisory Councils were established across Canada to enhance co-operation between Employment and Immigration Canada and the communities they serve.
- ☐ The Employment Equity Act received Royal Assent in June 1986, and the Federal Contractors Program came into effect in October 1986. Both the legislated Employment Equity Act and the Federal Contractors Programs will ensure greater participation by all Canadians in the labour market.
- ☐ Employment Services provided support to employers to comply with equity legislation.
- ☐ The Industrial Adjustment Service signed 521 agreements covering some 330,900 workers at a cost of approximately $7.4 million.
- ☐ EIC concluded 275 human resource planning agreements with firms and associations.

Canada's economy grew at a more moderate rate of 3.1 per cent in 1986 after a rate of 4.5 per cent in 1985. Growth was broadly based with only residential construction, at 13.2 per cent, showing unusual strength.

Consumer spending grew at a rate of 4.0 per cent in 1986 after growth of 5.0 per cent in 1985. Business investment grew 3.6 per cent after growth of 5.0 per cent in 1985. Expenditure on machinery and equipment rose by 5.5 per cent, but residential construction was the key factor increasing business investment.

The Canadian Jobs Strategy

- ☐ The Canadian Jobs Strategy has been in operation since September 5, 1985, and preliminary results are impressive.
- ☐ Examples of some of the impact rates achieved, which refer to the percentage of participants who are either employed or in further training three months after their training/work experience in CJS, follow:
  - –for the Individually Subsidized Jobs component of Job Development, the overall rate is 59 per cent;
  - –in the Re-entry option of Job Entry, directed primarily at the reintegration of women into the labour force, the impact rate is 62 per cent;
  - –in Skill Investment the impact rate is at 90 per cent;
  - –for Skill Shortages, the overall rate is 74 per cent.
- ☐ The skill utilization rate represents the percentage of employed participants who are using skills acquired during their CJS participation three months previously including those who dropped out during the course. Some examples:
  - –for the Re-entry option of Job Entry, 79 per cent;
  - –for Skill Investment, 89 per cent;
  - –for Skill Shortages, 82 per cent.
- ☐ Given the participants in most CJS programs previously have had serious problems in forming a permanent attachment to the labour market, these are excellent results.
- ☐ Community Futures was well received by communities struggling with economic problems, and Canadians with fresh ideas to solve labour market problems welcomed the Innovations program.
- ☐ 42.5 per cent of participants under the Canadian Jobs Strategy were women, 8.8 per cent were aboriginal people, 4.0 per cent were members of visible minorities and 2.3 per cent were from the disabled population.

Insurance

- ☐ CECs handled 3.4 million claims for UI. Regional Computer Centres issued 32 million benefit warrants worth almost $10.5 billion, and CEC staff answered almost 24 million enquiries from the public about UI.
- ☐ Compared with 1985, more claims were allowed (1.5 per cent); weekly payments were on average higher (5.9 per cent); average number of weeks paid for initial claim allowed were down (-4.2 per cent); and the average monthly beneficiary count declined (-4.3 per cent).
- ☐ Some 577,167 new Social Insurance Numbers were issued.
- ☐ There were 973,081 claimant investigations and 17,064 employer investigations.
- ☐ Net benefit payments were $10,394 million.
- ☐ 1986 operations resulted in a $653 million surplus in the UI Account, decreasing the cumulative deficit to $3,792 million.

Immigration

- ☐ The federal government will admit between 115,000 and 125,000 immigrants in the calendar year 1987, with emphasis upon achieving the high end of the range.
- ☐ Preliminary figures show that immigration in 1986 totalled 99,175.
- ☐ 2,406 visas were issued to business immigrants who declared total funds of $1.7 billion and intentions to create 12,119 jobs in 1986.
- ☐ $38.8 million was provided to indigent newcomers in 1986-87 to cover the basic needs of accommodation, food, clothing, furnishings and other expenses.
- ☐ 122 organizations across Canada provided essential services to newcomers at a cost of $4.694 million.
- ☐ Activities at ports of entry during 1986-87 included more than two million examinations of persons seeking admission, more than 45,000 reports on persons suspected of being members of inadmissible classes, more than 43,000 investigations at inland offices, and more than 20,000 persons reported or arrested for possible removal from Canada.

Overview of the Department

Introduction

Annual reports, by definition, are about budgets, statistics and other standard yardsticks of effectiveness. But it is important to remember that the tables, figures and summaries are only numerical reflections of the day-to-day efforts of our employees to assist our clients.

Employment and Immigration Canada has 26,500 employees, working together in all parts of Canada to carry out important programs which affect millions of people – the unemployed, immigrants, youth, workers in the job market and employers. Our employment programs and services provide assistance to those most in need, including our target groups: women, disabled persons, visible minorities and Native people.

The impact of our programs was clearly illustrated by the widespread public interest generated by policy reviews and adjustments which took place this past year.

In Immigration, 1986-87 saw the introduction first of interim measures and then the development of legislative proposals to improve our refugee determination system. The proposals define a more streamlined approach, better able to respond to genuine refugees. In addition to strengthening the integrity of the refugee determination process, Immigration as a whole continued the trend of controlled expansion in 1986-87.

After extensive testing, major changes were introduced in the nature and delivery of employment services through the nation-wide network of Canada Employment Centres.

The passage of the Employment Equity Act and the introduction of the Federal Contractors program made the past year a significant one. The measures that became law provide a solid framework to help establish more equitable representation for designated workers, particularly within companies and organizations dealing with the federal government.

For the Canadian Jobs Strategy (CJS), 1986-87 was a year of refinement of the programs introduced in 1985-86. In the past year the first CJS statistical results were received. These showed encouraging participation levels among the groups that CJS is designed to serve. In addition, 83 per cent of clients surveyed stated that they found the training and work experience they received useful.

After carefully considering a variety of proposals to change the Unemployment Insurance program, the government decided in 1986-87 that the present system, with administrative improvements, best reflects the interests and objectives of Canadians.

Altogether, 1986-87 was a year of important change and consolidation that presented continuing challenges for EIC employees, particularly in the context of the present federal policy of restraint.

That these challenges were so effectively met while maintaining a high quality of service to the public is a tribute to the dedication of EIC staff.

Organization

Employment and Immigration Canada is made up of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) and the Department of Employment and Immigration which were established under the 1977 Employment and Immigration Reorganization Act. The Commission is responsible for all employment, unemployment insurance and immigration programs. It is headed by four persons appointed by the Governor-in-Council – a chairman, who is also chief executive, a vice-chairman and two commissioners. In order to reflect the Canadian marketplace, one commissioner is appointed after consultations with worker organizations and the other after consultations with employer organizations.

Seven groups make up the national headquarters of CEIC. Immigration, Insurance and Employment are concerned with service to the public. Personnel, Finance and Administration, and Systems and Procedures provide professional, technical and administrative support services.

The Department, closely associated with the Commission and located at national headquarters, consists of Public Affairs and Strategic Policy and Planning. The chairman and vice-chairman of the Commission are also the Deputy Minister and Associate Deputy Minister of the department.

EIC Mission

EIC, in co-operation with the public and private sectors, has two basic aims:

1) To develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market. The framework must be consistent with national economic and social goals and must promote:

–a labour force which meets national occupational needs;

–an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions; and,

–equality of opportunity to compete for, and have access to, jobs.

2) To develop and implement programs and policies to promote:

–an immigration flow responsive to Canada's social, cultural, demographic and economic needs;

–Canada's international commitments and humanitarian traditions;

–the early and successful adaptation to Canadian society of people admitted as permanent residents; and,

–effective control of people seeking to enter or stay in the country, taking into account the health, safety and security of Canada.

Objectives

EIC, again working with the public and private sectors, has basic objectives which underlie all its initiatives and policies:

1) To improve the functioning of the labour market to:

–ensure that workers, employers and institutions have the information they need to help the labour market work effectively;

–act as an intermediary in matching job opportunities with available workers and to help employers get the skilled workers they need;

–promote private sector human resource planning;

–further industrial and labour adjustment by helping industry and workers adapt to economic and technological change and take advantage of emerging economic opportunities.

2) To provide temporary income protection for unemployed workers and further the government's stabilization objectives by:

–paying UI benefits to eligible workers;

–furthering economic and labour market stability through UI;

–creating additional productive employment opportunities for unemployed workers.

3) To augment the skill base of Canada's human resources to meet the needs of the labour market by:

–helping workers acquire, develop and maintain their skills, so they are prepared to meet the needs of the labour market;

–assisting people who lack the basic skills needed in the labour market to acquire them;

–aiding refugees and other immigrants to integrate into the work force.

4) To promote equality of access to jobs for all residents of Canada in order to:

–reduce the disparities in the labour market resulting from artificial employment barriers and to redress the results of past practices;

–identify and support people who have difficulty entering or competing in the labour market;

–encourage employers to help people with employment disadvantages or who lack experience to enter, re-enter and stay in the labour market;

–provide the initial support needed to develop viable and continuing job opportunities in slow-growth communities.

5) To administer entry to, and settlement in, Canada, and to provide effective control of people seeking to enter or stay in Canada by:

–developing and managing the government's policy on immigration levels;

–helping immigrants settle in Canada in collaboration with other federal departments, other levels of governments and private groups;

–carrying out effective and fair enforcement and control activities.

6) To achieve the mission of Employment and Immigration Canada, and carry out other functions allocated to it such as:

–administering the Canadian Government Annuities Program and Social Insurance Numbers;

–developing and managing the policies and programs of the Commission and providing information on them to our various publics;

–ensuring that the Commission's objectives and priorities and the financial integrity of its programs are achieved;

–recruiting and maintaining a competent staff which is increasingly representative of the labour force, and creating a favorable labour/management and work environment in which each person can realize his or her full potential.

Our Philosophy of Management

EIC is in the business of people, whether we are addressing the problems of the unemployed, making adjustments to the labour market or fulfilling Canada's international commitments and humanitarian traditions.

Our Philosophy of Management is a natural extension to the mission statement because it outlines the central beliefs and values which should form the basis for success in carrying out our mission. It identifies the type of behaviour which we consider important in our relations with our clients, employees and economic partners.

The major theme of the philosophy, and the beliefs and commitments that flow from it, is an emphasis on people. This is reflected in the need to provide clients with a high quality of service. It is also reflected in the need to provide our employees with the environment and support necessary to do a good job.

The philosophy, as we view it, is a goal – something we will continue to work toward. It is understood because we live in a time of constant change that there are built-in constraints on how we operate. We will do our best to lessen the impact of these constraints but we accept that they will be with us always, to some extent.

Our Philosophy of Management reflects the ***Principles for the Management of the Public Service of Canada*** issued by the Treasury Board and reinforces the spirit of ***CEC in the Community and CIC in the Community*** issued by EIC.

Our philosophy of management is to work together to provide the best service we can for our clients and the community.

From this philosophy, there flow a number of principles. These guide us in our daily work and help us to achieve our mission.

- ☐ Our clients are why we exist.
- ☐ Our employees are our most valuable resource.
- ☐ Our managers, in partnership with employees, are responsible for achieving our mission.
- ☐ Our communications and systems must support our managers and employees in the delivery of service to our clients.

Acts and Regulations

1. Unemployment Insurance Act, 1971; S.C. 1970-71-72, c.48, (excluding Parts IV and VIII) and regulations made pursuant thereto, i.e., Unemployment Insurance Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1576 and the National Employment Service Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1573;
2. Employment and Immigration Reorganization Act; S.C. 1976-77, c.54 including: Part I - Employment and Immigration Department and Commission Act; Part II - Canada Employment and Immigration Advisory Council Act;
3. National Training Act; S.C. 1980-81-82-83, c.109 and Regulations;
4. Reinstatement in Civil Employment Act; R.S.C. 1952, c.236;
5. Immigration Act 1976; S.C. 1976-77, c.52 and Regulations;
6. Government Annuities Act; R.S.C. 1970, c.G-6 and Regulations;
7. Government Annuities Improvement Act; S.C. 1974-75-76, c.83;
8. Labour Adjustment Benefits Act; S.C. 1980-81-82-83, c.89 and Regulations;
9. Employment Equity Act, S.C. 1986, c.31 and Regulations.

Regulations made pursuant to Appropriations Acts

1. Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations; CRC 1978, volume iii, c.330;
2. Mobility Regulations; CRC 1978, volume XIV, c.1323;
3. Adjustment Assistance Regulations (Textile and Clothing Workers); CRC 1978, volume III, c.316;
4. Adjustment Assistance Benefit Regulations (Footwear and Tanning Workers); CRC 1978, volume III, c.317.

Bodies reporting to Parliament through the Minister

1. Canada Employment and Immigration Commission;
2. Department of Employment and Immigration;
3. Immigration Appeal Board;
4. Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts

1. Industrial Adjustment Service;
2. Canada Agricultural Employment Program;
3. Outreach;
4. Diagnostic Services;
5. Canadian Jobs Strategy;
6. Immigrant Settlement and Adaptation Program;
7. Challenge '86;
8. Voluntary Organizations (Grants);
9. Canada Mobility Program.

Acknowledgements

Without the aid of many organizations and individuals in both the public and private sectors, EIC's mandate would have been impossible to fulfill. In particular we would like to thank: the authorities of all ten provinces and two territories; many federal departments and agencies, especially External Affairs Canada, Fisheries and Oceans Canada, Health and Welfare Canada, the Department of National Defence, the Public Service Commission of Canada, Revenue Canada, the Royal Canadian Mounted Police and Supply and Services Canada; management and labour in the private sector; and many national, regional and community groups and organizations.

Thanks are also due to our staff who, with dedication and commitment, provide a high standard of service to the public, often in trying circumstances.

Economic Overview

"A year of moderate growth"

During the first quarter of the fiscal year, employment increased by 0.5 per cent (54,000) but in the second quarter showed a slight drop of 5,000. Growth resumed in the third quarter with employment rising by 0.6 per cent (68,000). In the final quarter, January to March 1987, the growth in employment increased to a rate of 0.7 per cent (84,000).

On average, 11,675,000 Canadians were employed during the fiscal year, an increase of 245,000 over 1985-86.

Continued employment growth resulted in further declines in the unemployment rate, which fell from 10.2 per cent in 1985-86 to 9.6 per cent in 1986-87. This decline was moderated by continued labour force growth, though at a slower rate than the previous fiscal year. In 1986-87 the labour force grew by 1.5 per cent (186,000) compared to growth of 2.1 per cent (265,000) in 1985-86.

On a provincial basis, the unemployment rate declined in seven of 10 provinces. The exceptions were Prince Edward Island, Nova Scotia and Alberta. There remain significant differences in unemployment rates across regions, with Newfoundland, New Brunswick and Nova Scotia well above the national average.

Adult male employment increased by 92,000 or 1.7 per cent, which represents a slower rate of growth than the strong gains registered in 1985-86. The unemployment rate for adult males fell further to 7.6 per cent in 1986-87 from 7.9 per cent in 1985-86.

Employment of adult females rose by 141,000 or 3.8 per cent. While the female participation rate continued to increase, adding many more females to the labour force, the female unemployment rate declined from 9.2 per cent in 1985-86 to 8.7 per cent in 1986-87.

As in 1985-86, all provinces recorded gains in employment. The strongest rates of growth were in Ontario (2.9 per cent), British Columbia (2.7 per cent) and New Brunswick (2.5 per cent).

Some 53 per cent of the total Canadian employment increase in 1986-87 occurred in Ontario, while that province accounted for 38 per cent of the total Canadian labour force.

Employment increased in most industries. Growth leaders in 1986-87 included construction (4.5 per cent); services (3.9 per cent); finance, insurance and real estate (3.4 per cent); and trade (3.2 per cent).

The service sector, which makes up 70 per cent of total employment, accounted for 94 per cent of the total gains in employment in 1986-87. Although employment gains were recorded in both service and goods-producing industries, employment growth in the service sector continued to outstrip the goods-producing sector.

Both full-time and part-time employment increased respectively at a rate of 2.2 per cent (212,000) and 2.2 per cent (31,000) in 1986-87. The relatively strong growth rates for part-time employment have been moderating in recent years.

Minister of State for Youth

> *"Youth employment is a federal government priority"*

On March 1986, the Minister of State for Youth was moved from the Secretary of State of Canada to Employment and Immigration Canada, in recognition of the government's priority regarding youth employment. The mandate of the Minister of State for Youth is to deal with youth issues, speak for youth in Cabinet, and maintain a close dialogue with young people and youth organizations.

Challenge '86 eases school-to-work transition

During 1986, a major responsibility of the Minister of Youth was Challenge '86, a $180 million student employment program. It challenged employers from all sectors to create summer jobs which give students practical, on-the-job working experience. Challenge '86 also provided financial assistance to those students seeking entrepreneurial experience. Through the Work Orientation Workshops (WOW), another component of the program, potential early school leavers were encouraged to complete their high school education. Other components of the Challenge program included National Defence's Cadet and Reserve Training Programs, the RCMP Supernumerary Special Constable Program, the Native Internship Program, and the establishment of Canada Employment Centres for Students.

Last summer, a scientist at the Montreal Botanical Gardens made the first successful cross between two varieties of ragweed to produce an anti-hay fever vaccine. Thanks to her work placement through Challenge '86, Geneviève S., a plant biotechnology student, was involved in all stages of the research. As a result, she not only had the excitement of a successful experiment, but also learned a great deal about the operation of a professional laboratory — knowledge that will serve her well as she pursues her masters degree.

Challenge '86 called on business, non-profit organizations, provincial and local governments to create career-related summer jobs for students.

Through Challenge '86, law student Mark S. found a different kind of summer job — as a park patrol officer in St. John's, replacing regular police officers on holiday. Acting as the eyes and ears of the police, Mark and the seven other students hired through Challenge '86 learned to "use our own judgement and... how the criminal mind works. Now, I could probably be more objective in cross-examining a police officer in a criminal court case because I understand the process." A spokesman for the Royal Newfoundland Constabulary says the students were a "terrific deterrent" to criminal activity.

Through the Native Internship Program, more than 500 Native students found summer jobs at EIC.

The Canadian Jobs Strategy combines training with job experience

In 1986-87, the government committed about $736 million under the Canadian Jobs Strategy (CJS) in support of creating jobs for young people.

The principal objective of the Job Entry program, a component of CJS, is to provide youth with a combination of training and on-the-job experience to help them make a successful transition from school to the labour market.

Innovations, another CJS program, is designed to find creative solutions to labour market problems. The government has stipulated that 25 per cent of all approved Innovations projects must address youth-related labour market problems. For example, Youth Enterprise Centres (YEC) funded by Innovations, offer unemployed youth an opportunity to plan the development of a business which fills a local need and creates meaningful employment for themselves and others in the community.

Youth Affairs Group

The Youth Affairs Group is the organizational branch of EIC which supports the office of the Minister of State for Youth by providing a broad advisory and co-ordination role for youth issues and concerns.

During 1986-87, the Youth Affairs Group identified, researched and analysed youth issues, particularly federal employment and social policy programs as they relate to youth. As a major initiative, the group undertook an internal review of EIC programs and services affecting youth.

The group also continued to publish the annual reference compendium, ***Federal-Provincial/Territorial Inventory of Programs of Assistance to Youth*** and, for the first time, developed and distributed a youth handbook entitled ***HOT-100, A Quick Guide to What the Feds are Doing for Youth***. The ***HOT-100*** supports the federal government's commitment to respond to a need for information which had been identified by youth.

Employment Services

"...to provide communities with the best quality of service possible."

Introduction

Working closely with its social and economic partners to serve the public, EIC provides services to workers and employers in three areas:

- The **Labour Exchange** ensures that job opportunities are matched with available workers, and that employers can get the skilled workers they need in a timely and effective manner.
- **Adjustment Services** encourages human resource planning by the private sector and the adjustment of enterprises and individuals to changing labour market conditions.
- **Labour Market Information** provides the necessary information on which to base labour market decisions.

In recent years, Employment Services has been restructured to focus on programs and services that will provide communities with the best quality of service possible.

Questionnaires were developed to enable EIC to measure the quality of service provided to both the employer and the worker client. These will be used at the CEC level in 1987-88 with the intent to improve service quality and client satisfaction with the services provided.

The introduction of computer technology and self-help tools has supported these efforts. As a result, EIC has been able to put greater emphasis on assisting worker clients who encounter employment barriers and members of designated worker groups identified as government priorities.

Local Advisory Councils

Local Advisory Councils were established to bring a local perspective into the process of dealing with and resolving labour market problems. By the end of the fiscal year, 157 councils were established and are meeting regularly. Over 2,000 community leaders are participating in them, representing business people, labour unions, the educational sector, community groups and others.

The councils provide a forum for government representatives and community leaders to discuss labour market matters affecting their communities. Council members have provided advice to CEC management on local labour market issues, particularly in relation to CEC planning activities and the local mix of Canadian Jobs Strategy programs.

Revitalization

Revitalization was started in 1982 to improve EIC's capacity to provide timely and effective services. The major thrust involved an extensive review of the Employment Services' performance in responding to the needs and expectations of clients across Canada.

Based on testing in 1985-86, policies, practices and procedures were revised to provide better delivery of programs and services to employer and worker clients.

Automation

To increase efficiency and reduce the time required to deal with job orders, automated equipment was installed in selected CECs. The Metropolitan Order Processing System, an automated system which distributes and controls referral on job orders and provides an index of employment registrations, has been upgraded to a more sophisticated version known as the National Employment Service System.

Phase I of this system, implemented in all major urban areas, consists of a more detailed inventory of worker client information for more effective automated job matching.

Monitoring and measuring

Work continued on revising statements of objectives and performance indicators to better reflect the corporate philosophy of

management, and to focus more on client results, quality of service and whether we are making a difference.

Work began on developing a method to assess the effects of employment services on worker and employer clients.

Summary of activities

EIC operated 460 regular CECs, as well as itinerant services to 187 remote or isolated communities. It also provided services through more than 100 CECs on university campuses.

Through 296 Outreach projects, additional services were provided to clients who could not be adequately served by regular CECs.

The CECs also list employers' job vacancies so that workers and jobs may be matched.

CECs and Outreach projects not only provide employers with selection and referral services but also work with business and industry to determine human resource needs.

All CECs now offer a streamlined service that saves clients' time by quickly directing them to the appropriate area.

Labour Exchange

Job Information Centres

Most CECs have Job Information Centres where workers can make occupational and job choices from available lists, get assistance from a referring officer and get information about job vacancies and employment conditions.

National Job Bank

The National Job Bank is a computerized, country-wide inventory of hard-to-fill jobs.

Through a nationwide telephone/computer hook-up, local CECs can list job vacancies nationally on behalf of employer clients. Similarly, on behalf of worker clients, they can look for vacancies in the job bank.

At any one time, the bank contains approximately 3,500 job vacancies. Approximately 50 new vacancies are added to the data base daily. The system helped to place more than 4,000 workers during the fiscal year.

The National Job Bank is just one of the initiatives EIC has taken to match skill shortages with skill surpluses across Canada. Since March 31, 1987, the National Job Bank has been integrated into the National Employment Services System (NESS), an on-line system in more than 300 CECs across Canada.

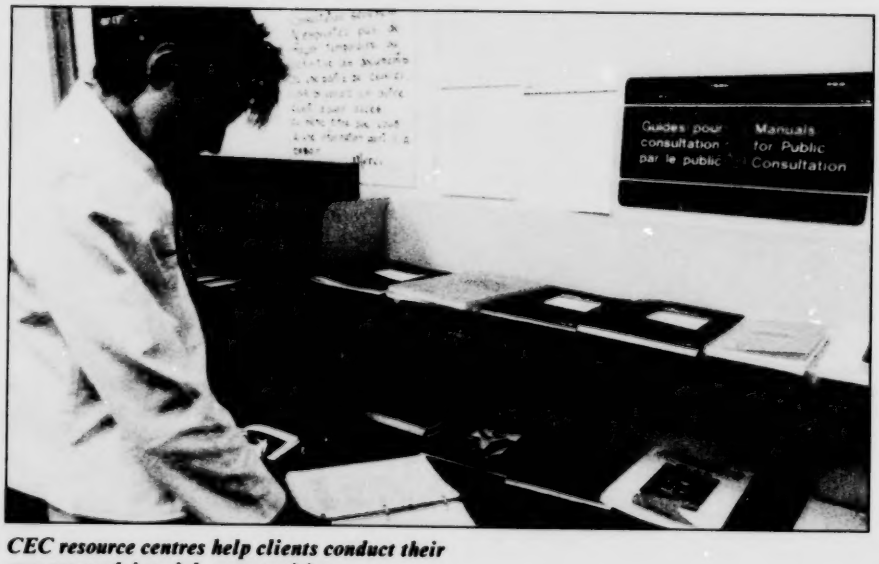

CEC resource centres help clients conduct their own research into job opportunities.

Mobility

On January 1, 1987, three components of the Canada Mobility Program – relocation assistance, exploratory assistance and travel assistance to temporary employment – were integrated into the Canadian Jobs Strategy. The new Agricultural Employment Services (AES) incorporated another component, agricultural day haul, and special travel assistance was integrated into Diagnostic Services.

The Canada Mobility program helped workers who were unemployed, underemployed or about to become unemployed. If work was not available locally, the program

provided financial assistance to workers who had to move to the nearest appropriate location where a job was available. It also assisted persons who had to travel to obtain employment services that did not exist locally. The program provided five types of assistance in 1986-87:

- –exploratory assistance for workers to attend a job interview in the nearest area where suitable work was available;
- –assistance for workers and their families to relocate to the nearest area where suitable employment was found;
- –travel assistance to seasonal agricultural work;
- –special travel assistance for workers to obtain employment services not available near their home; and
- –travel assistance to temporary employment of six weeks to nine months.

From April 1 to December 31, 1986, approximately $8 million was used to assist workers under the mobility program. Some 3,832 workers and their dependants were helped to relocate; another 3,544 workers received exploratory assistance; 882 persons were given special travel assistance; and 10,878 workers and students received assistance to travel to temporary employment, mainly in seasonal agriculture work.

Employment vacancies, clients referred, and clients placed totalled:

☐ Labour Exchange	
vacancies of more than one week	961,100
vacancies of less than one week	142,900
clients referred to regular employment	3,005,300
placements of more than one week	694,500
placements of less than one week	135,100
Agriculture Employment Service	256,000
regular placements of aboriginal peoples	21,700
regular placements of disabled persons	9,200
regular placements of visible minorities	8,900
regular placements of women	260,600
regular placements of women in non-traditional occupations	37,600
regular placements of youth	221,700
service needs determination interviews	1,126,200
☐ Adjustment Services	
counselling interviews	682,200
referrals for Diagnostic Service Assessment	3,900
Creative Job Search Technique participants	38,200
Job Finding Club participants	1,100
technical employment equity consultations with employers	373
employment equity agreements signed with employers	128
human resource planning agreements signed	275
new Industrial Adjustment Service agreements signed	521
placements through the Outreach program	89,411
☐ Labour Market Information Services	
participants in group information sessions	209,500

Public service recruitment

EIC is responsible for recruiting and referral services for those federal departments and agencies given staffing authority by the Public Service Commission. Services are restricted to the Administrative Support and Operational categories outside the National Capital Region, and to the Operational category in the National Capital Region.

In 1986-87, 59,000 regular job vacancies were listed with CECs by government departments and agencies. About 56,000 appointments were made from 137,000 persons referred.

CECs for Students

Between April and September 1986, over 400 CECs for Students were operated and staffed by approximately 1,600 senior students and recent post-secondary graduates. The centres registered 686,800 students for summer employment. Approximately 427,600 temporary and casual placements were made, mostly in the private sector at a cost of $11.9 million. These placements represented a two per cent decrease over the previous year.

CECs on Campus

During the 1985-86 academic year, more than 168,000 post-secondary students registered at 105 CECs at universities and colleges across Canada. These on-campus centres placed close to 65,000 students, more than 58,000 of them in career-oriented jobs. Recruiters from potential employers spent 8,600 work days interviewing students at universities and colleges.

JOBSCAN

Work continued on JOBSCAN, an innovative automated approach to identify job-related requirements. JOBSCAN can be organized by checklists to provide precise job-order definitions and job-seeker screening in placement operations. It will also serve the needs of unemployment insurance, immigration, training, supply and demand forecasting, and other areas within EIC's mandate.

During 1986-87, additional JOBSCAN checklists were developed. As well, selected checklists were tested and revised.

Manual testing of JOBSCAN as part of Revitalization was completed. It was recommended that future development of JOBSCAN be automated and that the current policy on the use of JOBSCAN-based checklists in the Standard of Service for Small Business be reaffirmed. Specifications for a JOBSCAN Prototype system were developed. The JOBSCAN Farm Workers Checklist was adapted to support the Canadian Rural Transition Program (CRTP). The checklist and a guide for its use were distributed to more than 200 CECs across Canada delivering the CRTP program.

Foreign seasonal agricultural workers

Arrangements continued to provide an organized method of supplying foreign workers to meet the temporary needs of employers offering seasonal agricultural jobs. In 1986, Caribbean countries supplied 4,160 workers, while Mexico supplied 1,006. Most of these

workers were employed on farms and in canneries in Ontario; a small number went to Alberta, Manitoba and Quebec.

Foreign worker policy

EIC encourages the employment of foreign workers by Canadian firms when this creates or maintains jobs for Canadians, brings new technology to Canada, enables Canadians to be trained in new skills or expands our productive capacity.

While ensuring that hiring foreign workers does not harm the employment and career opportunities of Canadians, EIC works with employers and labour organizations to identify ways in which our future needs for foreign workers can be minimized, particularly during periods of high unemployment.

Adjustment Services

Outreach

Outreach enlists the aid of community-based organizations to extend employment services to clients who cannot always be served adequately by regular CECs.

Under contracts for service signed with sponsoring organizations, 296 Outreach projects were funded at a cost of $23.1 million. Approximately 835 counsellors and other project employees provided services to almost 1,000 communities.

Workers are helped to identify and overcome barriers to employment. This may involve co-ordinated efforts between Outreach staff and other appropriate community agencies.

Among the 218,800 men and women who sought employment assistance from Outreach projects, more than 89,000 were placed in full or part-time jobs.

Outreach projects served the following client groups:

Women	28
Long-term Unemployed	7
Aboriginal Peoples	97
Disabled persons	51
Youth	34
Offenders/ex-offenders	19
Isolated Communities	27
Visible Minorities	7
Immigrants	3
Older Workers	9
Others	14
Total	296

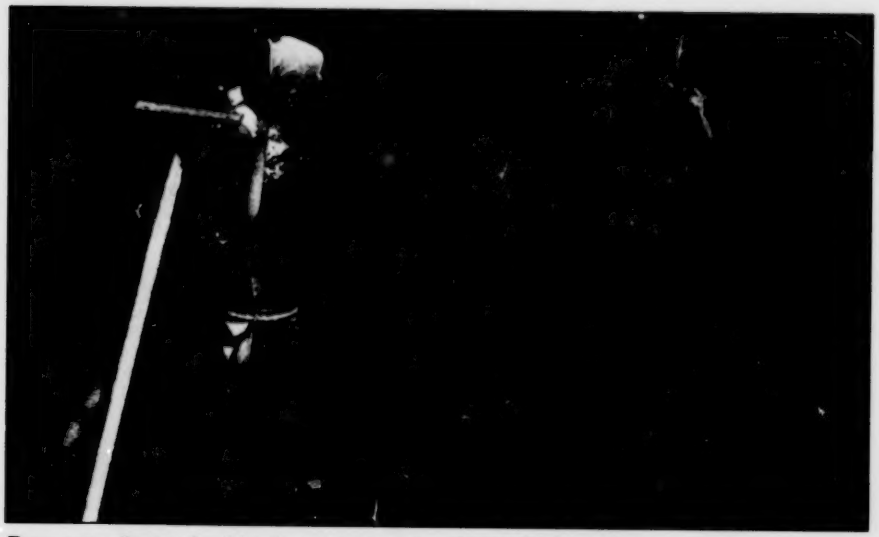

Every year, thousands of foreign agricultural workers help Canadian farmers get their crops to market on time.

Specialized Youth Units

Five Specialized Youth Units (SYU) across Canada help young people, 15-19 years old, to become integrated into productive employment. SYUs deal with young people who require special assistance because of economic and social disadvantages. The units are located in Halifax, Scarborough, London, Saskatoon and Vancouver.

Women's employment

To help women achieve self-fulfilling employment, as well as economic self-sufficiency, EIC continued to promote the development of favourable labour market conditions.

A sample of salient statistics:

regular placements of women	260,600
regular placements of women in non-traditional occupations	37,600

A women's liaison counsellor has been appointed in each CEC to expand the services available to women.

Women's Employment Counselling Centres

Women's Employment Counselling Centres operate in six cities, namely Halifax, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary and Vancouver. Their clients include women who have never before worked outside the home, women re-entering the job market and women seeking career changes.

Special needs clients

Special needs clients are people assessed by an employment counsellor as employable but not ready for a job because of personal problems which adversely affect their employability. The clients' problems are such that they require above average levels of employment counselling and intervention before they are able to participate in regular EIC programs or the labour market.

They require both regular and special EIC programs and services such as Outreach and enhanced counselling, often in conjunction with services from various outside agencies. EIC's purpose is to:

- identify special needs clients;
- improve their level of job readiness; and
- assist them in integrating into the labour market.

Disabled persons

During 1986-87, 9,200 disabled persons were placed in regular employment through CECs. Others participated in training and job creation programs under CJS. For example,

4,595 participated in Job Development, 573 in Job Entry, 85 in Skills Shortages, and 45 in Skill Investment.

Outreach continued to assist disabled Canadians. Through 51 projects costing $4.0 million, approximately 5,000 disabled persons received help in finding employment. In addition, the Grants to Voluntary Organizations program provided approximately $151,916 to 12 organizations to assist their work on behalf of disabled persons.

Almost 95.7 per cent of all CEC offices are now considered accessible to the physically disabled public.

Aboriginal peoples

EIC's mandate is to deliver employment programs and services to Canadians on the basis of need and eligibility. Because aboriginal peoples have needs beyond those of most Canadians, EIC attempts to focus a significant portion of its relevant services and programs on this target group. To assist EIC in this, there is an established network of regional aboriginal employment co-ordinators and aboriginal employment counsellors in CECs.

In 1986-87, approximately $158 million was spent on human resource and employment development programs for aboriginal peoples. In all, 12,432 aboriginal workers participated in Job Development, 3,351 in Job Entry, 1,155 in Skills Shortages and 651 in Skill Investment.

Through the Native Internship Program, 548 Native students found summer jobs within EIC at a cost of $2.6 million. A newsletter entitled ***Images*** was produced, describing the experiences of aboriginal students who participated in this program.

Aboriginal employment counsellors are available in those CECs with a significant concentration of aboriginal worker clients.

In addition to the employment assistance provided to aboriginal workers through the CECs, specialized employment services were delivered to aboriginal communities through 97 Outreach projects sponsored by aboriginal groups at a cost of approximately $5.3 million.

Visible minorities employment

Other than aboriginal peoples, visible minorities are persons who, because of their race or colour, are in a minority in Canada. They are considered to be persons who are racially non-caucasian or non-white in colour. They may identify themselves using this description or agree to be identified as either non-caucasian or non-white in colour. For operational purposes, the following groups comprise the major groups of visible minorities: Blacks, Chinese, Japanese, Koreans, Filipinos, Indo-Pakistanis, West Asians and Arabs, Southeast Asians and others, for example, Latin-Americans and Pacific Islanders who fit the description of visible minorities.

Visible minorities have been designated in the Employment Equity Act as a group requiring special assistance to achieve equitable participation in the workforce. Accordingly, national targets have been set for the participation of visible minorities in the Job Entry, Job Development, Skill Investment and Skill Shortages components of the Canadian Jobs Strategy.

During 1986-87, 8,900 visible minorities were placed by CECs in regular employment and approximately 8,600 visible minorities received various forms of employment assistance through the Canadian Jobs Strategy.

In addition, approximately 14,000 members of visible minorities received various forms of employment assistance through the Canadian Jobs Strategy.

During 1986-87, 9,200 disabled persons were placed in regular employment through CECs.

Ex-offenders

A national committee of senior officials from EIC and Correctional Services Canada develops and oversees employment initiatives for ex-offenders. Regional committees in each province are responsible for implementing the national committee's recommendations.

Employment Equity

On June 27, 1986, the Employment Equity Act received Royal Assent. Proclamation occurred August 13, 1986, and Regulations have been issued. Under the Act and Regulations, federally regulated employers with 100 or more employees are required to implement employment equity for women, aboriginal peoples, visible minorities and persons with disabilities, and to submit annual reports on their results. Reports will be publicly available and will be provided to the Canadian Human Rights Commission. Failure to report will result in a fine of up to $50,000. Employers' reports will also be analysed and a consolidated annual report to Parliament will be tabled by the Minister of EIC.

On October 1, 1986, the Federal Contractors Program was implemented. This program requires companies with 100 or more employees bidding on government contracts to supply goods or services of $200,000 or more, to certify their commitment to implement employment equity. Employers must

also agree to provide access to their workplace for a compliance review by EIC.

The goal of employment equity is to ensure that no individual is denied employment opportunities or benefits for reasons unrelated to ability.

Employers who need or want to achieve employment equity in their organizations must:

- identify, then eliminate, any unfair barriers in employment practices and policies;
- be prepared to accommodate reasonable differences so that nobody is unfairly treated in applying and competing for employment opportunities; and
- make a special effort to ensure that members of the designated groups (women, aboriginal peoples, persons with disabilities and visible minorities) have access to developmental and employment opportunities.

The Employment Equity Branch of EIC provides a number of services to employers, including seminars, technical information, and publications such as ***Employment Equity: A Guide for Employers***.

As well, through EIC's Consultative Services, experienced employment equity consultants are available in every region to provide professional advice and assistance on the implementation of employment equity plans.

As a result of these two new initiatives, employment equity consultants report a significant increase in requests for assistance and information from employers and other organizations. Approximately 1,600 employers are covered under the new mandatory programs.

Services to employers

The general objective of EIC is to deliver quality services to employer clients in the areas of labour exchange, labour market information and labour market adjustment. This objective has been extended specifically to small businesses and entrepreneurs.

Since January 1985, several employer-oriented services have been implemented in CECs across Canada. CECs are encouraged to continue this commitment to small businesses and entrepreneurs and to be more selective in marketing the Canadian Jobs Strategy and the Small Business Initiative to those enterprises that show potential to influence the local labour market.

To further meet this objective, EIC has developed a comprehensive communication network with other governmental departments and agencies concerned with small businesses and entrepreneurship to help CECs respond to their employment-related needs. This network will enable CECs to become the focal point in the community to assist small business operators and new entrepreneurs in developing their human resources.

To improve the quality of service to our employer clientele, employment counsellors continued to receive training throughout 1986-87.

The training covers interpersonal communication, employer contacts, labour exchange, marketing, quality of service, labour market information and adjustment.

Another initiative undertaken during 1986-87 was the local employer seminar. An employer seminar is a one-day information and discussion session consisting of workshops on various EIC programs and services of interest to business people. Based on a cost-recovery format, the seminar is intended to improve contacts with the business community and to ensure a better understanding of the Commission's programs and services.

Tests and testing

Testing is one aspect of the counselling service which is becoming increasingly important. Through testing, counsellors can better assess clients' interests, aptitudes, skills and potential. This information can then be added to other data – such as employment opportunities – to help the client make the best possible career decision.

EIC conducts a program of test research and development to support these services.

Another valuable counselling tool is the Canadian Occupational Interest Inventory, which assesses the interest of clients in relation to the model used by the Canadian Classification and Dictionary of Occupations (CCDO).

A glossary of interest profiles relates individual client interest and aptitude to specific occupations as described in the CCDO. In addition, the General Aptitude Test Battery has been revised to modernize test content and to take into account the metric system of measurement in Canada.

Counsellors receive training to provide the highest quality of testing and counselling services in CECs and to ensure that testing is up to date. By February 1987, more than 1,969 counsellors had been certified to use EIC tests.

Employment counselling

The employment counselling service is available to all CEC worker clients and is designed to help clients identify realistic employment possibilities, establish employment goals and implement plans of action to search for, get and keep employment. Employment counsellors frequently make use of psychometric tests, specific counselling tools and programs such as Creative Job Search Techniques to assist clients to achieve their employment goals.

Counsellor training

Consistent with the Employment Counselling in the CEIC report (1980) and with major revitalization initiatives, EIC has made significant progress in achieving employment counselling policy objectives.

Most notable is the introduction of modules of the competency-based training program. The program equips employment counsellors with the knowledge and skills necessary to provide effective services to worker-clients who need assistance to enter the labour market or to become independent in their job search activities.

Module I, the Assessment Component of Employment Counselling, was delivered to 1,797 employment counsellors by May 1987. Module II, Individual Employment Counselling: an Action-based Approach, was delivered to 687 employment counsellors by the same date.

Both modules provide counsellors with training in the complete employment counselling process, from employability assessment and goal definition to termination and evaluation. Two new modules – Group Employment Counselling, and Enhanced Employment Counselling and Community Networking – will be introduced in 1987-88.

Diagnostic services

The Diagnostic Services program has been in operation since 1972 to ensure that counsellors fully understand how physical, social and psychological factors can affect a client's ability to participate in the labour market.

The program purchases diagnostic services for clients with special counselling needs. In 1986-87, 3,900 clients benefitted from the program at a cost of $1.06 million. In response to the Obstacles Report, work has continued to extend diagnostic services to disabled persons.

Self-help tools

CHOICES

This computerized career information system was in regular use in 54 CECs, serving 30,000 clients. Several other CECs offered the service on a part-time basis. CHOICES was also used at several regional exhibitions and career fairs.

The system helps clients make career plans by choosing an occupation suitable for their own skills and values. It also provides information on programs at educational and training institutions across Canada.

CHOICES was converted from a single mainframe serving a network of CECs to 66 independent microcomputers, reducing operational costs by one half. Future operational costs will be further reduced by about 45-55 per cent, since the acquisition of the microcomputers is a one-time expenditure.

Job Finding Clubs

Job Finding Clubs are now conducted regularly by some CECs, Outreach and Canadian Jobs Strategy programs, as well as other provincial and municipal agencies. In sessions lasting up to three weeks, participants receive training in becoming skilled job seekers and in securing suitable employment. Clubs report an 80 per cent or better average success rate in helping members find jobs in three weeks or less.

Creative Job Search Techniques (CJST)

CJST is a group job search strategy, generally consisting of two three-hour sessions, designed to assist job-ready clients find suitable jobs on their own. Through lectures, discussions and role-play, clients learn how the labour market operates and how to market themselves successfully. Most CECs offer some components of the CJST program depending on local demands and availability of counsellors.

QUADRANT

QUADRANT, a computer-based, client-operated information system on job search techniques, continues to be expanded for more extensive use.

Other counselling tools

A number of other counselling tools are available at CECs, including How to Find a Job in Today's Market, the Moving On series, PLACE, Overcoming Employment Barriers, the Personal Occupation Selector, Creating a Career and the National Guide to College and University Programs.

Through increased interview activity, there is even more emphasis now on placing clients in the work force.

Human resource planning

Nationally, 22 human resource planning agreements are now in effect in various sectors including mining, aerospace, agriculture and electronics.

The most recent was signed in February 1987 with the Canadian Public Health Association.

EIC's 10 regional offices also concluded 275 agreements with firms and associations in 1986-87.

Encouraging human resource planning is an essential element in our work with other federal departments and agencies. EIC is active in negotiating and implementing federal-provincial/territorial economic and regional development agreements and related subsidiary agreements as a means to encourage human resource planning and labour market adjustment.

As well, EIC assesses the employment plans of firms regulated by the Canada Oil and Gas Lands Administration. EIC's close working relationship with Energy, Mines and Resources Canada and with oil and gas exploration and development firms ensures that human resource planning and the effective use of EIC's labour market development programs are key components of major energy projects in Canada's northern regions and offshore.

Other sectors also received particular attention. The cultural sector, tourism and hospitality, and forestry and fisheries have been given priority status for participation in the Canadian Jobs Strategy. Accordingly, many joint industry-government projects have been implemented.

Much effort was devoted to studying the human resource planning implications of computer assisted design/computer assisted manufacturing and related technologies, and the expanding software sector.

The mandate of a successful private sector human resource development initiative – human resource planning boards in the aerospace sector – formally came to an end on March 31, 1986, although EIC has continued to co-operate with the industry in Quebec through an Industrial Adjustment Service agreement.

Industrial Adjustment Service

For almost 25 years, the IAS (and its predecessor, the Manpower Consultative Service) has successfully encouraged management and labour to work co-operatively to address adjustment issues in the workplace.

Through the IAS, EIC can provide up to 50 per cent of the costs of the work of joint

committees set up through formal agreements among workers, employers and EIC (as well as, in some cases, provinces or municipalities). These committees comprise representatives of management and labour, chaired by a non-affiliated person, with an IAS officer serving as an ex-officio member.

In 1986-87, 521 new IAS agreements were signed at a cost of approximately $7.4 million.

EIC now offers IAS at the national level to deal with the broad human resource planning and adjustment requirements of national industrial, worker and professional associations.

Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements

During 1986-87, Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements were being negotiated. It is expected that agreements will be signed with all provinces except Alberta, Newfoundland and Saskatchewan by the summer of 1987.

In 1986-87, $352,556 was expended for basic cost-sharing projects such as seasonal worker housing, promotion and advertising, daily worker transportation, research projects, interprovincial youth exchange and secretarial services.

Agricultural Employment Services (AES)

The Agricultural Employment Service, formerly known as the Canada Farm Labour Pool system, fully involves the private sector in delivering specialized employment services to the agricultural industry. Each AES office is operated by an independent contractor under a contribution agreement with EIC. Each AES office maintains close contact with the local CEC concerning the use of EIC programs. There are 65 AES offices covering all major farming areas of the country. In 1986-87, more than 256,000 vacancies were filled by AES. Spending for the program was $6.0 million.

Local Agricultural Employment Boards, largely made up of local representatives, act as advisors to the AES and establish guidelines for wage rates, working conditions and accommodation for workers hired through the AES offices.

Canadian Rural Transition Program

As one response to the continuing financial problems in agriculture, the Canadian Rural Transition Program (CRTP) was implemented to assist farm families adjust to alternative employment if they have lost or are about to lose their farm business because of financial failure. During the period September 10, 1986 to March 31, 1987, 709 farm families received assistance totalling $2.4 million under the CRTP.

The CRTP is funded by Agriculture Canada and delivered to farm family members through CECs, except in Manitoba where the Western Agriculture Research Centre has been contracted to provide the CRTP's labour adjustment measures.

The CRTP assists farmers and their families during the transition period between farming and alternative employment. Assistance may include interim income support, exploratory assistance for farm family members to find alternative employment, and relocation assistance. CRTP also makes it easier for farm family members to find alternative employment by providing a partial wage reimbursement to employers who hire them, or by providing a self-employment grant to a farm family member who becomes self-employed. A major feature of CRTP is that it enables clients to obtain new skills through the reimbursement of training costs and the provision of training allowances during the training period and helps farmers and their families adjust to the loss of the farm home, business and way of life through the purchase of diagnostic services and special counselling.

Labour Market Information

National Occupational Classification

The Canadian Classification and Dictionary of Occupations (CCDO) is being replaced by a new National Occupational Classification system (NOC). The CCDO is being maintained until such time as the new NOC and JOBSCAN are implemented.

Work continued on a new national occupational classification which will provide Canada with an improved ability to collect, analyze and communicate occupational statistics and information. Developing the new classification involves a national program of occupational analysis and is expected to continue for several years. Better occupational statistics will help EIC programs such as labour supply and demand projections, human resources planning and employment equity.

Occupational/trade analysis

EIC, in co-operation with authorities in all provinces and territories, developed three new, and nine updated, occupational/trade analyses. These analyses are used by educators, and apprenticeship and training authorities to develop curricula. They are used as the basis for examinations for interprovincial Red Seal certification, which increases the mobility of skilled Canadian workers, and other trade examinations.

Canada Mobility Program

Activity and Expenditures
as at December 31, 1986

Province	Relocation		Exploratory		Special Travel		Temporary Employment		Seasonal Agriculture		Contingency Return		Total	Total	Day Haul		Grand Total	1986-87 Original Budget	1986-87 Updated Budget
	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	PY days	$	$	$	$
NFLD.	489	797,733.11	212	107,120	234	14,693	282	85,549	33	12,635	2	450	1,252	1,018,180.11	ø	ø	1,018,180.11	525,000	1,200,000
N.S.	230	218,969.90	220	80,903	179	10,850	31	10,527	11	5,669	ø	ø	671	326,918.90	33,734	229,807	556,725.90	425,000	635,000
P.E.I.	24	24,804.30	18	12,475	11	540	11	5,209	13	9,878	1	452	78	53,358.30	3,487	9,969	63,327.30	30,000	90,000
N.B.	262	223,262.05	212	80,643	121	4,951	42	12,954	504	114,034	2	385	1,143	436,229.05	786	4,125	440,354.05	250,000	535,000
QUE.	731	465,850.65	1,033	263,671	59	5,276	318	98,850	4,624	674,260	5	661	6,770	1,508,568.65	5,270	30,975	1,539,543.65	1,400,000	1,600,000
ONT.	673	594,356.41	846	280,685	141	10,618	592	75,625	4,046	614,898	31	2,722	6,329	1,578,904.41	23,102	225,698	1,804,602.41	1,200,000	2,050,000
MAN.	76	92,649.56	113	37,137	36	5,201	5	2,224	28	4,936	ø	ø	258	142,147.56	3,137	30,000	172,147.56	150,000	190,000
SASK.	131	119,629.81	130	45,401	43	2,830	6	1,747	1	100	ø	ø	311	169,707.81	ø	ø	169,707.81	85,000	280,000
ALTA. & N.W.T	579	790,940.25	294	170,191	29	1,408	118	46,239	4	484	2	769	1,026	1,010,031.25	102	1,755	1,011,786.25	350,000	1,350,000
B.C. & Y.T.	637	903,129.79	466	223,333	29	3,883	208	82,558	1	1,036	3	379	1,344	1,214,318.79	ø	ø	1,214,318.79	850,000	1,350,000
Total	3,832	4,231,325.83	3,544	1,301,559	882	60,250	1,613	421,482	9,265	1,437,930	46	5,818	19,182	7,458,364.83	69,618	532,329	7,990,693.83	5,265,000	9,280,000

Outreach

Distribution of Outreach Projects and Funds by Client Group
Canada
March 31, 1987

Primary client group	Actual expenditures and outstanding approved commitment	%	No. of projects	%	No. of employees	%	No. of work weeks	%	No. of service points	%
Women	3,533,828	15.4	29 (1)	9.6	119	14.2	5,902.4	14.9	73	7.4
Long-term unemployed	692,800	3.0	7	2.3	27	3.2	1,189.9	3.0	21	2.1
Aboriginal people	5,581,128	24	100 (3)	33.1	200	23.9	9,624.2	24.3	351	35.3
Disabled persons	4,136,590	17.9	51	16.9	145	17.3	6,784.6	17.1	162	16.3
Youth	3,297,521	14.3	34	11.3	123	14.7	5,934.5	15.0	112	11.3
Offenders-Ex-offenders	1,816,782	7.9	21 (2)	7.0	71	8.5	3,249.0	8.2	54	5.4
Isolated communities	1,485,754	6.4	27	8.9	59	7.1	2,567.7	6.5	138	13.9
Visible minorities	371,029	1.6	7	2.3	14	1.7	658.0	1.7	18	1.8
Immigrants	434,168	1.9	3	1.0	15	1.8	754.9	1.9	4	0.4
Older workers	575,961	2.5	9	3.0	26	3.1	1,123.5	2.8	14	1.4
Others	1,163,527	5.0	14	4.6	37	4.4	1,893.9	4.8	46	4.6
Workers Compensation	29,166									
Total	23,140,254	100.0	302 (6)	100.0	836	100.0	39,682.6	100.0	993	100.0

() is # of terminated projects since April this year

Prepared by Specialized Services Directorate

The Canadian Jobs Strategy

"The programs are working and working well."

Introduction

The Canadian Jobs Strategy was officially born on September 5, 1985. It is a radical departure from past programs which mainly concentrated on short-term responses to labour market fluctuations. The Strategy focuses on the individual – on the training and experience each person needs either to keep a job or land one.

Over the course of 1985-86, several new options were introduced while older programs slowly came to an end. Although it was then still too early to judge how well the Strategy was doing, the government can now state that its programs are working and working well.

Six initiatives are the driving force behind the Strategy. Each meets very specific needs in the labour market. Together they ensure that funds are used effectively and fairly. Canadians are assisted through:

- **Job Development** which offers valuable on- and off-the-job training and work experience to the long-term unemployed.
- **Job Entry** which helps young people and women move from school or the home to employment.
- **Skill Investment** which helps workers avoid layoff or job displacement due to technological or market changes.
- **Skill Shortages** which gives financial assistance to employers who need help in training workers in occupations where there are few skilled workers.
- **Community Futures** which provides support for small business development, entrepreneurship, training and relocation to help those communities most in need outside metropolitan areas.
- **Innovations** which tests innovative solutions to labour market problems.

The Canadian Jobs Strategy has the flexibility to address regional variations in labour market needs. Regions are allocated a block of funds and given certain guidelines with respect to national priorities but they have the freedom to shift funds towards what works best in their area. This has proven to be a highly effective method of directing funds where they are most needed.

In 1986-87, an estimated 8.8% of all CJS participants were aboriginal peoples.

In addition, in most areas of Canada, a network of Local Advisory Councils provides advice on labour market needs. Local Advisory Councils are made up of local business people, members of community groups, local government officials and others. In areas with high or growing unemployment levels, there may be an increased emphasis on Job Development and Skill Investment. In areas of the country where shortages are a growing priority, the accent may be on Skill Shortages. Where the private sector base is weak, the Community Futures community business development element may be a preferred option.

When laundry work aggravated a congenital disability in her neck and shoulder, Patrima P. of Regina, Saskatchewan, was unemployed for nine months. After a vocational test showed she might have a flair for retail sales, Patrima entered a 20-week program sponsored under Job Development. Training covered all aspects of retail sales — receiving, pricing, displaying and ordering merchandise, as well as customer relations and cash register operations. Upon completing her course, Patrima decided to become self employed. With her husband, she purchased a small card and gift shop.

Disabled persons are one of the target groups under the Canadian Jobs Strategy.

A young, first-time offender gets helped back into the job market through Job Development.

A key feature of the Canadian Jobs Strategy is its emphasis on improving target groups' participation in the labour market. Women, aboriginal people, visible minorities and the disabled are those groups identified under the Strategy as needing particular attention. Here again, results are positive. Most target levels established for 1986-87 were met, many were surpassed. For example, the target participation rate for women in Job Development activities was 35 per cent, yet the actual participation rate was over 46 per cent. Under the Entry option of Job Entry, women made up over 51 per cent of participants. Efforts must still be made to boost their participation under programs such as Skill Shortages, and special measures will be taken towards this end.

The signing of an agreement by federal, provincial and territorial governments on September 18, 1985, enhancing the employability of Social Assistance Recipients brought in an added feature to the Canadian Jobs Strategy. Over the course of 1986-87, several agreements were signed with individual provinces to implement the September 18th agreement. This added feature uses funds which have been diverted from the Canada Assistance Plan and cost-shared on a 50/50 basis with provinces and territories. Social Assistance Recipients have access to all of the programs under the Canadian Jobs Strategy, along with a financial incentive to participate. Participation, however, is voluntary.

Job Development

Job Development focuses on the needs of the long-term unemployed – those who have been unemployed for 24 out of the previous 30 weeks. The program is designed to make

these individuals more employable by offering an appropriate combination of work experience and training.

Job Development provides for placement of eligible candidates into subsidized projects or individually subsidized jobs. Projects can also be mounted for the severely employment-disadvantaged. The option to purchase training courses from public and private institutions is also available. Project sponsors can include the private and non-private sectors, and community groups.

In 1986-87, 186,900 people participated in Job Development at a federal cost of $834.2 million.

Because he has a hearing impairment and can't speak very clearly, Ken D. had a series of jobs, none of them very satisfying. Now after six months of on-the-job training in a new greenhouse, built at Clearbrook, British Columbia, with partial funding from Job Development, Ken has acquired a keen knowledge of greenhouse management. Other greenhouses in the area have shown an interest in hiring Ken and the three other project trainees. Just as important is his manager's new awareness of the potential of disabled people.

Job Development focuses on the needs of the long-term unemployed — those who have been out of work for 24 of the previous 30 weeks

Job Entry

Job Entry is designed to assist those making a transition into the labour market. Five options are available to provide an appropriate combination of training and work experience.

The Entry option is designed to help young men and women making the transition from school to work, particularly those who have not completed secondary school.

The Re-entry option is available to women having difficulty entering or re-entering the labour force after working in the home for at least three years.

The Co-operative Education option supports the implementation or expansion of the work/study programs offered by educational institutions.

The Purchase of Training Courses option is also available to Job Entry participants (except Challenge '86). An added feature under this option is language training for immigrants, interprovincial migrants and aboriginal people who are not fluent in either official language.

Job Entry creates opportunities for the business and voluntary sectors to join forces in creating projects to meet the individual training and work experience needs of their clientele, while at the same time addressing local labour market requirements.

Under the Job Entry component of the Canadian Jobs Strategy, a young Thai immigrant is getting on-the-job training as a dental lab assistant.

In 1986-87, 57,600 participants benefitted from these Job Entry options at a federal cost of $228.3 million.

A program designed to help first offenders get back into the job market is giving people like Bill S. a new lease on life. Operated by the Edmonton John Howard Society through Job Development, "Straight Goods Industries" is a 16-week job readiness program that teaches carpentry skills, as well as getting along with co-workers, developing good work habits, and making constructive use of leisure time. Bill, who has overcome a lot of depression and self-doubt, says, "We're not all hardened criminals. Some of us just made a small mistake and need a chance to prove what we can do."

Challenge '86

The largest component of Job Entry, Challenge '86, called on businesses, non-profit organizations, and municipal governments to help create career-related and learning-related summer jobs for students.

The work experience students gained during the summer is expected to combine with the theoretical knowledge received at school to ease their eventual transition from school to work.

Challenge '86 achieved its goals by harmonizing efforts with student employment programming in the provinces and by sharing costs with the provinces, the private sector, municipalities and universities. Many non-profit groups also made their contribution toward summer jobs.

The program was divided into nine components:

- The Summer Employment/Experience Development (SEED) component provided wage subsidies to stimulate the creation of career development opportunities for students. Jobs could take the form of career/study-related experience or practical work experience and learning.
- The Student Business Loans component offered students loans up to $2,000 to create their own job for the summer.
- The Federal Departments and Agencies component challenged federal departments and agencies to create career-related summer jobs for students from within their existing financial resources.
- The Cadet and Reserve Training Programs, administered by the Department of National Defence, provided students with training and work experience in a monitored environment under responsible leadership.
- The Supernumerary Special Constable Program, operated by the RCMP, hired students as special peace officers and provided training and experience in law enforcement.
- The Business Drive for Jobs encouraged leading corporations and business organizations to promote the hiring of students.
- The Work Orientation Workshops (WOW) were implemented in partnership with private, community and social service agencies to provide disadvantaged in-school youths and potential school-leavers with guidance on their future participation in the labour market.
- Canada Employment Centres for Students provided students with advice and job referral services, and the Native Internship Program was designed to increase summer employment opportunities for Native students in various facets of EIC operations.

Unemployed for over three years, a single mother with three children found her niche in the work force through the Job Development program. Formerly a bartender and then a meat cutter, Barbara A. wanted a permanent job in a trade. The owner of a body shop in Campbell River, British Columbia, agreed to train her, and together with the local Canada Employment Centre developed a course that covered all aspects of auto repair and painting. Now a registered apprentice, Barbara lovers her job, gets along well with her co-workers, and is already a valued employee.

- A special Expo '86 initiative provided wage subsidies to support the creation of jobs for students acting as hosts and hostesses at the Canada Pavilion. In addition, the Expo '86 On-Site Training Incentive Program, cost-shared with the British Columbia Ministry of Labour, provided an incentive to train their student employees.

Through Challenge '86, $117.6 million was spent helping 80,200 students gain summer work experience.

Her own struggle to overcome a drug dependency gives Irene M., a young Native mother of two, the insight to counsel other addicts at the Action North Recovery Centre in Edmonton. But she almost lost the job before she got it because of her lack of formal education. Luckily, the Centre's director felt Irene had the right personal qualities. He applied for and received a wage subsidy through the Job Development program to employ her over a 10-month training period. Learning as she deals with people, Irene says she is finally leaving behind the cycle of low-paying, short-term jobs for work that demands the best she can give it.

Skill Shortages

The Skill Shortages program provides financial assistance for employers to train current or newly hired employees in skills in which there are existing or anticipated labour shortages. Training may consist of combinations of on-the-job training and classroom instruction.

Program assistance is available only in occupations designated either regionally or nationally. Local Advisory Councils, provincial governments and other economic partners advise EIC on the existence of skill shortages and make recommendations on appropriate ways to reduce them.

Assistance to employers may take the form of partial reimbursement for participants' wages and/or direct training costs. Additional assistance is available if special arrangements are needed to accommodate disabled workers. In addition, training courses may be purchased from public and private institutions when employers cannot train a sufficient number of workers to meet the need. The classroom portion of apprenticeship is also funded under this program.

In 1986-87 $185.0 million was spent to help 70,900 workers acquire skills in demand by employers.

Skill Investment

Under Skill Investment, workers whose jobs are threatened by technological or market change may train in new skills before their existing skills become obsolete. Participants must be currently employed or self-employed and their jobs must be considered sensitive to changing market and technological conditions.

Four options are available:

- ☐ The Small Business Training option, for companies with fewer than 100 employees, provides subsidies for wages while workers receive training, whether on-the-job or classroom, and for direct training costs. In Quebec, where a similar program exists, the option assists businesses with at least 200 employees.
- ☐ The Extended Training Leave option provides wage subsidies for employees taking educational leave and pays a portion of the direct training costs.
- ☐ Through the Training Trust Fund option, employers and employees can establish a fund to pay for members' future training and skill development. EIC provides a percentage of contributions made by participants for three years.

Every day brings new challenges for Linda S., who is learning to become an electrical contracting estimator after ten years at home looking after her family. In addition to bookkeeping, computing and data processing, her job with the Seeley's Bay, Ontario, company includes estimating, taking calls and allocating assignments to the right people. "This program is really terrific for people like me who have been out of the work force for a long time and are trying to get back in," she says. Linda is one of six people being trained by the same company in various skill areas through the Job Development and Skill Shortages programs.

- ☐ The Purchase of Training option allows for the purchase of courses from private or public institutions.

In fiscal year 1986-87, 17,800 workers received training under Skill Investment at a federal cost of $48.8 million.

In 1986-87, 42% of CJS participants were women.

Innovations

The National Labour Market-Innovations Program stimulates and supports new and innovative solutions to labour market problems. Financial support is provided for pilot projects, demonstration projects and short-term activities which test new approaches to employment issues.

The program is open to any individual or group with an innovative proposal for improving the functioning of the labour market. This could include such aspects as alternative arrangements for labour market adjustment, training technologies, and more effective links between training and job development.

There are no predetermined limits for projects supported by the Innovations program. Each proposal is judged on its own merits with the emphasis on creativity and innovation. Proposals must, of course, be practical and show potential for generating lasting improvements in the labour market. Projects should test ideas that could be adopted on a larger scale by the private sector or help improve public programs in the future.

The Innovations program is designed to encourage new ideas. Projects that are already in operation or that could be funded by existing public or private sector initiatives cannot be considered.

In 1986-87, the program contributed $14.8 million to various innovative proposals.

With funding from the Innovations program of the Canadian Jobs Strategy, a Montreal video production company plans to offer high tech help to young job seekers. Using interactive video, the company has developed a computer model that simulates real-life job interview situations. The software, now being tested at several Montreal high schools, allows its young users to fine-tune their interviewing skills without stress, gradually building up their confidence for "the real thing."

Community Futures

This program assists selected communities hit by major layoffs and plant closures, or faced with chronic unemployment and economic decline. The program aims to bring about a permanent reduction in unemployment by promoting the creation of permanent jobs, supporting existing employment, providing training or moving unemployed workers out of the local labour market.

Five options are available under Community Futures:

- ☐ The Self-Employment Incentive option assists workers in becoming self-employed.

- ☐ Business Development Centres are established to provide investments, loans or advice to local small businesses.
- ☐ A Community Initiatives Fund provides direct funding for the development of local infrastructure.
- ☐ Relocation and Exploration Assistance is available for workers to relocate.
- ☐ Funds are available for the Purchase of Training when judged necessary for the economic development of the community.

Organizations representing community development interests in small communities are eligible sponsors. A Community Futures committee is established in a selected community to analyze labour market problems, to recommend which program option should be made available to their community, and to provide a "one-window" approach for the application of other Canadian Jobs Strategy programs. Although there will be important links between them, Community Futures committees are separate entities from Local Advisory Councils.

In 1986-87, Community Futures directed $64.1 million to needy communities in Canada.

A Community Futures program in the Saguenay region of Quebec is making it possible for a local group to prepare 48 mentally handicapped young people to enter the job market. The group aims to give its young clients the training they need to both find work and keep it. The project, the only one of its kind in the region, is strongly supported by parent groups and other professional associations. To date, 76 per cent of these severely disadvantaged young people have found work.

Related programs

During 1986-87, commitments prior to the implementation of the Canadian Jobs Strategy continued through the Skills Growth Fund and the Employment Creation Grants and Contributions.

The Skills Growth Fund, which provided funding to expand and modernize adult training facilities, spent $18.3 million during 1986-87 while the Employment Creation Grants and Contributions spent $1.3 million.

Sections 37, 38 and 39 of the Unemployment Insurance Act allow for an expanded use of UI funds. Section 37 provides for work sharing arrangements when the only other alternative would be layoffs. Section 38 offers skill maintenance opportunities for unemployed persons who are in receipt of, or eligible for, UI benefits. Section 39 permits a UI recipient to elect to take training while in receipt of UI. Sections 37 and 39 depend solely on the UI Fund for their activities but Consolidated Revenue Funds (CRF) may be used for Section 38 activities. In 1986-87, the amount of CRF funds contributed was $30.4 million, and 17,600 people participated in Section 38 projects. The use of UI funds by Sections 37, 38 and 39 is outlined in the section on Insurance.

Determined to break out of the cycle of part-time waitressing work, Darlene H., a divorced mother of two from Lorne Valley, Prince Edward Island, commuted 30 miles a day into Charlottetown to take a two-year computer course. Although placing third in her class, Darlene couldn't find work in the computer field; she didn't have the right kind of experience. Through a Re-entry project under the Canadian Jobs Strategy, she received job-search counselling, assertiveness training and on-the-job experience, finally landing a position with the Department of Veterans Affairs. Says Darlene: "I really like this job. Finally, I have something with a future."

Canadian Jobs Strategy

1986-87 Year-End Expenditures
and Participants

Date: September 1, 1987

Program	Total Expenditures (Millions)	Estimated participants (Thousands)		Actual target group participation rates			
		Total	New Starts	Women	Natives	Disabled	Visible Minorities
Job Development	834.2	186.9	103.1	46.2	12.1	4.5	4.5
Job Entry							
— Challenge '86	117.6	80.2	80.2	51.5	7.2	0.6	3.9
— Other Job Entry	228.3	57.6	48.5	68.6	7.3	1.3	7.3
Skill Shortages	185.0	70.9	66.5	8.2	1.7	0.1	0.5
Skill Investment	48.8	17.8	14.4	36.9	4.5	0.3	1.9
Community Futures[1]	64.1	3.2	0.2	36.0	22.0	4.0	not available
Innovations	14.8	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Sub-Total	1,492.8	416.6	312.9	43.2	8.5	2.4	4.0
Related Programs							
Residual Programming[2]	19.6	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
U.I.-Section 38	30.4	17.6	15.7	26.0	16.0	0.9	not available
Related Sub-Total	50.0	17.6	15.7	26.0	16.0	0.9	N/A
EIC Total	1,542.8	434.2	328.6	42.5	8.8	2.3	4.0

[1] It should be noted that not all options of the program have direct impact on participants.

[2] Represents Skills Growth Fund and Employment Creation Grants and Contributions.

U.I. Funds totalling $420 million (calendar year) are not included in the above.

N/A = Not Applicable

Canadian Jobs Strategy

1986-87 Year-End Expenditures
excluding U.I.

Date: September 1, 1987

Program	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta/ NWT	BC/ Yukon	Unallo-cated	Total
Job Development	49,236	8,573	33,913	32,024	282,944	200,294	36,927	30,032	50,276	109,950	—	834,169
Job Entry												
— Challenge '86	4,822	845	5,524	4,290	34,570	33,370	4,070	2,788	10,503	16,805	23	117,610
— Other Job Entry	10,987	2,344	11,627	12,590	33,245	75,841	8,883	11,578	24,452	36,437	330	228,314
Skill Shortages	3,647	1,820	6,440	6,308	12,877	89,925	10,389	6,939	26,883	19,788	—	185,016
Skill Investment	966	1,507	2,613	2,950	11,227	13,258	1,756	1,695	4,293	8,534	1	48,800
Community Futures	4,224	1,230	4,226	3,480	18,167	11,599	3,247	2,108	3,666	12,170	—	64,117
Innovations	580	247	513	192	1,729	5,754	2,330	213	583	2,062	552	14,755
Sub-Total	74,462	16,566	64,856	61,834	394,759	430,041	67,602	55,353	120,656	205,746	906	1,492,781
Related Programs												
Residual Programming[1]	303	—	8,770	—	6,893	3,000	—	4	617	—	—	19,587
U.I.-Section 38	1,959	325	1,701	1,879	9,434	5,741	1,692	737	2,260	4,687	20	30,435
Related Sub-Total	2,262	325	10,471	1,879	16,327	8,741	1,692	741	2,877	4,687	20	50,022
EIC Total	76,724	16,891	75,327	63,713	411,086	438,782	69,294	56,094	123,533	210,433	926	1,542,803

[1] Represents Skills Growth Fund and Employment Creation Grants and Contributions.

Insurance

"...One of our most important national programs..."

The Unemployment Insurance (UI) program is designed to provide temporary income protection to unemployed workers.

Since its inception more than 45 years ago, UI has evolved into one of our most important national programs touching almost every Canadian and forming an important element of Canada's economy.

Its structure, purpose and performance were the subject of several studies during 1986-87 and the Commission was keenly interested in the ensuing public debate and formal recommendations.

Service to our clients

The CEC is the primary point for service to clients of the UI Program. It is the delivery point for a wide range of labour market services to Canadians and the main source of information on the UI Program.

In 1986, CECs handled 3.4 million claims for UI and Regional Computer Centres and issued 32 million benefit warrants worth approximately $10.5 billion. In addition, CEC staff answered some 24 million enquiries from the public.

A commitment to quality service continued to be a foremost priority within the Commission during 1986.

One area in which the Commission has focused its efforts is on improved written communications with claimants. For example, the UI application form was reviewed in 1986-87 and significantly modified. Assessments to date show that claimants now find it easier to read, understand and complete. This will help streamline the processing of claims and reduce the number of enquiries to CECs.

Clearer written explanations to claimants on the status of their claims or on decisions concerning their entitlement to benefits also helped improve service.

More claims were allowed in 1986 (an increase of 1.5 per cent) and, on average, claimants drew higher weekly payments (up 5.9 per cent to $181). The average weeks paid per initial claim allowed declined slightly (down 4.2 per cent to 22.7 weeks), and the average monthly beneficiary count decreased by 4.3 per cent.

Boards of Referees Service

There are 98 Boards of Referees centres in Canada. In 1985-86, the Commission implemented a nationwide telephone appeal system allowing claimants residing more than 80 kilometres from a board centre to have their appeals heard by telephone. The system continued to be fully operational in 1986-87, with affected clientele responding most favourably to it.

Premium Reduction Program

Employers with qualified wage loss insurance plans can have their UI premiums reduced but they are required to share this reduction with employees covered by the plan. In 1986, 33,900 employers received premium reductions totalling $366 million (up from $322 million in 1985). They employ close to 60 per cent of the insured work force.

Investigation and control

Investigation and control protects the integrity of the UI Account through the prevention, deterrence and detection of abuse and fraud.

During 1986, 973,081 claimant investigations were completed. These resulted in 381,483 disqualifications and disentitlements and 341,879 overpayments totalling $115 million. A total of 134,661 administrative penalties were imposed under the authority of Section 47 of the Unemployment Insurance Act. The value of these penalties was $17.2 million. During the year, 4,823 prosecutions were started and fines of $3.14 million were imposed. In 1986, 17,064 employer investigations were completed and 142 fines were imposed for a total of $62,656.

The Social Insurance Number

There were 577,167 new SINs issued during 1986-87. EIC also amended 89,761 existing records and replaced 134,718 SIN cards.

Legislative change

In 1986-87, Bill C-16 was passed, extending the Variable Entrance Requirements until the end of calendar year 1987 and freezing the premium rate for that year to $2.35 per $100 of insurable employment.

Financial operations of the UI program

Pursuant to Section 14(2) of the Employment and Immigration Reorganization Act and Section 2(1)(z) of the Unemployment Insurance Act, 1971, financial operations of the UI Account are recorded on a calendar year basis.

Benefit payments

UI benefits totalled $10,514 million (gross) in 1986. This is $287 million higher than the $10,227 million paid out in 1985. After adjusting for benefit overpayments, cancelled warrants and benefit repayments, the net benefits in 1986 amounted to $10,394 million. The factors that determine the amount of benefits paid are summarized as follows:

- **Number of claims**

  In 1986, 3,137,000 claimants received benefits, down from 3,181,000 in 1985. The annual rate of unemployment also decreased from 10.5 per cent in 1985 to 9.6 per cent in 1986.

- **Average weekly benefit**

  In 1986 the average weekly benefit was $181.07, a 5.9 per cent increase over the 1985 average of $171.05. Since benefit rates are related to claimants' insurable earnings, increases in wages and salaries resulted in higher benefits. The increase in the maximum weekly benefit to $297 in 1986, from $276 in 1985, is another reason for the higher benefits paid. Maximum insurable earnings increased from $460 in 1985 to $495 in 1986.

- **Special benefits**

  Special benefits for interruption of work due to sickness, maternity and adoption, together with the three-week payment at age 65, increased to $741 million in 1986 from $679 million in 1985. Most of this increase was in maternity benefits which increased to $473 million in 1986 from $433 million in 1985.

- **Fishing benefits**

  Fishing benefits totalled $208.5 million in 1986, compared to $179.8 million in 1985. This $28.7 million increase was due primarily to higher average weekly benefits of $247.85 in 1986, up 10.3 per cent from the 1985 average of $224.76. The number of claims for fishing benefits rose from 35,000 to 37,000.

Developmental uses of UI funds

In 1977, the Unemployment Insurance Act was amended to include developmental uses of UI funds. Funds could be used as income maintenance to support claimants on approved work sharing agreements, job creation projects and training courses. The developmental uses of UI funds significantly contributed to helping claimants gain skills and work experience. Payments in 1986 were $355 million compared with the 1985 total of $392 million, mainly because of a reduced emphasis on job creation benefits.

Work sharing benefits

Work sharing benefits in 1986 decreased to $22 million from $25 million in 1985 reflecting a lower demand for work sharing.
In 1986, 30,000 claimants qualified for work sharing with average weekly benefits of $66.84.

Job creation benefits

Job creation benefits in 1986 amounted to $96 million, a decrease of $37 million from the 1985 figure of $133 million. In 1986, a total of 28,000 claimants, with average weekly benefits of $302.86, qualified to work on UI/Job Creation projects.

Training benefits

Training benefits in 1986 amounted to $237 million, up slightly from $235 million in 1985. The number of UI claimant trainees enrolled decreased from 88,900 in 1985 to 83,600 in 1986, and the average weekly benefits increased from $165.99 in 1985 to $177.80 in 1986.

Administrative costs

Section 102 of the UI regulations prescribes that UI administrative costs be determined by the total actual administrative costs of EIC, less the costs not related to the administrative costs of the Unemployment Insurance Act. Since the actual administrative costs of EIC are calculated on a fiscal year basis, the costs for a calendar year are calculated as 9/12 of the amount for fiscal year plus 3/12 of the amount for the previous fiscal year. The administrative costs calculated in accordance with this formula amounted to $936 million in 1986. Approximately $8 million was recovered in 1986 for services to other government departments or agencies. Net administrative costs in 1986 were $928 million.

Premium revenue

Under Part IV of the Unemployment Insurance Act, the Department of National Revenue, Taxation, collects UI premiums from employees and employers for the Commission. Premium revenue transferred to the Commission in any year is an estimate of the premiums which will be collected that year and this amount is finally determined when information returns are processed the following year. The employee and the employer premiums transferred from the Department of National Revenue, Taxation, in 1986 amounted to $9,616 million, $863 million higher than 1985. The increase in transfers resulted from a number of factors:

- **Number of contributors**

  There were an estimated 12,264,000 contributors in 1986, up from 11,870,000 in 1985. The actual number of contributors will be known after all information returns are processed by Revenue Canada, Taxation.

- **Average weekly insurable earnings**

  Average weekly insurable earnings increased for two reasons. First, since insurable earnings are directly related to an employee's earnings up to the maximum weekly insurable earnings, increases in wages and salaries have naturally contributed to the increase in average weekly insurable earnings. Second, the Unemployment Insurance Act requires that the maximum weekly insurable earnings be increased annually according to the earnings index. In 1986 the maximum weekly insurable earnings were raised to $495 from $460 in 1985.

- **Premium rates**

  In 1986, the premium rate for employees remained at $2.35 per $100 of insurable earnings. The premium rate for employers (1.4 times the employee rate) was also left unchanged at $3.29 per $100 of an employee's insurable earnings.

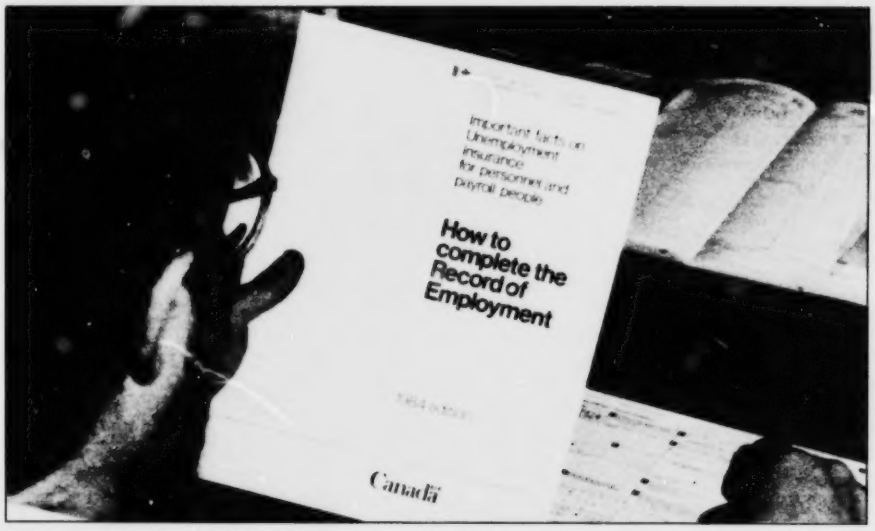

Assessments to date show that clients now find UI forms easier to understand and fill out.

Government contributions

Pursuant to Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the UI program. Government contributions consist of the cost of regionally extended benefits, extension benefits paid to claimants participating in job creation projects or undertaking training courses, and net benefits (benefits less premium collected) paid to self-employed fishermen.

In 1986, government contributions totalled $2,814 million, a decrease of $74 million from the 1985 contributions of $2,888 million.

Balance of the UI Account

The 1986 operations resulted in a surplus of $653 million (including a net interest charge of $463 million). The cumulative deficit at the end of 1986 amounted to $3,792 million. The deficit was financed by advances from general government revenues.

Unemployment Insurance benefits paid in 1985 and 1986

	($000,000)	
	1986	1985
By province		
Newfoundland	614.3	554.4
Prince Edward Island	120.0	106.9
Nova Scotia	489.8	457.4
New Brunswick	545.6	517.6
Quebec	3,186.3	3,171.5
Ontario	2,482.7	2,441.3
Manitoba	320.9	317.5
Saskatchewan	280.8	258.2
Alberta	983.3	837.8
British Columbia	1,451.1	1,416.0
Yukon	18.3	20.5
Northwest Territories	18.4	15.8
Outside Canada	2.1	2.1
Canada (gross)	10,513.6	10,226.9
Less: overpayments and cancelled warrants	(86.3)	(70.4)
benefit repayments	(33.8)	(38.6)
Canada (net)	10,393.5	10,117.9
By type		
Regular	9,210.0	8,975.1
Sickness	242.1	220.7
Maternity	472.5	432.5
Adoption	4.1	3.8
Age 65	21.8	22.4
Fishing*	208.5	179.8
Training	236.9	234.5
Work sharing	21.7	25.2
Job creation	96.0	132.6
Canada (gross)	10,513.6	10,226.9
Less: overpayments and cancelled warrants	(86.3)	(70.4)
benefit repayments	(33.8)	(38.6)
Canada (net)	10,393.5	10,117.9

* *Benefits to self-employed fishermen/women are provided for by special regulations under Section 146 of the Unemployment Insurance Act. The act also provides that the government assume the full costs for payment of these benefits.*

Report to the Minister
of Employment and Immigration
on the examination of
the accounts and financial transactions of the
CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT
for the year ended December 31, 1986

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Employment and Immigration

I have examined the balance sheet of the Canada Employment and Immigration Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1986 and the statement of revenue, expenses and deficit for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1986 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 2 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Kenneth M. Dye, F.C.A.
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
August 28, 1987

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Balance Sheet
as at December 31, 1986

ASSETS

	1986	1985
	(in thousands of dollars)	
Balance of the account with Receiver General for Canada	$ 48,961	$ 23,947
Due from claimants (Note 4)	126,682	125,179
Due from Canada (Notes 3 and 5)	-	84,563
	$ 175,643	$ 233,689

LIABILITIES AND DEFICIT

	1986	1985
	(in thousands of dollars)	
Unredeemed warrants	$ 220,675	$ 114,008
Tax deductions from warrants	112,137	76,508
Due to Canada (Note 5)	85,580	-
Advances from Canada (Note 6)	3,549,224	4,487,779
	3,967,616	4,678,295
Deficit (Note 3)	3,791,973	4,444,606
	$ 175,643	$ 233,689

Approved by the Commission:

Executive Director
Finance and Administration

Chairman

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Statement of revenue, expenses and deficit for the year ended December 31, 1986

	1986	1985
	(in thousands of dollars)	
Revenue		
Premiums	$ 9,615,637	$ 8,752,844
Penalties	15,855	13,500
	9,631,492	8,766,344
Expenses		
Benefits (Note 7 and Schedule)	10,393,518	10,117,876
Administration	927,687	902,286
Interest on advances from Canada and on the balance of the account with Receiver General for Canada	463,245	521,620
Doubtful accounts	8,411	11,878
	11,792,861	11,553,660
Excess of expenses over revenue before Government's share of benefits	2,161,369	2,787,316
Government's share of benefits (Note 3 and Schedule)	2,814,002	2,888,372
Excess of revenue over expenses for the year (Note 3)	652,633	101,056
Deficit at beginning of the year	4,444,606	4,545,662
Deficit at end of the year (Note 3)	$ 3,791,973	$ 4,444,606

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Notes to Financial Statements
December 31, 1986

1. Authority and objective

The Canada Employment and Immigration Commission, a departmental corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act, administers the Unemployment Insurance Act, 1971 as amended. The objective of the Act is to provide short-term financial relief and other assistance to eligible workers. The financial transactions relating to this objective are reported through the Unemployment Insurance Account.

In the accounts of Canada, the Unemployment Insurance Account was established by Section 131 of the Act. All amounts received under the Act are deposited in the Consolidated Revenue Fund and credited to this Account. Benefits and the cost of administration of the Act are paid out of the Consolidated Revenue Fund and charged to this Account.

Under Part IV of the Act, the Minister of National Revenue is responsible for collecting premiums from employers and employees.

2. Accounting policies

(a) Premiums

The premiums are recorded based on an estimate of the amount to be collected in the current year and include adjustments between actual and estimated premiums of prior years.

(b) Penalties

Penalties, levied pursuant to Section 47 of the Act, are recorded on an accrual basis.

(c) Benefits

Benefits represent warrants issued during the year less benefit overpayments identified by the Commission during the year and benefit repayments estimated to be receivable under Section 142 of the Act including adjustments between actual and estimated repayments of prior years.

(d) Administration

The costs of administration of the Act are determined by the Unemployment Insurance Regulations and are charged to the Account by the Commission.

(e) Interest

Interest on the balance of the account with Receiver General for Canada and interest on advances from Canada are recorded on an accrual basis.

(f) Government's share of benefits

The government's share of benefits is recorded on an accrual basis.

3. Restatement of prior year

The Commission completed a study to estimate the overcharge to the government's share of benefits due to the methods used to administer claimants' records of employment. The overcharges were estimated at $73,223,000 for 1985 and $69,617,000 for 1986. The estimate for prior years is unavailable due to the difficulty in obtaining the necessary information and the cost involved.

The 1985 comparative figures in the financial statements were restated accordingly. The Government's share of benefits and the excess of revenue over expenses for the year ended December 31, 1985 and the amount due from Canada as at that date have been reduced by $73,223,000. The deficit at December 31, 1985 has been increased by the same amount and the balance of this account as at January 1st, 1985 as remained the same as previously reported.

4. Due from claimants

	1986	1985
	(in thousands of dollars)	
Benefit overpayments and penalties	$ 116,335	$ 102,973
Less: allowance for doubtful accounts	29,849	27,794
	86,486	75,179
Estimated benefit repayments under Section 142 of the Act	40,196	50,000
	$ 126,682	$ 125,179

Uncollectable benefit overpayments and penalties written-off during the year under authority of Section 60(2) of the Regulations amounted to $6.4 million (1985 - $5.4 million).

5. Due from (to) Canada

	1986	1985
	(in thousands of dollars)	
Government's share of benefits (Note 3)	$ (64,647)	$ (45,933)
Premiums	3,781	132,929
Interest on balance of the account with Receiver General for Canada	170	1,156
Administration expenses	(24,956)	(3,702)
Benefit repayments	114	142
Other	(42)	(29)
	$ (85,580)	$ 84,563

6. Advances from Canada

Advances from Canada are made under Section 137 of the Act and the Unemployment Insurance Account Advance Regulations, by means of promissory notes which bear annual interest compounded semi-annually at rates varying from 9.125% to 12.00%. The balance as at December 31 consists of:

	1986	1985
	(in thousands of dollars)	
Principal repayable in		
1986	$ -	$1,308,000
1987	2,749,000	2,749,000
1988	342,000	-
	3,091,000	4,057,000
Accrued interest	458,224	430,779
	$3,549,224	$4,487,779

7. Overpayments and underpayments of benefits

The large number of claimants to be monitored and the requirement for prompt service require selective internal control procedures rather than universal and therefore the verification of claims is mainly done after claimants have begun to receive benefits.

As a result, overpayments and underpayments of benefits exist which the Commission estimated at $316 million ($270 million in 1985) and $123 million ($109 million in 1985) respectively. These amounts are included in the benefits for the year.

8. Contingent liabilities

In the normal course of the operations of the Unemployment Insurance Account, certain appeals against or by the Commission are presently outstanding. In the opinion of management, the result of these appeals will not have a significant impact on the operations of the Unemployment Insurance Account.

9. Subsequent event

On June 26, 1987, Bill C-50 received Royal Assent. This Act concerns the treatment of pension payments in determining certain unemployment insurance benefits entitlements retroactive to January 5, 1986. Pursuant to this Act, approximately $123 million in benefits were paid subsequent to June 26, 1987. As benefit payments are recorded on a cash basis, no provision was made as at December 31, 1986.

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Schedule of Benefits
for the year ended December 31, 1986

	1986		1985	
	Total	Government's share	Total	Government's share
	(in thousands of dollars)			
Regular	$ 9,098,430	$ 2,464,447	$ 8,877,008	$ 2,535,969
Maternity	471,839	-	431,268	-
Training	235,660	113,939	232,790	120,311
Sickness	236,395	-	215,066	-
Job creation	96,092	44,471	132,279	65,455
Work sharing	21,551	-	25,373	-
Retirement	21,859	-	21,108	-
Adoption	4,154	-	3,897	-
	10,185,980	2,622,857	9,938,789	2,721,735
Fishing	207,538	191,145	179,087	166,637
	$ 10,393,518	$ 2,814,002	$ 10,117,876	$ 2,888,372

In accordance with Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, 1971, the government's share of benefits consists of extended benefits paid under Section 35, Subsections 38(8) and 39(3), and all benefits paid to fishermen less premiums paid by them and their designated employers.

Extended benefits paid under Section 35 of the Act are benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits (and labour force extended benefits, if they are entitled) and who reside in a region where the regional unemployment rate exceeds 4.0 per cent.

Extended benefits under Subsection 38(8) and 39(3) of the Act are benefits paid to claimants on job creation projects or training courses and whose entitlements are not enough to cover the duration of the project or course plus an additional maximum of three weeks of entitlement after the projects or courses end.

Immigration

"There is a growing awareness that immigrants actually spur economic growth and development."

Introduction

Economic

Although the popular misconception that "immigrants take jobs away from Canadians" continues to persist, there is a growing awareness that immigrants actually spur economic growth and development. They increase capital formation, expand consumer demand for Canadian goods and services, create jobs for Canadian workers, bring needed skills and energies to Canada's labour market, and broaden the revenue base for all levels of government.

Social

Immigration is entirely consistent with Canada's traditions of social justice, equity and humanitarian concern for the displaced and persecuted by offering protection and resettlement to refugees and other victims of dislocation and oppression.

Demographic

Immigration will help to forestall a projected decrease in the Canadian population. This could begin at, or shortly after, the turn of the century if fertility remains below replacement levels.

Helping new Canadians build a future

Canada's history and culture have been formed in large part by immigration. Canada today continues to welcome newcomers from anywhere in the world without respect to ethnic, religious, or racial background.

The prime considerations in Canada's Immigration program, however, must be national goals and the contribution of our immigration law and policy to meet those goals.

Each year millions enter Canada as visitors, students, temporary foreign workers, returning residents, or immigrants wanting to build a future here.

The Immigration program is responsible for:

- recruiting and selecting individuals suitable as future residents and citizens;
- admitting refugees and other special groups;
- protecting Canadians against undesirable non-Canadians;
- examining all people seeking entry to Canada;
- investigating immigration violations, holding inquiries, processing immigration appeals, and arranging for the departure of undesirables;
- adjudicating cases concerning admission or the right to remain in Canada, and detention or removal from Canada; and
- helping immigrants adapt to the social, economic and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial and municipal governments and voluntary agencies.

Policy and Program Development

In consultation with the provinces, EIC recruits, selects and admits immigrants, foreign students and temporary foreign workers to Canada.

Immigration levels

The planning of immigration levels results from an independent analysis of each main component of the program — family class, refugees and designated classes, selected workers and business immigrants. The result is an immigration intake which reflects Canada's prevailing economic, demographic and social objectives.

The Minister reports annually to Parliament on the number of immigrants to be admitted during any given period and indicates the demographic considerations underlying this decision. The number is not a

target, quota or ceiling, but rather a range necessary for planning in the public and private sectors.

On October 30, 1986, the ***Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels*** was tabled in the House of Commons. The report followed annual consultations and announced the continuation of a policy of moderate, controlled growth in immigration levels.

Policy highlights

The policy for moderate growth was adopted to reflect the upturn in the Canadian economy, to offset the prospect of a projected eventual population decline in Canada and to promote the family reunification objective outlined in section 3 of the Immigration Act.

Immigration components

The announced planning figures, by component, for the 1987 calendar year are as follows:

Family class	45,000
Refugees and members of designated classes	17,000*
Persons landed under special humanitarian measures	5,000- 8,000
Selected workers: principal applicants	17,000-20,000
spouses and other dependants	17,000-21,000
Business immigrants: principal applicants	4,000
spouses and other dependants	8,000
Retirees	2,000
Total	115,000-125,000

* *Includes 12,000 government-assisted refugees and approximately 5,000 privately sponsored refugees.*

Canada's history and culture have been formed in large part by immigration.

Consultations

The Immigration Act requires that the Minister consult with provincial governments before the federal government determines future immigration levels. Territorial governments have also been consulted since 1982.

In addition, 500 non-governmental organizations including employer, employee, and ethnocultural groups were canvassed in 1986. Refugee consultations involved the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), provincial governments, Canadian refugee aid and advocacy organizations, academics and church groups.

Annual refugee plan

Canada's traditional humanitarian concern for refugees is expressed in a number of ways. We are one of the largest financial contributors to the UNHCR and make significant donations to other international relief organizations such as the International Red Cross.

The Nansen Medal for 1986 has been awarded to the people of Canada. The medal is awarded annually in recognition of outstanding contributions in providing protection and assistance to refugees. Governor General Jeanne Sauvé accepted the medal on November 13, 1986, on behalf of the Canadian people.

As a member of the executive committee of the UNHCR, Canada contributes to the search for long-term solutions to refugee situations. One of the major ways of contributing is through resettlement as outlined in the annual refugee plan in the immigration levels report. Refugee intake is planned on a year-to-year basis because of unpredictable world events that cause refugee movements.

The annual refugee plan is an estimate of the appropriate level of government involvement in international refugee resettlement efforts, taking into account existing commitments, international developments, resettlement opportunities in provinces and the anticipated availability of federal, provincial and non-government services.

The plan is developed in consultation with UNHCR, the provinces and voluntary agencies as part of the immigration levels exercise. It represents the number of refugees and humanitarian cases for which the federal government is prepared to be fully responsible. Privately sponsored refugees and humanitarian cases are accepted over and above this basic estimate.

During 1986, the total number of convention refugees and designated class immigrants accepted by Canada as the result of the government program and the efforts of private sponsors increased by 2,075 from 16,550 to 18,625. An additional 2,602 people benefitted from special humanitarian measures. This took place at a time when the total admission of immigrants increased to 99,175.

Since 1982, the number of refugees and others accepted under special humanitarian programs has continued to rise, and in the past two years has surpassed 20 per cent of total immigration: 1982 - 14%, 1983 - 15%, 1984 - 17%, 1985 - 29%, 1986 - 21%.

In addition to refugees being brought to Canada with federal government assistance, groups of people, organizations or family members also help refugees enter. Among those resettled in Canada in 1986, 5,067 came as a result of private sponsorships.

Admission to Canada is granted not only to those who meet the strict definition of the Convention on Refugees, but also those who are in refugee-like situations. As a result, designated classes have been developed to express Canada's traditional humanitarian concerns. These classes are:

☐ **Indochinese Designated Class**

–for people who have fled Vietnam, Kampuchea and Laos and have not become permanently resettled;

☐ **Political Prisoners and Oppressed Persons**

–for those who would be considered refugees except that they are still within their country of citizenship. It allows for direct admission to Canada. Countries included in this class are Chile, El Salvador, Guatemala, Poland and Uruguay;

From Polish prison to resettlement in Canada in one year. That's the success story of Mariusz and Magdelena L., two Solidarity Movement members who were released as political refugees. Arriving in Comox, British Columbia, with little money and few possessions, their immediate needs were provided by the local Canada Employment Centre. Mariusz' masters degree in animal husbandry helped the couple obtain both employment and housing at the University of British Columbia's experimental farm. They are now enrolled in English for New Canadians and are expecting their first child.

☐ **Self-exiled Persons Designated Class**

–for people who have left their countries of origin and have not become permanently resettled in another country. It enables Canada to admit those persons who, while not refugees in the sense of the Convention, have good reasons for not wishing to return home, including a fear of government reprisals resulting from their attempts to emigrate illegally. Countries included are the USSR, Poland, Czechoslovakia, Hungary, Romania, Bulgaria, Albania and the German Democratic Republic (East Germany).

Canada's commitment to uphold its humanitarian tradition for the displaced and persecuted extends beyond those eligible as Convention refugees or under a designated class. There has traditionally been a positive response to the plight of persons from countries experiencing adverse domestic events.

While such people are not always Convention Refugees in the accepted sense of the term, they deserve lenient or relaxed criteria. At present, special measures exist for citizens of El Salvador, Ethiopia, Guatemala, Iran, Iraq, Lebanon and Sri Lanka.

Business Immigration

EIC's business immigration program is an important element in the government's strategy of revitalizing the Canadian economy by attracting foreign business expertise, technology and investment.

The preliminary number of visas issued to business immigrants in 1986 is 2,406, an approximate increase of 12 per cent from 2,136 in 1985. The 1986 number is made up of 1,783 entrepreneurs, 606 self-employed and 17 investors. Department officials propose to transfer $1.7 billion to Canada, compared to $1.1 billion in 1985 (a 48 per cent increase), and to create 12,119 jobs compared to 9,715 in 1985 (a 25 per cent increase).

Four Mexican brothers have found the stability and business opportunities they were looking for through the Business Immigration program. Arriving in British Columbia with their families in 1986, Javier, Raul, Edgar and Jorge A. bought a 52-year-old lighting fixtures company in New Westminster and immediately set about revamping its outdated product line and marketing techniques. Already, they've opened up new markets in Eastern Canada, the United States, Japan and China, have hired 20 Canadian workers and expect a marked increase in both sales and staff for 1988.

Ontario's share of business immigrants has remained stable over the last three years — 894 in 1984, 798 in 1985 and 822 in 1986 (34 per cent of total). Quebec's and British Columbia's shares have steadily grown over the period. In 1986, 654 came to Quebec (27 per cent of total) and 420 to British Columbia (18 per cent). Alberta's proportion almost doubled from 72 in 1985 to 140 in 1986. The three prairie provinces together drew 11 per cent of the 1986 movement. The Atlantic provinces, Yukon and the Northwest Territories drew the remaining two per cent.

In total, 92 countries contributed to business immigration to Canada in 1986, a broader base than in 1985. Hong Kong retains the lead with 677 business immigrant landings for a total of 2,190 (31 per cent). The United States displaced the Federal Republic of West Germany in second place in 1986 (146 landings or some 7 per cent). West Germany now retains the third position. New entries among the top 10 countries for business immigrants in 1986 are South Korea, seventh place with 75, and Saudi Arabia, ninth place with 62, displacing respectively the Netherlands and Switzerland.

Refugee Determination Task Force

In 1986 a Task Force was established to provide for the systematic development and implementation of a new refugee determination system, the administrative review of the refugee backlog and an interim "fast-track" system to process new cases.

The Task Force is responsible for all aspects of planning and implementation of the revised refugee determination system, including drafting legislative changes required, transitional policies and procedures, and the training of CEIC employees and the new Refugee Board members.

Administrative review

As a result of initiatives undertaken by the Task Force, some 25,000 refugee claimants who arrived before May 1986 received a case-by-case administrative review. The criteria for the review focused on family ties to Canada, economic criteria, and humanitarian and compassionate considerations. Approximately 85 per cent of the cases have been accepted for landing.

Interim Expedited Processing (fast-track)

Claimants arriving during the interim period receive an expedited refugee determination under the existing system. Persons arriving between May 1986 and February 1987 who were issued Minister's permits for one year will also be eligible for full refugee determination when their permits expire.

Control measures

Faced with a runaway growth of refugee claims at our ports of entry, control measures were introduced on February 20, 1987 to protect the integrity of the refugee process during the transition to a new and effective system. They included visitor and transit visas, case-by-case removals to all countries, and the return of claimants to the USA until an inquiry can be held on their claims.

Proposed refugee legislation

In 1987, the Minister will be tabling a comprehensive Bill designed to simplify and improve Canada's refugee determination process. The Bill will provide for a rapid response to genuine refugees needing our protection while supporting the effectiveness of our immigration program. The revised system will be able to sort, very quickly and efficiently, the genuine refugees from the abusers making Canada less attractive for the non-bona fide refugees.

Highlights of the proposed system include:

- ☐ Everyone seeking Canada's protection will be heard by a member of the Convention Refugee Board and an immigration adjudicator;
- ☐ Persons with refugee status elsewhere and persons arriving from safe third countries who had a reasonable opportunity to claim protection will be returned to those countries;
- ☐ Persons with no arguable basis for their claims will also be returned to their country of origin. Persons with an arguable claim will be referred to a further hearing before the Refugee Board;

Although immigrant Laura M. doesn't enjoy Winnipeg's long, cold winter, she says the warmth of the people more than makes up for it.

- ☐ Oral hearings will be non-adversarial and will offer the benefit of the doubt to the refugee claimant;
- ☐ There will be right of an appeal by leave to the Federal Court of Canada on questions of law and jurisdiction.

Settlement

Programs and services are provided to immigrants and refugees to help them adapt to community life. EIC programs include the provision of transportation loans (particularly to refugees), financial support for indigent newcomers, support of community reception networks, special access to employment services, and settlement language training.

Transportation loans

Funds are available to indigent prospective newcomers to cover the costs of medical examinations abroad and transportation costs from their point of embarkation to their final destination in Canada. These funds are most frequently used by government and privately sponsored refugees. The Transportation Loans Fund was increased in 1986 to $90 million, to ensure that funds would continue to be available to assist refugees destined for Canada. Loans to cover medical examination and transportation costs from overseas to destinations in Canada were made to the sum of $18,288,617. Payback of previous loans was $13,928,242, including interest at a rate of 9.175 per cent for 1986. The balance of the Transportation Loans Fund is $28,002,522.

Adjustment assistance

Financial assistance is provided to indigent newcomers through the Adjustment Assistance Program (AAP). These funds help defray the cost of temporary accommodation and necessary clothing. Once newcomers are moved into permanent accommodation, the AAP continues to help by covering the cost of furniture and other recurring expenses such as rent, food and incidentals for a period of up to one year. The AAP also provides loans to assist newcomers enter the workforce. These loans are used to purchase tools and pay for work-related examination fees. AAP helped more than 12,000 indigent landed newcomers over the past year. In 1986-87, $38,784,448 was spent to aid newcomers adjust to their new environment. Most of these were refugees.

Immigrant Settlement and Adaptation Program

Funds are provided under the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) to community-based voluntary non-governmental organizations to help them deliver services to newcomers. These services include: reception and orientation, translation and interpretation, referral, non-professional counselling, general information and employment related services.

Under the ISAP, 122 organizations spent $4.5 million to aid an estimated 100,000 newcomers, however the figure of 500,000 contacts represents services repeated for those most in need.

Host Program for Refugee Settlement

Community organizations are funded to recruit and train volunteer host groups to act as a link between the community and government sponsored refugees. The host groups are able to enhance adaptation by providing: access to services, language reinforcement, community orientation and social support to newcomers. The funding allows community organizations to support and monitor a host group's activities, leading to enhanced community awareness of the needs of refugees. In 1986-87, 13 projects in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Quebec and Nova Scotia resulted in 888 refugees receiving services under the host program. The 1986-87 budget was $500,000.

Reception houses

Increased costs for temporary housing for government sponsored refugees has led to the operation of reception houses, managed by immigrant serving agencies and funded by the AAP. These houses provide refugees with short-term accommodation, orientation and assistance in finding permanent housing.

Reception houses are desirable alternatives to hotel accommodation, normally provided to refugees when they arrive in Canada. Immigrant-serving agencies operate reception houses and are wholly responsible for any financial and legal commitments associated with managing these institutions.

The Commission provides funding on a per diem basis under the AAP for temporary accommodation, which is either less expensive, or at most equal in cost to equivalent local hotel rooms. Not only do reception houses provide a better communal environment, but they can also reduce the cost to the AAP of temporary accommodation. In addition, any profits made by the agency, over and above the direct costs of operating the facility, are channelled into improving or expanding initial reception and settlement services to the new arrivals and thus reducing the need for ISAP funds. In 1985-86, reception houses operated in Vancouver, Calgary, Regina and Winnipeg. Others are planned for 1987-88.

The waiting room at the Immigrant Social Aid Centre in Montreal.

Settlement Language Training Program

The Settlement Language Training Program (SLTP) was a one-time-only pilot project which received funding of $1 million to provide approximately 300 hours of language training through community agencies already serving immigrants. It offered a flexible program — 15 to 30 hours of instruction per week for 10 to 20 weeks. Where necessary, on-site child care was provided and out-of-pocket expenses were reimbursed.

The SLTP, introduced in many cities from Victoria, British Columbia, to St. John's, Newfoundland, was intended to meet the needs of adult immigrants who were not expected to join the labour force. Immigrant women at home with family responsibilities were the main target group. An independent evaluation of this program found that it met all its objectives in serving the language needs of this group.

Operations

Enforcement

The enforcement program implements control measures which apply to visitors, students, temporary workers, immigrants and returning residents. These measures prevent immigrants or visitors from entering or staying in Canada if their presence endangers the public health or welfare of Canadians or threatens national security. Activities include identification, apprehension, arrest, bonding, detention, prosecution, appeal and litigation.

Enforcement activities at ports of entry during 1986-87 included:

- more than two million examinations of persons seeking admission;
- more than 45,000 reports on persons suspected of being members of inadmissible classes;
- more than 43,000 investigations at inland offices; and
- more than 20,000 persons reported or arrested for possible removal from Canada.

Immigration Appeal Board

EIC officials represent the Minister in the vast majority of cases heard by the Immigration Appeal Board (IAB). During 1986-87, the IAB received 1,354 new refugee determination applications. Of these, 74 cases were allowed to proceed to a hearing, 44 were determined not to be refugees, and four were abandoned or dismissed for not meeting procedural requirements. Twenty-two applicants were determined to be refugees.

Following the Minister's announcement on the Refugee Determination System of May 21, 1986, the IAB received 632 new refugee determination applications. Of these, 101 were allowed to proceed to a hearing, 85 cases were determined not to be refugees, 10 were abandoned or dismissed for not meeting procedural requirements, and six applicants were found to be refugees.

The IAB also received 1,520 appeals of which 1,287 were against sponsorship refusals by EIC officers and 232 against removal orders by adjudicators. One appeal was made by the Minister against favourable decisions of adjudicators.

Canberra hosted the third International Immigration Conference in October 1986. Participants attended from Canada, the United States, Britain and Australia. Discussions focused on areas of mutual concern – fraudulent documentation, refugee claims, expanded discussions and information sharing.

In 1986-87, the use of fraudulent passports and visas to enter Canada remained a serious concern. There was a continued emphasis on training and information approaches to help Immigration, External Affairs, Customs and international airline personnel around the world become familiar with fraudulent travel documents and develop their skills in detecting them. An interdepartmental task force was formed with representatives from EIC, Customs, RCMP, External Affairs and Transport to review options and make recommendations for action on this increasingly serious issue.

Case Review

Ministerial correspondence

It has been a long-standing practice for people to write directly to the Minister or through a third party such as their lawyer or Member of Parliament to request status reports on cases in process or reviews of unfavourable case decisions.

In 1986, more than 4,700 representations were considered and answered by the Minister's office.

Special case review

A review committee acting as a senior administrative body provides a final headquarters review of refused refugee claims and other cases with unusual circumstances.

In 1986, the committee handled 2,541 cases: 183 were approved, 2,269 refused, and 89 deferred or deemed eligible for special programs.

Landings in Canada

Section 9(1) of the Immigration Act requires each immigrant to apply for and obtain a visa before appearing at a port of entry. Section A115(2) does allow applications for landing in Canada under certain conditions. This section allows, by Order-in-Council, the landing of persons for reasons of public policy, compassionate or humanitarian considerations. Another group that can be landed in Canada includes persons who have been on a Minister's Permit for five years.

Under A115(2), officers may identify cases for the Minister to recommend to the Governor-in-Council when strict application of other sections of the Act or Regulations would be against the national interest of Canada or would constitute, for humanitarian and compassionate reasons, an undue degree of hardship.

Examples include the existence of family dependants such as a spouse, children or aged parents, unusually difficult circumstances in the country of origin, long-term or de facto residence in Canada, and reasons of public policy or national interest, such as persons affecting the economic, cultural, social or scientific aspects of life in Canada.

For those who receive favourable consideration but who cannot comply with all the requirements of the Immigration Act and Regulations, an Order-in-Council must be obtained. This creates, in effect, an exception to the law and requires considerable time to process. It must be established that the person concerned meets both the criteria for exception and other immigration requirements. In addition, six to eight months are needed for the administrative process to obtain an exemption of the visa/immigration regulations from the Governor-in-Council.

In 1986, a total of 40,150 Orders-in-Council were approved. Of these, 28,374 were for applicants already in Canada.

Adjudication

Adjudicators in 13 centres across Canada preside at Immigration inquiries involving persons alleged to be in breach of the Immigration Act and Regulations. Adjudicators determine whether these individuals may be allowed to enter or stay in Canada.

In 1986-87, adjudicators concluded 7,964 inquiries and issued 2,446 deportation orders, departure notices and exclusion orders. The remaining 5,518 persons were either allowed to enter or remain in Canada, or their inquiries were concluded for other reasons.

In addition, 32,535 inquiries were in progress on March 31, 1987. Of these, 31,963 were pending determination of claims to refugee status. The backlog in the refugee determination process has had a detrimental effect on the efficiency of the immigration inquiry system.

During 1986-87, adjudicators conducted 2,359 detention reviews, compared with 3,979 the previous year. This 24 per cent decrease was the result of EIC's policy to release more refugee claimants to the recognizance of non-government organizations before starting the inquiry.

Refugee claims were made in 16,315 inquiries, or 81.5 per cent of the 20,000 inquiries opened in 1986-87. This compares with 10,001 refugee claims made in inquiries in 1985-86, or 75 per cent of the 13,412 inquiries opened. In 1986-87 there were only 4,345 inquiries concluded after the resumption of an inquiry adjourned for a refugee claim.

Sixty-one applications were submitted to the Federal Court of Appeal appealing decisions by adjudicators to have a person removed from Canada or subject to a departure notice. Sixteen other decisions of adjudicators were appealed to the Federal Court. The Court heard and decided 79 cases, 37 were dismissed and 42 allowed. Fifteen cases were withdrawn or abandoned during the year. Of the 42 cases that were allowed by the Federal Court, 35 arose solely in relation to the application of the Supreme Court of Canada SINGH decision to Immigration Appeal Board refugee redetermination refusals made without oral hearings.

Foreign Operations

The Department of External Affairs is responsible for implementing policy on and co-ordinating the processing of immigrants and refugees abroad. It works to meet target levels for immigrants and refugees approved by Parliament. It participates in formulating immigration policy by bringing it into the wider context of foreign policy and by ensuring that EIC is informed of international pressures and obligations which may influence Canadian immigration and refugee policies.

Eastern Europe

The 1986 Refugee Plan incorporated a government-sponsored refugee quota of 3,100 for Eastern Europe. Most of these refugees or self-exiled persons applied in Vienna, Rome, Athens and Belgrade. A total of 8,120 persons emigrated to Canada from Eastern Europe and the USSR in 1986, including those who applied directly from Eastern Europe.

Family reunification remained a subject of great concern tc the Canadian government. Every opportunity was used, both in bilateral consulation and during official visits, such as that of Soviet Foreign Minister Shevardnadze, to raise issues of family reunification and human rights. This issue was also forcefully raised in Vienna by the Canadian delegation to the follow-up conference on Security and Co-operation in Europe, where the poor record of compliance by Eastern European countries and the Soviet Union in implementing the provision of the 1975 Helsinki Accords was deplored.

Applications from Eastern Europe for visitor visas continued to increase in keeping with the trend of recent years. This was particularly true of Poland and Hungary, where exit restrictions are somewhat less inhibiting than elsewhere in Eastern Europe, and the USSR, which has significantly increased official, business, scientific and academic contacts with Canada.

Western Europe

Western European posts continued to process a significant proportion of Canada's immigration movement in 1986. In addition to issuing 17,154 immigrant visas, posts issued 42,170 visitor visas.

Throughout the year, posts worked actively with foreign airlines and airport authorities to find ways to stem the flow of persons illegally entering Canada with false visas and forged travel documents. To further control abuses of Canada's generous refugee determination system, a visitor visa requirement was imposed for nationals of Portugal and Turkey.

With the support of $110,500 from Investment Canada, posts used every opportunity to promote the enterpreneurial program. Significant results were achieved. A total of $297.2 million was brought into Canada in 1986 by 343 entrepreneurs, representing a 36 per cent increase over 1985.

Several posts, especially Rome, Athens and Bonn, continued to process applications from Eastern Europe, the Middle East and Africa under Canada's program for refugees. The government refugee target for Eastern Europeans was surpassed with all posts meeting or surpassing their target. In all, Western European posts during 1986 processed 4,432 refugees.

The government's decision to close the Consulate General in Marseille necessitated a review in the delivery of the immigration program for the South of France and the Maghreb countries. It was decided that Paris would assume the workload for southern France and responsibility for Morocco, Algeria and Tunisia would revert to Rabat, Morocco.

Indochina

Since its inception in 1975, Canada's Indochinese Refugee Program has provided resettlement for more than 107,000 refugees from Vietnam, Kampuchea and Laos.

While continuing to respond to this refugee movement through humanitarian aid and resettlement assistance, Canada shares the view of the United Nations High Commission for Refugees (UNHCR) and other major resettlement nations that resettlement alone cannot resolve the problem. In concert with other governments and the countries of first asylum, Canada continues its efforts to find other durable solutions.

Canada's 1979 bilateral agreement with the Socialist Republic of Vietnam has resulted in more than 25,000 persons being reunited with their family members in Canada. The government strongly supports this program in light of its family reunification goals and the alternative it provides to exceedingly hazardous illegal departures by sea and land from Vietnam. During 1986, Canada admitted 2,642 persons from Vietnam under the Family Reunification Program.

After seven years spent surviving wars in their native Vietnam, storms in the Pacific, refugee camps in Hong Kong and miles of red tape, Van L. and his family were finally reunited in Canada. Sponsored by the West River Support Association, the family found a new home in New Glasgow, Nova Scotia, and was helped financially for a year by this group of local citizens. Now Van is fixing cars for a local dealer, and his brothers have found work in other parts of the country. Their mother has recently joined Van and his new wife, and the youngest members of the family are attending the local secondary school.

Asia and the Pacific

In 1986, the Asia and Pacific region accounted for the largest source of immigrants to Canada in all three major categories: family, humanitarian and business immigration – some 42 per cent of all immigration to Canada.

Canadian missions in Hong Kong, Bangkok, Manila, New Delhi and Islamabad were visited by members of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration, who examined and recommended means to facilitate and expedite family reunification procedures. Many of their recommendations have been acted upon while others are under study.

Canada, through its missions in a number of Asian countries, continued to do its fair share in resettling Indochinese displaced persons. In addition, greater emphasis was placed on assisting Iranians, Afghans and others requiring protection as refugees and identified by the UNHCR throughout the area.

Business immigration continued to be a major focus. The Hong Kong mission, for example, accepted some 800 entrepreneurs and their families who brought almost $700 million to Canada and created or retained over 4,200 jobs during 1986.

Tourists from the region flocked to Expo '86. Students from Asia continued to form the largest part of Canada's foreign student population. The region was also the

source of a growing number of temporary workers, many of whom would be employed as domestics.

Africa and the Middle East

Africa and the Middle East were important sources of immigrants and refugees, and have considerable potential for future immigration movements to Canada. During the past year, for example, the Middle East, especially the Gulf area, has become one of Canada's most important sources of business and investment immigrants. Current efforts to provide investment opportunities in Canada should continue to attract an increasing number of potential business applicants.

While the continent of Africa has generated the largest number of refugees anywhere, the number of persons requiring resettlement in third countries is actually very limited. Canadian refugee immigration programs are being administered in close consultation with the UNHCR which is responsible for identifying those cases needing resettlement. A limited pool of available refugees, coupled with considerable difficulties in processing refugee applications in several African countries has made it virtually impossible to reach annual refugee targets. In addition, it is difficult to obtain exit permits in some countries, such as Ethiopia and Sudan.

The new selection criteria introduced on January 1, 1986, generated considerable interest in immigration to Canada, especially in Egypt, the Persian Gulf and North Africa. To meet the needs of the expanded immigration program, the Canadian Embassy in Cairo has been allocated additional resources and a new processing facility will be established in Rabat.

The situation in South Africa has contributed to a rapid increase in immigration applications. Withdrawal of visitor visa processing facilities in Pretoria has heightened interest in Canada, especially among South Africa's white population.

The Canadian Embassy in Damascus has experienced a noticeable increase in immigration activities since it became responsible for Iranian immigration applications in addition to those from Lebanon, Syria and Jordan.

In 1986, the Asia and Pacific region accounted for some 42 per cent of all immigration to Canada.

Some 15,000 Lebanese came to the Canadian Embassy in Damascus, increasing the pressure to shorten processing periods as that country's situation continues to deteriorate.

Enforcement is a major problem in Africa and the Middle East, with a significant increase in the number of fraudulent documentation cases. In an effort to stem the flow of illegal immigrants, Canada has imposed visitor visa requirements on four additional African countries: Tanzania, Sierra Leone, Mauritius and Gambia. This measure, coupled with the recently introduced transit visa requirements, should help bring the problem under control.

A tip-off that government forces were closing in on him sent former welder and union leader Alberto M. scurrying from El Salvador just four days before his wife delivered their second child. As an illegal immigrant, he eked out an existence in Guatemala, Mexico and Texas until, through church connections, he became a government-sponsored refugee and arrived in Medicine Hat, Alberta. Finally, through the Career Access program, Alberto became a permanent employee at a venetian blinds factory and was able to bring his wife and children to join him in his new homeland.

Latin America and the Caribbean

Human rights developments throughout the region in 1986-87 remained an issue of considerable concern to the government and to the Canadian public. Assistance to refugees continued to be an important priority.

The flow of Central Americans claiming refugee status at the Canada-USA border increased dramatically in late 1986 and early 1987. New measures were put into place, making it necessary for applicants to satisfy certain refugee determination criteria before entry. The number of refugees from the region accepted for immigration continued at a high level. The total number accepted in 1986 was slightly more than 3,200, the largest number of refugees accepted for resettlement by any major industrialized country.

Quality of Service

The ***Audit Report — Immigration: Quality of Service to the Public*** brought the service delivery problems of the immigration program into focus. The system was having difficulty responding to the increased levels of demand being placed on it by clients in Canada and at the border.

In response to the audit, the Executive Director, Immigration, created a Special Projects Unit to spearhead quality of service initiatives throughout the immigration system. The unit focused primarily on two areas: involving staff in changing the way we serve our clients, and simplifying our procedures.

Each region organized a review of quality of service issues in its area. National and regional levels conducted workshops to help staff better understand the importance of their roles in delivering the program. As a result, changes were initiated in accommodation, signage, equipment and training.

The Unit has simplified procedures by eliminating the special procedures for visitors from Communist countries, changing the procedures for long-term students, changing SIN procedures, initiating pilot projects to determine the best way of reuniting families, and simplifying criminal rehabilitation procedures. In addition, the Unit is reviewing policy on landings in Canada, employment authorizations and other matters.

Cost recovery

A cost recovery program was instituted in February 1986 to help pay some of the processing costs for selected groups of people requesting immigration services. Fees are now being charged for processing permanent residence applications, employment authorizations, extensions of visitor status, and verification of landing records. The program was implemented smoothly and appears to have met its objectives. Gross receipts from these fees amounted to $14.9 million for the 1986-87 fiscal year.

Training

Immigration staff received cross-cultural training to give them the opportunity to be more aware of and sensitive to cultural differences among their clients.

The Peace Officer Training Program was developed by outside agencies on the recommendation of the Safety and Security Committee to address the personal safety concerns of Immigration officers. Two three-week courses were delivered by the RCMP at their college in Regina. A French course was delivered at the Atlantic Police Academy in Charlottetown.

Human rights developments throughout Central America in 1986-87 remained an issue of concern to the government. Assistance to refugees continued to be an important priority.

Automation

The Immigration program moved into the age of modern technology with the installation of the Field Operational Support System (FOSS III). The system was installed in all immigration offices in Canada and provides instant access to client information. It is one of the major tools for improving quality of service to immigration clients.

Uniform program

During the summer of 1986, the colour of the immigration uniform was changed from brown to steel blue to help staff project a more professional image. The immigration uniform is provided to Examination Officers and to other personnel who work directly with the public.

Immigration by intended occupational group 1985-86 and 1986-87

Occupational Group	Fiscal Year 1985-86	1986-87	Percentage difference
Destined for the labour force			
Entrepreneurs	1,542	1,866	21.0 +
Managerial, administrative	1,478	2,806	89.8 +
Natural sciences, engineering and mathematics	2,139	3,327	55.5 +
Social sciences and related disciplines	340	547	60.8 +
Religion	397	469	18.1 +
Teaching	1,257	1,469	16.9 +
Medicine and health	1,572	2,119	34.8 +
Artistic, literary, performing arts	730	891	22.0 +
Sport and recreation	94	113	20.2 +
Clerical	3,122	4,972	59.3 +
Sales	1,514	2,038	34.6 +
Service	4,900	7,699	57.1 +
Farming, horticultural and animal husbandry	1,117	1,429	27.9 +
Fishing, hunting, trapping	120	189	57.5 +
Forestry and logging	23	20	13.0 –
Mining and quarrying including gas and oil	50	54	8.0 +
Processing	772	1,430	85.2 +
Machining	984	1,788	81.7 +
Fabricating, assembling and repairing	4,025	6,656	65.4 +
Construction	1,651	3,138	90.1 +
Transport equipment operating	604	969	60.4 +
Material handling	328	1,130	244.5 +
Other crafts and equipment operating	190	331	74.2 +
Others	9,624	13,132	36.4 +
Not stated	—	460	— +
Total Workers	38,573	59,042	53.1 +
Not destined for the labour force			
Spouse*	13,209	14,979	13.4 +
Children	6,780	8,371	23.5 +
Students	17,870	22,560	26.2 +
Dependants other than children	819	1,085	32.5 +
Others	8,184	8,385	2.5 +
Total non-workers	46,862	55,380	18.2 +
Grand total	85,435	114,422	33.9 +

* *Fiancés(ées) included with spouse under legislation*

Landings by class in Canada: major source areas and Canadian destination 1986-87

	Class					
	Family class	Refugees and designated	Assisted relatives	Others	Total	Percent of total
Major source area						
Africa and Middle East	3,362	2,527	1,825	6,837	14,551	12.7
Asia, Australasia and Oceania	17,305	7,054	2,332	12,284	38,975	34.1
U.S.A.	4,210	29	161	3,424	7,824	6.8
Balance of Americas	10,711	4,601	926	9,518	25,756	22.5
Europe	6,733	6,310	858	7,111	21,012	18.4
Britain	2,453	5	615	2,755	5,828	5.1
Not stated	124	30	16	306	476	0.4
Total	44,898	20,556	6,733	42,235	114,422	100.0
Canadian destination						
Newfoundland	105	88	6	107	306	0.3
Nova Scotia	398	269	67	409	1,143	1.0
New Brunswick	218	196	42	213	669	0.6
Prince Edward Island	38	50	7	80	175	0.1
Quebec	7,526	2,727	1,096	11,826	23,175	20.3
Ontario	22,416	10,122	3,966	21,646	58,150	50.8
Manitoba	1,729	1,372	103	724	3,928	3.4
Saskatchewan	569	815	64	508	1,956	1.7
Alberta	4,623	2,424	547	2,211	9,805	8.6
British Columbia	6,945	2,136	714	4,213	14,008	12.2
Yukon/Northwest Territories	64	11	1	35	111	0.1
Not stated	267	346	120	263	996	0.9
Total	44,898	20,556	6,733	42,235	114,422	100.0

Intended destination of immigrants 1982-83 to 1986-87

Region	Fiscal year 1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Newfoundland	377	263	342	291	306
Nova Scotia	1,085	845	1,083	958	1,143
New Brunswick	674	559	605	620	669
Prince Edward Island	139	103	120	111	175
Quebec	20,376	15,140	14,312	14,877	23,175
Ontario	50,422	38,675	41,794	41,474	58,150
Manitoba	4,705	3,981	3,773	3,598	3,928
Saskatchewan	2,034	1,768	2,132	1,960	1,956
Alberta	15,993	10,565	10,337	9,189	9,805
British Columbia	17,482	14,172	12,857	12,250	14,008
Yukon/Northwest Territories	156	137	114	107	111
Not stated	26	0	0	0	996
Canada	113,469	86,208	87,469	85,435	114,422

Principal countries of last permanent residence of immigrants coming to Canada 1985-86 and 1986-87

Country	Fiscal year 1985-86	1986-87	Percentage difference	
Europe				
Britain	4,299	5,828	35.6	+
Portugal	907	3,148	247.1	+
Italy	605	829	37.0	+
France	1,413	1,822	28.9	+
Netherlands	470	519	10.4	+
German Fed. Rep.	1,432	1,568	9.5	+
U.S.S.R.	83	120	44.5	+
Poland	3,864	6,038	56.3	+
Czechoslovakia	986	894	9.3	–
Greece	522	637	22.0	+
Others	4,242	5,437	28.2	+
Total	18,823	26,840	42.6	+
Africa				
South Africa, Rep. of	425	1,141	168.5	+
Egypt	419	574	36.9	+
Tanzania	393	384	2.3	–
Kenya	278	411	47.8	+
Morocco	351	440	25.4	+
Zimbabwe	48	53	10.4	+
Others	1,677	2,736	63.1	+
Total	3,591	5,739	59.8	+
Asia				
Vietnam	10,001	6,055	39.5	–
Hong Kong	7,097	6,796	4.2	–
China	1,912	2,013	5.3	+
India	4,658	7,780	67.0	+
Philippines	3,035	4,729	55.8	+
Laos	339	749	120.9	+
Kampuchea	2,390	1,358	43.1	+
Israel	729	1,371	88.1	+
Lebanon	1,570	2,798	78.2	+
Iran	1,614	2,425	50.2	+
Others	5,639	10,322	83.0	+
Total	38,984	46,396	19.0	+

Country	Fiscal Year 1985-86	1986-87	Percentage difference
Australasia			
Australia	352	381	8.2 +
New Zealand	136	168	23.5 +
Others	4	2	50.0 +
Total	492	551	11.9 +
North and Central America			
U.S.A.	6,726	7,824	16.3 +
Mexico	386	721	86.8 +
El Salvador	3,182	3,458	8.7 +
Guatemala	1,041	1,472	41.4 +
Others	830	1,201	44.7 +
Total	12,165	14,676	20.6 +
Caribbean			
Jamaica	3,108	5,277	69.8 +
Haiti	1,329	1,906	43.4 +
Trinidad-Tobago	701	1,051	49.9 +
Barbados	265	282	6.4 +
Others	948	1,576	66.2 +
Total	6,351	10,092	58.9 +
South America			
Guyana	2,421	5,249	116.8 +
Chile	513	889	73.3 +
Argentina	211	353	67.3 +
Peru	335	768	129.2 +
Colombia	215	292	35.8 +
Others	760	1,261	65.9 +
Total	4,455	8,812	97.8 +
Oceania			
Fiji	403	396	1.7 –
Mauritius	145	396	173.1 +
Others	24	48	100.0 +
Total	572	840	46.8 +
Not stated	2	476	— +
Grand total	85,435	114,422	33.9 +

Where immigrants came from 1981-82 to 1985-86

	Fiscal year					
	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Region						
Europe	48,007	41,646	22,124	20,749	18,823	26,840
Africa	5,112	4,336	3,569	3,649	3,591	5,739
Asia	48,656	39,298	37,793	41,339	38,984	46,396
Australasia	1,248	817	482	546	492	551
North and Central America	11,609	11,290	10,728	10,875	12,165	14,676
Caribbean	9,604	8,262	6,481	5,654	6,351	10,092
South America	6,288	6,561	4,363	4,042	4,455	8,812
Oceania	1,002	1,146	668	615	572	840
Not stated	12	113	0	0	2	476
Total	131,538	113,469	86,208	87,469	85,435	114,422

Employment and Student Authorizations issued 1986-87

Employment Authorizations	177,582
Student Authorizations	74,634

Refugee Status Advisory Committee

April 1, 1986 — March 31, 1987

	Total Claims	
	Completed	Accepted
Fast-Track Claims		
Africa & Middle East	1043	215
Asia & Australasia	424	38
Europe	1068	05
Western Hemisphere	743	70
	3278	328
Regular Claims		
Africa & Middle East	498	289
Asia & Australasia	738	578
Europe	68	10
Western Hemisphere	632	123
	1936	1000

Total Number of Claims RECEIVED — April 1, 1986 — March 31, 1987	6495
Total Number of Claims COMPLETED — April 1, 1986 — March 31, 1987	5214
Total Number of Claims ACCEPTED — April 1, 1986 — March 31, 1987	1328

The mandate of the Refugee Status Advisory Committee (RSAC) is to administer, along with the Immigration sector, Canada's international legal obligations with respect to Convention refugees, and to provide advice to the Minister on matters relating to the protection of Convention refugees in Canada.

On May 21, 1986, the details of a proposed new refugee claims system were announced. From that date, all cases in the refugee determination backlog qualified for a case-by-case administrative review, while all claimants arriving in Canada after May 21 received refugee determination under a new process known as "fast track."

The RSAC was given additional resources to meet the demands of this accelerated determination system.

During 1986-87, the Advisory Committee received 6,495 claims, an increase of 2,396 from the previous year. It completed 5,214 claims, the highest number since the committee was established, and accepted 1,328 as refugees.

Several new members from the government and private sector were appointed to the Advisory Committee in both part-time and full-time capacities. Over the year, a number of seminars were held on refugee determination, human rights issues and conditions in source countries to keep members and secretariat staff aware of changing conditions in the world and in the refugee determination process.

Corporate Services

Strategic Policy and Planning

Strategic Policy and Planning (SPP) is responsible for research and policy analysis to ensure that labour market and income-related policies and programs are developed and implemented in a manner consistent with national economic and social goals.

During 1986-87, labour market research and policy analysis focused on:

- developing and implementing the Canadian Jobs Strategy;
- older workers;
- displaced workers;
- analyzing youth employment problems, policies and programs;
- labour adjustment programs; and
- developing and implementing the new Longitudinal Labour Market Activity Survey.

The department's capacity to analyze in detail the socio-economic impact of policy changes to the UI program was strengthened through improvements in costing procedures and statistical analysis. This enabled the department to respond to recommendations by the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance, the Macdonald Commission and other studies of the UI program and to examine a wide range of alternative policy options affecting UI.

In addition, SPP carried out detailed research on a number of aspects of UI policy, including:

- the adequacy of current maternity benefits;
- the treatment of pension earnings and earnings at separation;
- the question of misuse and disincentives; and
- the macroeconomic stabilization effects of the current program.

Work on the Canadian Occupational Projection System (COPS) continued. Some 35,000 copies of the highly praised occupational outlook publication, ***Job Futures***, was distributed to school counsellors, students and other users. A second edition of the book, which formed the basis of several provincial publications, was being prepared at year-end.

The textile and electrical product industries are two examples of other sectors which were under study. In addition, a licensing agreement was successfully negotiated with a private contractor to market the COPS submodel on the construction industry.

Efforts also continued to include estimates of the effects of technological change on demand projections and on industries' occupational mix. Extensive further developmental work on this subject is planned.

On the supply side, improvements were made in estimating how attrition and occupational mobility occur in the labour market. Detailed analyses were initiated on the supply and demand of nurses, engineers, and engineering technicians/technologists.

COPS data and analysis were increasingly used as a basis for training-related decisions under the Canadian Jobs Strategy, the development of Immigration program criteria, and other applications. The National Advisory Group on COPS met regularly and made valuable suggestions to ensure that the COPS output reflects the information needs of business, labour and education users.

A number of assessments and evaluations were completed as part of the Department's five-year program evaluation plan. The results of the studies contributed to the development and modification of several EIC policy initiatives.

A major study on the operation of the National Employment Services was designed and implemented. The Youth Training Option and various summer programs were evaluated. Evaluations also contributed to administrative changes in the UI program. As well, SPP completed a number of initiatives related to future evaluations of the Canadian Jobs Strategy.

An innovative graphic slide presentation of the planning environment assessment document was produced as part of the lead exercise of the strategic planning process. The presentation highlights major challenges to the Canadian labour market, economy and society, and identifies the major socioeconomic trends and their impact on the objectives and management of EIC.

The planning and accountability process was improved, including the development and use of person-year resource models by the program areas in budget planning. In addi-

tion, the process for identifying performance issues was improved to enable senior management to undertake better decision-making.

Once again, SPP participated in the work of the Organization for Economic Co-operation and Development, both through the Manpower and Social Affairs Committee and contributions to specific evaluation panels. The installation of a number of microcomputers in regional and local offices and the provision of data bases created a solid foundation for a major improvement in the quality of local labour market information.

Finance and Administration

Financial Services

Financial Services is responsible for ensuring the application of professional financial management standards and practices to all programs from their inception to implementation. During 1986-87, this branch played an important role in several of the major issues which had an impact on EIC's operations.

In addition to providing assistance in the decision-making process, Financial Services contributed to the development and implementation of various initiatives to improve productivity. The following contributions were particularly significant:

–the publication and distribution of a booklet entitled ***Performance Measurement and You***; and

–in conjunction with Systems and Procedures, the introduction of a number of local office data systems to reduce the time lag in data input and error correction and in improving turnover time on reports.

Services Administration

Telecom '86

EIC co-sponsored with the federal government Telecommunications Advisory Committee a major study session for the Telecommunications community in June 1986. The theme of the study session, Towards the Integrated Office, gave participants many opportunities to exchange information on the technology, systems and issues that will be encountered in the evolution of our working environment towards the integrated office.

EIC Accommodation Project

The purpose of this project is to define the accommodation requirements of EIC local offices providing programs and services to millions of Canadians each year.

A series of 26 position papers were developed on a broad range of local office accommodation needs, including location, accessibility for disabled persons, office design and layout.

These papers will form the basis for further discussions with Treasury Board and Public Works Canada to ensure that local offices have the facilities to effectively and efficiently serve the Canadian public.

Accessibility Program

The purpose of .he Accessibility Program is to ensure that physically disabled clients have access to EIC offices.

In 1986-87, an additional 44 offices were made accessible to the disabled public. More than 95.7 per cent of EIC offices now satisfy Treasury Board's criteria for accessibility. Discussions with Public Works Canada and the Canada Post Corporation are continuing to further improve accessibility of EIC offices.

Client reception areas enhanced

Improved service to EIC's clients was highlighted in the past year's corporate priorities and initiatives which emphasized the need to enhance client areas in local offices. This resulted in several major accommodation projects in which Services Administration provided additional space, designed new layouts and co-ordinated the replacement of counters, seating and other client furniture to create a uniform and professional appearance. Most of EIC's 1400 points of service benefitted from one or more of these measures.

Personnel

Personnel Services has a dual role to play. It recruits and maintains competent staff for the delivery of EIC's programs and services, and it provides personnel services to managers and employees.

- In 1986-87, EIC, like most other government departments, experienced a substantial reduction in its person-year budget allocation. As a result, EIC set up a major initiative, the Employment Maintenance Program (EMP), to provide continued employment protection for indeterminate (permanent) staff directly affected by the reductions.
- Extensive information materials for managers and staff outlining the goals of EMP were developed, including a comprehensive guide for managers on managing change. Managers received considerable training on the mechanics of work-force adjustment, with a major emphasis on redeployment and voluntary placement measures.
- Through the Employment Maintenance Program, EIC was able to minimize the impact of reduction on affected staff.
- Human resources planning activities included developing and implementing the department's Multi-Year Human Resource Plan and Human Resource Profile.
- A new policy on Performance Review and Employee Appraisal was issued, accompanied by training for supervisors and managers.
- The Employment Equity program set guidelines to ensure that target group members were not severely affected during the work-force adjustment. These were included in the Employment Maintenance Program manual and the 1987-1988 Chairman's Planning Guidelines. In addition, a self- identification initiative led to net increases in both aboriginal and disabled population figures in the Commission.
- A new staff training policy was implemented. As well, a pilot project on computer use for training purposes has been undertaken.
- Organizational Development Services provided consulting assistance to managers and teams in support of quality of service initiatives, and reorganization related to the Canadian Jobs Strategy.
- Staff Counselling Services provided counselling and advice to a greater number of managers and employees affected by person-year cuts and organizational changes.
- Efforts to speed up and streamline the staffing process were continued throughout 1986-87. An Orientation Guide to familiarize employees with the staffing process was developed and distributed on a national basis. An entry-level clerical skills test was developed and implemented in the Ontario Region.
- The department's performance in the Official Languages program earned the praise of the Commissioner of Official Languages, who described EIC's management of the program as "excellent." The Official Languages division had two main preoccupations during the year. It had to prepare for the new bilingual bonus confirmation policy and the new Official Languages Act and regulations.
- A network of Health and Safety Committees was set up throughout the Commission to establish dialogue between managers and employees on these related issues.
- The first phase of an on-line automated personnel services system was completed.

Systems and Procedures

Systems and Procedures continued to support the delivery of EIC programs and services by:

- –maintaining and enhancing the Unemployment Insurance pay systems to ensure continued efficient processing of high claim workloads;
- –processing special compensation payments for fishing claims due to ice conditions on the Atlantic coast;
- –developing and implementing the enquiry capability for the Unemployment Insurance overpayment collection officers;
- –developing and revising systems to support the summer employment development program (Challenge '86);
- –developing and initiating systems in support of the Canadian Jobs Strategy;
- –developing and piloting the Insurance Agent Workstation (calculation module) to ensure consistency in establishing Unemployment Insurance claims;
- –completing the national implementation of the Regional Personnel Services System;
- –completing the national implementation of the Immigration Field Operational Support System Phase III and by piloting full document entry; and
- –acting on government concern for security of information by ensuring the confidentiality of personal information in computer systems.

Public Affairs

Public Affairs is responsible for the promotion, information, media relations, publishing, advertising and internal communications activities of the Commission/Department. Through its Corporate Affairs Directorate, Public Affairs also provides expertise in public opinion research, marketing, communications planning, trends analysis and issues management to enhance the awareness, understanding and effective delivery of EIC's policies, programs and services to various client groups.

In support of this mandate, the Information Services Directorate designs, produces and distributes all information material produced by the Commission. As well, it is responsible for the writing, editing and word processing, in English and in French, of all promotional material for departmental programs and services.

During 1986-87, comprehensive communications activities carried out by the Labour Market Development and Employment Services Information Directorate were designed to inform Canadians about the wide variety of EIC's programs and services.

Particular emphasis was placed on producing materials for employers affected by the passage of the Employment Equity Act, the introduction of the Federal Contractors Program, and the announcement of the Canadian Rural Transition Program.

An advertising campaign was undertaken to market the Canadian Jobs Strategy to the worker and employer communities. Target advertising and promotional campaigns were developed co-operatively with regional EIC offices, Canadian Jobs Strategy and Employment Services, national headquarters staff and the Public Affairs branch.

Public Affairs published and distributed a new handbook entitled ***Hot 100: A quick***

guide to what the Feds are doing for youth, which was developed by the Minister of State for Youth.

As part of the Insurance and Immigration Directorate, the Insurance group has responsibility for informing the public on the Unemployment Insurance (UI) program and Social Insurance Numbers. The group's major function is to provide information support for the UI program's operational requirements. Brochures, information sheets and cheque inserts are some of the tools to inform a large audience including more than three million claimants and all Canadian employers. The Insurance group also provides national media relations on the UI program.

Recent interest in the UI program, particularly after the release of the report of the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance and the report of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration, resulted in extensive media activities to inform the general public and employers of their rights and obligations under the Unemployment Insurance Act.

Communications activities for the Immigration group are aimed at prospective immigrants, Canadians who are directly or generally interested in the program, and Canadian and international media. This entails an extensive publications program and considerable liaison with journalists.

During 1986-87, Public Affairs supported the Immigration program through several major public relations activities. In addition to the ***Annual Report to Parliament on Immigration Levels***, there were responses on quality of service and family reunification to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration, as well as announcements on the imposition of new visitor visa requirements and other control measures.

Public Affairs was substantially involved in the May 1986 announcement of principles on new refugee determination legislation. This involvement in refugee issues continued throughout the year with the arrival of such groups as the Tamils in Newfoundland, the Turkish and Portuguese claimants, and the Central American claimants from the United States.

During the final months of 1986-87, Public Affairs was particularly involved in preparations for the May 1987 tabling of the Refugee Determination Bill. Supporting activities included a considerable amount of print material, as well as extensive telephone contact with journalists.

Executive Secretariat

The Executive Secretariat supports the work of EIC'S executive management and co-ordinates a range of activities requiring corporate-wide perspectives.

Its mandate includes providing services to support corporate-level planning, policy formulation, decision-making and interrelated communications. The Executive Secretariat consists of eight directorates.

Intergovernmental Affairs and External Liaison Directorate

The Intergovernmental Affairs and External Liaison Directorate oversaw the negotiation of 30 federal-provincial agreements, continued to work with other government departments, co-ordinated international visits and EIC's participation in nine international conferences.

Ministerial visits were also organized with Mexico and the European Economic Community. The directorate arranged information and briefing sessions for ministers from 11 foreign countries.

The directorate organized and co-ordinated three federal-provincial/territorial Ministers' conferences as well as a number of multilateral conferences and bilateral meetings involving the Deputy Minister and/or the Associate Deputy Minister.

Emergency Planning Directorate

The Minister of Employment and Immigration is responsible for meeting Canada's emergency human resource requirements during peacetime and war.

On behalf of the Minister, the Emergency Planning Directorate's mandate is to plan, develop, organize, control and maintain a comprehensive departmental emergency program in support of and in co-operation with all levels of government and the private sector.

During 1986-87, planning and development continued of a comprehensive Readiness Plan to be ready by March 31, 1988. Also, an Emergency Operations Centre was equipped and linked to the Deputy Minister's Decision Making Centre. Assisted by the directorate, regional offices pursued the development of local office emergency plans.

Security Directorate

The new security policy which was announced on June 18, 1985 by the Solicitor General became effective on that date and implementation was undertaken to comply with Treasury Board Guidelines. Under the direction of a Senior Corporate Steering Committee, the major elements of the policy focus on information classification, personnel screening and employees' awareness of their rights and responsibilities. The directorate is participating with other responsible branches in EIC to fully implement the policy by July 1988. It continues to play a major role in the release of information to police agencies and to federal and provincial investigative agencies in cases relating to criminal and quasi-criminal matters.

The Deschênes Commission received such assistance under paragraph 8(2)(e) of the Privacy Act during its investigation into the alleged presence in Canada of war criminals. The Deschênes Commission's work ended October 28, 1986.

Corporate Initiatives

Corporate Initiatives assists management through direct and indirect support in the promotion and implementation of a variety of initiatives relating to EIC's Philosophy of Management.

During the past year, in partnership with Organization Development Services from Personnel, the directorate designed and piloted a module of the advanced middle management training program dealing with the management of service quality. As well, it provided orientation to new EIC staff on the Philosophy of Management. As in years past, Corporate Initiatives provided support to the Chairman's Committee on Corporate Initiatives and served as a resource in the fostering of a consistent approach to the management of service quality.

Public Rights Administration Directorate

The Public Rights Administration Directorate is responsible for administering the Access to Information Act, the Privacy Act and the Canadian Human Rights Act within EIC. It advises the program branches on requests for access to information, develops guidelines to protect personal information and counsels on human rights complaints relating to EIC policies and programs.

During the fiscal year, the Access Division processed 170 formal requests. There were 2,509 formal requests under the Privacy Act during 1986-87 from individuals seeking access to their personal information from records under EIC's control. During the past year, the division revised procedures for processing access and privacy requests, prepared EIC's input to the parliamentary committee reviewing the Access to Information and Privacy Acts, and revised the Access Register and the Privacy Index to reflect changes and to show collections and disclosures of personal information.

The directorate continued to provide advice and consultation to EIC program groups on the Canadian Human Rights Act, and to co-ordinate the processing and resolution of complaints. This consultation aimed to ensure that EIC policies and programs comply with the Canadian Human Rights Act and that complaints are resolved quickly.

Executive Management Information Services

Executive Management Information Services is responsible for providing all EDP services to the offices of the Ministers, Deputy Ministers and the Executive Secretariat.

In 1986-87, it continued to administer the ministerial Correspondence System, which tracks and controls the 70,000 documents circulated through these offices. It also undertook the development of a prototype Executive Briefing System designed to provide senior management with direct access to information of corporate interest.

Commission Secretariat

The Commission Secretariat provided support in the preparation and approval of policies, guidelines and other initiatives submitted for consideration by the Commission and other Corporate Committees.
In addition to keeping abreast of agreements and Orders-in-Council, the Commission Secretariat co-ordinated the preparation of the EIC Regulatory Annual Plan and had responsibility for applying the provisions of the regulatory reform strategy within EIC. The Secretariat provided support services in the preparation of legislative cabinet committee workplans and co-ordinated activities involving the private sector.

Conference Secretariat

The Conference Secretariat and Corporate Services provided services to the Executive Committee, the Organization Review Committee, the Steering Committee for the Implementation of the Refugee Determination System and the Security Policy Implementation Committee.

The Secretariat also organized a national conference with labour and business organizations and co-ordinated the logistics for several federal-provincial/territorial meetings of Ministers and Deputy Ministers.

Internal Audit Bureau

The Internal Audit Bureau (IAB) provides a systematic, independent review and appraisal of all EIC operations to advise the Deputy Minister/Chairman and senior management on the efficiency, effectiveness and economy of the management policies, practices and controls.

In 1986-87, IAB successfuly carried out the Audit Plan previously approved by the Deputy Minister/ Chairman for this fiscal year. IAB placed considerable emphasis on assessing Revitalization and the management functions in two regions.

In conjunction with the federal government's restraint program, IAB was able to use fewer resources and still maintain audit coverage of EIC.

The EIC Audit/Evaluation Committee, chaired by the Associate Deputy Minister/ Vice Chairman, continued to advise on audit policies, plans and results while carefully monitoring any corrective measures recommended through IAB audits.

Statement of Operations

Canada Employment and Immigration Commission

Management Report

We have prepared the accompanying financial statements of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) in accordance with the reporting requirements and standards of the Receiver General for Canada. The primary responsibility for the integrity and objectivity of data in these financial statements rests with the management of CEIC. In order to assure maximum objectivity and freedom from bias, the financial data contained in this financial statement has been examined by the Senior Management of CEIC.

These financial statements were prepared in accordance with the accounting policies set out in Note 2, on a basis consistent with that of the preceding year. Previous year figures have been reclassified to conform to the current year's presentation. Some of the information included in the financial statement is based on management's best estimates and judgements and gives due consideration to materiality. To fulfill its reporting responsibility, the CEIC maintains a set of accounts which provides a centralized record of the CEIC financial transactions. Financial information contained in the departmental statements and elsewhere in the Public Accounts is consistent with that in these financial statements, unless indicated otherwise.

Financial Services develops and disseminates financial management and accounting policies, and issues directives which maintain standards of accounting and financial management. The CEIC maintains systems of financial management and internal control. Transactions are executed in accordance with prescribed regulations, within parliamentary authorities, and are properly recorded to maintain accountability of Government funds and safeguard CEIC assets. Financial management and internal control systems are augmented by the maintenance of internal audit programs where frequent contacts are maintained between staffs of the CEIC and of the Auditor General's Office. CEIC also seeks to assure the objectivity and integrity of data in its financial statement by the careful selection, training and development of qualified staff, by organizational arrangements that provide appropriate divisions of responsibility, and by communications programs aimed at ensuring that its regulations, policies, standards and managerial authorities are understood throughout the organization.

Approved by:

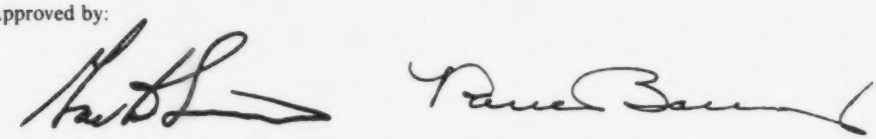

Chairman

Senior Financial Officer

Canada Employment and Immigration Commission

Statement of Operations

for the year ended March 31, 1987
(in thousands of dollars)

	1987	1986
Expenditure		
Employment and Insurance Program		
Unemployment Insurance	3,278,053	3,258,727
Human Resource Development	1,596,905	1,487,298
National Employment Services	319,315	320,925
Program Management and Joint Services	142,847	123,335
	5,337,120	5,190,285
Corporate and Special Services Program		
Commission Management and Administration	250,020	235,870
Systems and Procedures	24,632	23,939
Administration of Social Insurance Numbers	3,910	3,819
Administration of Government Annuities	2,862	2,768
Canada Employment and Immigration Advisory Council	781	745
	282,205	267,141
Immigration Program		
Program Operations	90,310	80,084
Settlement	49,500	41,844
Management and Policy Development	14,830	11,242
Adjudication	3,906	3,918
Refugee Status Advisory Committee	2,510	1,978
	161,056	139,066
	5,780,381	5,596,492
Revenue		
Revenue credited to the Vote		
–Recovery of Unemployment Insurance Account Administration Costs	929,728	893,654
Non-Tax Revenue		
Services and Service Fees	14,930	1,414
Refunds of Previous Year Expenditure	11,154	8,466
Return on Investment	829	811
Other Revenues		
–Government Annuities Surplus	3,126	6,015
–Unemployment Insurance Fines	1,836	904
–Immigration Fines and Forfeitures	960	1,096
–Recovery of Deportation Expenses	645	864
–Other	202	291
	963,410	913,515
Net Cost of Operations	4,816,971	4,682,977

Canada Employment and Immigration Commission
Reconciliation of use of Appropriations
March 31, 1987

	CY $	PY $
Net cost of operations	4,816,971	4,682,977
Add: non-tax revenue	33,682	19,861
Use of Appropriations (Note 3)	4,850,653	4,702,838

The accompanying notes are an integral part of this statement. A Consolidated Statement of all financial activities under the responsibility of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration is shown under note (8).

Canada Employment and Immigration Commission

Notes to the Statement of Operations

March 31, 1987

1) Authority and Objectives

The Canada Employment and Immigration Commission was established under Section 7 of the Employment and Immigration Reorganization Act, 1977 and is a departmental corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act. All the Commission's operating and contributions and grants expenditures are funded by budgetary lapsing authorities whereas employee benefits, annuities agents supplementary retirement benefits, and the Government's contribution to the unemployment insurance account and in respect of fishermen/women's benefits are authorized by statutory authorities. The Commission is divided into three program areas and their objectives are as follows:

Corporate and Special Services Program — to ensure the development and implementation of policies and programs, to provide strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration Canada to carry out its mission, and to provide for such other functions allocated to it.

Employment and Insurance Program — to further the attainment of national economic and social goals by realizing the full productive potential of Canada's human resources, while supporting the initiatives of individuals to pursue their economic needs, and more generally, their self-fulfillment through work.

Immigration Program — to administer the admission of immigrants and visitors in accordance with the economic, social, humanitarian and cultural interests of Canada.

Loans to immigrants and other classes of persons for the purpose of paying the costs of admission, transportation and reasonable living expenses are made under a non-budgetary statutory authority advanced by the Minister of Finance pursuant to the Immigration Act, Section 121. The total amount of loans outstanding shall not, at any time, exceed $90,000,000.

2) Significant Accounting Policies

The Statement of Operations was prepared using the following accounting policies:

i) Expenditure is recorded for all goods and services received and/or performed up to March 31, in accordance with the Government's payable at year end accounting policy, with the exception of termination benefits and vacation pay.

ii) Revenue is recorded on a cash basis in accordance with the Government's accounting policies.

iii) Acquisitions of capital assets are charged to operating expenditure in the year the expenditure is incurred.

iv) Estimated accounts for services provided without charge from other government departments are disclosed in the Statement of Operations.

v) Refunds of previous years' expenditure are recorded as revenue when received and are not deducted from expenditure.

3) Parliamentary Appropriations
Canada Employment and Immigration Commission

	1986-1987 CY	1985-1986 PY
	(in thousands of dollars)	
Employment and Insurance Program		
Vote 10	87,924	607,054
Lapsed	5,049	22,632
	82,875	584,422
Vote 15	1,716,089	1,297,435
Lapsed	156,332	358,801
	1,559,757	938,634
Statutory contributions to UI Account	2,710,182	2,743,818
Statutory contributions to Fishermen/womens's Benefits	201,401	176,355
Statutory contributions to employee Benefit Plans	84,592	79,186
Statutory refunds of amounts credited to revenue in previous years	1-	1
Total Program	4,638,806	4,522,416
Corporate and Special Services Program		
Vote 5	35,925	32,676
Lapsed	678	6,345
	35,247	26,331
Statutory contributions to employee benefit plans	15,509	14,989
Statutory retirement benefits to annuities agents pensions	36	36
Total Program	50,792	41,356
Immigration Program		
Vote 20	105,063	90,208
Lapsed	2,168	2,430
	102,895	87,778
Vote 21	38	—
Lapsed	5	—
	33	—
Vote 25	52,794	41,463
Lapsed	5,710	859
	47,084	40,604
Statutory contributions to employee Benefit Plans	11,022	10,618
Statutory refunds of amounts credited to revenue in previous years	21	66
Total Program	161,055	139,066
Total Use of Appropriations	4,850,653	4,702,838

4) Accounts Receivable

At year-end, accounts receivable consist of salary overpayments, charges and fines payable by transportation companies under the Immigration Act, fines payable by claimants under the Unemployment Insurance Act, outstanding loans to immigrants, various employment program and employment insurance overpayments, and other miscellaneous amounts due.

Interdepartmental	1986-1987		1985-1986	
			(in thousands of dollars)	
Outside Parties				
Employment and Insurance Overpayments				
U.I. Benefit Overpayment	104,990		96,933	
U.I. Section 47	16,139		14,311	
Unemployment Insurance Fines	4,542		4,566	
National Institutional Training	4,013		2,556	
Canada Works	1,230		1,355	
Job Development	831		—	
Summer Canada Works	820		1,028	
Job Entry	815		—	
Benefit Repayments	541		2,197	
Employment Expansion and Development	418		803	
Local Employment Assistance	375		389	
Summer Employment Experience Development	363		69	
Canada Community Development	167		216	
Outreach	151		139	
Canada Manpower Mobility	151		143	
Youth Training Option	92		120	
Local Initiative	76		134	
Local Employment Assistance and Development	72		324	
General Industrial Training	70		81	
Management Information Services	45		44	
Canada Community Services	44		14	
Career Access	33		19	
Other Programs	30		40	
Skill Investment	30		—	
New Technology Employment	25		103	
Challenge '86	23		—	
Job Corps	17		43	
Young Canada Works	16		19	
Unemployment Insurance Work Sharing	15		—	
Program for Employment Disadvantaged	14		10	
Skill Shortages	11		—	
Canadian Jobs Strategy	8		—	
Critical Trade Skills Training	5		—	
Business Management Training	5		—	
Labour Adjustment Benefits	—		36	
Summer Youth Employment	—		8	
U.I. Exhaustee	—		5	
Voluntary Initiative Program	—		18	
Challenge '86	—	136,177	238	125,961
Immigration				
Deportation Expense Charges	3,443		2,469	
Assisted Passage Loans – Accrued Interest	699		720	
Airline and Shipping Fines	354		196	
Adjustment Assistance Overpayments	242		273	
Other	5	4,743	8	3,666
Administration				
Secondments	127		—	
Miscellaneous	81		43	
Salary Overpayments	29	237	29	72
Total		141,157		129,699

5) Trust Funds and Specified Purpose Accounts

The Canada Employment and Immigration Commission also has the responsibility to administer and control the following Trust Funds and Specified Purpose Accounts.

a) Unemployment Insurance Account

The Unemployment Insurance Act provides for a compulsory contributory unemployment insurance program applying to all employees, subject to minor exceptions.

The Act authorizes an account in the Accounts of Canada to be known as the Unemployment Insurance Account.

The Act provides for the following to be credited to the Account: (a) premiums, fines, penalties and interest; (b) the Government share of benefits paid; (c) refunds of overpayments of benefits, and benefit repayments; (d) amounts for services rendered to other Government departments or agencies, or to the public; (e) amounts provided for any other purpose related to unemployment insurance and authorized by an appropriation administered by the Canada Employment and Immigration Commission; and (f) interest on the balance of the account at such rates as the Minister of Finance may authorize. The Act also provides that the following be charged to the account: (a) benefits paid under the Act; (b) the costs of administering the Act; and (c) the interest on advances made by the Minister of Finance.

Interest bearing loans are made to the Unemployment Insurance Account, under Section 137(1) of the Unemployment Insurance Act, as a result of deficiencies in contributions from employers and employees. The loan balance outstanding as at March 31, 1987 bears interest at rates between 8.05 per cent and 11.50 per cent per annum, and is repayable between April 30, 1987 and March 31, 1989.

Transactions in the Unemployment Insurance Account (in millions of dollars)

	1986-1987	1985-1986
Balance as at April 1 (deficit)	(4,335)	(5,077)
Receipts and Other Credits		
Contributions —		
(1) Employer and Employee	9,819	8,955
(1) Government	2,912	2,920
Investment Income	3	5
	12,734	11,880
Payments and Other Charges		
(1) Benefits	10,522	10,010
Operating Expenses	937	903
Interest	837	225
	12,296	11,138
Net Increase or Decrease (-)	438	742
2) Balance as at March 31 (deficit)	(3,897)	(4,335)

1) Fishermen/women's benefits in the amount of $201 million (1986-$189 million), the related Government contribution of $185 million (1986-$176 million) and the fishermen/women's premiums of $16 million (1986-$13 million) are included in the statement.

2) Interest bearing loans under Section 137(1) of the Unemployment Insurance Act in the amount of $3,606 million (1986-$4,229 million) were made to the U.I. Account leaving a net deficit balance as at March 31, 1987 of $291 million (1986-$106 million).

b) Government Annuities Account

This account was established by the Government Annuities Act, and modified by the Government Annuities Improvement Act, which discontinued sales of annuities. The account is valued on an actuarial basis each year, with the deficit or surplus charged or credited to the Consolidated Revenue Fund. The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

The purpose of the Government Annuities Act was to assist Canadians to provide for their later years, by the purchase of Government annuities. The Government Annuities Improvement Act increased the rate of return and flexibility of Government annuity contracts, and discontinued sales of annuities.

Receipts and other credits consist of premiums received, funds reclaimed from the Consolidated Revenue Fund for previously unlocated annuitants, earned interest and items transferred from previous years' revenue to cover the actuarial deficit. Payments and other charges represent matured annuities, the commuted value of death benefits, premium refunds and withdrawals, and actuarial surpluses and unclaimed items transferred to non-tax revenue. The amounts of unclaimed annuities, related to annuitants who cannot be located, are transferred to non-tax revenue.

Transactions in the Government Annuities Account (in thousands of dollars)

		1986-1987		1985-1986
Balance as at April 1		$1,056,855		$1,089,629
Receipts and Other Credits				
Interest from Canada	$70,254		$72,555	
Premiums	610		840	
Other	78		71	
	70,942		73,466	
Payments and Other Charges				
Annuity payments	100,341		99,887	
Premium refunds	2,752		2,914	
Unclaimed annuities	212		313	
	103,305		103,114	
Net Increase or Decrease (–)		(32,363)		(29,648)
Actuarial surplus, excess of recorded unpaid annuities at the end of the year over calculated unpaid annuities		(2,159)		(3,126)
Balance as at March 31		$1,022,333		$1,056,855

c) Annuities Agents' Pension Account

This pension plan provides pension benefits to former eligible government employees who were engaged in selling Government Annuities to the public. During the year, interest of $1,380, calculated at the rate of 4 per cent per annum, was credited to the account and charged to interest on public debt. Contributions from the Annuities Branch, as former employer, amounted to $8,829 and payments from the Account amounted to $16,241.

Transactions in the Annuities Agents' Pension Account

		1986-1987		1985-1986
Balance as at April 1		$41,002		$47,801
Receipts and Other Credits	$10,209		$10,712	
Payments and Other Charges	16,241		17,511	
Net Increase or Decrease (–)		(6,032)		(6,799)
Balance as at March 31		$34,970		$41,002

d) Immigration Guarantee Fund

This account records amounts collected and held pending final disposition, either by refund to the original depositor, or forfeiture to the Crown.

During the year, withdrawals totalled $3,796,964 and consisted of refunds to depositors, $3,517,914; departmental expenses recovered from deposits, $2,677; and, forfeitures to the Crown, $276,373.

Transactions in the Immigration Guarantee Fund (in thousands of dollars)

		1986-1987		1985-1986
Balance as at April 1		$6,551		$5,892
Receipts and Other Credits	$2,510		$2,345	
Payments and Other Charges	3,797		1,686	
Net Increase or Decrease (–)		(1,287)		659
Balance as at March 31		5,264		6,551
Securities in trust at beginning of year	60		50	
Securities received through the year	—		10	
Securities repaid during the year	10		—	
Less Securities in trust at year-end		50		60
Net Balance as at March 31		$5,214		$6,491

e) Employment Expansion and Development Program

The Employment Expansion and Development Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. This account was closed in 1985-86.

Transactions in the Employment Expansion and Development Program

	1986-1987	1985-1986
Balance as at April 1	$ ø	$44,760
Receipts and Other Credits	ø	$ 6,438
Payments and Other Charges	ø	51,198
Net Increase or Decrease (–)	ø	(44,760)
Balance as at March 31	$ ø	$ ø

f) Canada Works Program

The Canada Works Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. During the year, this account was closed.

Transactions in the Canada Works Program

	1986-1987	1985-1986
Balance as at April 1	$7,722	$ ø
Receipts and Other Credits	$ 8,011	$243,506
Payments and Other Charges	15,733	235,784
Net increase or decrease (–)	(7,722)	7,722
Balance as at March 31	$ ø	$7,722

g) Summer Employment Experience Development Program

The Summer Employment Experience Development Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. During the year, deposits totalled $1,527,701 and disbursements totalled $1,499,475 consisting of $1,453,982 in payments to sponsors and $45,493 in refunds to Provinces.

Transactions in the Summer Employment Experience Development Program

		1986-1987		1985-1986
Balance as at April 1		$46,215		$ ø
Receipts and Other Credits	$1,527,701		$2,037,709	
Payments and Other Charges	1,499,475		1,991,494	
Net Increase or Decrease (–)		28,226		46,215
Balance as at March 31		$74,441		$46,215

h) Work Orientation Workshops Program

The Work Orientation Workshops Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. During the year, deposits totalled $112,444 and disbursements totalled $105,242 consisting of $99,989 in payments to sponsors and $5,253 in refunds to Provinces.

Transactions in the Work Orientation Workshops Program

		1986-1987		1985-1986
Balance as at April 1		$1,197		$ ø
Receipts and Other Credits	$112,444		$12,000	
Payments and Other Charges	105,242		10,803	
Net Increase or Decrease (–)		7,202		1,197
Balance as at March 31		$8,399		$1,197

i) Canadian Jobs Strategy Program

The Canadian Jobs Strategy Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. During the year, deposits totalled $300,000 and disbursements totalled $1,405,279 in payments to sponsors.

Transactions in the Canadian Jobs Strategy Program

		1986-1987		1985-1986
Balance as at April 1		$1,795,849		$ ø
Receipts and Other Credits	$ 300,000		$3,070,926	
Payments and Other Charges	1,405,279		1,275,077	
Net Increase or Decrease (–)		(1,105,279)		1,795,849
Balance as at March 31		$690,570		$1,795,849

j) Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program

The Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program is jointly funded by federal and territorial governments.

This account records advance payments made by territorial governments against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. During the year, deposits totalled $191,812 and disbursements totalled $157,843, in refunds to territorial governments.

Transactions in the Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program

		1986-1987		1985-1986
Balance as at April 1		$(33,969)		$ ø
Receipts and Other Credits	$191,812		$105,213	
Payments and Other Charges	157,843		139,182	
Net Increase or Decrease (-)		33,969		(33,969)
Balance as at March 31		$ ø		$(33,969)

6) Loans, Investments and Advances
Assisted Passage Scheme — Employment and Immigration

Section 121 of the Immigration Act authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of persons.

The total amount authorized to be oustanding at any time is $90,000,000.

The terms and conditions of the loans, with their year-end balances, are as follows:

(a) repayable by monthly instalments over 1 to 5 years with a possible deferment of 6 months, bearing interest at rates from 6 per cent to 15 per cent per annum, with final instalments between April 1, 1987 and April 1, 1992, $5,399,859; and,

(b) repayable by monthly instalments over 1 to 5 years with a possible deferment of 2 years, non-interest bearing, with final instalments between April 1, 1987 and April 1, 1992, $56,597,619.

Transactions in the Assisted Passage Scheme

		1986-1987		1985-1986
Balance as at April 1		$57,637,103		$54,825,671
Receipts and Other Credits	$13,928,242		$16,306,928	
Payments and Other Charges	18,288,617		19,118,360	
Net Increase or Decrease (–)		4,360,375		2,811,432
Balance as at March 31		$61,997,478		$57,637,103

7) Contingent Liabilities

Thirteen claims, one from a client for physical injury, three for breach of contract from an employee and two private companies, two for mental injury, one from an employee for work environment reasons and one from a private citizen for false arrest; four for loss of income, two from prospective employees and two from the private sector; three from private citizens for general damages. All of them have been brought against the Canada Employment and Immigration Commission. Total amount of contingent liability is $7,680,316 and no date has yet been set for the hearing of these cases.

8) Consolidated Statement of Receipts and Disbursements

This Consolidated Statement represents the aggregate of all financial activities pertaining to the Department of Employment and Immigration, the Canada Employment and Immigration Commission, the Unemployment Insurance Account, the Government Annuities Account and other Trust Funds and Specified Purpose Accounts mentioned in the preceding note (5). It represents a summary, on a consolidated basis, of the total operations of Employment and Immigration Canada.

for the period ended March 31, 1987
(in thousands of dollars)

	1986-1987	1985-1986
Disbursements		
Employment and Insurance Program		
Unemployment Insurance Benefits	10,521,719	10,009,602
Human Resource Development	1,596,905	1,487,298
U.I. Interest Payments	634,109	220,950
Unemployment Insurance	366,469	338,554
National Employment Services	319,315	320,925
Management & Joint Services	142,847	123,335
Summer Employment Experience Development Program Payments and Refunds to Provinces	1,499	1,991
Canadian Jobs Strategy Program Payments and Refunds to Provinces	1,405	1,275
Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program Payments and Refunds to Territorial Governments	158	139
Work Orientation Workshops Program Payments and Refunds to Provinces	105	11
Canada Works Program Payments and Refunds to Provinces	16	236
Employment Expansion and Development Program Payments and Refunds to Provinces	Ø	51
Corporate and Special Services Program		
Commission Management and Administration	250,020	235,870
Annuities Payments, etc.	103,321	103,132
Departmental Management and Administration	28,156	22,696
Systems and Procedures	24,632	23,939
Administration of Social Insurance Numbers	3,910	3,819
Administration of Government Annuities	2,862	2,768
Canada Employment and Immigration Advisory Council	781	745
Immigration Program		
Program Operations	90,310	80,084
Settlement	49,500	41,844
Assisted Passage Loans Issued to Immigrants	18,288	19,118
Management & Policy Development	14,830	11,242
Adjudication	3,906	3,918
Refugee Status Advisory Council	2,510	1,978
Immigration Guarantee Fund Refunds and Forfeitures	3,807	1,686
	14,381,380	13,057,206

	1986-1987	1985-1986
Receipts		
Unemployment Insurance Premiums	9,819,310	$ 8,955,844
Annuity Interest, etc.	70,952	73,477
Services and Service Fees	14,930	1,414
Assisted Passage Loans Repayments	13,928	16,307
Refund of Previous Year Expenditures	11,277	8,643
Other Revenues		
– Government Annuities Surplus	3,126	6,015
– Unemployment Insurance Fines	1,836	904
– Immigration Fines and Forfeitures	960	1,096
– Recovery of Deportation Expenses	645	864
– Other	202	291
Net Adjustment to the Unemployment Insurance Administration Cost	8,669	4,489
Immigration Guarantee Fund Deposits	2,510	2,355
Summer Employment Experience Development Program Deposits	1,527	2,038
Return on Investment	829	811
Canadian Jobs Strategy Program Deposits	300	3,071
Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program Deposits	192	105
Work Orientation Workshops Program Deposits	112	12
Canada Works Program Deposits	8	244
Employment Expansion and Development Program Deposits	Ø	6
	9,951,313	9,077,986
Net Cost of Operations	4,430,067	$ 3,979,220
Reconciliation to Use of Appropriations		
Net Costs of Operations	4,430,067	$ 3,979,220
Revenue Credited to Non-Tax Revenue Related to Appropriations	33,805	20,038
From Annuities Account-Actuarial Surplus	2,159	3,126
Decrease (Increase) in U.I. Deficit	438,008	742,098
Decrease in Unpaid Annuities	(34,528)	(32,781)
Increase in the Immigration Guarantee Fund	(1,297)	669
Increase in Assisted Passage Loans	(4,360)	(2,811)
Decrease in the Employment Expansion and Development Program	Ø	(45)
Increase in the Canada Works Program	(8)	8
Increase in the Summer Employment Experience Development Program	28	47
Increase in the Work Orientation Workshops Program	7	1
Increase in the Canadian Jobs Strategy Program	(1,105)	1,796
Decrease in the Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development	34	(34)
Use of Appropriations	4,862,810	$ 4,711,332

Emploi et Immigration Canada

Employment and Immigration Canada

Rapport annuel

1986·1987

Canada

Rapport annuel
1986·1987

WH-6-172

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

N° de cat. MP1-1987

ISBN 0-662-55435-3

Ministre de l'Emploi
et de l'Immigration

CANADA

Minister of Employment
and Immigration

A Son Excellence
le Gouverneur général du Canada

Plaise à Votre Excellence,

J'ai le plaisir de soumettre à Votre Excellence le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1986-1987.

Avec ma très haute considération,

Benoît Bouchard

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

Monsieur Benoît Bouchard, C.P., député
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration
Ottawa

Monsieur le ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1986-1987.

Avec notre très haute considération,

Le président

Gaétan Lussier

Le vice-président

Nick Mulder

Le commissaire

Peter Doyle

Le commissaire

F. Chafe

Canada

Table des matières

	Page
Faits saillants	1
Aperçu du Ministère	3
Introduction	3
Structure	3
Mandat d'EIC	4
Objectifs	4
Notre philosophie de gestion	5
Lois et règlements	5
Remerciements	6
Économie	7
Ministre d'État à la Jeunesse	9
Services d'emploi	11
Introduction	11
Placement	12
Services d'adaptation	14
Information sur le marché du travail	19
La Planification de l'emploi	21
Introduction	21
Développement de l'emploi	23
Intégration professionnelle	24
– Défi 86	24
Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre	25
Acquisition de compétences	25
Programme d'aide à l'innovation	26
Développement des collectivités	26
Programmes connexes	27
Assurance	29
Service à nos clients	29
Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage	30
Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices	30
Frais d'administration	31
Rapport du Vérificateur général du Canada	33
Immigration	43
Introduction	43
Élaboration de la politique et du programme	43
Groupe de travail sur la reconnaissance du statut de réfugié	46
Établissement	46
Activités	48
Réexamen des cas	49
Arbitrage	49
Activités à l'étranger	49
Qualité du service	52

Comité consultatif du statut de réfugié 59

Services généraux 61

Politique stratégique et planification 61
Finances et administration 62
Personnel 62
Systèmes et procédures 63
Affaires publiques 63
Secrétariat exécutif 64
Bureau de vérification interne 65

État des opérations 67

Faits saillants

Économie

- ☐ L'économie canadienne a connu un taux de croissance réel de 3,1 %. Les dépenses en biens de consommation ont augmenté de 4 % et les investissements commerciaux réels de 3,6 %.
- ☐ Le taux de croissance de l'emploi a été de 1,3 %, le nombre moyen de Canadiens détenant un emploi ayant été de 11 675 000 au cours de l'année financière, soit une augmentation de 245 000 par rapport à l'année précédente. Toutes les provinces ont enregistré une hausse du nombre d'emplois.
- ☐ De 10,2 % qu'il était au cours de l'année financière précédente, le taux de chômage est tombé à 9,6 % au cours de 1986-1987.
- ☐ En 1986-1987, l'emploi a augmenté dans six des neuf grands secteurs d'activité au Canada, notamment dans les secteurs de la construction (4,5 %), des services (3,9 %), des finances, de l'assurance et de l'immobilier (3,4 %) et du commerce (3,2 %).

L'économie canadienne a connu un taux de croissance modéré de 3,1 % en 1986 après avoir atteint un taux de 4,5 % en 1985. Ce taux de croissance modéré s'est manifesté dans la plupart des secteurs à l'exception du secteur de la construction résidentielle qui a connu un essor remarquable et inhabituel avec un taux de croissance de 13,2 %.

Le taux de croissance des dépenses de consommation a été de 4 % en 1986 par rapport à 5 % en 1985. Le taux de croissance des investissements commerciaux a été de 3,6 % après avoir atteint 5 % en 1985. Les dépenses en machinerie et équipement ont augmenté de 5,5 %, mais le facteur clé dans la hausse des investissements commerciaux a été la construction résidentielle.

Services d'emploi

- ☐ Nous avons restructuré les services d'Emploi en mettant l'accent sur la qualité du service.
- ☐ Nous avons amorcé un mécanisme de décentralisation de la prise de décision en déléguant des pouvoirs aux Centres d'emploi du Canada afin que leurs services puissent répondre plus efficacement aux besoins des collectivités.
- ☐ Nous avons mis sur pied un service de détermination des besoins au moyen d'entrevues afin de cerner rapidement les besoins des clients.
- ☐ Nous avons organisé des cours de formation à l'intention des conseillers afin de les aider à mieux servir les clients-travailleurs et les clients-employeurs.
- ☐ Nous avons mis sur pied 157 Conseils consultatifs locaux à travers le pays afin d'assurer une meilleure collaboration entre Emploi et Immigration Canada et les différentes collectivités.
- ☐ La Loi sur l'équité en matière d'emploi a reçu la sanction royale en juin 1986, et le Programme de contrats fédéraux est entré en vigueur en octobre 1986. Cette loi et ce programme assureront une plus grande participation de tous les Canadiens au marché du travail.
- ☐ Les Services d'emploi ont assuré aux employeurs l'appui nécessaire leur permettant de respecter les dispositions législatives concernant l'équité en matière d'emploi.
- ☐ Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie a signé 521 accords touchant quelque 330 900 travailleurs pour un coût approximatif de 7,4 millions de dollars.
- ☐ EIC a conclu 275 ententes de planification des ressources humaines avec différentes firmes et associations.

La Planification de l'emploi

- Les résultats préliminaires de la stratégie intitulée la Planification de l'emploi, qui est en vigueur depuis le 5 septembre 1985, sont tout à fait remarquables.
- Les résultats ou taux d'incidence atteint par les programmes de la stratégie sont exprimés ci-après en pourcentages qui reflètent le nombre de participants déjà au travail ou encore en formation complémentaire trois mois après avoir acquis les compétences professionnelles ou l'expérience de travail dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi :
  - –taux d'incidence global de 59 % dans le cas de la composante Emplois individuels subventionnés du Programme Développement de l'emploi;
  - –taux d'incidence de 62 % dans le cas de l'option Réintégration du Programme Intégration professionnelle qui vise surtout à aider les femmes à s'intégrer au marché du travail;
  - –taux d'incidence de 90 % dans le cas du Programme Acquisition de compétences;
  - –taux d'incidence de 74 % dans le cas du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre.
- Le taux d'utilisation des compétences représente le pourcentage de participants qui, ayant trouvé un emploi, utilisent les compétences acquises dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi au cours des trois mois précédents y compris ceux qui ont abandonné les programmes en cours de route. En voici quelques exemples :
  - –79 % dans le cas de l'option Réintégration du Programme Intégration professionnelle;
  - –89 % dans le cas du Programme Acquisition de compétences;
  - –82 % dans le cas du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre.
- Ces résultats sont excellents étant donné que les participants à la plupart des programmes de la Planification de l'emploi avaient par le passé de sérieux problèmes à s'intégrer de façon permanente au marché du travail.
- Le Programme Développement des collectivités a été bien accueilli par les collectivités aux prises avec des problèmes économiques tandis que le Programme d'aide à l'innovation a également été bien reçu par les Canadiens qui avaient des solutions novatrices à proposer pour régler certains problèmes reliés au marché du travail.
- Les participants aux différents programmes de la Planification de l'emploi provenaient des groupes suivants : femmes (42,5 %), autochtones (8,8 %), minorités visibles (4,0 %) et personnes handicapées (2,3 %).

Assurance

- Les CEC ont traité 3,4 millions de demandes de prestations d'assurance-chômage, les Centres régionaux d'informatique ont émis 32 millions de mandats de prestations d'une valeur approximative de 10,5 milliards de dollars; le personnel des CEC a répondu à presque 24 millions de demandes de renseignements du public sur l'assurance-chômage.
- Par rapport à 1985, il y a eu une augmentation du nombre de demandes de prestations acceptées (1,5 %); les paiements de prestations hebdomadaires ont été en moyenne plus élevés (5,9 %); le nombre moyen de prestations hebdomadaires payées à l'égard de demandes initiales acceptées a diminué (-4,2 %); la moyenne du nombre mensuel de bénéficiaires a également baissé (-4,3 %).
- Quelque 577 167 nouveaux numéros d'assurance-sociale ont été émis.
- Il y a eu 973 081 enquêtes concernant les demandes des prestataires et 17 064 relatives aux employeurs.
- Une somme nette de 10,394 millions de dollars a été versée au titre des prestations.
- Les activités du Régime pour 1986 se sont soldées par un excédent de 653 millions de dollars au Compte d'assurance-chômage, le déficit cumulatif ayant été réduit de 3,792 milliards de dollars.

Immigration

- Le gouvernement fédéral a établi que le Canada recevra entre 115 000 et 125 000 immigrants au cours de l'année civile 1987 et que l'objectif est d'atteindre le créneau supérieur de cette échelle.
- Des données statistiques préliminaires révèlent que le nombre total d'immigrants pour l'année 1986 a été de 99 175.
- En 1986, 2 406 visas ont été délivrés à des gens d'affaires immigrants qui ont déclaré des fonds globaux de 1,7 milliard de dollars et manifesté l'intention de créer 12 119 emplois.
- En 1986-1987, 38,8 millions de dollars ont été consacrés aux nouveaux arrivants démunis au titre des besoins essentiels, comme le logement, la nourriture, les vêtements, les meubles et autres dépenses.
- Dans l'ensemble du pays, 122 organismes ont fourni des services essentiels aux nouveaux arrivants à un coût de 4 694 millions de dollars.
- Le bilan des activités exercées aux points d'entrée en 1986-1987 est le suivant : examen de plus de 2 millions de personnes sollicitant l'admission au Canada; établissement de plus de 45 000 rapports sur les personnes soupçonnées de faire partie des catégories non admissibles; plus de 43 000 investigations dans les bureaux au Canada; établissement de rapports sur plus de 20 000 personnes ou arrestation de celles-ci en vue de leur renvoi possible du Canada.

Aperçu du Ministère

Introduction

Tous les rapports annuels traitent essentiellement de budgets, de données statistiques et d'autres barèmes de mesure de l'efficacité. Il importe toutefois de rappeler que les tableaux, les chiffres et les résumés contenus dans ce rapport ne sont que l'expression numérique des efforts réels déployés au jour le jour par les employés du Ministère en vue de bien servir ses clients.

Emploi et Immigration Canada compte 26 500 employés répartis à travers le pays, lesquels unissent leurs efforts en vue de mener à bien d'importants programmes qui touchent des millions de personnes : chômeurs, immigrants, jeunes, travailleurs sur le marché du travail et employeurs. Nos services et programmes d'emploi offrent de l'aide aux citoyens les plus nécessiteux, y compris nos groupes cibles : femmes, personnes handicapées, autochtones et membres des minorités visibles.

Les répercussions de nos programmes ont été mises en évidence par le grand intérêt qu'ont suscité chez le public les modifications et révisions de politiques introduites au cours de la dernière année.

Dans le secteur de l'immigration, il y a eu en 1986-1987 l'introduction de mesures provisoires et ensuite l'élaboration de propositions législatives visant à améliorer notre système de reconnaissance du statut de réfugié. Ces propositions législatives préconisent une approche simplifiée et plus apte à répondre adéquatement à la situation des vrais réfugiés. En 1986-1987, le secteur Immigration a réussi à renforcer l'intégrité du processus de reconnaissance du statut de réfugié tout en poursuivant ses objectifs d'expansion contrôlée de l'immigration.

Après une période de mise à l'essai, d'importants changements ont été apportés à la nature et à la prestation des services d'emploi à travers le réseau national des Centres d'Emploi du Canada.

L'adoption de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et l'introduction du Programme de contrats fédéraux ont constitué les faits marquants du dernier exercice. Les mesures préconisées qui ont maintenant force de loi forment un cadre propice à une juste représentation des travailleurs désignés, particulièrment au sein des compagnies et organismes qui font affaire avec le gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de la Planification de l'emploi, l'année 1986-1987 s'est caractérisée par une meilleure articulation des programmes introduits en 1985-1986. Les premières statistiques concernant la Planification de l'emploi ont été publiées au cours de l'année dernière et montrent un taux de participation encourageant parmi les groupes auxquels s'adresse ces programmes. De plus, 83 % des clients interrogés par sondage ont déclaré que la formation reçue et l'expérience pratique acquise leur avaient été utiles.

Après avoir examiné attentivement diverses propositions visant à modifier le Régime d'assurance-chômage, le gouvernement a décidé en 1986-1987 que le système actuel, avec certaines améliorations administratives, est encore celui qui traduit le mieux les intérêts et objectifs des Canadiens.

En résumé, 1986-1987 a été une année de consolidation ponctuée de changements importants qui ont présenté des défis constants aux employés d'EIC, particulièrement dans le contexte actuel de la politique de restrictions du gouvernement fédéral.

Les employés d'EIC ont su relever tous ces défis tout en offrant à la population un service de haute qualité. Ceci traduit bien leur dévouement pour le Ministère et ses clients.

Structure

Emploi et Immigration Canada est constitué de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui ont été institués en vertu de la Loi de 1977 régissant l'emploi et l'immigration. La Commission est responsable de tous les programmes relatifs à l'emploi, à l'assurance-chômage et à l'immigration. Elle a à sa tête quatre personnes nommées par ordre en conseil – un président, qui fait aussi office de directeur exécutif, un vice-président et deux commissaires. Afin de donner une image juste du marché canadien du travail, un des commissaires est nommé après consultation auprès des syndicats, un autre après consultation auprès des organisations patronales.

L'Administration centrale de la CEIC se compose de sept secteurs. Immigration, Assurance et Emploi dispensent des services au public. Personnel, Finances et Administration, ainsi que Systèmes et Procédures offrent, pour leur part, des services à caractère professionnel, technique et administratif.

Le Ministère qui fonctionne en étroite relation avec la Commission et dont les locaux sont situés à l'Administration centrale, comprend Affaires publiques ainsi que

Politique stratégique et planification. Le président et le vice-président de la Commission sont également le sous-ministre et le sous-ministre associé du Ministère.

Mandat d'EIC

Emploi et Immigration Canada, en collaboration avec les secteurs public et privé, poursuit deux objectifs fondamentaux :

1) Élaborer et mettre en oeuvre un ensemble structuré de lignes directrices et de programmes nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs économiques et sociaux du pays et viser à :
   - –préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;
   - –favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions;
   - –donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.
2) Concevoir et mettre en oeuvre des programmes et des lignes directrices favorisant :
   - –un mouvement d'immigration répondant aux objectifs du Canada dans les domaines social, culturel, démographique et économique;
   - –le respect par le Canada de ses engagements sur le plan international et le maintien de ses traditions à caractère humanitaire;
   - –l'adaptation rapide au sein de la société canadienne des nouveaux résidents permanents; et
   - –une surveillance efficace des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au pays, afin de préserver la santé des Canadiens et leur sécurité.

Objectifs

EIC, dans la poursuite de sa collaboration avec les secteurs public et privé, a établi ce qui suit comme objectifs fondamentaux à l'égard de toutes ses initiatives et orientations :

1) Améliorer le fonctionnement du marché du travail
   - –faire en sorte que les travailleurs, les employeurs et les établissements de formation disposent des renseignements nécessaires pour faciliter le bon fonctionnement du marché du travail;
   - –servir d'intermédiaire dans le jumelage de l'offre et de la demande d'emploi, et aider les employeurs à obtenir les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin;
   - –encourager la planification des ressources humaines dans le secteur privé;
   - –favoriser l'adaptation de l'industrie et celle de la main-d'oeuvre, en aidant les industries et les travailleurs à s'adapter aux changements économiques et technologiques, et à profiter au maximum des nouvelles possibilités économiques.
2) Assurer la protection temporaire du revenu des chômeurs et favoriser les objectifs de stabilisation du gouvernement
   - –verser des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs admissibles;
   - –favoriser la stabilité de l'économie et du marché du travail au moyen de l'assurance-chômage;
   - –créer d'autres possibilités d'emploi productif pour les travailleurs sans emploi.
3) Améliorer le niveau de compétence de la main-d'oeuvre du Canada afin de répondre aux besoins du marché du travail
   - –aider les particuliers à acquérir des compétences, à se perfectionner et à conserver leur niveau de compétence, afin qu'ils soient pleinement en mesure de répondre aux besoins du marché du travail;
   - –aider ceux qui n'ont pas les compétences de base exigées sur le marché du travail à les acquérir;
   - –aider les réfugiés et autres immigrants à s'intégrer à la population active canadienne.
4) Favoriser l'égalité d'accès à l'emploi pour tous les résidents du Canada
   - –diminuer les disparités économiques et sociales causées sur le marché du travail par les faux obstacles à l'emploi et éliminer la discrimination exercée dans le passé en matière d'emploi;

- identifier les personnes qui ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail ou à y soutenir la concurrence, et leur prêter soutien;
- encourager les employeurs à aider les personnes qui sont défavorisées sur le marché du travail ou qui manquent d'expérience pratique, pour leur permettre d'entrer, de revenir ou de rester sur le marché du travail;
- fournir l'appui initial nécessaire pour créer des débouchés permanents et durables dans les localités où l'expansion est lente.

5) Administrer l'admission et l'établissement des étrangers au Canada et exercer un contrôle efficace sur les personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada.
   - élaborer et exécuter la politique du gouvernement en matière de taux d'immigration;
   - aider les immigrants à s'établir au Canada, conjointement avec d'autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et des groupes du secteur privé;
   - exécuter avec efficacité et justice les activités liées à l'application de la Loi et au contrôle.

6) Exécuter le mandat d'Emploi et Immigration Canada et remplir d'autres fonctions attribuées à ce ministère
   - administrer les contrats de rentes sur l'État et voir à l'attribution des numéros d'assurance sociale;
   - assurer l'élaboration et la gestion de la politique, des priorités et des programmes de la Commission et en informer ses divers publics;
   - faire en sorte que les objectifs de la Commission soient atteints, que ses priorités soient respectées et que l'intégrité financière de ses programmes soit réalisée;
   - recruter et conserver un personnel compétent et de plus en plus représentatif de la population active; créer un milieu favorable, tant sur le plan du travail que des relations syndicales-patronales, permettant à chacun de réaliser toutes ses possibilités.

Notre philosophie de gestion

EIC est une organisation axée sur les gens, qu'il s'agisse de combattre le problème du chômage, de favoriser l'adaptation du marché du travail ou d'assurer le respect des engagements internationaux du Canada et de ses traditions humanitaires.

Notre philosophie de gestion constitue un prolongement naturel de notre énoncé de mandat, parce qu'elle fait ressortir les croyances et les valeurs principales qui doivent servir de fondement au succès de notre mission. Cette philosophie caractérise le genre de position que nous jugeons important d'adopter dans nos relations avec nos clients, notre personnel et nos partenaires économiques.

Le principal aspect de cette philosophie, et les croyances et engagements qui en découlent, est l'importance accordée à la personne. Cette préoccupation se manifeste par la volonté de fournir à notre clientèle un service de haute qualité, mais aussi par le désir de procurer à nos employés le cadre de travail et le soutien nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches avec efficacité.

Cette philosophie constitue, selon nous, un but – une fin que nous nous efforçons sans cesse d'atteindre. Comme nous vivons à une époque de constante évolution, il est entendu que notre mode de fonctionnement comporte certaines contraintes inhérentes. Nous ferons de notre mieux pour réduire l'incidence de ces contraintes, mais nous acceptons de toujours devoir composer avec elles, dans une certaine mesure.

Notre philosophie de gestion s'inspire des «Principes de gestion de la fonction publique du Canada» émis par le Conseil du Trésor et ils viennent confirmer l'esprit qui se dégage des documents intitulés ***«Le CEC dans la collectivité»*** et ***«Le CIC dans la collectivité»*** diffusés par EIC.

Notre philosophie de gestion consiste à travailler ensemble pour offrir le meilleur service possible à notre clientèle et à la collectivité.

De cette philosophie découle un certain nombre de principes qui nous guident dans l'accomplissement de notre travail quotidien et nous aident à nous acquitter de notre mandat.

- ☐ Nos clients sont notre raison d'être.
- ☐ Notre personnel est notre ressource la plus précieuse.
- ☐ Nos cadres, en association avec le personnel, sont responsables de la réalisation de notre mandat.
- ☐ Nos communications et nos systèmes doivent aider nos cadres et notre personnel dans la prestation des services à la clientèle.

Lois et règlements

1) La Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, S.C. 1970-1971-1972, c.48 (excepté les parties IV et VIII) et les règlements établis sous son empire, c'est-à-dire le Règlement sur l'assurance-chômage, CRC 1978, volume XVIII, c.1576 et le Règlement sur le service national de placement, CRC 1978, volume XVIII, c.1573.

2) La Loi régissant l'emploi et l'immigration, S.C. 1976-1977, c.54, y compris : Partie I – Loi sur le Ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration; Partie II – Loi sur le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

3) La Loi nationale sur la formation, S.C. 1980-1981-1982-1983, c.109 et le Règlement.

4) La Loi sur la réintégration dans les emplois civils, S.R.C. 1952, c.236.

5) La Loi de 1976 sur l'immigration, S.C. 1976-1977, c.52 et le Règlement.

6) La Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C. 1970, c.G-6 et le Règlement.

7) La Loi relative à l'amélioration des rentes sur l'État, S.C. 1974-1975-1976, c.83.

8) La Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, S.C. 1980-1981-1982-1983, c.89 et le Règlement.

9) La Loi sur l'équité en matière d'emploi, S.C. 1986, c.31 et le Règlement.

Règlements établis conformément aux lois portant affectation de crédits

1) Le Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, CRC 1978, vol. III, c.330.

2) Le Règlement sur la mobilité de la main-d'oeuvre, CRC 1978, vol XIV, c.1323.

3) Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries du textile et du vêtement), CRC 1978, vol. III, c.316.

4) Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries de la chaussure et du tannage), CRC 1978, vol. III, c.317.

Organismes faisant rapport au Parlement par l'entremise du Ministre

1) Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

2) Ministère de l'Emploi et de l'Immigration

3) Commission d'appel de l'immigration

4) Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Autres programmes et services autorisés dont la prestation est régie aux termes des lois portant affectation de crédits

1) Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie

2) Le Programme de l'emploi agricole du Canada

3) Extension

4) Les services diagnostiques

5) La Planification de l'emploi

6) Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants

7) Défi 86

8) Les organismes bénévoles (subventions)

9) Le Programme de mobilité du Canada

Remerciements

Sans l'aide apportée par de nombreux organismes et particuliers des secteurs public et privé, EIC aurait été dans l'impossibilité de s'acquitter de son mandat. Nous tenons à remercier de façon particulière les gouvernements des dix provinces et des deux territoires; plusieurs ministères et agences du gouvernement fédéral, notamment Affaires extérieures Canada, Pêches et Océans Canada, Santé et Bien-être social Canada, le ministère de la Défense nationale, la Commission de la Fonction publique du Canada, Revenu Canada, la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'Approvisionnements et Services Canada; les patrons et les employés du secteur privé; et plusieurs regroupements et organismes à caractère national, régional ou communautaire.

Il ne faudrait certes pas oublier de mentionner les membres de notre personnel qui, avec dévouement et détermination, assurent au public des services de haute qualité, souvent dans des conditions difficiles.

Économie

«Une année de croissance modérée»

Au cours du premier trimestre de l'année financière, le nombre d'emplois a augmenté de 0,5 % (54 000) mais une légère baisse de 5 000 emplois a été enregistrée au cours du deuxième trimestre. Le nombre d'emplois a repris à la hausse au cours du troisième trimestre avec une augmentation de 0,6 % (68 000). Au cours du dernier trimestre, c'est-à-dire de janvier à mars 1987, le taux de croissance de l'emploi est passé à 0,7 % (84 000).

Le nombre moyen d'emplois au Canada pendant l'année financière s'est élevé à 11 675 000, soit une augmentation de 245 000 par rapport à 1985-1986.

La croissance soutenue vérifiée dans le secteur de l'emploi s'est traduite par une baisse du taux de chômage, qui est passé de 10,2 % en 1985-1986 à 9,6 % en 1986-1987. Cette tendance à la baisse a été ralentie par la croissance continue de la main-d'oeuvre, quoique ce dernier mouvement ait été moins accentué qu'au cours du précédent exercice. En 1986-1987, le taux de croissance de la main-d'oeuvre a atteint 1,5 % (186 000) en comparaison de 2,1 % (265 000) en 1985-1986.

Le taux de chômage a baissé dans toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta. Il continue d'y avoir des écarts importants du taux de chômage entre les régions. A Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, le taux de chômage s'est maintenu nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Chez les hommes adultes, le nombre d'emplois a augmenté de 92 000 ou 1,7 %, ce qui constitue un taux de croissance inférieur à la forte hausse enregistrée en 1985-1986. Le taux de chômage chez les hommes adultes a chuté encore passant de 7,9 % en 1985-1986 à 7,6 % en 1986-1987.

Chez les femmes adultes, le nombre d'emplois a augmenté de 141 000 ou 3,8 %. Bien que le taux d'activité des femmes ait continué d'augmenter, avec l'arrivée d'un très grand nombre de femmes sur le marché du travail, le taux de chômage chez ce groupe a chuté passant de 9,2 % en 1985-1986 à 8,7 % en 1986-1987.

Tout comme en 1985-1986, toutes les provinces ont connu une hausse du nombre d'emplois. Les plus forts taux de croissance ont été enregistrés en Ontario (2,9 %), en Colombie-Britannique (2,7 %) et au Nouveau-Brunswick (2,5 %).

Près de 53 % du nombre total d'emplois créés au Canada en 1986-1987 sont allés à la province de l'Ontario même si cette province ne comptait que 38 % de l'ensemble de la population active canadienne.

En 1986-1987, l'emploi s'est accru dans la plupart des secteurs d'activité, notamment dans la construction (4,5 %), les services (3,9 %), les finances, l'assurance et l'immobilier (3,4 %), et le commerce (3,2 %).

Le secteur des services, qui représente 70 % de la totalité des emplois, a compté pour 94 % de la hausse du nombre total d'emplois en 1986-1987. Bien que les secteurs des services et de la production de biens aient tous deux connu une hausse du nombre d'emplois, la croissance enregistrée à ce chapitre par le secteur des services a continué de dépasser celle du secteur de la production de biens.

Le nombre d'emplois à temps plein et le nombre d'emplois à temps partiel se sont accrus respectivement à un taux de 2,2 % (212 000) et de 2,2 % (31 000) en 1986-1987. Les taux de croissance relativement élevés de l'emploi à temps partiel ont ralenti au cours des dernières années.

Ministre d'État à la Jeunesse

«L'emploi des jeunes est une priorité du gouvernement fédéral»

En mars 1986, il a été décidé que le ministre d'État à la Jeunesse, auparavant sous l'égide du ministère du Secrétariat d'État ferait désormais partie d'Emploi et Immigration Canada. Cette décision constitue une manifestation concrète de la priorité qu'accorde le gouvernement à l'emploi des jeunes. Le ministre d'État à la Jeunesse a pour mandat de traiter des affaires des jeunes, d'être leur porte-parole au sein du Cabinet, et de maintenir un dialogue constant avec eux et les organismes voués à la jeunesse.

Défi 86 facilite la transition de l'école au marché du travail

Pendant l'année 1986, l'une des principales responsabilités du ministre d'État à la Jeunesse a été d'assurer la bonne marche du programme d'emploi pour étudiants appelé Défi 86 avec un budget de 180 millions de dollars. Dans le cadre de ce programme, on a mis au défi les employeurs de tous les secteurs d'activité de créer des emplois d'été permettant aux étudiants d'acquérir une expérience de travail pratique en milieu d'emploi. Défi 86 a aussi fourni une aide financière aux étudiants intéressés à mettre sur pied leur propre entreprise d'été. Grâce aux Ateliers d'orientation au travail (AOT), l'une des composantes du programme, des décrocheurs éventuels ont été encouragés à

L'été dernier, un scientifique du Jardin Botanique de Montréal a réussi, pour la première fois, un croisement entre deux variétés d'ambrosie afin de produire un vaccin contre le rhume des foins. Grâce au placement obtenu avec Défi 86, Geneviève S., étudiante en biotechnologie des plantes, a participé à toutes les étapes de la recherche. Elle a participé non seulement à la joie d'une expérience fructueuse mais a également beaucoup appris sur le fonctionnement d'un laboratoire professionnel – connaissances qui ne manqueront pas de lui être utiles au cours de ses études de maîtrise.

Défi 86 a fait appel au monde des affaires, aux organisations sans but lucratif, aux administrations provinciales et locales afin de créer des emplois d'été axés sur la carrière pour les étudiants.

terminer leur cours secondaire. Parmi les autres composantes du programme Défi 86, il y a eu notamment les Programmes d'instruction des cadets et de formation des réservistes du ministère de la Défense nationale, le Programme des gendarmes spéciaux surnuméraires de la GRC, le Programme des stagiaires autochtones, et l'établissement de Centres d'Emploi du Canada pour étudiants.

Grâce à Défi 86, un étudiant en droit, Mark S., a trouvé un type différent d'emploi d'été, soit agent de patrouille dans un parc à St. John's, en remplacement des agents de police habituels les jours de congé. Par leur rôle de policier, Mark et sept autres étudiants engagés grâce à Défi 86 ont, selon lui, appris à utiliser leur propre jugement et ... comment fonctionne l'esprit criminel. «*Maintenant, je pourrais probablement être plus objectif lors du contre-interrogatoire d'un policier en cour criminelle parce que je comprends le processus.*» Un porte-parole de la force constabulaire royale de Terre-Neuve a dit que les étudiants avaient été un «*élément remarquable de dissuasion*» pour l'activité criminelle.

Grâce au Programme des stagiaires autochtones, plus de 500 étudiants autochtones ont trouvé un emploi d'été à EIC.

La Planification de l'emploi allie formation et expérience de travail

En 1986-1987, le gouvernement a consacré près de 736 millions de dollars aux programmes de la Planification de l'emploi en vue de stimuler la création d'emplois pour les jeunes.

L'objectif principal du Programme Intégration professionnelle, l'une des composantes de la Planification de l'emploi, est d'offrir aux jeunes à la fois une formation et une expérience de travail leur permettant de faire facilement la transition de l'école au marché du travail.

Le Programme d'aide à l'innovation, qui fait également partie de la Planification de l'emploi, vise à trouver des solutions novatrices aux problèmes du marché du travail. Le gouvernement a établi que 25 % de tous les projets acceptés dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation doivent s'attaquer aux problèmes du marché du travail qui touchent les jeunes. Par exemple, les Services pour les jeunes entrepreneurs mis sur pied dans le cadre de ce programme offrent aux jeunes chômeurs l'occasion de mettre sur pied une entreprise qui réponde non seulement à un besoin local mais qui crée aussi des emplois valorisants pour eux et pour d'autres membres de la collectivité.

Groupe des affaires de la jeunesse

Le Groupe des affaires de la jeunesse, qui est une direction organisationnelle d'EIC, assure au bureau du ministre d'État à la Jeunesse des services généraux de consultation et de coordination pour ce qui est des questions et préoccupations des jeunes.

En 1986-1987, le Groupe des affaires de la jeunesse a défini, documenté et analysé des questions d'intérêt pour les jeunes, tout particulièrement dans le cadre des programmes fédéraux de la politique sociale de l'emploi visant les jeunes. Le groupe a notamment entrepris une révision interne des programmes et services d'EIC concernant les jeunes.

Le groupe s'est aussi chargé de publier le document de référence intitulé «***Répertoire des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'assistance des jeunes***» et, pour la première fois, il a préparé et distribué un guide pour les jeunes intitulé «***Palmarès-Guide éclair des programmes et services jeunesse du gouvernement fédéral***». Cette publication s'inscrit dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement fédéral en vue de répondre aux besoins d'information cernés par les jeunes.

Services d'emploi

«...fournir aux collectivités le meilleur service possible »

Introduction

En étroite collaboration avec ses partenaires économiques et sociaux au service du public, EIC fournit des services aux travailleurs et aux employeurs dans les trois domaines suivants :

- **Placement** – Ce service a pour but de jumeler les travailleurs et les postes vacants, et de faire en sorte que les employeurs trouvent en temps opportun les travailleurs spécialisés dont ils ont besoin.
- **Service d'adaptation** – Ce service a pour but d'encourager le secteur privé à faire une bonne planification des ressources humaines et d'aider les entreprises et les particuliers à s'adapter aux conditions changeantes du marché du travail.
- **Information sur le marché du travail** – Ce service assure la prestation des renseignements nécessaires à la prise de décision concernant le marché du travail.

Au cours des dernières années, les Services d'emploi ont fait l'objet d'une restructuration axée sur les programmes et services qui permettront de fournir aux collectivités le meilleur service possible.

Des questionnaires ont été élaborés afin de permettre à EIC de mesurer la qualité du service fourni aux clients-employeurs et aux clients-travailleurs. Les CEC utiliseront ces questionnaires au cours de l'année 1987-1988 dans l'intention de rehausser la qualité du service et le niveau de satisfaction des clients.

L'introduction de techniques informatisées et de matériel autodidactique a permis d'améliorer la prestation des services. Ainsi, EIC a été en mesure d'aider davantage les clients-travailleurs qui font face à des obstacles en matière d'embauche et les membres des groupes cibles que le gouvernement a désignés comme étant prioritaires.

Conseils consultatifs locaux

Des Conseils consultatifs locaux ont été établis afin que les préoccupations des différentes collectivités soient prises en compte dans le processus de solution des problèmes du marché du travail. A la fin de l'année financière, 157 Conseils avaient été mis sur pied. Leurs membres ont tenu périodiquement des réunions au cours de l'année. Plus de 2 000 personnes influentes dans leur collectivité font partie de ces Conseils. On y trouve des représentants du monde des affaires, du monde syndical, du secteur de l'éducation, des groupes communautaires et autres.

Ces Conseils offrent aux représentants gouvernementaux locaux un forum où ils peuvent discuter des problèmes du marché du travail touchant leur collectivité. Ces personnes ont conseillé l'administration des CEC sur les problèmes du marché du travail dans leur collectivité, notamment dans la perspective des activités de planification des CEC et de l'agencement des programmes de la Planification de l'emploi au niveau local.

Revitalisation

La revitalisation, entreprise en 1982, a pour but d'améliorer l'efficacité des services offerts par EIC. Cette initiative vise principalement à procéder à un examen rigoureux des services d'emploi en vue de déterminer s'ils répondent aux besoins et aux attentes des clients de tout le Canada.

A partir d'essais effectués en 1985-1986, on a procédé à une révision des lignes directrices, des pratiques et des procédures afin d'assurer une meilleure prestation des programmes et services aux clients-employeurs et aux clients-travailleurs.

Automatisation

Afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire le temps de traitement des offres d'emploi, des machines de traitement automatique de l'information ont été installées dans certains Centres d'Emploi du Canada. Le Système de traitement des offres d'emploi, un système automatisé qui diffuse et contrôle les offres

d'emploi et fournit un index des inscriptions, a été amélioré pour devenir le Système national des services d'emploi.

La première phase de ce système, instaurée dans tous les grands centres urbains du pays, permet d'obtenir davantage de renseignements sur les clients en vue de constituer un répertoire des travailleurs selon une méthode informatisée plus efficace de présentation des travailleurs aux employeurs.

Contrôle et évaluation

La révision des énoncés d'objectifs ainsi que des mesures de rendement s'est poursuivie afin de mieux refléter notre philosophie générale de gestion et mieux évaluer les résultats des clients, la qualité du service et notre degré d'efficacité.

Nous avons entrepris l'élaboration d'une méthode visant à évaluer les répercussions des services d'emploi sur les clients-travailleurs et les clients-employeurs.

Résumé des activités

EIC gère 460 CEC et offre des services itinérants à 187 collectivités éloignées ou isolées. Le Ministère compte également plus de 100 CEC sur les campus.

Grâce à 296 projets, le programme Extension permet en outre d'offrir des services à des clients qui ne pourraient bénéficier des services fournis normalement par les CEC.

Les CEC tiennent aussi une liste des postes vacants afin de diriger les travailleurs vers les employeurs.

Non seulement les CEC et les projets Extension offrent aux employeurs un service de sélection et de présentation de candidats, mais ils collaborent également avec le monde des affaires et celui de l'industrie afin de déterminer les besoins en ressources humaines.

Placement

Centres d'information sur l'emploi

La plupart des CEC sont dotés d'un Centre d'information sur l'emploi où les travailleurs peuvent choisir des emplois sur les listes affichées, puis rencontrer un agent de présentation et obtenir des renseignements sur les emplois vacants et les conditions d'emploi.

Tous les CEC offrent maintenant un service simplifié qui épargne le temps des clients en les dirigeant rapidement vers le secteur approprié.

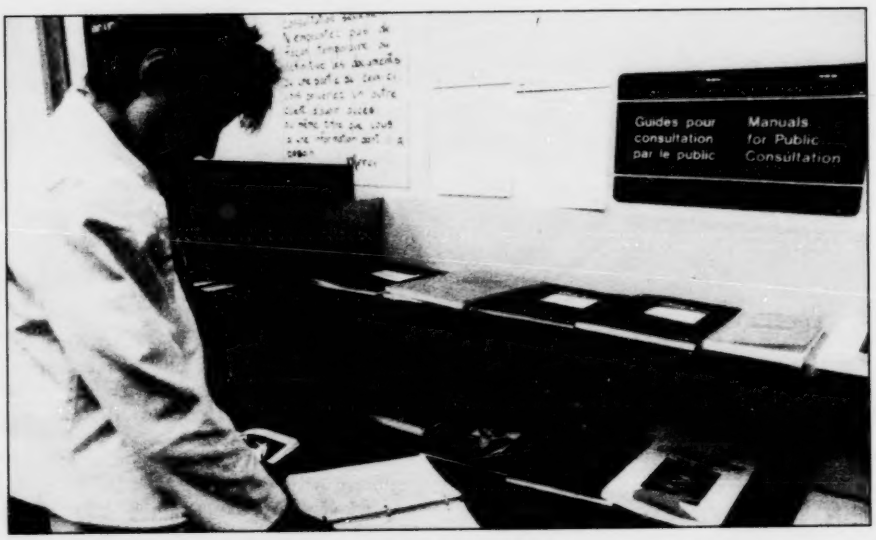

Les centres de ressources des CEC aident les clients à faire leur propre recherche sur les possibilités d'emploi.

Banque nationale d'emplois

La Banque nationale d'emplois est un répertoire informatisé des postes difficiles à combler dans tout le pays.

Grâce à une liaison nationale, assurée au moyen d'ordinateurs et d'appareils téléphoniques, les CEC locaux peuvent dresser la liste des postes vacants au pays pour le compte des clients-employeurs. De la même façon, des offres emmagasinées dans la Banque peuvent être consultées à la demande des clients-travailleurs.

Elles renferment, en tout temps, quelque 3 500 offres d'emploi. Chaque jour, environ 50 nouvelles offres y sont ajoutées. Au cours

de l'année financière, ce système a contribué au placement de plus de 4 000 travailleurs.

La Banque nationale d'emplois n'est que l'une des initiatives qu'EIC a prises pour concilier les pénuries et les excédents de main-d'oeuvre spécialisée qui existent au Canada. Depuis le 31 mars 1987, la Banque nationale d'emplois fait partie intégrante du Système national des service[illegible]ploi (SNSE) qui est en liaison dir[illegible]vec plus de 300 CEC à travers le Canada.

Mobilité

Le 1er janvier 1987, trois composantes du Programme de mobilité du Canada – c'est-à-dire Aide au déplacement, Aide à la prospection et Aide de voyage en vue d'un emploi temporaire – ont été intégrées à la Planification de l'emploi. Les composantes Trajet quotidien des travailleurs agricoles et Aide spéciale de voyage ont été respectivement intégrées aux Services de main-d'oeuvre agricole et aux Services de diagnostic.

Le Programme de mobilité du Canada a facilité le déplacement des travailleurs qui étaient sous-employés ou qui étaient en chômage ou risquaient de l'être sous peu. Il a fourni une aide financière à ceux qui ne trouvaient pas de travail dans leur localité et qui devaient déménager dans une autre localité pour travailler. Il a aidé également ceux qui devaient se déplacer pour obtenir des services d'emploi non offerts sur place. En 1986-1987, le Programme a apporté cinq formes d'aide :

- l'aide à la prospection qui permet aux clients de se chercher du travail dans les régions les plus proches où des débouchés convenables sont offerts;
- l'aide au déplacement, qui facilite le déménagement des travailleurs et de leur famille dans la région où ils ont trouvé du travail (le plus près possible);
- l'aide au titre d'un voyage en vue d'un emploi agricole saisonnier;
- l'aide spéciale de voyage, qui permet aux travailleurs d'obtenir des services d'emploi qui ne sont pas offerts dans leur localité; et
- l'aide de voyage en vue d'obtenir un emploi temporaire d'une durée de six semaines à neuf mois.

Du 1er avril au 31 décembre 1986, environ 8 millions de dollars ont été versés au titre du Programme de mobilité du Canada afin d'aider les travailleurs. Quelque 3 832 travailleurs et les personnes à leur charge ont reçu une aide à la réinstallation, 3 544 autres travailleurs ont reçu une aide à la prospection, 882 personnes ont bénéficié de l'aide spéciale au titre des déplacements, et 10 878 travailleurs et étudiants ont reçu une aide leur permettant de se déplacer pour occuper des emplois temporaires, la plupart du temps des emplois agricoles saisonniers.

Postes vacants, présentations, placements :

☐ Placement	
offres d'emploi de plus d'une semaine	961 100
offres d'emploi de moins d'une semaine	142 900
clients dirigés vers des emplois réguliers	3 005 300
placements de plus d'une semaine	694 500
placements de moins d'une semaine	135 100
placements à travers les Services de la main-d'oeuvre agricole du Canada	256 000
autochtones placés dans un emploi régulier	21 700
personnes handicapées placées dans un emploi régulier	9 200
membres de minorités visibles placés dans un emploi régulier	8 900
femmes placées dans un emploi régulier	260 600
femmes placées dans un emploi régulier traditionnellement réservé aux hommes	37 600
jeunes placés dans un emploi régulier	221 700
entrevues de détermination des besoins	1 126 200
☐ Services d'adaptation	
entrevues de counselling	682 200
cas soumis pour évaluation au service de diagnostic	3 900
participants — Méthode dynamique de recherche d'emploi	38 200
participants des Clubs de placement	1 100
consultations avec les employeurs concernant l'équité en matière d'emplois techniques	373
ententes signées avec les employeurs concernant l'équité en matière d'emploi	128
ententes signées en matière de planification des ressources humaines	275
nouveaux accords signés avec le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie	521
placements effectués grâce au programme Extension	89 411
☐ Information sur le marché du travail	
participants aux séances d'information de groupe	209 500

Recrutement de fonctionnaires

EIC est chargé d'offrir des services de recrutement et de présentation aux ministères et organismes fédéraux auxquels des pouvoirs de dotation en personnel ont été délégués par la Commission de la Fonction publique. Ces services sont cependant limités aux catégories du soutien administratif et de l'exploitation à l'extérieur de la Région de la Capitale nationale, et à la catégorie de l'exploitation dans la Région de la Capitale nationale.

En 1986-1987, 59 000 vacances ont été signalées par des ministères et organismes gouvernementaux. Environ 56 000 postes ont été comblés à la suite de 137 000 présentations.

CEC pour étudiants (CECÉ)

D'avril à septembre 1986, plus de 400 CECÉ ont offert leurs services avec l'aide d'environ 1 600 étudiants du deuxième cycle du secondaire et de diplômés récents du postsecondaire. Les centres ont reçu 686 800 inscriptions d'étudiants à la recherche d'un emploi d'été. Quelque 427 600 placements dans des postes temporaires ou occasionnels ont été effectués, la plupart dans le secteur privé à un coût de 11,9 millions de dollars. Ces placements représentent une diminution de 2 % par rapport à l'année précédente.

CEC sur le campus

Au cours de l'année scolaire 1985-1986, plus de 168 000 étudiants du postsecondaire se sont inscrits à plus de 105 CEC dans les universités et les collèges du pays. Ces centres ont placé près de 65 000 étudiants, dont 58 000 dans des postes correspondant à leur choix de carrière. Les agents de recrutement des employeurs éventuels ont consacré 8 600

jours ouvrables à faire passer des entrevues d'emploi aux étudiants dans les universités et les collèges.

JOBSCAN

La mise au point de JOBSCAN, un nouveau système informatisé de détermination et de classification des exigences liées à l'emploi, s'est poursuivie. JOBSCAN peut être structuré en fonction de listes de contrôle qui permettent de définir précisément les exigences des offres d'emploi et de procéder, en vue de leur placement, à une sélection judicieuse parmi les demandeurs d'emploi. JOBSCAN répondra également aux besoins en matière d'assurance-chômage, d'immigration, de formation, de prévision de l'offre et de la demande et en d'autres domaines relevant d'EIC.

Durant l'année 1986-1987, de nouvelles listes de contrôle JOBSCAN ont été établies. Un choix de listes de contrôle a été mis à l'essai et révisé.

Dans le cadre de l'initiative Revitalisation, on a complété les essais manuels de JOBSCAN. Il a été recommandé que la prochaine version de JOBSCAN soit automatisée et que la politique actuelle d'utilisation des listes de contrôle de JOBSCAN concernant le service général aux petites entreprises soit réaffirmé. Les devis techniques d'un prototype informatisé du système JOBSCAN ont été préparés. La liste de contrôle des travailleurs agricoles figurant dans le système JOBSCAN a été adaptée afin de servir au Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA). La liste de contrôle et son guide d'utilisation ont été distribués dans plus de 200 CEC responsables de l'application du PCRA à travers le pays.

Déplacement des travailleurs agricoles saisonniers venant de l'étranger

Les accords de déplacement continuent d'offrir une méthode organisée de faire venir de la main-d'oeuvre étrangère afin de répondre aux besoins temporaires des employeurs offrant des emplois agricoles saisonniers. En 1986, les Antilles ont fourni 4 160 travailleurs et le Mexique, 1 006. La plupart d'entre eux ont été engagés dans des fermes et des conserveries de l'Ontario, tandis que seul un petit nombre ont été envoyés en Alberta, au Manitoba et au Québec.

Chaque année, des milliers de travailleurs agricoles étrangers aident les agriculteurs canadiens à acheminer leurs récoltes sur le marché en temps voulu.

Politique relative aux travailleurs étrangers

EIC encourage les entreprises canadiennes à employer des travailleurs étrangers lorsque cette initiative crée ou maintient des emplois pour les Canadiens, fait bénéficier le Canada de nouvelles technologies et permet aux Canadiens d'acquérir de nouvelles compétences ou augmente notre capacité de production.

Tout en assurant que l'embauche de travailleurs étrangers n'a pas de répercussions négatives sur les possibilités d'emploi et de carrière des Canadiens, EIC, en collaboration avec les employeurs et le monde syndical, cherche à découvrir des façons de réduire au minimum nos besoins futurs en main-d'oeuvre étrangère, plus particulièrement au cours des périodes de chômage élevé.

Services d'adaptation

Extension

Le programme Extension obtient l'aide des organismes locaux afin d'offrir des services d'emploi aux clients qui ne peuvent pas toujours tirer profit efficacement des services des CEC.

En vertu des ententes signées avec les promoteurs, 296 projets Extension ont été financés au coût de 23,1 millions de dollars. Près de 835 conseillers et autres employés ont fourni des services d'emploi à presque 1 000 collectivités.

On aide les travailleurs à découvrir et à supprimer les obstacles auxquels ils font face dans leur emploi ou recherche d'emploi. A cette fin, il peut être nécessaire de coordonner les efforts déployés par le personnel affecté au programme Extension et les autres organismes de la collectivité.

(Voir suite à la page 19)

Répartition des projets Extension selon les groupes cibles :

Femmes	28
Chômeurs chroniques	7
Autochtones	97
Personnes handicapées	51
Jeunes	34
Délinquants/ex-délinquants	19
Habitants de régions isolées	27
Minorités visibles	7
Immigrants	3
Travailleurs âgés	9
Autres	14
Total	296

Unités spécialisées de services aux jeunes

Cinq Unités offrent, partout au Canada, des services d'emploi aux jeunes de 15 à 19 ans afin qu'ils puissent trouver un emploi produc-

tif. Les Unités spécialisées de services aux jeunes s'occupent des jeunes qui ont besoin d'une aide spéciale parce qu'ils sont socialement et économiquement défavorisés. Ces unités sont situées à Halifax, Scarborough, London, Saskatoon et Vancouver.

Emploi des femmes

Afin d'aider les femmes à trouver des emplois valorisants et à atteindre leur autonomie financière, EIC a continué à encourager la création de conditions favorables pour les femmes sur le marché du travail.

Voici quelques statistiques révélatrices :

femmes placées dans des emplois réguliers	260 600
femmes placées dans des emplois réguliers traditionnellement réservés aux hommes	37 600

Afin de développer davantage les services offerts aux femmes, un agent de liaison pour les femmes a été nommé dans chaque CEC.

Centres préparatoires à l'emploi pour femmes

Les Centres préparatoires à l'emploi pour femmes, au nombre de six, sont situés à Halifax, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver. Leur clientèle se compose ainsi : des femmes qui n'ont jamais occupé un emploi, d'autres qui reviennent sur le marché du travail et d'autres, enfin, qui désirent changer de profession.

Clients aux besoins spéciaux

Il s'agit de clients qui, selon l'évaluation d'un conseiller en emploi, ne sont pas prêts à travailler en raison de problèmes personnels entravant leur aptitude à travailler. Les problèmes auxquels ces personnes font face sont de nature telle qu'ils nécessitent des interventions et des services de counselling d'emploi plus poussés que la moyenne avant qu'il ne soit possible d'envisager une participation à des programmes d'EIC ou une intégration au marché du travail.

Ces clients ont besoin des programmes et services ordinaires et spéciaux dispensés par EIC, tels que le programme Extension et des services spéciaux de counselling, souvent fournis conjointement avec divers organismes de l'extérieur. EIC a pour but de :

- préciser la clientèle ayant des besoins spéciaux;
- augmenter la disponibilité de celle-ci à travailler; et
- aider cette clientèle à intégrer le marché du travail.

En 1986-1987, 9 200 personnes handicapées ont trouvé un emploi régulier par l'intermédiaire des CEC.

Personnes handicapées

En 1986-1987, les CEC ont réussi à placer 9 200 personnes handicapées dans des emplois réguliers. D'autres ont participé à des programmes de formation et de création d'emplois dans le cadre de la Planification de l'emploi. Par exemple, 4 595 personnes handicapées ont participé au Programme Développement de l'emploi, 573 ont participé au Programme Intégration professionnelle, 85 au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et 45 au Programme Acquisition de compétences.

Le soutien apporté aux personnes handicapées par le programme Extension s'est poursuivi. Grâce à 51 projets, au coût de 4 millions de dollars, 5 000 personnes handicapées ont reçu de l'aide pour trouver un emploi. De plus, le Programme de subventions aux organismes bénévoles a fourni environ 151 916 $ à 12 organismes afin d'appuyer les activités de ces derniers en faveur des personnes handicapées.

Plus de 95,7 % des CEC sont maintenant considérés comme accessibles aux personnes souffrant d'un handicap physique.

Autochtones

EIC a pour mandat de fournir aux Canadiens des programmes et services d'emploi selon leurs besoins et leur admissibilité. Étant donné les besoins particuliers qu'éprouvent les autochtones, EIC s'efforce d'assurer à ce groupe cible un nombre important des programmes et services auxquels il est davantage susceptible de faire appel. Afin d'aider EIC à accomplir cette tâche, il existe un réseau de coordonnateurs régionaux de l'emploi des autochtones et de conseillers en emploi des autochtones dans les CEC.

En 1986-1987, la somme consacrée aux programmes de perfectionnement et d'emploi à l'intention des autochtones s'est élevée à environ 158 millions de dollars. Au total, 12 432 autochtones ont participé au Programme Développement de l'emploi, 482 au Programme Intégration professionnelle (option Intégration), 3 351 au Programme Intégration professionnelle (option Réintégration), 1 155 au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et 651 au Programme Acquisition de compétences.

Dans le cadre du Programme des stagiaires autochtones, EIC a dépensé 2,6 millions de dollars pour embaucher 548 étudiants autochtones durant l'été. Un bulletin d'information, ***Images***, a été publié afin de rendre

compte de l'expérience vécue par les étudiants autochtones qui ont participé à ce programme.

Des conseillers en emploi autochtones travaillent dans les CEC ayant une forte concentration de clients-travailleurs autochtones.

Outre l'aide fournie aux autochtones en matière d'emploi par les CEC, des groupes autochtones ont parrainé 97 projets Extension, ce qui a permis d'offrir aux collectivités autochtones des services spécialisés d'emploi au coût approximatif de 5,3 millions de dollars.

Membres des minorités visibles

Les minorités visibles sont des groupes de personnes, autres que des autochtones, qui en raison de leur race ou de leur couleur forment une minorité au sein de la population canadienne. Ces personnes sont considérées comme ne faisant pas partie de la race blanche. Elles-mêmes peuvent s'identifier comme des non-blancs ou accepter qu'on les identifie ainsi. A des fins opérationnelles, les groupes suivants forment les principales minorités visibles au Canada : Noirs, Chinois, Japonais, Coréens, Philippins, Indo-Pakistanais, Asiatiques occidentaux et Arabes, Asiatiques du Sud-Est et autres, par exemple, les Latino-Américains et les personnes originaires des îles du Pacifique qui cadrent dans la description des minorités visibles.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi a désigné les minorités visibles comme des groupes à qui il faut apporter une aide spéciale afin d'assurer une juste représentation de leurs membres au sein de la population active canadienne. Des objectifs nationaux ont été établis afin d'assurer la participation des membres des minorités visibles aux composantes suivantes de la Planification de l'emploi : Intégration professionnelle, Développement de l'emploi, Acquisition de compétences et Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre.

En 1986-1987, 8 900 membres de minorités visibles ont trouvé un emploi régulier par l'intermédiaire des CEC cependant que 8 600 autres ont reçu diverses formes d'aide à l'emploi par l'entremise de la Planification de l'emploi. De plus, environ 14 000 membres de ces minorités ont reçu différentes formes d'aide en matière d'emploi dans le cadre de la Planification de l'emploi.

Ex-délinquants

Un comité national, composé de hauts fonctionnaires des Services correctionnels du Canada et d'EIC, a été mis sur pied pour surveiller des projets d'emploi à l'intention des ex-délinquants. Des comités régionaux dans chaque province veillent à la mise en oeuvre des recommandations du comité national.

Équité en matière d'emploi

Le 27 juin 1986, la Loi sur l'équité en matière d'emploi a reçu la sanction royale. La promulgation de cette loi a eu lieu le 13 août 1986 et le Règlement y afférent a été publié. En vertu de la Loi et du Règlement, les entreprises régies par le gouvernement fédéral et qui comptent 100 employés ou plus sont tenues de prendre des dispositions visant à assurer l'équité en matière d'emploi aux femmes, aux autochtones, aux membres des minorités visibles et aux personnes handicapées, et aussi de présenter un rapport annuel sur leurs activités dans ce domaine. Ces rapports doivent être mis à la disposition du public et présentés à la Commission canadienne des droits de la personne. Une amende maximale de 50 000 $ est prévue pour les entreprises qui ne présentent pas de rapport. Les rapports de toutes les entreprises sont analysés en vue de l'élaboration d'un rapport annuel unifié qui sera présenté au Parlement et au ministre d'EIC.

Le 1er octobre 1986, on a mis sur pied le Programme de contrats fédéraux. En vertu de ce programme, les entreprises comptant 100 employés et plus et qui présenteront des soumissions pour l'obtention de contrats gouvernementaux de biens et de services d'une valeur de plus de 200 000 $ seront tenues de s'engager formellement à mettre en vigueur l'équité en matière d'emploi. Ces employeurs doivent également permettre à EIC de procéder à une vérification de conformité dans leur établissement.

Le but de l'équité en matière d'emploi est d'assurer qu'aucune personne ne se voit refuser un emploi ou des avantages pour une raison non reliée à ses aptitudes.

Les employeurs qui doivent ou désirent mettre en application l'équité en matière d'emploi au sein de leur entreprise doivent :

- définir et ensuite éliminer les mesures et pratiques qui constituent des obstacles injustes à l'embauche;
- être prêts à concilier certaines divergences afin d'assurer que toutes les demandes d'emploi et tous les candidats à un poste sont traités de façon équitable; et
- faire un effort particulier pour que les membres des groupes désignés (femmes, autochtones, personnes handicapées et membres des minorités visibles) aient accès aux programmes de formation et aux emplois disponibles.

La Direction de l'équité en matière d'emploi d'EIC fournit un certain nombre de services aux employeurs, notamment des séances d'information, des renseignements d'ordre technique ainsi que des publications, tel le guide intitulé ***Équité en matière d'emploi : Directives aux employeurs.***

De plus, par l'intermédiaire des services consultatifs d'EIC, des conseillers chevronnés en matière d'emploi offrent de l'aide et des conseils professionnels sur la mise en oeuvre des plans d'équité en matière d'emploi.

A la suite de la mise sur pied de ces deux nouvelles mesures, les conseillers en matière d'emploi ont signalé une hausse importante des demandes d'aide et d'information provenant des employeurs et d'autres organismes. Les nouveaux programmes obligatoires touchent environ 1 600 employeurs.

Services aux employeurs

Les Services aux employeurs d'EIC ont pour objectif général d'offrir des services de qualité aux clients-employeurs de chaque région en matière de placement, d'information sur le marché du travail et d'adaptation à ce marché. Cet objectif s'adresse particulièrement aux petites entreprises et aux personnes qui font preuve d'esprit d'entreprise.

Depuis janvier 1985, plusieurs services à l'intention des employeurs ont été mis en oeuvre dans les CEC partout au pays. On encourage ceux-ci à poursuivre leur engagement envers les petites entreprises et les gens ayant l'esprit d'entreprise et aussi à devenir plus sélectifs dans la promotion de la Planification de l'emploi et des Services à la petite entreprise auprès des entreprises susceptibles d'influer sur le marché local de la main-d'oeuvre.

Afin d'atteindre pleinement cet objectif, EIC a mis au point un réseau complet de communications en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouverne-

mentaux qui s'intéressent à la petite entreprise et aux personnes qui font preuve d'esprit d'entreprise afin d'aider les CEC à satisfaire leurs besoins en matière d'emploi. Ce réseau permettra aux CEC de devenir le pivot de leur collectivité en ce qui a trait au perfectionnement des ressources humaines à l'intention des exploitants de petites entreprises et des nouveaux entrepreneurs.

En 1986-1987, les conseillers en emploi ont continué à suivre des cours de formation afin d'améliorer la qualité du service offert à nos clients-employeurs.

Ces cours de formation portent sur la communication interpersonnelle, le contact avec les employeurs, le placement, le marketing, la qualité du service, la connaissance du marché du travail et l'adaptation à celui-ci.

Les séances d'information à l'intention des employeurs locaux constituent une autre des initiatives entreprises en 1986-1987. Il s'agit de journées d'information et de discussion comportant des ateliers sur différents programmes et services d'EIC d'intérêt pour les gens d'affaires. Fondées sur la formule de recouvrement des coûts, elles visent à améliorer les relations avec les entreprises et à assurer une meilleure compréhension des programmes et services de la Commission.

Tests

Les tests constituent un aspect des services de counselling dont l'importance ne cesse de croître. Grâce aux tests, les conseillers sont en mesure de faire une meilleure évaluation des intérêts, des aptitudes, des compétences et du potentiel des clients. Les résultats de ces tests combinés à d'autres données – par exemple les possibilités d'emploi – peuvent aider le client à faire le meilleur choix de carrière possible.

Afin d'appuyer ces services, EIC poursuit un programme de recherche et de mise au point d'instruments de mesure.

Un autre instrument de counselling est l'Inventaire canadien d'intérêts professionnels, qui évalue les intérêts des clients selon le modèle utilisé par la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP).

Un glossaire des types d'intérêt compare les intérêts et les aptitudes d'un client aux emplois décrits dans la CCDP. En outre, on a révisé la Batterie générale des tests d'aptitudes, de manière à mettre les tests à jour et à tenir compte de l'emploi du système métrique au Canada.

Les conseillers reçoivent une formation appropriée en vue d'assurer des tests et des services de counselling de qualité supérieure dans les CEC et de maintenir les tests à jour. En février 1987, plus de 1 969 conseillers avaient reçu l'autorisation d'utiliser les tests d'EIC.

Grâce à des entrevues plus nombreuses, on met davantage l'accent sur le placement des clients dans la population active.

Counselling en matière d'emploi

Le service de counselling en matière d'emploi est offert à tous les clients-travailleurs d'EIC et a pour but d'aider ces personnes à définir des possibilités d'emploi réalistes, à établir des objectifs d'emploi et à mettre en oeuvre des plans d'action visant à chercher, trouver et garder un emploi. Les conseillers en emploi utilisent souvent des tests psychométriques, des instruments particuliers de counselling ainsi que des techniques dynamiques de recherche d'emploi afin d'aider leurs clients à atteindre leurs objectifs d'emploi.

Formation des conseillers

Dans l'esprit du rapport publié par la CEIC (1980) sur le counselling en matière d'emploi et conformément aux importantes mesures de revitalisation mises de l'avant, EIC a réalisé des progrès notables en vue d'atteindre les objectifs de la politique en matière de counselling d'emploi.

Parmi les réalisations les plus remarquables figure la mise en oeuvre de modules du programme de formation axé sur les compétences. Ce programme procure aux conseillers en emploi les connaissances et les compétences qu'il leur faut pour offrir des services efficaces aux clients-travailleurs qui ont besoin d'aide pour entrer sur le marché du travail ou pour chercher un emploi de façon autonome.

En mai 1987, 1 797 conseillers en emploi avaient reçu la formation du premier module intitulé L'élément évaluation du counselling d'emploi. A la même date, 687 conseillers en emploi avaient reçu la formation du deuxième module intitulé Counselling d'emploi individuel : Une approche systématique.

Ces deux modules offrent aux conseillers la formation reliée au processus global de counselling d'emploi, depuis l'évaluation des aptitudes à l'embauche et la détermination des objectifs jusqu'à la cessation d'emploi et l'évaluation. Deux nouveaux modules seront introduits en 1987-1988 : Counselling d'emploi en groupe, et Counselling d'emploi avancé et utilisation des ressources du milieu.

Services de diagnostic

Le Programme des services de diagnostic exploité depuis 1972 a pour objet de bien faire comprendre aux conseillers l'importance des facteurs physiques, sociaux et psychologiques ayant une incidence sur la participation des clients au marché du travail.

Le programme prévoit l'achat de services de diagnostic à l'intention des clients ayant

des besoins spéciaux en counselling.
En 1986-1987, 3 900 clients ont bénéficié du programme dont les coûts ont atteint 1,06 million de dollars. Suite au rapport Obstacles, on a poursuivi des efforts en vue d'étendre les services de diagnostic aux personnes handicapées.

Recherche autonome

CHOIX

Ce système informatisé d'information sur les carrières a été utilisé durant toute l'année dans 54 CEC et 30 000 clients en ont bénéficié. Ce service a été offert de façon moins régulière dans plusieurs autres CEC. CHOIX a également été utilisé à l'occasion de plusieurs expositions régionales et salons-carrières.

Le système aide les clients à planifier leur carrière en choisissant une profession selon leurs aptitudes et valeurs. En outre, il fournit des renseignements sur les programmes offerts dans les établissements d'enseignement et de formation du Canada.

Le système CHOIX a été converti en un réseau de 66 micro-ordinateurs utilisés de façon indépendante par les CEC, ce qui a eu pour effet de réduire de moitié les frais d'exploitation. Les futurs frais d'exploitation seront réduits davantage, c'est-à-dire d'environ 45 à 55 %, puisque l'acquisition des micro-ordinateurs représente une dépense ponctuelle.

Clubs de placement

Certains CEC, des projets Extension et les programmes de la Planification de l'emploi, ainsi que d'autres organismes provinciaux et municipaux organisent régulièrement des Clubs de placement. Grâce à un cours d'une durée maximale de trois semaines, les participants reçoivent une formation en techniques de recherche d'un emploi et apprennent comment trouver et garder un emploi qui leur convient. Les Clubs signalent que 80 % ou plus des participants se trouvent du travail en trois semaines ou moins.

Méthode dynamique de recherche d'emploi (MDRE)

La MDRE est une activité de recherche d'emploi en groupe, donnée généralement en deux séances de trois heures chacune, et qui a pour but d'aider les clients qui sont prêts à travailler à se trouver eux-mêmes un emploi qui leur convient. Grâce à des conférences, des discussions et des jeux de rôle, les clients s'initient au fonctionnement du marché du travail et apprennent à mettre en valeur leurs aptitudes. La plupart des CEC offrent certaines composantes de la MDRE selon le nombre de demandes locales et la disponibilité des conseillers.

QUADRANT

QUADRANT, un système informatisé de renseignements à l'usage des clients et présentant des techniques de recherche d'emploi, est constamment développé en vue d'une plus grande utilisation.

Autres instruments de counselling

Il existe un certain nombre d'autres instruments de counselling dans les CEC, comme «Se trouver un emploi sur le marché du travail d'aujourd'hui», la série «Moi, je sais comment», le système PLACE, «Comment surmonter les obstacles à l'emploi», «Instruments de counselling d'emploi», «Planifier sa carrière», et le Répertoire national des programmes des collèges et des universités.

Planification des ressources humaines

Vingt-deux accords d'envergure nationale en matière de planification des ressources humaines sont actuellement en vigueur dans divers secteurs, notamment les mines, l'aérospatiale, l'agriculture et l'électronique.

L'accord le plus récent a été signé en février 1987 avec l'Association canadienne d'hygiène publique.

En 1986-1987, dix bureaux régionaux d'EIC ont également conclu près de 275 accords avec des entreprises et des associations.

L'appui accordé par EIC à la planification des ressources humaines est un élément essentiel de sa collaboration avec les autres ministères et organismes fédéraux. EIC participe activement à la négociation et à la mise en oeuvre des ententes de développement économique régional et des ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces ou les territoires afin d'encourager la planification des ressources humaines et l'adaptation au marché du travail.

En outre, EIC évalue les programmes d'emploi des entreprises régies par l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada. Grâce à l'étroite collaboration d'EIC avec Énergie, Mines et Ressources Canada, ainsi qu'avec les entreprises d'exploitation et de mise en valeur du pétrole et du gaz, la planification des ressources humaines et l'utilisation efficace des programmes de développement du marché du travail d'EIC sont des éléments fondamentaux des principaux projets énergétiques réalisés dans les régions nordiques et au large des côtes du Canada.

D'autres secteurs ont également fait l'objet d'une attention particulière, notamment ceux touchant la culture, le tourisme, l'hébergement et la restauration, et les forêts et les pêches, en ce qui regarde la participation à la Planification de l'emploi. Conséquemment, bon nombre de projets conjoints ont été mis en oeuvre par le gouvernement et l'industrie.

Des efforts considérables ont été consacrés à l'étude des répercussions de la planification des ressources humaines sur les technologies de conception et de fabrication assistées par ordinateur et sur le secteur en pleine expansion du logiciel.

Le mandat des commissions de planification des ressources humaines du secteur aérospatial, lesquelles constituaient une initiative fructueuse de mise en valeur des ressources humaines sous la direction du secteur privé, a pris officiellement fin le 31 mars 1986, même si EIC a continué à collaborer avec l'industrie aérospatiale du Québec grâce à un accord d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI)

Depuis presque 25 ans, le SAAI (et son prédécesseur, le Service consultatif de la main-d'oeuvre) a réussi à encourager le patronat et le monde du travail à collaborer à la résolution de problèmes d'adaptation au milieu du travail.

Par l'intermédiaire du SAAI, EIC peut assumer jusqu'à 50 % des frais occasionnés par les travaux de comités conjoints mis sur pied en vertu d'accords officiels intervenus entre les travailleurs, les employeurs et EIC (et, le cas échéant, entre les provinces et les municipalités). Ces comités se composent de représentants du patronat et du monde du travail, sont présidés par une personne indépendante, un agent du SAAI étant membre nommé d'office.

En 1986-1987, le SAAI a conclu 521 nouveaux accords, à un coût environ 7,4 millions de dollars.

EIC offre actuellement des SAAI au niveau national afin de satisfaire aux nouvelles exigences des associations industrielles

ainsi que des associations de travailleurs et de professionnels en matière d'adaptation et de planification des ressources humaines.

Accords fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole

En 1986-1987, les négociations concernant des accords fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole se sont poursuivies. Il est prévu qu'à la fin de l'été 1987, des accords auront été signés avec toutes les provinces, sauf l'Alberta, Terre-Neuve et la Saskatchewan.

En 1986-1987, une somme de 352 556 $ a été consacrée aux principaux projets cofinancés, notamment pour le logement des travailleurs saisonniers, les campagnes de promotion et la publicité, le transport quotidien des travailleurs, les projets de recherche, les échanges interprovinciaux de jeunes et les services de secrétariat.

Service d'emploi agricole

Le Service d'emploi agricole (SEA), autrefois appelé les Services de main-d'oeuvre agricole du Canada, fait appel à la collaboration du secteur privé en vue d'offrir des services d'emploi spécialisés dans le secteur de l'agriculture. Chaque bureau SEA est exploité par un entrepreneur indépendant aux termes d'un accord de financement avec EIC. Il entretient des relations étroites avec le CEC le plus près en ce qui concerne l'utilisation des programmes d'EIC. On compte 65 bureaux SEA répartis dans les régions agricoles importantes du pays. En 1986-1987, les bureaux SEA ont permis de combler plus de 256 000 postes vacants. Les dépenses des bureaux se sont élevées à 6,0 millions de dollars.

Les Conseils locaux de l'emploi agricole, composés essentiellement de représentants locaux, offrent des services consultatifs aux bureaux SEA et établissent des lignes directrices concernant les salaires, les conditions de travail et l'hébergement des travailleurs engagés par l'intermédiaire des bureaux SEA.

Programme canadien de réorientation des agriculteurs

Le Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA) a été mis sur pied afin de régler les problèmes financiers chroniques du secteur de l'agriculture et d'aider les agriculteurs et leurs familles à s'adapter à un nouvel emploi lorsqu'ils ont perdu ou sont sur le point de perdre leurs fermes à cause de problèmes financiers.

Du 10 septembre 1986 au 31 mars 1987, 709 familles d'agriculteurs ont reçu une aide financière totalisant 2,4 millions de dollars grâce au PCRA.

Le PCRA est financé par Agriculture Canada et offert aux membres des familles d'agriculteurs par les CEC, sauf au Manitoba où le Centre de recherche agricole de l'Ouest est chargé, en vertu d'une entente, d'assurer aux agriculteurs un service d'adaptation au travail.

Le PCRA aide les agriculteurs et leurs familles à partir de la cessation de leur exploitation agricole jusqu'au moment où ils se trouvent un nouvel emploi. L'aide fournie peut prendre la forme d'un revenu d'appoint, d'une aide à la prospection afin que les membres de la famille puissent trouver un autre emploi, et d'une aide au déplacement. Le PCRA aide aussi les membres des familles d'agriculteurs à se trouver plus facilement un emploi en offrant aux employeurs un remboursement partiel des salaires versés ou en accordant une subvention pour travailleur autonome à tout membre de la famille qui s'établit à son compte. L'un des points saillants du PCRA est qu'il permet aux clients d'acquérir de nouvelles compétences grâce au remboursement des frais de formation et à l'octroi d'allocations de formation pendant la période d'apprentissage, et aide les agriculteurs et leurs familles à s'adapter à un nouveau mode de vie à la suite de la perte de leur maison et de leur entreprise agricole, en leur offrant des services de diagnostic et des services spéciaux de counselling.

Information sur le marché du travail

Classification nationale des professions

La Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) sera bientôt remplacée par la nouvelle Classification nationale des professions (CNP). La CCDP demeure en vigueur jusqu'à l'établissement de la CNP et du système JOBSCAN.

Les travaux d'élaboration se sont poursuivis en ce qui concerne la nouvelle Classification nationale des professions grâce à laquelle il sera plus facile de recueillir, analyser et communiquer des statistiques et des renseignements sur les professions. L'élaboration de la nouvelle classification comprend un programme national d'analyse de l'emploi qu'il est prévu de maintenir pendant plusieurs années. Les programmes d'EIC bénéficieront de meilleures statistiques sur l'emploi, notamment en ce qui concerne les prévisions d'offre et de demande de la main-d'oeuvre, la planification des ressources humaines et l'équité en matière d'emploi.

Analyse de profession

En collaboration avec les autorités compétentes de toutes les provinces et des territoires, EIC a préparé et publié trois nouvelles analyses de profession et neuf mises à jour. Ces analyses sont utilisées par les enseignants et les responsables de l'apprentissage et de la formation dans l'élaboration des programmes de cours. C'est également à partir de ces analyses que sont préparés les examens donnant droit au certificat interprovincial du Sceau rouge qui permet une plus grande mobilité des travailleurs qualifiés au Canada, et d'autres examens de compétence.

(Suite de la page 14)

Des 218 800 hommes ou femmes qui ont cherché de l'aide auprès des projets Extension, 89 000 se sont vu offrir un emploi à temps partiel ou à temps plein.

Programme de mobilité du Canada

Activités et dépenses
au 31 décembre 1986

Province	Déplacement		Prospection		Spécial pour voyage		Emploi temporaire		Agricole saisonnier		Retour imprévu		Total	Total	Trajets quotidiens		Total global	1986-87	
																		Budget original	Budget revisé
	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	No.	$	PY days	$	$	$	$
T.-N.	488	838 052	211	112 582	232	14 746	282	87 878	33	12 635	2	450	1 248	1 064 343	ø	—	1 064 343	525 000	1 200 000
N.-É.	228	224 316	214	82 907	177	10 850	30	11 347	11	5 669	ø	—	660	335 089	33 241	229 807	564 896	425 000	635 000
I.P.É.	23	25 663	18	15 450	11	540	11	5 209	13	9 878	1	452	77	57 192	3 487	9 969	67 161	30 000	90 000
N.-B.	258	226 744	208	82 792	120	4 951	42	13 402	504	115 150	2	385	1 134	443 424	443	4 125	447 549	250 000	535 000
QUÉ.	720	491 385	1 018	266 817	59	5 276	317	99 046	4 619	675 993	5	661	5 738	1 539 178	4 970	30 975	1 570 153	1 400 000	1 600 000
ONT.	666	593 159	834	285 953	141	10 618	592	75 187	4 044	616 176	31	4 281	5 308	1 585 375	22 806	225 698	1 811 072	1 200 000	2 050 000
MAN.	76	92 272	113	37 136	36	5 201	5	2 425	28	3 566	ø	—	258	171 970	3 137	31 370	171 970	150 000	190 000
SASK.	131	118 607	130	45 646	43	2 830	6	3 360	1	—	ø	—	311	170 443	ø	—	170 443	85 000	280 000
ALTA. et T.-N.-O.	579	806 231	294	171 035	29	1 774	117	47 443	4	484	2	769	1 025	1 027 736	102	1 755	1 029 491	350 000	1 350 000
C.-B. et T.-Y.	637	920 210	466	224 321	29	3 883	208	80 145	1	1 036	3	379	1 344	1 229 974	ø	—	1 229 974	850 000	1 350 000
Total	3 806	4 336 639	3 506	1 322 639	877	60 669	1 610	425 442	9 258	1 440 587	46	7 377	19 103	7 593 353	68 186	533 699	8 127 052	5 265 000	9 280 000

Extension

Distribution des projets Extension par groupe cible et provision
Canada
au 31 mars 1987

Groupe cible principal	Dépenses actuelles et engagements en cours approuvés	%	Nombre de projets	%	Nombre d'employés	%	Nombre de semaines de travail	%	Nombre de points de service	%
Femmes	3 555 828	15,4	29 (1)	9,6	119	14,2	5 902,4	14,9	73	7,4
Chômeurs chroniques	692 800	3,0	7	2,3	27	3,2	1 189,9	3,0	21	2,1
Autochtones	5 581 128	24,0	100 (3)	33,1	200	23,9	9 624,2	24,3	351	35,3
Personnes handicapés	4 136 590	17,9	51	16,9	145	17,3	6 784,6	17,1	162	16,3
Jeunes	3 297 521	14,3	34	11,3	123	14,7	5 934,5	15,0	112	11,3
Détenus-anciens détenues	1 816 782	7,9	21 (2)	7,0	71	8,5	3 249,0	8,2	54	5,4
Collectivités isolées	1 485 754	6,4	27	8,9	59	7,1	2 ,567,7	6,5	138	13,9
Minorités visibles	371 029	1,6	7	2,3	14	1,7	658,0	1,7	18	1,8
Immigrants	434 168	1,9	3	1,0	15	1,8	754,9	1,9	4	0,4
Travailleurs âgés	575 961	2,5	9	3,0	26	3,1	1 123,5	2,8	14	1,4
Autres	1 ,163 527	5,0	14	4,6	37	4,4	1 893,9	4,8	46	4,6
Indemnisation des travailleurs	29 166									
Total	23 140 254	100,0	302 (6)	100,0	836	100,0	39 682,6	100,0	993	100,0

() est le nombre de projets terminés depuis avril cette année

Préparée par Services Directorate

La Planification de l'emploi

« Les programmes constituent une réussite »

Introduction

La Planification de l'emploi a été officiellement lancée le 5 septembre 1985. Elle se démarque nettement des programmes antérieurs qui étaient surtout axés sur des solutions à court terme aux fluctuations du marché du travail. La Planification de l'emploi met l'accent sur la personne, c'est-à-dire sur la formation et l'expérience dont chacun a besoin pour garder un emploi ou s'en trouver un.

Au cours de l'année 1985-1986, plusieurs nouveaux programmes ont vu le jour tandis que les programmes précédents voyaient leurs activités prendre fin graduellement. A ce moment-là, on ne pouvait juger de la performance de la Planification de l'emploi, mais le gouvernement peut maintenant affirmer que ses programmes constituent une réussite.

Six programmes constituent le coeur de la Planification de l'emploi. Chacun vise à satisfaire des besoins particuliers du marché du travail. Ensemble, ils permettent d'assurer que les fonds sont utilisés de façon efficace et équitable. Les Canadiens reçoivent de l'aide dans le cadre des six programmes suivants :

- **Développement de l'emploi** – Offre aux chômeurs chroniques une formation externe et en milieu d'emploi ainsi qu'une expérience de travail importantes pour ces personnes.
- **Intégration professionnelle** – Aide les jeunes et les femmes à faire la transition de l'école ou du foyer au marché du travail.
- **Acquisition de compétences** – Aide les travailleurs à se recycler pour éviter d'être licenciés ou déplacés à cause de l'évolution de la technologie ou des marchés.
- **Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre** – Offre une aide financière aux employeurs qui ont besoin de soutien pour assurer à leur personnel une formation dans des professions où il y a une pénurie de travailleurs spécialisés.
- **Développement des collectivités** – Encourage l'aide au développement des petites entreprises, l'esprit d'initiative, la formation et la réinstallation afin d'aider les collectivités les plus nécessiteuses se trouvant à l'extérieur des régions métropolitaines.

En 1986-1987, selon les estimations, les autochtones représentaient 8,8 % de l'ensemble des participants de la Planification de l'emploi.

❑ **Programme d'aide à l'innovation** – Met à l'essai des solutions novatrices aux problèmes reliés au marché du travail.

La Planification de l'emploi offre la souplesse nécessaire pour satisfaire les besoins changeants du marché du travail dans les régions. Celles-ci reçoivent un montant global ainsi que certaines lignes directrices concernant les priorités nationales mais elles ont le loisir d'attribuer les fonds selon leurs besoins les plus pressants. Cette formule d'affectation des fonds aux secteurs prioritaires s'est révélée hautement efficace.

De plus, il existe, dans la plupart des régions du Canada, un réseau de Conseils consultatifs locaux qui dispensent des conseils sur les besoins du marché du travail. Les Conseils consultatifs locaux sont formés de gens d'affaires locaux, de représentants de groupes communautaires, de fonctionnaires gouvernementaux locaux et autres. Dans les régions où le taux de chômage est élevé ou à la hausse, il y aura lieu de mettre l'accent sur les programmes Développement de l'emploi et Acquisition de compétences. Dans les régions du pays où les pénuries de main-d'oeuvre sont une priorité pressante, l'accent sera mis sur le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre. Enfin, dans les régions qui comptent peu d'entreprises privées, il y aurait lieu de choisir la composante Centres d'aide aux entreprises qui fait partie du Programme Développement des collectivités.

Les efforts déployés en vue d'accroître la participation des groupes cibles au marché du travail constituent un élément clé de la Planification de l'emploi. Les groupes auxquels il faut accorder une attention particulière en vertu de celle-ci sont les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées. Sur ce point, les résultats ont encore été positifs. La plupart des objectifs fixés pour l'année 1986-1987 ont été atteints et même dépassés dans bon nombre de cas. Par exemple, le taux de participation cible pour les femmes aux activités du Programme Développement de l'emploi était de 35 %, mais le taux de participation réel a atteint 46 %. A l'option Intégration du Pro-

Les personnes handicapées sont l'un des groupes cibles de la Planification de l'emploi.

Un jeune délinquant qui en est à sa première infraction revient sur le marché du travail grâce au Programme Développement de l'emploi.

Parce que les travaux de blanchisserie aggravaient un handicap congénital au cou et aux épaules, Patrima P. de Regina en Saskatchewan s'est retrouvée sans emploi pendant neuf mois. Après un test professionnel qui a démontré qu'elle avait peut-être du talent pour la vente au détail, Patrima a participé à un programme de 20 semaines parrainé par le Programme Développement de l'emploi. La formation a porté sur tous les aspects de la vente au détail : la réception, l'établissement des prix, l'étalage et la commande de marchandises, de même que les relations avec la clientèle et le fonctionnement d'une caisse enregistreuse. A la fin de son cours, Patrima a choisi de devenir travailleuse autonome. Avec son époux, elle a acheté une petite boutique de cartes de souhait et de cadeaux.

gramme Intégration professionnelle, 51 % des participants étaient des femmes. Il faudra toutefois déployer encore plus d'efforts en vue d'accroître la participation des femmes à d'autres programmes, tel le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, et on prendra des mesures spéciales dans ce sens.

La signature d'une entente par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux le 18 septembre 1985 en vue de rehausser l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale a ajouté une autre dimension à la Planification de l'emploi. Au cours de l'année 1986-1987, plusieurs accords ont été signés avec différentes provinces en vue de la mise en application de l'entente conclue le 18 septembre. Grâce à cette entente, on utilise des fonds provenant du Régime d'assistance publique du Canada et les frais sont partagés à part égale avec les provinces et les territoires. Les bénéficiaires de l'aide sociale ont accès à tous les programmes faisant partie de la Planification de l'emploi ainsi qu'à une aide financière pour y participer. La participation demeure toutefois facultative.

Le Programme Développement de l'emploi s'attache aux besoins des chômeurs de longue date – ceux qui n'ont pas travaillé pendant 24 des 30 semaines précédentes.

En raison d'un handicap auditif et d'une difficulté à s'exprimer clairement, Ken D. a occupé une série d'emplois, aucun d'entre eux n'étant très satisfaisant. Maintenant, après six mois de formation en cours d'emploi dans une nouvelle serre construite à Clearbrook, en Colombie-Britannique, avec un financement partiel fourni dans le cadre du Programme Développement de l'emploi, Ken a acquis une connaissance approfondie de la direction d'une serre. D'autres serres de la région se sont montrées intéressées à engager Ken et les trois autres stagiaires du projet. Il est tout aussi important de souligner que son directeur est maintenant sensibilisé au potentiel qu'offrent les personnes handicapées.

En vertu du Programme Intégration professionnelle de la Planification de l'emploi, un jeune immigrant thaïlandais reçoit de la formation en cours d'emploi comme aide de laboratoire dentaire.

Développement de l'emploi

Ce programme s'adresse aux chômeurs de longue date, c'est-à-dire les personnes qui ont été sans emploi pendant au moins 24 des 30 dernières semaines. Il vise à accroître l'employabilité de ces personnes en leur offrant une formation et une expérience de travail pertinentes.

Le programme prévoit aussi le placement des candidats admissibles dans des projets subventionnés ou dans des emplois individuels subventionnés. Des projets peuvent aussi être mis sur pied à l'intention des personnes largement défavorisées sur le plan de l'emploi. L'achat de cours de formation auprès d'institutions publiques est aussi possible. Les projets peuvent être parrainés par des entreprises des secteurs privé et public, et par des organismes communautaires.

En 1986-1987, 186 900 personnes ont participé au Programme Développement de l'emploi, auquel le gouvernement fédéral a consacré 834,2 millions de dollars.

Un programme conçu pour aider les délinquants primaires à revenir sur le marché du travail donne à des gens comme Bill S. un nouveau départ dans la vie. Mis en œuvre par la *John Howard Society* d'Edmonton par l'intermédiaire du Programme Développement de l'emploi, le «*Straight Goods Industries*» est un programme de formation de 16 semaines qui enseigne la menuiserie de même que l'art de s'entendre avec ses collègues, de développer de bonnes habitudes de travail et d'utiliser ses loisirs de façon constructive. Bill, qui a vécu de durs moments de dépression et d'incertitude personnelle, déclare : «*Nous ne sommes pas tous des criminels endurcis. Certains d'entre nous n'ont commis qu'une petite erreur et ont besoin d'une chance de montrer ce qu'ils sont capables de faire.*»

Intégration professionnelle

Ce programme vise à aider les personnes qui accèdent au marché du travail ou y reviennent. Il comporte cinq options pour assurer l'équilibre recherché entre la formation et l'expérience de travail.

L'option Intégration est conçue de manière à aider les jeunes qui effectuent la transition de l'école au marché du travail, en particulier ceux qui n'ont pas terminé leur cours secondaire.

L'option Réintégration s'adresse aux femmes qui éprouvent de la difficulté à accéder au marché du travail ou à y revenir après avoir passé au moins trois ans au foyer.

L'option Alternance travail-études appuie la mise en oeuvre ou l'élargissement de programmes d'alternance travail-études offerts par les établissements d'enseignement.

L'option Achat de cours de formation est également offerte aux participants du Programme Intégration professionnelle (à l'exception de Défi 86). Cette option comporte un nouvel élément, c'est-à-dire les cours de langue à l'intention des immigrants ainsi que des migrants interprovinciaux et des autochtones qui ne parlent pas couramment l'une ou l'autre des langues officielles.

Le Programme Intégration professionnelle offre aux entreprises et aux organismes bénévoles la possibilité d'unir leurs efforts en vue de créer des projets visant à satisfaire aux besoins de formation et d'expérience de travail de leur clientèle, tout en répondant aux exigences des marchés du travail locaux.

En 1986-1987, 57,600 personnes ont participé aux projets du Programme Intégration professionnelle, auxquels le gouvernement fédéral a consacré 228,3 millions de dollars.

Défi 86

La principale composante du Programme Intégration professionnelle, Défi 86, misait sur les entreprises, les organismes sans but lucratif et les gouvernements municipaux pour qu'ils créent des emplois d'été reliés au domaine d'études ou à la carrière des étudiants.

L'expérience de travail que les étudiants ont acquise au cours de l'été, alliée aux connaissances théoriques acquises en milieu scolaire, devrait faciliter leur transition éventuelle de l'école au travail.

Défi 86 a atteint ses objectifs en harmonisant ses efforts avec ceux des programmes provinciaux d'emplois d'été pour étudiants et en partageant les coûts avec les provinces, le secteur privé, les municipalités et les universités. Beaucoup d'organismes sans but lucratif ont aussi apporté leur contribution au programme des emplois d'été.

Le programme comportait neuf composantes :

- ☐ La composante Emploi d'été/Expérience de travail (EÉET) offrait des subventions salariales en vue de stimuler la création de possibilités de carrière pour les étudiants. Ces emplois pouvaient allier expérience et formation axées sur le domaine d'études ou la carrière visée, ou encore l'expérience en milieu de travail et l'apprentissage.
- ☐ La composante Prêts aux étudiants entrepreneurs visait à accorder aux étudiants des prêts jusqu'à concurrence de 2 000 $ pour qu'ils mettent sur pied leur propre entreprise d'été.
- ☐ La composante Ministères et organismes du gouvernement fédéral mettait ces derniers au défi de créer des emplois d'été reliés au domaine d'études et à la carrière des étudiants en puisant à même leurs propres ressources financières.
- ☐ Les Programmes d'instruction des cadets et de formation des réservistes, administrés par le ministère de la Défense nationale, ont permis à des étudiants d'acquérir une formation et une expérience de travail dans un contexte de surveillance sous la responsabilité de leaders compétents.
- ☐ Le Programme des gendarmes spéciaux surnuméraires, mis en application par la GRC, a permis d'engager des étudiants comme agents de la paix spéciaux et de leur donner une formation et une expérience en matière d'application de la loi.
- ☐ La composante Promotion des initiatives privées encourageait les grandes entreprises à embaucher des étudiants.
- ☐ Les Ateliers d'orientation au travail (AOT) ont été lancés en collaboration avec le secteur privé, les collectivités et les agences de service social en vue d'offrir aux étudiants défavorisés et aux décrocheurs éventuels des conseils sur leur participation future au marché du travail.
- ☐ Les Centres d'Emploi du Canada pour étudiants offraient à ces derniers des conseils et des services de présentation aux employeurs, et le Programme des stagiaires autochtones visait à accroître les possibilités d'emploi d'été pour les étudiants autochtones dans divers domaines d'activité d'EIC.

Sans emploi depuis plus de trois ans, une mère seule avec trois enfants a trouvé sa place dans la population active grâce au Programme Développement de l'emploi. Autrefois serveuse dans un bar et ensuite coupeuse de viande, Barbara A. voulait un emploi permanent dans un métier. Le propriétaire d'un garage de débosselage à Campbell River, en Colombie-Britannique, a consenti à la former et, en collaboration avec le Centre d'Emploi du Canada de l'endroit, a mis au point un cours qui couvrait tous les aspects de la réparation et de la peinture automobile. Maintenant apprentie enregistrée, Barbara aime son travail, s'entend bien avec ses collègues et est déjà une employée appréciée.

- Un projet spécial dans le cadre d'Expo 86 a permis d'accorder des subventions salariales en vue de soutenir la création d'emplois pour étudiants afin qu'ils travaillent comme hôtes et hôtesses au Pavillon du Canada. De plus, le Programme de subventions pour la formation sur place à Expo 86, dont les coûts étaient partagés à part égale avec le ministère du Travail de la Colombie-Britannique, offrait une aide financière à la formation des employés étudiants.

Dans le cadre du programme Défi 86, 117,6 millions de dollars ont été consacrés à diverses activités destinées à 80 200 étudiants.

Sa propre lutte pour surmonter un problème de drogue donne à Irène M., une jeune autochtone mère de deux enfants, la compréhension nécessaire pour conseiller d'autres toxicomanes au *Action North Recovery Centre* d'Edmonton. Elle a pourtant presque perdu cet emploi avant même de l'obtenir en raison de son manque de scolarité officielle. Heureusement, le directeur du Centre a senti qu'Irène avait les qualités personnelles qu'il fallait. Il a présenté avec succès une demande de subvention salariale dans le cadre du Programme Développement de l'emploi afin d'employer Irène pour une période de formation de dix mois. Irène apprend tout en travaillant avec les gens et elle laisse enfin derrière elle le cycle des emplois peu rémunérés et à court terme pour un travail qui exige le meilleur d'elle-même.

Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre

Ce programme fournit aux employeurs une aide financière leur permettant de donner à leur personnel existant ou à leurs nouveaux employés une formation dans des compétences professionnelles en pénurie actuelle ou prévue de main-d'oeuvre. Cette formation peut prendre la forme de cours liés à une formation au travail.

Cette aide ne s'applique qu'à des professions désignées sur le plan régional ou national. Les Conseils consultatifs locaux, les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires économiques préviennent EIC de l'existence de pénuries de main-d'oeuvre et soumettent des recommandations quant aux moyens de les réduire.

L'aide accordée aux employeurs peut leur être versée sous forme d'un remboursement partiel des salaires des participants, des frais directs de formation, ou des deux à la fois. Une aide supplémentaire est offerte dans les cas où des mesures particulières sont nécessaires pour répondre aux besoins des travailleurs handicapés. En outre, lorsque les employeurs ne sont pas en mesure de former un nombre suffisant de travailleurs pour répondre à la demande, ils peuvent acheter des cours de formation auprès d'établissements d'enseignement privés ou publics. Ce programme permet également de financer la partie de l'apprentissage donnée en établissement.

En 1986-1987, des dépenses de 185 millions de dollars ont servi à aider 70 900 travailleurs à acquérir des compétences recherchées par les employeurs.

En 1986-1987, 42 % des participants à la Planification de l'emploi étaient des femmes.

Acquisition de compétences

En vertu de ce programme, les travailleurs dont les emplois sont menacés par l'évolution de la technologie ou des marchés peuvent suivre des cours de formation en vue d'acquérir de nouvelles compétences avant que leurs compétences actuelles ne deviennent désuètes. Les participants doivent occuper un emploi ou être travailleurs indépendants et leur emploi doit être perçu comme étant vulnérable à l'évolution du marché et de la technologie.

Ce programme comporte les quatre options suivantes :

- L'option Formation du personnel de la petite entreprise s'adresse aux entreprises comptant moins de 100 employés et subventionne les salaires des travailleurs qui suivent des cours de formation en établissement ou au travail, ainsi que les frais directs de formation. Au Québec, où il existe un programme similaire, cette option permet d'aider les entreprises ayant moins de 200 employés.
- L'option Congé prolongé aux fins de formation subventionne les salaires des employés qui prennent un congé de perfectionnement et assume une partie des frais directs de formation.
- L'option Fonds de fiducie pour la formation permet aux employeurs et aux employés d'établir un fonds visant à subventionner la formation et le perfectionnement futur des membres. Emploi et Immigration Canada assume un pourcentage des cotisations versées par les participants pendant trois ans.

Chaque jour fait naître de nouveaux défis pour Linda S. qui, après dix ans au foyer avec sa famille, apprend à devenir évaluatrice pour un entrepreneur électricien. Outre la tenue de livres, l'informatique et le traitement de données, son emploi à l'entreprise de Seeley's Bay, en Ontario, comprend l'estimation, les appels téléphoniques et la répartition des tâches aux personnes appropriées. «*Ce programme est vraiment exceptionnel pour des gens comme moi qui ont été absents de la population active pendant longtemps et qui essaient de réintégrer le marché du travail*», dit-elle. Linda est l'une des six personnes formées par la même entreprise dans différents domaines grâce au Programme Développement de l'emploi de même qu'au Programme relatif aux pénuries de main-d'œuvre.

- ☐ L'option Achat de cours permet d'acheter des cours auprès des institutions privées ou publiques.

Au cours de l'année financière 1986-1987, 17 800 travailleurs ont obtenu une formation dans le cadre du Programme Acquisition de compétences, auquel le gouvernement fédéral a consacré 48,8 millions de dollars.

Programme d'aide à l'innovation

Le Programme d'aide à l'innovation encourage et appuie des solutions novatrices aux problèmes relatifs au marché du travail. Il assure un soutien financier à des projets pilotes et des activités de courte durée visant à mettre à l'essai de nouvelles façons d'aborder les problèmes liés à l'emploi.

Peut y participer toute personne ou tout groupe ayant une proposition novatrice susceptible d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. A titre d'exemple, citons de nouvelles techniques de formation, des solutions de rechange pour faire face à l'adaptation du marché du travail et l'établissement de liens plus efficaces entre la formation et le perfectionnement.

Le Programme d'aide à l'innovation ne prévoit aucune limite aux projets qu'il appuie. Chaque proposition est jugée selon sa valeur propre, l'accent étant mis sur la créativité et l'innovation. Les propositions doivent, bien sûr, être pratiques et présenter des possibilités d'améliorations durables pour le marché du travail. Les projets doivent mettre à l'essai des idées susceptibles d'être adoptées à une plus grande échelle par le secteur privé ou de contribuer à l'amélioration des programmes publics.

Le Programme d'aide à l'innovation vise à encourager de nouvelles idées. Les projets déjà en cours ou susceptibles d'être subventionnés par des initiatives des secteurs public ou privé n'y sont pas admissibles.

En 1986-1987, 14,8 millions de dollars ont été consacrés à divers projets novateurs dans le cadre de ce programme.

Grâce au financement du Programme d'aide à l'innovation de la Planification de l'emploi, une entreprise montréalaise de production vidéo prévoit offrir une aide de haute technologie aux jeunes chercheurs d'emploi. Grâce aux vidéos interactifs, l'entreprise a mis au point un modèle informatique qui simule les situations d'entrevues réelles pour obtenir des emplois. Le logiciel, qui fait maintenant l'objet d'essais dans plusieurs écoles secondaires montréalaises, permet aux jeunes utilisateurs de perfectionner leur technique d'entrevue sans stress, ce qui les aide à bâtir graduellement leur confiance en eux-mêmes et à se préparer à une entrevue réelle.

Développement des collectivités

Ce programme a apporté de l'aide à des collectivités choisies qui sont frappées par des licenciements importants et des fermetures d'usine ou qui sont aux prises avec un chômage chronique et un ralentissement économique. Il vise à assurer une réduction permanente du taux de chômage en favorisant la création d'emplois permanents, en appuyant les emplois actuels, en assurant la formation ou en déplaçant les chômeurs à l'extérieur du marché du travail local.

Le Programme Développement des collectivités comporte les cinq options suivantes :

- ☐ L'option Encouragement à l'activité indépendante aide les travailleurs à travailler à leur compte.
- ☐ Des Centres d'aide aux entreprises sont établis afin d'offrir des fonds d'investissement, des prêts ou des conseils aux petites entreprises locales.
- ☐ Le Fonds pour les initiatives communautaires finance directement l'élaboration des infrastructures locales.
- ☐ L'Aide au déplacement et à la prospection est offerte aux travailleurs qui veulent s'installer ailleurs.

Le Programme Développement des collectivités permet à un groupe de la région du Saguenay, au Québec, de préparer 48 jeunes handicapés mentaux à entrer sur le marché du travail. Le groupe vise à donner à ses jeunes clients la formation dont ils ont besoin pour trouver du travail et le conserver. Le projet, le seul du genre dans la région, est fortement appuyé par des groupes de parents et d'autres associations professionnelles. Jusqu'à maintenant, 76 % de ces jeunes gens gravement défavorisés ont trouvé du travail.

- ☐ Des fonds sont disponibles pour l'Achat de cours de formation si le développement économique de la collectivité l'exige.

Les organismes axés sur le développement communautaire des petites collectivités sont admissibles au parrainage de ces projets. Dans le cadre de ce programme, un Comité d'aide au développement des collectivités est établi dans une collectivité choisie en vue d'analyser les problèmes touchant le marché du travail, de recommander les options du programme dont elle devrait disposer, et d'offrir la formule du «guichet unique» pour la mise en vigueur d'autres programmes de la Planification de l'emploi. Les Comités d'aide au développement des collectivités sont des entités distinctes des Conseils consultatifs locaux, bien qu'il y ait des liens importants entre eux.

En 1986-1987, 64,1 millions de dollars ont été consacrés aux collectivités nécessiteuses du Canada dans le cadre de ce programme.

Programmes connexes

En 1986-1987, les engagements pris avant la mise sur pied de la Planification de l'emploi ont été maintenus grâce à la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles et aux Subventions et contributions à la création d'emplois.

La Caisse d'accroissement des compétences professionnelles a servi à la mise sur pied, à l'agrandissement et à la modernisation d'installations destinées à la formation des adultes. Au cours de 1986-1987, 18,3 millions de dollars ont été affectés à ce programme tandis qu'on a consacré 1,3 million de dollars au programme Subventions et contributions à la création d'emplois.

Les articles 37, 38 et 39 de la Loi sur l'assurance-chômage prévoient une utilisation élargie de la Caisse d'assurance-chômage. L'article 37 prévoit des accords de travail partagé lorsque la seule autre solution serait des mises à pied. L'article 38 permet d'offrir aux chômeurs qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage ou qui y sont admissibles des possibilités de maintenir leurs compétences professionnelles. L'article 39 permet à un prestataire d'assurance-chômage de devenir admissible à des cours de formation tout en recevant ses prestations. Les activités prévues aux sections 37 et 39 dépendent exclusivement de la Caisse d'assurance-chômage mais le Fonds du revenu consolidé peut être utilisé en vue des activités prévues à l'article 38. En 1986-1987, le Fonds du revenu consolidé a versé 30,4 millions de dollars pour des projets prévus à l'article 38 et auxquels ont participé 17 600 personnes. L'utilisation de la Caisse d'assurance-chômage en vertu des dispositions des articles 37, 38 et 39 est décrite à la section Assurance.

Déterminée à rompre le cycle des emplois à temps partiel comme serveuse, Darlene H., une mère divorcée de deux enfants de Lorne Valley, à l'Île-du-Prince-Édouard, a fait pendant deux ans la navette de trente milles par jour à Charlottetown pour y suivre un cours d'informatique. Même si elle était la troisième de sa classe, Darlene ne parvenait pas à trouver du travail dans le domaine informatique parce qu'elle ne possédait pas l'expérience voulue. Grâce à un projet Réintégration en vertu de la Planification de l'emploi, elle a reçu du counselling en recherche d'emploi, un cours d'affirmation de soi et une expérience concrète de travail, ce qui lui a finalement permis d'obtenir un poste au ministère des Affaires des anciens combattants. Et de dire Darlene : *«J'aime vraiment cet emploi. Enfin, j'ai de l'avenir devant moi.»*

La Planification de l'emploi

Fonds budgétaires et participants 1986-1987

Date : le 1er septembre 1987

Programme	Total des fonds (millions)	Participants prévus (milliers)		Taux actuels de participation des groupes cibles			
		Total	Nouveaux participants	Femmes	Autochtones	Handicapés	Minorités visibles
Développement de l'emploi	834,2	186,9	103,1	46,2	12,1	4,5	4,5
Intégration professionnelle							
— Défi 86	117,6	80,2	80,2	51,5	7,2	0,6	3,9
— Autres activités	228,3	57,6	48,5	68,6	7,3	1,3	7,3
Pénuries de main-d'œuvre	185,0	70,9	66,5	8,2	1,7	0,1	0,5
Acquisition de compétences	48,8	17,8	14,4	36,9	4,5	0,3	1,9
Développement des collectivités[1]	64,1	3,2	0,2	36,0	22,0	4,0	non disponible
Aide à l'innovation	14,8	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total partiel	1 492,8	416,6	312,9	43,2	8,5	2,4	4,0
Programmes connexes							
Programmes résiduels[2]	19,6	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
A.-c. Article 38	30,4	17,6	15,7	26,0	16,0	0,9	non disponible
Total partiel connexe	50,0	17,6	15,7	26,0	16,0	0,9	S.O.
Total EIC	1 542,8	434,2	328,6	42,5	8,8	2,3	4,0

[1] *Il est à noter que seulement certaines options du programme ont un impact direct sur les participants.*

[2] *Représente les programmes Caisse d'accroissement et Subventions et contributions à la création d'emplois.*

Les fonds d'Assurance-chômage de 420 millions $ (année civile) ne sont pas inclus dans ce tableau.

S.O. = Sans objet

La Planification d'emploi

Dépenses engagées en 1986-1987
(A.-c. exceptée)

Date : le 1er septembre 1987

Programme	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb./ T.N.-O.	C.B./ Yukon	Non-distribué	Total
Dév. de l'emploi	49 236	8 573	33 913	32 024	282 944	200 294	36 927	30 032	50 276	109 950	—	834 169
Int. prof.												
— Défi 86	4 822	845	5 524	4 290	34 570	33 370	4 070	2 788	10 503	16 805	23	117 610
— Autres activités	10 987	2 344	11 627	12 590	33 245	75 841	8 883	11 578	24 452	36 437	330	228 314
Pén. de main-d'œuvre	3 647	1 820	6 440	6 308	12 877	89 925	10 389	6 939	26 883	19 788	—	185 016
Acquisition de compétences	966	1 507	2 613	2 950	11 227	13 258	1 756	1 695	4 293	8 534	1	48 800
Dév. des collectivités	4 224	1 230	4 226	3 480	18 167	11 599	3 247	2 108	3 666	12 170	—	64 117
Aide à l'innovation	580	247	513	192	1 729	5 754	2 330	213	583	2 062	552	14 755
Total partiel	74 462	16 566	64 856	61 834	394 759	430 041	67 602	55 353	120 656	205 746	906	1 492 781
Programmes connexes												
Programmes résiduels [1]	303	—	8 770	—	6 893	3 000	—	4	617	—	—	19 587
A.-c. Article 38	1 959	325	1 701	1 879	9 434	5 741	1 692	737	2 260	4 687	20	30 435
Total partiel connexe	2 262	325	10 471	1 879	16 327	8 741	1 692	741	2 877	4 687	20	50 022
Total EIC	76 724	16 891	75 327	63 713	411 086	438 782	69 294	56 094	123 533	210 433	926	1 542 803

[1] *Représente les programmes Caisse d'accroissement et Subventions et contributions à la création d'emplois.*

Assurance

«...L'un de nos plus importants programmes nationaux...»

Le Régime d'assurance-chômage a pour objet d'assurer une protection temporaire du revenu aux travailleurs en chômage.

Depuis sa création il y a plus de 45 ans déjà, il est devenu l'un de nos plus importants programmes nationaux; il concerne presque tous les Canadiens et constitue un important élément de l'économie canadienne.

Sa structure, son objectif et son fonctionnement ont fait l'objet de plusieurs études au cours de 1986-1987 et la Commission s'est vivement intéressée au débat public qu'elles ont suscité et aux recommandations officielles qui ont suivi.

Service à nos clients

Le CEC est le principal point de service pour les clients du Régime d'assurance-chômage. Il assure la prestation, aux Canadiens, d'un large éventail de services liés au marché du travail et représente la principale source de renseignements sur le Régime d'assurance-chômage.

En 1986, les CEC ont traité 3,4 millions de demandes concernant l'assurance-chômage et les Centres régionaux d'informatique et ont émis 32 millions de mandats de prestations d'une valeur globale d'environ 10,5 milliards de dollars. En outre, le personnel des CEC a répondu à quelque 24 millions de demandes de renseignements provenant du public.

Tout au long de 1986, la qualité du service est demeurée l'une des grandes priorités de la Commission.

La Commission a concentré ses efforts sur l'amélioration des communications écrites avec les prestataires. A titre d'exemple, le formulaire de demande de prestations d'assurance-chômage a fait l'objet d'un examen, en 1986-1987, et il a été modifié considérablement. Il semble que les prestataires le trouvent maintenant plus facile à lire, à comprendre et à remplir. Ainsi, les modifications apportées auront permis de rationaliser davantage le traitement des demandes et de réduire le nombre de demandes de renseignements reçues par les CEC.

Les explications écrites plus claires fournies aux prestataires concernant l'état de leur demande ou les décisions quant à leur admissibilité aux prestations ont également contribué à améliorer le service.

On a accueilli un plus grand nombre de demandes en 1986 (augmentation de 1,5 %) et les prestations hebdomadaires ont été, en moyenne, plus élevées (181 $ en hausse de 5,9 %). Le nombre moyen de prestations hebdomadaires par demande initiale accueillie a diminué légèrement (en baisse de 4,2 %, passant à 22,7 semaines), tandis que le nombre mensuel moyen de bénéficiaires a baissé de 4,3 %.

Services des conseils arbitraux

Il existe 98 centres de conseil arbitral au Canada. En 1985-1986, la Commission a mis en oeuvre, à l'échelle du pays, un système d'appel permettant aux personnes qui habitent à plus de 80 kilomètres d'un centre de conseil de se faire entendre par téléphone. Le système a continué de fonctionner tout au long de 1986-1987 et la clientèle visée l'a accueilli très favorablement.

Programme de réduction du taux de cotisation

Les employeurs qui offrent des régimes d'assurance-salaire qui satisfont aux conditions requises peuvent obtenir une réduction de leur taux de cotisation, mais ils doivent partager la réduction consentie avec les employés protégés par le Régime. En 1986, 33 900 employeurs ont obtenu une réduction du taux de cotisation pour un montant total de 366 millions de dollars (par rapport à 322 millions de dollars en 1985). Ces employeurs ont à leur service près de 60 % de la population active protégée.

Enquêtes et contrôle

Les enquêtes et le contrôle visent à protéger l'intégrité du Compte d'assurance-chômage par des activités de prévention, de dissuasion et par la détection des abus et des fraudes.

En 1986, les agents d'enquête ont procédé à 973 081 enquêtes, à la suite desquelles

381 483 exclusions et inadmissibilités ont été imposées et 341 879 trop-payés totalisant 115 millions de dollars ont été établis. Au total, 134 661 pénalités administratives ont été imposées en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'assurance-chômage, ce qui représentait 17,2 millions de dollars. Au cours de l'année, 4 823 poursuites ont été engagées et le montant des amendes imposées par les tribunaux s'élevait à 3,14 millions de dollars. En outre, 17 064 enquêtes ont été réalisées à l'égard d'employeurs, le total des 142 amendes imposées atteignant 62 656 $.

Le numéro d'assurance sociale

En 1986-1987, 577 167 nouveaux numéros d'assurance sociale (NAS) ont été attribués. EIC a également modifié 89 761 dossiers existants et remplacé 134 718 cartes d'assurance sociale.

Modifications législatives

En 1986-1987, le projet de loi C-16 a été adopté; ainsi, la norme variable d'admissibilité a été prolongée jusqu'à la fin de l'année civile 1987 et le taux de cotisation de l'année est demeuré à 2,35 $ par 100 $ d'emploi assurable.

Les opérations financières du Régime d'assurance-chômage

En vertu du paragraphe 14(2) de la Loi régissant l'emploi et l'immigration et de l'alinéa 2(1)(z) de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, les opérations financières du Compte d'assurance-chômage sont consignées par année civile.

Paiement de prestations

En 1986, le montant des prestations d'assurance-chômage versées s'élevait à 10,514 milliards de dollars (brut), ce qui représente une augmentation de 287 millions de dollars par rapport aux 10 227 milliards de dollars versés en 1985. Après redressement pour tenir compte des trop-payés de prestations, des mandats annulés et des prestations remboursées, le montant net des prestations versées en 1986 s'élevait à 10,394 milliards de dollars. Les critères servant à l'établissement du taux des prestations sont exposés sommairement ci-dessous.

☐ **Nombre de demandes de prestations**

Le nombre de personnes qui ont touché des prestations, qui était de 3 181 000 en 1985, est passé à 3 137 000 en 1986. Le taux annuel de chômage a également diminué, tombant de 10,5 % en 1985 à 9,6 % en 1986.

☐ **Prestation hebdomadaire moyenne**

En 1986, la prestation hebdomadaire moyenne était de 181,07 $, ce qui représente une augmentation de 5,9 % par rapport aux 171,05 $ de 1985. Étant donné que le montant de prestation est fonction de la rémunération du prestataire, les hausses de salaire et de traitement ont également entraîné une augmentation du montant des prestations versées. Cette hausse est notamment attribuable au relèvement de la prestation hebdomadaire maximale, qui est passée de 276 $ en 1985 à 297 $ en 1986. Le salaire maximum assurable est passé de 460 $ en 1985 à 495 $ en 1986.

☐ **Prestations spéciales**

Le montant des prestations spéciales versées en raison d'un arrêt de travail — prestations de maladie, de maternité, d'adoption et le versement d'une prestation de trois semaines à l'âge de 65 ans — est passé de 679 millions de dollars en 1985 à 741 millions de dollars en 1986. C'est dans la catégorie des prestations de maternité que l'augmentation a été la plus marquée, le total passant de 433 millions de dollars en 1985 à 473 millions de dollars en 1986.

☐ **Prestations de pêcheur**

Le montant des prestations versées aux pêcheurs en 1986 s'est élevé à 208,5 millions de dollars, comparativement à 179,8 millions de dollars en 1985. L'augmentation de 28,7 millions de dollars est surtout attribuable à un relèvement de 10,3 % de la prestation hebdomadaire moyenne, qui est passée de 224,76 $ en 1985 à 247,85 $ en 1986. Le nombre de demandes de prestations de la part des pêcheurs est passé de 35 000 à 37 000.

Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices

En 1977, la Loi sur l'assurance-chômage a été modifiée pour y inclure les utilisations innovatrices de la Caisse d'assurance-chômage. Ces modifications prévoient que les fonds peuvent être utilisés pour assurer un soutien de revenu aux prestataires qui participent à des projets approuvés de travail partagé ou à des projets créateurs d'emploi ou qui suivent des cours de formation. L'utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices a permis à de nombreux prestataires d'acquérir des compétences et de l'expérience pratique. Les sommes versées en 1986 ont été moins élevées qu'en 1985, soit 355 millions de dollars contre 392 millions de dollars, en raison surtout de l'importance moins grande accordée aux prestations de création d'emplois.

Prestations pour travail partagé

Les sommes versées au titre des prestations pour travail partagé en 1986 ont diminué par rapport à l'année précédente, soit 22 millions de dollars contre 25 millions de dollars, ce qui signifie une demande moins forte pour les ententes de travail partagé. Au cours de l'année, 30 000 prestataires ont bénéficié du programme de travail partagé et la prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à 66,84 $.

Prestations versées au titre de la création d'emplois

En 1986, les prestations versées au titre de la création d'emplois se sont chiffrées à 96 millions de dollars, une baisse de 37 millions de dollars par rapport aux 133 millions de dollars versés en 1985. En 1986, 28 000 prestataires ont travaillé à des projets créateurs d'emplois financés par l'Assurance-chômage et leur prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à 302,86 $.

Allocations de formation

En 1986, les allocations de formation se sont élevées à 237 millions de dollars, une hausse légère par rapport aux 235 millions de dollars versés en 1985. Le nombre de stagiaires

inscrits à des cours de formation est passé de 88 900 en 1985 à 83 600 en 1986, tandis que la prestation hebdomadaire moyenne était relevée de 165,99 $ en 1985 à 177,80 $ en 1986.

Frais d'administration

Conformément à l'article 102 du Règlement sur l'assurance-chômage, les frais d'administration doivent être fixés d'après les frais d'administration réels d'EIC, à l'exclusion des frais non connexes à l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. Étant donné que les frais d'administration réels d'EIC sont calculés par année financière, les frais pour une année civile correspondent aux 9/12 du montant versé au cours d'une année financière, auxquels on ajoute les 3/12 du montant de l'année financière précédente. Selon cette formule, le montant des frais d'administration s'est élevé à 936 millions de dollars en 1986. Environ 8 millions de dollars ont été recouvrés en 1986 au titre des services rendus à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Pour 1986, les frais d'administration nets s'élevaient à 928 millions de dollars.

Recettes provenant des cotisations

En vertu de la Partie IV de la Loi sur l'assurance-chômage, Revenu Canada, Impôt, perçoit les cotisations d'assurance-chômage des salariés et des employeurs pour le compte de la Commission. Le montant des cotisations qui reviendra à la Commission au cours d'une année donnée est fondé sur une estimation du montant des cotisations qui seront perçues au cours de cette même année. Lors du traitement des renseignements fournis dans les déclarations d'impôt sur le revenu l'année suivante, le montant est rectifié en conséquence. En 1986, Revenu Canada, Impôt, a remis à la Commission une somme de 9,616 milliards de dollars, soit 863 millions de dollars de plus que l'année précédente. Cette augmentation résulte de l'effet de différents facteurs :

☐ **Nombre de cotisants**

Le nombre estimatif de cotisants est passé de 11,870 millions en 1985 à 12,264 millions en 1986. Le nombre exact de cotisants sera connu après le traitement des déclarations d'impôt par Revenu Canada, Impôt.

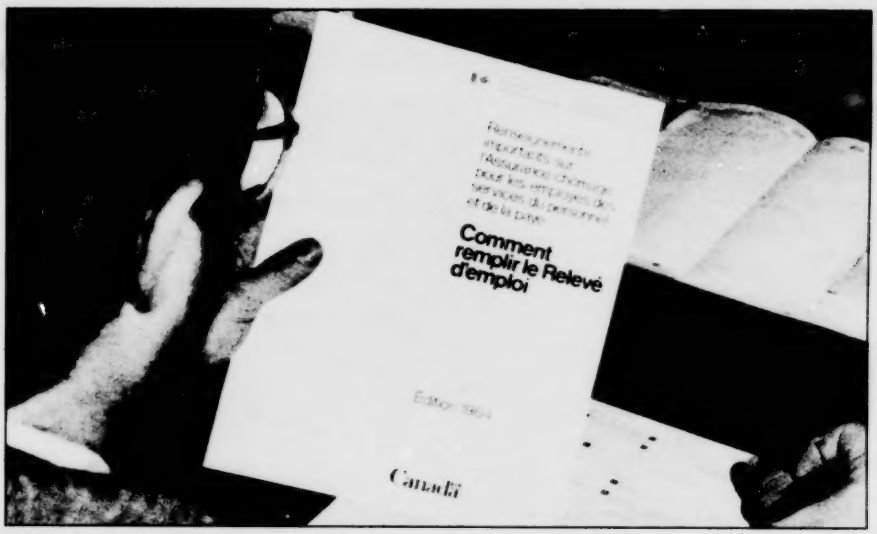

Les évaluations réalisées jusqu'à maintenant indiquent que les clients trouvent maintenant les formulaires d'assurance-chômage plus faciles à comprendre et à remplir.

☐ **Rémunération hebdomadaire assurable moyenne**

On peut attribuer la hausse de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne à deux facteurs. En premier lieu, la rémunération assurable étant directement fonction de la rémunération du salarié, à concurrence du maximum de la rémunération hebdomadaire assurable, l'augmentation des salaires s'est tout naturellement traduite par une hausse de la rémunération hebdomadaire moyenne assurable. Deuxièmement, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être relevé chaque année en fonction de l'indice des gains de l'année en cours. Le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable est passé, de 460 $ qu'il était en 1985, à 495 $ en 1986.

☐ **Taux de cotisation**

En 1986, le taux de cotisation est demeuré à 2,35 $ par tranche de 100 $ de la rémunération assurable. Quant au taux de la cotisation patronale, qui correspond à 1,4 fois le taux de la cotisation salariale, il est également demeuré inchangé à 3,29 $ par tranche de 100 $ de la rémunération assurable des salariés.

Contribution du gouvernement

Conformément aux articles 136 et 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. La contribution du gouvernement englobe le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage, celui des prestations de prolongation versées aux prestataires qui participent à des projets créateurs d'emplois ou qui suivent des cours de formation, ainsi que le montant net des prestations (montant des prestations duquel ont été défalquées les cotisations perçues) versées aux pêcheurs indépendants.

En 1986, la contribution du gouvernement s'est élevée à 2,814 milliards de dollars, soit une diminution de 74 millions de dollars par rapport à la contribution de 2,888 milliards de dollars en 1985.

Solde du Compte d'assurance-chômage

Les opérations de 1986 se sont soldées par un excédent de 653 millions de dollars, y compris des frais d'intérêt nets de 463 millions de dollars. Le déficit cumulatif à la fin de 1986 s'élevait à 3,792 milliards de dollars. Il a été financé grâce à des avances du Fonds du revenu consolidé.

Assurance-chômage : prestations versées en 1985 et 1986

	($000,000)	
	1986	1985
Par région		
Terre-Neuve	614,3	554,4
Île-du-Prince-Édouard	120,0	106,9
Nouvelle-Écosse	489,8	457,4
Nouveau-Brunswick	545,6	517,6
Québec	3 186,3	3 171,5
Ontario	2 482,7	2 441,3
Manitoba	320,9	317,5
Saskatchewan	280,8	258,2
Alberta	983,3	837,8
Colombie-Britannique	1 451,1	1 416,0
Yukon	18,3	20,5
Territoires du Nord-Ouest	18,4	15,8
Extérieur du Canada	2,1	2,1
Canada (brut)	10 513,6	10 226,9
Moins: trop-payés, mandats annulés	(86,3)	(70,4)
prestations remboursées	(33,8)	(38,6)
Canada (net)	10 393,5	10 117,9
Par genre		
Ordinaires	9 210,0	8 975,1
Maladie	242,1	220,7
Maternité	472,5	432,5
Adoption	4,1	3,8
Retraite (65 ans)	21,8	22,4
Pêcheurs*	208,5	179,8
Formation	236,9	234,5
Travail partagé	21,7	25,2
Création d'emplois	96,0	132,6
Canada (brut)	10 513,6	10 226,9
Moins : trop-payés, mandats annulés	(86,3)	(70,4)
prestations remboursées	(33,8)	(38,6)
Canada (net)	10 393,5	10 117,9

* *Les prestations pour pêcheurs autonomes sont versées en vertu des dispositions réglementaires spéciales prévues à l'article 146 de la Loi sur l'assurance-chômage. La Loi porte également que le gouvernement doit assumer la totalité du coût de ces prestations.*

Rapport au ministre
de l'Emploi et de l'Immigration
sur la vérification
des comptes et des opérations financières de la
COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Emploi et de l'Immigration

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1986 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

le Vérificateur général du Canada

Kenneth M. Dye, F.C.A.

Ottawa, Canada
le 28 août 1987

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Bilan
au 31 décembre 1986

ACTIF

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Solde du compte auprès du receveur général du Canada	$ 48,961	$ 23,947
Montants à recevoir des prestataires (note 4)	126,682	125,179
Montants à recevoir du Canada (notes 3 et 5)	-	84,563
	$ 175,643	$ 233,689

PASSIF ET DÉFICIT

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Mandats non encaissés	$ 220,675	$ 114,008
Retenues d'impôt sur les mandats	112,137	76,508
Montants à payer au Canada (note 5)	85,580	-
Avances du Canada (note 6)	3,549,224	4,487,779
	3,967,616	4,678,295
Déficit (note 3)	3,791,973	4,444,606
	$ 175,643	$ 233,689

Approuvé par la Commission :

le Directeur exécutif
Finances et administration

le Président

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

État des revenus et dépenses et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Cotisations	$ 9,615,637	$ 8,752,844
Pénalités	15,855	13,500
	9,631,492	8,766,344
Dépenses		
Prestations (note 7 et tableau)	10,393,518	10,117,876
Administration	927,687	902,286
Intérêts sur les avances du Canada et sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada	463,245	521,620
Créances douteuses	8,411	11,878
	11,792,861	11,553,660
Excédent des dépenses sur les revenus avant la part du gouvernement dans les dépenses de prestations	2,161,369	2,787,316
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations (note 3 et tableau)	2,814,002	2,888,372
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice (note 3)	652,633	101,056
Déficit au début de l'exercice	4,444,606	4,545,662
Déficit à la fin de l'exercice (note 3)	$ 3,791,973	$ 4,444,606

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Notes afférentes aux états financiers
du 31 décembre 1986

1. Pouvoir et objectif

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, un établissement public mentionné à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière, administre la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, telle que modifiée. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleurs qui y sont admissibles. Les opérations financières liées à cet objectif font partie du Compte d'assurance-chômage.

Dans les comptes du Canada, le Compte d'assurance-chômage a été établi en vertu de l'article 131 de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Fonds du revenu consolidé et créditées à ce Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Fonds du revenu consolidé et imputés à ce Compte.

Conformément à la Partie IV de la Loi, le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières.

2. Conventions comptables

a) Cotisations

Les cotisations sont enregistrées selon une estimation des montants à percevoir au cours de l'exercice et comprennent les rajustements entre les cotisations réelles et estimatives des exercices précédents.

b) Pénalités

Les pénalités, imposées en vertu de l'article 47 de la Loi, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Prestations

Les prestations représentent les mandats émis au cours de l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a décelés au cours de l'exercice et les remboursements de prestations estimatifs à recevoir en vertu de l'article 142 de la Loi et les rajustements entre les remboursements réels et estimatifs des exercices précédents.

d) Dépenses d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont établis par les Règlements sur l'assurance-chômage et ils sont imputés au Compte par la Commission.

e) Intérêts

Les intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada et les intérêts sur les avances du Canada sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Part du gouvernement dans les dépenses de prestations

La part du gouvernement dans les dépenses de prestations est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Redressement de l'exercice antérieur

La Commission a terminé une étude permettant d'estimer le montant imputé en trop à la part du gouvernement dans les dépenses de prestations, dû aux méthodes utilisées pour l'administration des relevés d'emploi des prestataires. Les montants imputés en trop ont été estimés à $73,223,000 pour 1985 et à $69,617,000 pour 1986. Aucune estimation n'a été effectuée pour les exercices précédents vu la difficulté d'obtenir les renseignements nécessaires et le coût impliqué.

Les états financiers comparatifs de 1985 ont été redressés en conséquence. Ainsi, la part du gouvernement dans les dépenses de prestations et l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985 et le montant à recevoir du Canada à cette date ont été réduits de $73,223,000. Le déficit au 31 décembre 1985 a été augmenté du même montant tandis que le solde de ce compte est demeuré tel que déjà établi au 1er janvier 1985.

4. Montants à recevoir des prestataires

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations et pénalités	$ 116,335	$ 102,973
Moins: provision pour créances douteuses	29,849	27,794
	86,486	75,179
Remboursements estimatifs de prestations en vertu de l'article 142 de la Loi	40,196	50,000
	$ 126,682	$ 125,179

La dépense de créances douteuses comprend $6.4 millions (1985 - $ 5.4 millions) de versements excédentaires et de pénalités irrécouvrables, radiés au cours de l'exercice en vertu de l'article 60(2) des Règlements.

5. Montants à recevoir du (à payer au) Canada

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations (note 3)	$ (64,647)	$ (45,933)
Cotisations	3,781	132,929
Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada	170	1,156
Dépenses d'administration	(24,956)	(3,702)
Recouvrement de prestations	114	142
Autre élément	(42)	(29)
	$ (85,580)	$ 84,563

6. Avances du Canada

Les avances du Canada sont effectuées en vertu de l'article 137 de la Loi et du Règlement sur les avances consenties au Compte d'assurance-chômage, au moyen de billets à ordre portant un intérêt annuel composé semi-annuellement à des taux variant de 9.125% à 12.00%. Le solde au 31 décembre se compose comme suit :

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Principal remboursable en		
1986	$ -	$1,308,000
1987	2,749,000	2,749,000
1988	342,000	-
	3,091,000	4,057,000
Intérêts courus	458,224	430,779
	$3,549,224	$4,487,779

7. Versements excédentaires et sous-payés de prestations

Le grand nombre de prestataires qui doivent faire l'objet d'un contrôle et l'exigence d'un service prompt nécessitent des procédés sélectifs plutôt qu'universels de contrôle interne et par conséquent occasionnent la vérification des demandes de prestations principalement après que les bénéficiaires ont commencé à recevoir des prestations.

C'est pourquoi, il y a des versements excédentaires et des sous-payés de prestations que la Commission évalue à $316 millions ($270 millions en 1985) et $123 millions ($109 millions en 1985) respectivement. Ces sommes sont comprises dans les dépenses de prestations de l'exercice.

8. Éventualités

Dans le cours normal des opérations du Compte d'assurance-chômage, divers appels contre ou par la Commission sont actuellement en cours. De l'avis de la Direction, le dénouement de ces appels n'aura aucune incidence importante sur les résultats du Compte d'assurance-chômage.

9. Évènement postérieur à la date du bilan

Le 26 juin 1987, le projet de loi C-50 a reçu l'assermentation royale. Cette loi rétroactive au 5 janvier 1986 concerne la prise en compte de la pension pour la détermination de l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. En vertu de cette loi, approximativement $123 millions de prestations ont été payées subséquemment au 26 juin 1987. Les paiements de prestations étant enregistrés sur une base de caisse, aucune provision n'a été établie au 31 décembre 1986.

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Tableau des prestations
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

	1986		1985	
	Total	Part du gouvernement	Total	Part du gouvernement
	(en milliers de dollars)			
Ordinaires	$ 9,098,430	$ 2,464,447	$ 8,877,008	$ 2,535,969
De maternité	471,839	-	431,268	-
De formation	235,660	113,939	232,790	120,311
De maladie	236,395	-	215,066	-
De création d'emploi	96,092	44,471	132,279	65,455
De travail partagé	21,551	-	25,373	-
De retraite	21,859	-	21,108	-
D'adoption	4,154	-	3,897	-
	10,185,980	2,622,857	9,938,789	2,721,735
Aux pêcheurs	207,538	191,145	179,087	166,637
	$ 10,393,518	$ 2,814,002	$ 10,117,876	$ 2,888,372

Les articles 136 et 146 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage prévoient que la part du gouvernement dans les dépenses de prestations doit comporter les prestations complémentaires prévues à l'article 35, aux paragraphes 38(8) et 39(3) ainsi que les prestations payées aux pêcheurs au net des cotisations perçues de ces derniers et de leurs employeurs désignés.

Les prestations complémentaires en vertu de l'article 35 de la Loi représentent des prestations versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations complémentaires en raison de la catégorie, lorsqu'ils y avaient droit) et qui résident dans une région où le taux de chômage dépasse quatre pour cent.

Les prestations complémentaires payées en vertu des paragraphes 38(8) et 39(3) de la Loi représentent des prestations versées aux prestataires qui participent à des projets de création d'emploi ou qui suivent des cours de formation et qui n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour toute la durée du projet ou du cours, plus un maximum de trois prestations hebdomadaires supplémentaires après la fin des projets ou des cours.

Immigration

«Les gens sont de plus en plus conscients que l'immigration est un facteur de croissance et d'expansion économiques»

Introduction

Aspect économique

Même si l'opinion populaire selon laquelle «les immigrants volent les emplois des Canadiens» persiste, les gens sont de plus en plus conscients que l'immigration est un facteur de croissance et d'expansion économiques. Elle accélère la formation de capital, fait croître la demande de biens et de services canadiens, crée des emplois pour les travailleurs canadiens, amène des compétences et des énergies dont le marché du travail canadien a besoin et élargit l'assiette du revenu de tous les ordres de gouvernement.

Aspect social

L'immigration respecte tout à fait les traditions canadiennes en matière de justice sociale, d'équité et de préoccupation d'ordre humanitaire à l'égard des personnes déplacées et persécutées; elle offre la protection et le réétablissement aux réfugiés et aux autres victimes des déplacements et de l'oppression.

Aspect démographique

L'immigration contribuera à prévenir la diminution prévue de la population canadienne. La tendance pourrait s'amorcer au tournant du siècle prochain, ou peu après, si le taux de fertilité demeure en deçà des niveaux de remplacement.

Immigration

L'immigration a fortement contribué à l'histoire et à la culture du Canada. Aujourd'hui, le Canada continue d'accueillir des nouveaux arrivants de toutes les parties du monde, sans distinction quant à leur groupe ethnique, leur religion ou leur race.

Toutefois, le Programme d'immigration du Canada doit, d'abord et avant tout, prendre en considération nos objectifs nationaux et la façon dont notre législation et notre politique en matière d'immigration contribuent à la réalisation de ces objectifs.

Chaque année, des millions de personnes entrent au Canada à titre de visiteur, d'étudiant, de travailleur étranger temporaire, de résident de retour ou d'immigrant qui souhaite se bâtir une nouvelle vie.

Dans le cadre du Programme d'immigration, entrent les activités suivantes :

- recruter et sélectionner des personnes qui ont les qualités voulues pour devenir des résidents et citoyens du Canada;
- admettre des réfugiés et des membres d'autres groupes spéciaux;
- protéger les Canadiens contre la présence des non-Canadiens indésirables;
- examiner toutes les personnes qui sollicitent l'admission au Canada;
- procéder aux investigations concernant les infractions à la législation sur l'immigration, tenir les enquêtes, entendre les appels et prendre les dispositions voulues pour que les indésirables quittent le Canada;
- soumettre à l'arbitrage des cas relatifs à l'admission ou au droit de demeurer au Canada, à la détention au Canada ou au renvoi; et
- faciliter l'adaptation des immigrants à la vie sociale, économique et culturelle du Canada grâce aux services offerts par les administrations fédérale, provinciales et municipales et par des organismes bénévoles.

Élaboration de la politique et du programme

D'accord avec les provinces, EIC recrute, sélectionne et admet au Canada des immigrants, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires étrangers.

Niveaux d'immigration

La planification des niveaux d'immigration découle d'une analyse indépendante de chaque grande composante du mouvement, soit la catégorie de la famille, les réfugiés et les membres des catégories désignées, les travailleurs sélectionnés et les gens d'affaires immigrants. Cette planification permet d'admettre un nombre d'immigrants correspondant aux objectifs économiques, démographiques et sociaux du Canada.

Chaque année, le Ministre dépose au Parlement un rapport sur le nombre d'immigrants à admettre pendant une période donnée et sur les considérations d'ordre démographique qui ont été prises en ligne de compte pour prendre cette décision. Il ne s'agit ni d'un objectif, ni d'un quota, ni d'un plafond, mais plutôt d'une fourchette nécessaire à la planification dans les secteurs public et privé.

Le 30 octobre 1986, le ***Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration*** a été déposé à la Chambre des communes. Le rapport faisait suite aux consultations annuelles et annonçait la poursuite de la politique d'augmentation modérée et contrôlée des niveaux d'immigration.

Points saillants de la politique

La politique de croissance modérée a été adoptée pour refléter la reprise de l'économie canadienne, pour compenser la perspective d'une diminution éventuelle de la population au pays et pour promouvoir l'objectif de réunion des familles prévu à l'article 3 de la Loi sur l'immigration.

Composantes du mouvement d'immigration

Voici pour l'année civile 1987, et par composante, le nombre d'immigrants qu'il est prévu d'admettre :

Catégorie de la famille	45 000
Réfugiés et membres des catégories désignées	17 000*
Personnes qui seront admises en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire	5 000- 8 000
Travailleurs sélectionnés : requérants principaux	17 000-20 000
conjoints et autres personnes à charge	17 000-21 000
Gens d'affaires immigrants : requérants principaux	4 000
conjoints et autres personnes à charge	8 000
Retraités	2 000
Total	115 000-125 000

* *Comprend 12 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement et environ 5 000 parrainés par le secteur privé.*

L'histoire et la culture du Canada ont, dans une large mesure, été façonnées par l'immigration.

Consultations

Aux termes de la Loi sur l'immigration, le Ministre est tenu de consulter les gouvernements provinciaux avant que les futurs niveaux d'immigration soient fixés par le gouvernement fédéral. Depuis 1982, les gouvernements territoriaux sont également consultés.

De plus, en 1986, le point de vue de quelque 500 organismes non gouvernementaux dont des groupes d'employeurs, d'employés et des groupes ethnoculturels a été sollicité. Des consultations sur la question des réfugiés ont eu lieu auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des gouvernements provinciaux et des organismes canadiens voués à l'aide et à la défense des réfugiés, des groupes universitaires et des groupes confessionnels.

Plan annuel concernant les réfugiés

Le Canada manifeste ses préoccupations traditionnelles d'ordre humanitaire à l'égard des réfugiés de plusieurs façons. Notre contribution au budget du HCR est parmi les plus importantes et nous faisons également des dons généreux aux organismes internationaux d'aide aux réfugiés comme la Croix-Rouge internationale.

La médaille Nansen a été décernée, en 1986, au peuple canadien. Cette médaille est attribuée chaque année en reconnaissance de contributions exceptionnelles dans les domaines de la protection et de l'assistance aux réfugiés. Le 13 novembre 1986, le Gouverneur général, madame Jeanne Sauvé, a accepté la médaille au nom de tous les Canadiens.

Le Canada est membre du comité exécutif du HCR et participe à la recherche de solutions à long terme aux problèmes des réfugiés. Parmi les principales contributions du pays, signalons le réétablissement des réfugiés, tel qu'indiqué dans le plan annuel concernant ces derniers, plan qui fait l'objet d'un chapitre du Rapport sur les niveaux d'immigration. Le nombre de réfugiés à admettre n'est prévu que pour un an, en raison du

caractère imprévisible des événements qui provoquent les déplacements de ces personnes.

Le plan annuel concernant les réfugiés est une évaluation du niveau de participation gouvernementale suffisante aux efforts internationaux de réétablissement des réfugiés, compte tenu des engagements existants, de la situation internationale, des possibilités de réétablissement dans les provinces et des services fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux que l'on prévoit être en mesure d'offrir.

Ce plan est élaboré de concert avec le HCR, les provinces et des organismes bénévoles, dans le cadre du processus d'établissement des niveaux d'immigration. Il représente le nombre de réfugiés et de cas à caractère humanitaire dont le gouvernement fédéral est prêt à assumer l'entière responsabilité. Les réfugiés parrainés par le secteur privé et les cas à caractère humanitaire sont acceptés, même si leur nombre n'est pas compris dans cette évaluation de base.

En 1986, le nombre total de réfugiés au sens de la Convention et d'immigrants de catégories désignées autorisés à venir au Canada grâce au programme gouvernemental et aux efforts de parrainage du secteur privé est passé de 16 550 à 18 625, soit une augmentation de 2 075. Un nombre supplémentaire de 2 602 personnes ont bénéficié de mesures spéciales à caractère humanitaire au moment même où le nombre total d'immigrants admis augmentait à 99 175.

Depuis 1982, la proportion de réfugiés et d'autres personnes admises en vertu de programmes spéciaux à caractère humanitaire n'a cessé d'augmenter et, au cours des deux dernières années, il a dépassé les 20 % du nombre total d'immigrants : 1982 – 14 %, 1983 – 15 %, 1984 – 17 %, 1985 – 29 %, 1986 – 21 %.

En plus de venir au pays grâce à l'aide du gouvernement fédéral, des réfugiés y parviennent par l'intermédiaire de regroupements, d'organismes ou de membres de leur famille. En 1986, parmi les personnes réétablies au Canada, 5 067 l'ont été grâce à des parrainages du secteur privé.

L'admission au Canada est accordée non seulement aux personnes répondant au sens strict de la définition de la Convention sur les réfugiés, mais encore à celles dont la situation s'apparente à celle des réfugiés. Ainsi, des catégories désignées ont été établies afin de respecter la préoccupation traditionnellement manifestée par le Canada sur le plan humanitaire. En voici la liste :

☐ **Catégorie désignée d'Indochinois**

–à l'intention des personnes qui ont fui le Vietnam, le Kampuchéa et le Laos et qui ne sont pas encore réétablies de façon permanente.

☐ **Catégorie désignée des prisonniers politiques et de personnes opprimées**

–ces personnes auraient le statut de réfugié, sauf qu'elles se trouvent encore dans le pays dont elles détiennent la citoyenneté. Il est prévu d'accorder l'admission directe à ces personnes au Canada. Les pays admissibles à ce programme sont le Chili, le Salvador, le Guatemala, la Pologne et l'Uruguay.

D'une prison en Pologne à la réinstallation au Canada dans une même année, telle est l'histoire de Mariusz et de Magdelena L., deux membres du mouvement Solidarité qui ont été libérés à titre de réfugié politique. A leur arrivée à Comox, en Colombie-Britannique, avec un peu d'argent et quelques biens personnels, le Centre d'Emploi du Canada de l'endroit a vu à leurs besoins les plus pressants. Le diplôme de maîtrise de Mariusz en élevage a aidé le couple à obtenir emploi et hébergement à la ferme expérimentale de l'Université de Colombie-Britannique. Ils suivent actuellement un cours d'anglais à l'intention des nouveaux Canadiens et ils attendent leur premier enfant.

☐ **Catégorie désignée d'exilés volontaires**

–à l'intention des personnes qui ont quitté leur pays d'origine et ne sont pas réétablies en permanence dans un autre pays. Le Canada peut aussi admettre les personnes qui, bien qu'elles ne soient pas des réfugiés au sens de la Convention, ont des motifs valables de ne pas vouloir retourner dans leur pays, notamment la crainte de représailles de la part de leur gouvernement par suite de leur tentative d'immigration illégale. Les pays visés sont l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie et la République démocratique allemande (Allemagne de l'Est).

L'engagement du Canada à maintenir sa tradition humanitaire à l'égard des personnes déplacées et persécutées ne se limite pas à celles susceptibles d'être admises à titre de réfugié ou de membre d'une catégorie désignée. Notre pays a toujours réagi de façon positive aux appels de détresse provenant de personnes originaires de pays aux prises avec de graves problèmes internes.

Bien qu'elles ne soient pas toujours des réfugiés au sens de la Convention, ces personnes sont traitées en vertu de critères d'admissibilité élargis et souples. A l'heure actuelle, il existe des mesures spéciales à l'intention des citoyens des pays suivants : le Salvador, l'Éthiopie, le Guatemala, l'Iran, l'Iraq, le Liban et Sri Lanka.

Immigration de gens d'affaires

Le Programme d'immigration des gens d'affaires d'EIC est une importante composante de la stratégie du gouvernement pour revitaliser l'économie canadienne; il a pour objet d'attirer les connaissances spécialisées, les techniques et les investissements de l'étranger.

Le nombre préliminaire de visas émis à des gens d'affaires immigrants, en 1986, est de 2 406, ce qui représente une augmentation approximative de 12 % par rapport aux 2 136 de 1985. Le chiffre de 1986 comprend 1 783 entrepreneurs, 606 travailleurs autonomes et 17 investisseurs. Selon les fonctionnaires du Ministère, ces personnes proposent d'amener 1,7 milliard de dollars au Canada, comparativement au 1,1 milliard de dollars de 1985 (une hausse de 48 %), et de créer 12 119 emplois comparativement aux 9 715 de 1985 (une augmentation de 25 %).

Au cours des trois dernières années, le nombre de gens d'affaires immigrants accueillis en Ontario est demeuré stable — 894 en 1984, 798 en 1985 et 822 en 1986 (34 % du total). Le nombre d'immigrants de cette catégorie installés au Québec et en Colombie-Britannique s'est accru constamment au cours de cette période. En 1986, 654 d'entre eux ont opté pour le Québec (27 % du nombre total) et 420 pour la Colombie-Britannique (18 %). La proportion de l'Alberta a presque doublé; de 72 qu'il était en 1985, le nombre est passé à 140 en 1986. Les trois provinces des Prairies regroupées ont attiré 11 % de l'ensemble des gens

d'affaires immigrants en 1986. Quant aux provinces de l'Atlantique, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, ils ont reçu les deux pour cent qui restent.

Dans l'ensemble, les gens d'affaires immigrants provenaient, en 1986, de 92 pays différents; ainsi, l'éventail des pays d'origine s'est élargi par rapport à 1985. Hong Kong arrive en tête de liste avec 677 immigrants ayant obtenu le droit d'établissement, pour un total de 2 190 (31 %). Les États-Unis ont dépassé la République fédérale d'Allemagne et sont passés au deuxième rang en 1986 (146 octrois du droit d'établissement ou quelque 7 %). L'Allemagne de l'Ouest occupe maintenant la troisième place. Les nouveaux venus dans la liste des 10 principaux pays d'origine des gens d'affaires immigrants, en 1986, sont la Corée du Sud qui occupe le septième rang avec 75 immigrants et l'Arabie Saoudite en neuvième place avec 62 immigrants. Ces deux pays ont, respectivement, pris la place des Pays-Bas et de la Suisse.

Quatre frères mexicains ont trouvé la stabilité et les débouchés commerciaux qu'ils recherchaient grâce au programme d'immigration des gens d'affaires. A leur arrivée en Colombie-Britannique avec leurs familles, en 1986, Javier, Raul, Edgard et Jorge A. ont acheté une entreprise de fabrication d'appareils d'éclairage vieille de 52 ans, à New Westminster, et se sont immédiatement attachés à en moderniser la gamme de produits et les techniques de commercialisation. Déjà, ils ont percé de nouveaux marchés dans l'Est canadien, aux États-Unis, au Japon et en Chine; ils ont engagé 20 travailleurs canadiens et prévoient une augmentation sensible des ventes et du personnel pour 1988.

Groupe de travail sur la reconnaissance du statut de réfugié

En 1986, un groupe de travail a été formé pour assurer l'élaboration et la mise en oeuvre systématiques d'un nouveau système de reconnaissance du statut de réfugié, l'examen administratif de l'arriéré des dossiers de réfugiés et l'application du système provisoire de traitement accéléré des nouveaux cas.

Le groupe de travail a la responsabilité de tous les aspects de la planification et de la mise en oeuvre du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié, y compris la rédaction des modifications législatives nécessaires, les politiques et méthodes transitoires et la formation des employés de la CEIC et des nouveaux membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

Examen administratif

A la suite des initiatives entreprises par le groupe de travail, quelque 25 000 personnes revendiquant le statut de réfugié et entrées au pays avant mai 1986, ont bénéficié d'un examen administratif individuel. Les critères d'examen portaient principalement sur les liens familiaux au Canada, sur des facteurs économiques, sur des considérations d'ordre humanitaire et des motifs de commisération. Le droit d'établissement a été octroyé dans environ 85 % des cas.

Méthode de traitement accéléré

Les personnes qui entrent au pays au cours de la période de transition ont droit à une reconnaissance accélérée du statut de réfugié conformément au système actuel. Les personnes arrivées au Canada entre mai 1986 et février 1987, à qui le Ministre a émis des permis d'une année auront également droit à la reconnaissance définitive de leur statut de réfugié une fois le permis expiré.

Mesures de contrôle

Devant la croissance très rapide du nombre de revendications du statut de réfugié aux points d'entrée, des mesures de contrôle ont été introduites le 20 février 1987 pour protéger l'intégrité du processus d'admission des réfugiés en période de transition vers un système nouveau et efficace. Parmi ces mesures, on retrouve les visas de visiteur et de transit, les renvois individuels vers tous les pays, et le retour aux États-Unis des personnes qui revendiquent la citoyenneté canadienne jusqu'à ce qu'une enquête puisse être menée sur leur cas.

Législation proposée concernant les réfugiés

En 1987, le Ministre déposera un projet de loi global destiné à simplifier et à améliorer le processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada. Le projet de loi permettra de répondre rapidement aux demandes des véritables réfugiés qui ont besoin de notre protection, tout en contribuant à l'efficacité de notre Programme d'immigration. Le processus révisé permettra d'établir, très rapidement et efficacement, une distinction entre les véritables réfugiés et les personnes qui abusent des dispositions législatives, ce qui rendra le Canada moins attrayant aux réfugiés non authentiques.

Voici les grandes lignes du processus proposé :

- ☐ Toute personne désirant obtenir la protection du Canada sera entendue par un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) et par un arbitre de l'Immigration;
- ☐ Les personnes qui ont un statut de réfugié ailleurs et les personnes en provenance de tiers pays sécuritaires où il aurait été possible de demander la protection seront renvoyées dans ces pays;
- ☐ Les personnes qui n'ont aucun motif véritable à l'appui de leur demande seront également retournées dans leur pays d'origine. Les personnes dont la demande présente un certain fondement auront droit à une nouvelle audition devant la CISR;
- ☐ Les auditions n'auront aucun caractère antagoniste et la personne qui réclame le statut de réfugié se verra accorder le bénéfice du doute;
- ☐ L'autorisation d'interjeter appel devant la Cour fédérale du Canada sera donnée pour les questions de droit et de juridiction.

Établissement

Des programmes et services sont offerts aux immigrants et aux réfugiés pour les aider à s'adapter au mode de vie canadien. L'aide d'EIC comprend l'octroi de prêts de transport (particulièrement aux réfugiés), l'appui financier aux nouveaux arrivants démunis, l'établissement de réseaux d'accueil communautaires, un accès privilégié aux services d'emploi et une formation linguistique en vue de l'établissement.

Prêts de transport

Des fonds sont offerts aux éventuels nouveaux arrivants démunis pour payer les frais de l'examen médical à l'étranger et les frais de transport du point d'embarquement jusqu'à la destination finale au Canada. Les réfugiés parrainés par le gouvernement et des organismes privés ont très souvent recours à ces fonds. La Caisse des prêts de transport a été portée en 1986 à 90 millions de dollars pour s'assurer que l'on disposerait en permanence de fonds pour aider les réfugiés dont la destination est le Canada. Les prêts destinés à payer les frais de l'examen médical et du transport d'un point d'embarquement outremer jusqu'à la destination au Canada ont totalisé 18 288 617 $. Le remboursement des prêts consentis auparavant s'est élevé à 13 928 242 $, y compris les intérêts dont le taux était, en 1986, de 9,175 %. Le solde de la Caisse des prêts de transport s'établit à 28 002 522 $.

Laura M., immigrante, n'aime pas le long et froid hiver de Winnipeg mais, selon elle, la chaleur des gens qui y vivent fait plus que compenser.

Aide à l'adaptation

En vertu du Programme d'aide à l'adaptation, une aide financière est accordée aux nouveaux arrivants démunis. Ces fonds aident à couvrir le coût d'un logement temporaire et des vêtements nécessaires. Lorsque les nouveaux arrivants s'installent dans un logement permanent, le Programme continue à les aider en payant le coût des meubles et les autres dépenses régulières comme le loyer, la nourriture et des frais divers, pour une période maximale d'une année. Le Programme consent également des prêts pour aider les nouveaux arrivants à entrer sur le marché du travail. Ces prêts servent à l'achat d'outils et au paiement des frais d'examen liés au travail. Le programme a fourni de l'aide à plus de 12 000 nouveaux immigrants reçus démunis, au cours de la dernière année. En 1986-1987, 38 784 448 $ ont été versés pour favoriser l'adaptation des nouveaux arrivants à leur nouvel environnement. Il s'agissait dans la plupart des cas de réfugiés.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants

Des fonds sont consentis, en vertu du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI), à des organismes communautaires bénévoles non gouvernementaux pour leur permettre d'offrir des services aux nouveaux arrivants. Il peut s'agir de services d'accueil et d'orientation, de traduction et d'interprétation, de présentation, de counselling non professionnel, d'information générale et d'autres services liés à l'emploi.

En vertu du PÉAI, 122 organismes ont dépensé 4,5 millions de dollars pour aider environ 100 000 nouveaux arrivants; toutefois, le chiffre de 500 000 prises de contact comprend des services répétés dans le cas des personnes les plus démunies.

Programme d'accueil pour l'établissement des réfugiés

Des organismes communautaires reçoivent des fonds pour recruter et former des groupes d'accueil bénévoles qui tiennent lieu d'intermédiaires entre la collectivité et les réfugiés pris en charge par le gouvernement. Ces groupes d'accueil sont en mesure de favoriser l'adaptation des nouveaux arrivants par divers moyens : accès aux services, aide linguistique, orientation vers les ressources de la collectivité et appui sur le plan social. Les fonds alloués permettent aux organismes communautaires de soutenir les activités d'un groupe d'accueil d'y exercer un droit de regard; la collectivité prend ainsi davantage conscience des besoins des réfugiés. En 1986-1987, 13 projets en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse ont permis à 888 réfugiés de recevoir des services en vertu du Programme d'accueil. Le budget de 1986-1987 s'établissait à 500 000 $.

Maisons d'accueil

L'augmentation du coût du logement temporaire des réfugiés pris en charge par le gouvernement a donné naissance à l'exploitation de maisons d'accueil gérées par des organismes s'occupant des immigrants et financées par le Programme d'aide à l'adaptation. Ces maisons fournissent aux réfugiés un logement à court terme, un service d'orientation et de l'aide pour trouver un logement permanent.

Les maisons d'accueil sont des solutions de rechange souhaitables au logement dans les hôtels, normalement offert aux réfugiés qui arrivent au Canada. Les organismes qui s'occupent des immigrants exploitent les maisons d'accueil et assument l'entière responsabilité des engagements financiers et juridiques liés à la gestion de ces établissements. Avec les fonds du Programme d'aide à l'adaptation, la Commission assure le financement, sur une base quotidienne, d'un logement temporaire dont le coût ne dépasse pas celui d'un logement équivalent dans un hôtel. Ces maisons d'accueil offrent non seulement un milieu communautaire plus favorable, mais encore elles permettent de réduire le coût du logement temporaire normalement imputé au Programme d'aide à l'adaptation. En outre, tous les profits réalisés par l'organisme, en sus des coûts d'exploitation directs

de l'établissement, sont réinvestis pour améliorer ou accroître les services d'accueil initial et d'établissement dispensés aux nouveaux arrivants; le besoin de réclamer des fonds du PÉAI s'en trouve ainsi réduit. En 1985-1986, on retrouvait des maisons d'accueil à Vancouver, Calgary, Regina et Winnipeg. On prévoit l'ouverture d'autres maisons du genre pour 1987-1988.

Programme de formation linguistique en vue de l'établissement

Le Programme de formation linguistique en vue de l'établissement (PFLÉ) a été en vigueur, à titre de projet pilote, pour une durée déterminée. Des fonds de 1 million de dollars destinés à fournir environ 300 heures de formation linguistique ont été versés à des organismes communautaires s'occupant déjà des immigrants. Ce programme comportait une certaine souplesse - de 15 à 30 heures d'enseignement par semaine, de 10 à 20 semaines. Au besoin, des services de garderie sur place étaient offerts et les menues dépenses étaient remboursées.

Le PFLÉ, mis en oeuvre dans de nombreuses villes, de Victoria (Colombie-Britannique) à St-Jean (Terre-Neuve), visait à répondre aux besoins des immigrants adultes qui n'ont pas l'intention de devenir membres de la population active. La clientèle visée se composait principalement des femmes immigrantes qui ont des responsabilités familiales et demeurent à la maison. D'après une évaluation indépendante de ce programme, tous les objectifs, qui consistaient à répondre aux besoins linguistiques de ce groupe, ont été atteints.

Activités

Exécution de la Loi

En vertu du Programme d'exécution de la Loi, des mesures de contrôle sont appliquées à l'égard des visiteurs, des étudiants, des travailleurs temporaires, des immigrants et des résidents de retour pour empêcher les immigrants ou les visiteurs d'entrer ou de séjourner au Canada si leur présence peut constituer une menace pour la santé publique, le bien-être des Canadiens ou la sécurité nationale. Les activités d'exécution de la Loi comprennent la détermination de l'identité, l'arrestation, le dépôt de gages, la détention, les poursuites en justice ainsi que les appels et les litiges.

Pendant l'année financière 1986-1987, voici les activités qui ont été exercées aux points d'entrée en matière d'exécution de la Loi :

- l'examen de plus de deux millions de personnes sollicitant l'admission au Canada;
- l'établissement de plus de 45 000 rapports sur les personnes soupçonnées de faire partie de catégories non admissibles;
- plus de 43 000 investigations dans les bureaux au Canada;
- l'établissement de rapports au sujet de plus de 20 000 personnes ou leur arrestation en vue de leur renvoi possible du Canada.

La salle d'attente au centre d'aide sociale pour les immigrants à Montréal.

Commission d'appel de l'immigration

Des fonctionnaires d'EIC représentent le Ministre dans la plupart des cas entendus par la Commission d'appel de l'immigration (CAI). Pendant l'année financière 1986-1987, la CAI a reçu 1 354 nouvelles demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié. De ce nombre, 74 ont été accueillies; 44 requérants n'étaient pas des réfugiés authentiques; 4 demandes ont été retirées ou rejetées à cause d'une infraction à l'usage établi. Vingt-deux requérants ont été considérés comme des réfugiés authentiques.

A la suite de l'annonce par le Ministre du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié, le 21 mai 1986, la CAI a reçu 632 nouvelles demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié. De ce nombre, 101 ont été accueillies; 85 requérants ont été considérés comme n'étant pas des réfugiés authentiques; 10 demandes ont été retirées ou rejetées à cause d'une infraction à l'usage établi et 6 requérants ont été considérés comme des réfugiés authentiques.

Mille cinq cent vingt appels ont également été interjetés devant la CAI et, de ce nombre, 1 287 avaient trait à des refus de parrainage opposés par des agents d'EIC et 232 à des ordonnances de renvoi rendues par les arbitres. Un appel a été interjeté par le Ministre contre des décisions favorables rendues par des arbitres.

La troisième conférence internationale sur l'immigration s'est tenue à Canberra en octobre 1986. Ont participé à cette conférence des représentants du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Australie. Les discussions ont surtout porté sur des questions d'intérêt commun, par exemple, les faux documents, la revendication du statut de réfugié, l'élargissement de la portée des discussions et de l'échange de renseignements.

En 1986-1987, l'utilisation de faux passeports et visas pour entrer au Canada est demeuré un problème grave. On continue de mettre l'accent sur les méthodes de formation et d'information pour aider le personnel de l'Immigration, des Affaires extérieures, des Douanes et des compagnies aériennes partout

dans le monde à se familiariser avec les faux documents de voyage et à perfectionner leur habileté à les repérer.

Un groupe de travail interministériel, formé de représentants d'EIC, des Douanes, de la GRC, des Affaires extérieures et de Transports Canada, a été constitué pour faire l'examen des diverses possibilités et faire des recommandations au sujet des mesures à prendre concernant cette question dont l'importance ne cesse de croître.

Réexamen des cas

Correspondance du Ministre

Les membres du public ont depuis longtemps pris l'habitude d'écrire au Ministre, soit de façon directe, soit par l'intermédiaire d'un tiers comme un avocat ou un député, pour demander un rapport d'étape sur les cas à l'étude ou le réexamen d'une décision défavorable.

En 1986, plus de 4 700 représentations ont été étudiées et le Ministre y a répondu.

Étude de cas spéciaux

Un comité d'étude faisant fonction d'organisme administratif supérieur procède à un examen définitif, à l'Administration centrale, du rejet de demandes de revendication du statut de réfugié et d'autres cas spéciaux.

En 1986, ce comité a étudié 2 541 cas : 183 ont fait l'objet d'une décision favorable, 2 269, d'une décision défavorable et 89 ont été soumis à une étude différée ou orientée vers des programmes spéciaux pouvant s'appliquer à eux.

Octroi au Canada du droit d'établissement

Selon le paragraphe 9(1) de la Loi sur l'immigration, tout immigrant est tenu de solliciter et d'obtenir un visa avant de se présenter à un point d'entrée. Toutefois, le paragraphe 115(2) prévoit, dans certaines circonstances, la demande de résidence permanente au Canada. Ce paragraphe autorise l'admission de certaines personnes, par décret du conseil, pour des motifs de politique générale ou des considérations d'ordre humanitaire ou encore des motifs de commisération. Un autre groupe qui peut obtenir au Canada le droit d'établissement comprend les personnes à qui un permis du Ministre a été accordé pour une période de cinq ans.

En vertu du paragraphe 115(2) de la Loi sur l'immigration, des agents peuvent déterminer les cas que le Ministre peut présenter au gouverneur en conseil lorsque l'application rigoureuse d'autres paragraphes de la Loi ou du Règlement irait à l'encontre de l'intérêt national ou, pour des raisons d'ordre humanitaire ou des motifs de commisération, causerait des tribulations inutiles.

En voici quelques exemples : l'existence de membres à charge de la catégorie de la famille comme le conjoint, les enfants et les père et mère âgés, des circonstances exceptionnellement pénibles dans le pays d'origine, la résidence de longue date ou de fait au Canada, et des motifs de politique générale ou d'intérêt national, par exemple le cas des personnes qui influent sur les aspects économique, culturel, social ou scientifique de la vie au Canada.

Quant aux personnes dont le cas est pris en considération, mais qui ne peuvent satisfaire à toutes les exigences de la Loi et du Règlement sur l'immigration, il faut obtenir un décret du conseil : d'où une exception à la Loi et de longues formalités. Il faut établir que la personne concernée satisfait aux critères régissant l'exception et aux autres exigences en matière d'immigration. De plus, il faut de six à huit mois pour accomplir les formalités administratives liées à l'obtention, par voie de décret du conseil, d'une dispense du visa/règlement sur l'immigration.

En 1986, 40 150 décrets du conseil ont été approuvés. De ce nombre, 28 374 concernaient des requérants déjà au Canada.

Arbitrage

Les arbitres, en poste dans 13 centres au Canada, président les enquêtes de l'immigration concernant les personnes qui, estime-t-on, ne se conforment pas à la Loi et au Règlement sur l'immigration. Ce sont les arbitres qui décident si ces personnes peuvent entrer ou demeurer au Canada.

En 1986-1987, les arbitres ont terminé 7 964 enquêtes qui ont abouti à la délivrance de 2 446 ordonnances d'expulsion, avis d'interdiction de séjour et ordonnances d'exclusion. Quant aux 5 518 autres enquêtes, les personnes en cause ont été autorisées à entrer ou à demeurer au Canada ou bien l'enquête a pris fin pour d'autres raisons.

De plus, au 31 mars 1987, 32 535 enquêtes étaient en cours. De ce nombre, 31 963 avaient été ajournées en attendant qu'une décision soit rendue au sujet d'une revendication du statut de réfugié. L'arriéré dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié a nui à l'efficacité du système d'enquête en matière d'immigration.

En 1986-1987, les arbitres ont procédé à 2 359 révisions des motifs de détention contre 3 979 l'année précédente. Ce fléchissement de 24 % a été attribuable à la politique d'EIC visant à confier plus de requérants du statut de réfugié au cautionnement d'organismes non gouvernementaux avant le début de l'enquête.

Des revendications du statut de réfugié ont été présentées au cours de 16 315 enquêtes, soit 81,5 % des 20 000 enquêtes ouvertes en 1986-1987 alors qu'en 1985-1986, 10 001 revendications du statut de réfugié avaient été présentées aux enquêtes, soit 75 % des 13 412 enquêtes ouvertes. En 1986-1987, 4 345 enquêtes qui avaient été ajournées aux fins d'examen d'une revendication du statut de réfugié ont été terminées.

Soixante et une demandes ont été soumises à la Cour fédérale pour en appeler des décisions rendues par des arbitres selon lesquelles la personne intéressée doit être expulsée du Canada ou doit faire l'objet d'un avis d'interdiction de séjour. Seize autres décisions rendues par des arbitres ont été portées en appel devant la Cour fédérale. Au cours de l'année, la Cour a entendu 79 cas et pris une décision à leur sujet; 37 cas ont été rejetés et 42 accueillis, tandis que 15 ont été retirés ou abandonnés. Sur les 42 cas accueillis par la Cour fédérale, 35 étaient en rapport avec l'application de la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Singh. Tous ceux qui soumettent une demande de réexamen de leur revendication du statut de réfugié ont droit à une audition devant la CAI.

Activités à l'étranger

Le ministère des Affaires extérieures est responsable de la mise en oeuvre de la politique relative aux immigrants et aux réfugiés, à l'étranger, ainsi que de la coordination du traitement de ces dossiers. Il s'efforce de respecter les niveaux fixés pour les immigrants et les réfugiés, lesquels ont été approuvés par le Parlement. Il participe à la formulation de la politique en matière d'immigration en plaçant cette dernière dans la perspective plus vaste de la politique étrangère et en s'assurant qu'EIC est bien au fait

des pressions internationales et des obligations qui peuvent influencer les politiques canadiennes sur l'immigration et les réfugiés.

Europe de l'Est

Le Plan concernant les réfugiés de 1986 faisait état d'un quota de 3 100 réfugiés provenant de l'Europe de l'Est et parrainés par le gouvernement. La plupart de ces réfugiés et exilés volontaires ont présenté leur demande aux bureaux de Vienne, de Rome, d'Athènes et de Belgrade. Au total, 8 120 personnes ont immigré au Canada en provenance d'Europe de l'Est et d'URSS, en 1986, y compris celles qui ont soumis leur demande directement à des bureaux de l'Europe de l'Est.

La réunion des familles est demeurée un sujet de grande préoccupation pour le gouvernement canadien. Ce dernier a profité de toutes les occasions, comme les consultations bilatérales ou les visites officielles, par exemple celle du ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Shevardnadze, pour soulever les questions de la réunion des familles et du droit de la personne. La question a également été soulevée avec vigueur par la délégation canadienne au suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Vienne. A cette occasion, le Canada a déploré le manque d'empressement de la plupart des pays de l'Europe de l'Est et de l'Union soviétique à se conformer aux dispositions des Accords d'Helsinki de 1975.

Le nombre de demandes de visas de séjour en provenance des pays de l'Europe de l'Est continue d'augmenter comme c'est la tendance depuis quelques années. C'est particulièrement le cas de la Pologne et de la Hongrie où les restrictions de sortie sont un peu moins rigoureuses que dans les autres pays d'Europe de l'Est et d'URSS, ce qui a considérablement fait augmenter les rapports officiels, commerciaux, scientifiques et universitaires avec le Canada.

Europe de l'Ouest

Des bureaux du Canada en Europe de l'Ouest ont continué d'étudier une proportion importante des demandes d'immigration au Canada en 1986. En plus d'émettre 17 154 visas d'immigration, ces bureaux ont délivré 42 170 visas de séjour.

Durant toute l'année, les bureaux ont travaillé en collaboration avec les compagnies aériennes étrangères et les autorités aéroportuaires pour trouver des moyens de freiner le mouvement des illégaux qui entrent au Canada munis de faux visas et de faux documents de voyage. Pour contrôler davantage les abus pratiqués à l'endroit du processus, plutôt libéral, de reconnaissance du statut de réfugié du Canada, on a imposé l'obligation de détenir un visa de séjour pour les nationaux en provenance du Portugal et de la Turquie.

Grâce à une somme de 110 500 $ versée par Investissement Canada, nos bureaux ont saisi toutes les occasions de promouvoir le programme concernant les entrepreneurs. Les résultats ont été très encourageants. Au total, en 1986, 343 entrepreneurs ont transféré des fonds de 297,2 millions de dollars au Canada, soit une augmentation de 36 % par rapport à 1985.

Plusieurs bureaux du Canada en Europe de l'Ouest, en particulier ceux de Rome, d'Athènes et de Bonn, ont continué d'étudier les demandes présentées par les réfugiés venant de l'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et d'Afrique aux termes du programme du Canada en faveur des réfugiés. L'objectif du gouvernement quant au nombre de réfugiés provenant de l'Europe de l'Est a été dépassé et tous les bureaux ont atteint ou dépassé leurs objectifs. Au total, 4 432 demandes ont été étudiées dans nos bureaux de l'Europe de l'Ouest en 1986.

La décision du gouvernement de fermer le consulat général à Marseille a rendu nécessaire un examen de l'exécution du Programme d'immigration pour le sud de la France et les pays du Maghreb. Il a été décidé que Paris assumerait la charge de travail du sud de la France et que Rabat, au Maroc, prendrait la responsabilité du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.

Indochine

Depuis sa mise en oeuvre en 1975, le Programme de réétablissement des Indochinois a permis le réétablissement de plus de 107 000 réfugiés du Vietnam, du Kampuchéa et du Laos.

Tout en continuant à accueillir un certain nombre de ces réfugiés grâce à une aide humanitaire et un programme de réétablissement, le Canada partage le point de vue du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres grands pays de réétablissement selon lequel le réétablissement ne peut à lui seul résoudre le problème. De concert avec les autres gouvernements et pays de premier asile, le Canada continue à déployer des efforts afin de trouver d'autres solutions durables.

Depuis 1979, le Canada a également maintenu un programme bilatéral de réunion des familles avec la République socialiste du Vietnam. Plus de 25 000 personnes ont été réunies à leurs familles au Canada de cette façon. Le gouvernement accorde tout son appui au programme compte tenu de ses objectifs de réunion des familles et parce qu'il offre une solution de rechange aux départs illégaux et risqués du Vietnam, par terre et par mer. Au cours de 1986, le Canada a admis 2 642 personnes du Vietnam dans le cadre de son programme de réunion des familles.

Après sept années passées à s'efforcer de survivre aux guerres dans leur pays d'origine, le Vietnam, aux tempêtes dans le Pacifique, aux camps de réfugiés à Hong Kong ainsi qu'à mille et une tracasseries administratives, Van L. et sa famille se sont enfin retrouvés au Canada. Parrainés par la *West River Support Association*, la famille a trouvé un nouveau foyer à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, et a reçu une aide financière pendant toute une année d'un groupe de citoyens de l'endroit. Maintenant, Van répare des automobiles pour un concessionnaire local et ses frères ont trouvé du travail dans d'autres régions du pays. Sa mère a tout récemment rejoint Van et sa nouvelle épouse, et les cadets de la famille fréquentent l'école secondaire locale.

Asie et Pacifique

En 1986, les régions d'Asie et du Pacifique ont constitué la plus importante source d'immigration au Canada, dans les trois principales catégories : catégorie de la famille, catégorie de personnes admises pour des raisons d'ordre humanitaire et catégorie des gens d'affaires, soit quelque 42 % de tous les immigrants au Canada.

Les missions canadiennes à Hong Kong, Bangkok, Manille, New Delhi et Islamabad ont été visitées par des membres du Comité

permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration; ces derniers ont étudié et recommandé des moyens pour faciliter et accélérer la procédure de réunion des familles. Nombre de leurs recommandations ont été mises en oeuvre et d'autres sont toujours à l'étude.

Grâce à ses missions dans un certain nombre de pays asiatiques, le Canada continue de faire sa juste part pour réétablir les Indochinois déplacés. En outre, on a davantage mis l'accent sur l'aide aux Iraniens, aux Afghans et aux autres personnes qui ont besoin de protection à titre de réfugié et que le HCR a identifiées dans l'ensemble de cette région.

L'immigration des gens d'affaires continue à intéresser particulièrement le Canada. La mission du Canada à Hong Kong, par exemple, a accepté quelque 800 entrepreneurs et leurs familles, lesquels ont investi près de 700 millions de dollars au Canada et créé ou permis de conserver plus de 4 200 emplois en 1986.

Les touristes de la région se sont rendus massivement à Expo 86. Les étudiants en provenance d'Asie continuent de représenter la plus importante part de la population étudiante étrangère du Canada. Un nombre croissant de travailleurs temporaires proviennent également de cette région; nombre d'entre eux travaillent, semble-t-il, comme employés de maison.

En 1986, la région de l'Asie et du Pacifique a représenté quelque 42 % de toute l'immigration au Canada.

Afrique et Moyen-Orient

Un nombre important d'immigrants et de réfugiés sont arrivés en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient; ces deux régions ont un grand potentiel pour les mouvements d'immigration futurs au Canada. Au cours de l'année dernière, par exemple, le Moyen-Orient, en particulier la région du Golfe, est devenu une importante source d'immigration de gens d'affaires et d'investisseurs au Canada. Les efforts que déploie actuellement le Canada pour fournir des possibilités d'investissement au pays devraient continuer à attirer un nombre croissant de gens d'affaires éventuels.

Bien que le continent africain ait dans l'ensemble fourni le plus grand nombre de réfugiés, le nombre de personnes ayant besoin d'un réétablissement dans des tiers pays est en fait très limité. Les programmes canadiens d'immigration de réfugiés sont administrés en étroite collaboration avec le HCR qui est responsable de l'identification des réfugiés qui ont le plus besoin de se réétablir. En raison du bassin restreint de réfugiés disponibles et des difficultés considérables du traitement des demandes des réfugiés dans plusieurs pays africains, il a été virtuellement impossible d'atteindre les objectifs annuels concernant les réfugiés. En outre, il est difficile d'obtenir des permis de sortie dans certains pays, comme l'Éthiopie et le Soudan.

Averti que les forces gouvernementales se préparaient à l'arrêter, l'ancien soudeur et dirigeant syndical Alberto M. s'est enfui du Salvador, quatre jours seulement avant que son épouse ne donne naissance à leur deuxième enfant. En tant qu'immigrant illégal, il a subsisté pauvrement au Guatemala, au Mexique et au Texas jusqu'à ce que, grâce à certains religieux, il devienne un réfugié parrainé par le gouvernement et arrive à Medicine Hat en Alberta. Enfin, grâce au programme Accès-carrière, Alberto est devenu employé permanent dans une usine de stores vénitiens et a pu faire venir son épouse et ses enfants dans sa nouvelle patrie.

Les nouveaux critères de sélection en vigueur depuis le 1er janvier 1986 ont soulevé un grand intérêt pour le Canada, particulièrement en Égypte, dans le golfe Persique et l'Afrique du Nord. Pour répondre aux besoins du programme d'immigration élargi, l'ambassade canadienne au Caire s'est vu attribuer des ressources supplémentaires et de nouvelles installations de traitement seront établies à Rabat.

Les événements en Afrique du Sud ont contribué à une augmentation rapide des demandes d'immigration. Le retrait des installations de traitement des visas de séjour à Pretoria a fait croître l'intérêt pour le Canada, particulièrement au sein de la population blanche d'Afrique du Sud.

L'ambassade canadienne à Damas a connu une augmentation notable des activités d'immigration depuis qu'elle a pris la responsabilité des demandes d'immigration en provenance d'Iran, en plus de celles du Liban, de la Syrie et de la Jordanie. Quelque 15 000 Libanais se sont rendus à l'ambassade canadienne à Damas créant ainsi des pressions plus fortes pour raccourcir les périodes de traitement étant donné que la situation du pays continue à se détériorer.

L'application de la loi est un problème majeur en Afrique et au Moyen-Orient en raison de l'augmentation considérable du nombre de faux documents. Pour tenter de faire refluer les immigrants illégaux, le Canada a imposé l'obligation du visa de séjour à quatre autres pays africains :

La Tanzanie, le Sierra Leone, l'Île-Maurice et la Gambie. Jumelée à la nécessité d'un visa de transit imposée récemment, cette mesure devrait contribuer à résoudre le problème.

Amérique latine et Antilles

Le respect des droits de la personne dans toute cette région, en 1986-1987, est demeuré un sujet de grande préoccupation pour le gouvernement et le public canadien. L'aide aux réfugiés demeure une priorité absolue.

L'afflux de personnes en provenance d'Amérique centrale réclamant le statut de réfugié à la frontière canado-américaine a augmenté considérablement à la fin de 1986 et au début de 1987. De nouvelles mesures ont été adoptées et les requérants doivent maintenant répondre à certains critères relatifs à la reconnaissance du statut de réfugié avant d'être admis. Le nombre de réfugiés en provenance de cette région qui désirent immigrer au Canada continue d'être élevé. Le nombre total des réfugiés accueillis en 1986 était légèrement supérieur à 3 200, soit le nombre le plus important accepté, aux fins de réétablissement, par n'importe quel grand pays industrialisé.

Qualité du service

Le *Rapport de vérification — Immigration : Qualité du service au public* a fait ressortir les problèmes de prestation du service liés au Programme d'immigration. Le système éprouvait des difficultés à répondre à la demande croissante de la part des clients au Canada et à la frontière.

En réaction au rapport de vérification, le directeur exécutif de l'Immigration a créé un Service de projets spéciaux. L'objectif consiste à trouver des initiatives pour améliorer la qualité du service dans tout le réseau d'immigration. Le Service a principalement axé ses efforts sur deux aspects : faire participer le personnel pour modifier la façon dont nous servons nos clients et simplifier la procédure.

Chaque région a procédé à une étude des questions de qualité du service dans son secteur. A l'Administration centrale et dans les régions, des ateliers ont été tenus pour aider le personnel à mieux saisir l'importance du rôle qu'il joue dans l'exécution du programme. Par la suite, des modifications ont été apportées aux locaux, à l'affichage, à l'équipement et à la formation.

Le Service a simplifié la procédure comme suit : il a éliminé les formalités spéciales pour

L'évolution des droits de la personne dans toute l'Amérique centrale en 1986-1987 n'a cessé de préoccuper le gouvernement. L'aide aux réfugiés continue d'être une priorité importante.

les visiteurs des pays communistes, modifié les dispositions relatives aux étudiants à long terme, changé la procédure relative aux NAS, établi des projets pilotes pour déterminer la meilleure façon de réunir les familles et simplifié la procédure de réadaptation des criminels. En outre, le Service procède actuellement à l'étude de la politique sur l'octroi du droit d'établissement au Canada, sur les permis de travail et autres questions.

Recouvrement des coûts

Un programme de recouvrement des coûts a été mis sur pied en février 1986 pour aider à payer certains coûts de traitement; il s'adresse à des groupes particuliers qui demandent des services d'immigration. Des frais sont maintenant réclamés pour le traitement des demandes de résidence permanente, les permis de travail, les prolongations du visa de visiteur et la vérification des registres du droit d'établissement. Le programme a été appliqué en douceur et semble avoir atteint ses objectifs. Les recettes brutes provenant de cette source ont totalisé 14,9 millions de dollars pour l'année financière 1986-1987.

Formation

Le personnel de l'Immigration a reçu une formation qui lui a permis d'être mieux informé au sujet des différences culturelles entre ses différents clients et davantage sensible à cet aspect.

Le Programme de formation des agents de la paix a été mis au point par des organismes de l'extérieur, suite à la recommandation du Comité de sécurité, afin de régler les problèmes de sécurité personnelle des agents d'immigration. Deux cours d'une durée de trois semaines ont été donnés par la GRC à son collège de Regina. Un cours a été donné en français à l'institut de police de l'Atlantique, à Charlottetown.

Automatisation

Le Programme d'immigration est entré dans l'ère de la technologie moderne avec l'installation du Système de soutien des opérations de bureaux locaux (SSOBL III). Le système a été installé dans tous les bureaux d'immigration au Canada et il permet un accès instantané aux renseignements sur les clients. Il s'agit de l'un des principaux outils pour améliorer la qualité du service aux clients de l'Immigration.

Uniformes

Au cours de l'été 1986, on a changé la couleur de l'uniforme du personnel de l'Immigration. Auparavant brun, il est maintenant bleu acier, et projette une image plus professionnelle. L'uniforme de l'Immigration est porté par tous les agents d'examen et autres employés qui font directement affaire avec le public.

Immigrants au Canada selon le groupe de profession envisagé 1985-1986 et 1986-1987

Groupes de professions	Année financière 1985-1986	1986-1987	Différence en %
Actif			
Entrepreneurs	1 542	1 866	21,0 +
Gestion, administration	1 478	2 806	89,8 +
Sciences naturelles, techniques et mathématiques	2 139	3 327	55,5 +
Sciences sociales et secteurs connexes	340	547	60,8 +
Clergé	397	469	18,1 +
Enseignement	1 257	1 469	16,9 +
Hygiène et médecine	1 572	2 119	34,8 +
Domaine artistique et littéraire	730	891	22,0 +
Sports et loisirs	94	113	20,2 +
Personnel administratif	3 122	4 972	59,3 +
Ventes	1 514	2 038	34,6 +
Services	4 900	7 699	57,1 +
Agriculture, horticulture et élevage	1 117	1 429	27,9 +
Pêche, chasse et piégeage	120	189	57,5 +
Abattage et bûchage	23	20	13,0 –
Mines et carrières, y compris le forage des puits	50	54	8,0 +
Industries de transformation	772	1 430	85,2 +
Usinage	984	1 788	81,7 +
Fabrication, montage et réparation	4 025	6 656	65,4 +
Construction	1 651	3 138	90,1 +
Exploitation des transports	604	969	60,4 +
Manutention	328	1 130	244,5 +
Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	190	331	74,2 +
Autres	9 624	13 132	36,4 +
Non précisé	–	460	– +
Total des actifs	38 573	59 042	53,1 +
Non-actifs			
Conjoints*	13 209	14 979	13,4 +
Enfants	6 780	8 371	23,5 +
Étudiants	17 870	22 560	26,2 +
Personnes à charge, adultes	819	1 085	32,5 +
Autres	8 184	8 385	2,5 +
Total des non-actifs	46 862	55 380	18,2 +
Total global	85 434	114 422	33,9 +

* *Les fiancé(e)s sont inclus avec les conjoints, selon la loi.*

Immigrants admis au Canada selon la catégorie : principale région de provenance et destination au Canada 1986-1987

	Catégorie Catégorie de la famille	Réfugiés membres des catégories désignées	Parents aidés	Autres	Total	% du total
Principale région de provenance						
Afrique et Moyen-Orient	3 362	2 527	1 825	6 837	14 551	12,7
Asie, Australasie et Océanie	17 305	7 054	2 332	12 284	38 975	34,1
États-Unis	4 210	29	161	3 424	7 824	6,8
Autres pays d'Amérique	10 711	4 601	926	9 518	25 756	22,5
Europe	6 733	6 310	858	7 111	21 012	18,4
Grande-Bretagne	2 453	5	615	2 755	5 828	5,1
Non précisée	124	30	16	306	476	0,4
Total	44 898	20 556	6 733	42 235	114 422	100,0
Destination au Canada						
Terre-Neuve	105	88	6	107	306	0,3
Nouvelle-Écosse	398	269	67	409	1 143	1,0
Nouveau-Brunswick	218	196	42	213	669	0,6
Île-du-Prince-Édouard	38	50	7	80	175	0,1
Québec	7 526	2 727	1 096	11 826	23 175	20,3
Ontario	22 416	10 122	3 966	21 646	58 150	50,8
Manitoba	1 729	1 372	103	724	3 928	3,4
Saskatchewan	569	815	64	508	1 956	1,7
Alberta	4 623	2 424	547	2 211	9 805	8,6
Colombie-Britannique	6 945	2 136	714	4 213	14 008	12,2
Yukon/Territoires du Nord-Ouest	64	11	1	35	111	0,1
Non précisée	267	346	120	263	996	0,9
Total	44 898	20 556	6 733	42 235	114 422	100,0

Destination prévue des immigrants 1982-1983 à 1986-1987

	Année financière				
	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Région					
Terre-Neuve	377	263	342	291	306
Nouvelle-Écosse	1 085	845	1 083	958	1 143
Nouveau-Brunswick	674	559	605	620	669
Île-du-Prince-Édouard	139	103	120	111	175
Québec	20 376	15 140	14 312	14 877	23 175
Ontario	50 422	38 675	41 794	41 474	58 150
Manitoba	4 705	3 981	3 773	3 598	3 928
Saskatchewan	2 034	1 768	2 132	1 960	1 956
Alberta	15 993	10 565	10 337	9 189	9 805
Colombie-Britannique	17 482	14 172	12 857	12 250	14 008
Yukon/Territoires du Nord-Ouest	156	137	114	107	111
Destination non précisée	26	0	0	0	996
Canada	113 469	86 208	87 469	85 435	114 422

Principaux pays de résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada 1985-1986 et 1986-1987

Pays	Année financière 1985-1986	1986-1987	Différence en %	
Europe				
Grande-Bretagne	4 299	5 828	35,6	+
Portugal	907	3 148	247,1	+
Italie	605	829	37,0	+
France	1 413	1 822	28,9	+
Pays-Bas	470	519	10,4	+
République fédérale d'Allemagne	1 432	1 568	9,5	+
U.R.S.S.	83	120	44,5	+
Pologne	3 864	6 038	56,3	+
Tchécoslovaquie	986	894	9,3	–
Grèce	522	637	22,0	+
Autres	4 242	5 437	28,2	+
Total	18 823	26 840	42,6	+
Afrique				
Afrique du Sud (République d')	425	1 141	168,5	+
Égypte	419	574	36,9	+
Tanzanie	393	384	2,3	–
Kenya	278	411	47,8	+
Maroc	351	440	25,4	+
Zimbabwe	48	53	10,4	+
Autres	1 677	2 736	63,1	+
Total	3 591	5 739	59,8	+
Asie				
Vietnam	10 001	6 055	39,5	–
Hong Kong	7 097	6 796	4,2	–
Chine	1 912	2 013	5,3	+
Inde	4 658	7 780	67,0	+
Philippines	3 035	4 729	55,8	+
Laos	339	749	120,9	+
Kampuchéa	2 390	1 358	43,1	+
Israël	729	1 371	88,1	+
Liban	1 570	2 798	78,2	+
Iran	1 614	2 425	50,2	+
Autres	5 639	10 322	83,0	+
Total	38 984	46 396	19,0	+

Pays	Année financière 1985-1986	1986-1987	Différence en %	
Australasie				
Australie	352	381	8,2	+
Nouvelle-Zélande	136	168	23,5	+
Autres	4	2	50,0	+
Total	492	551	11,9	+
Amérique du Nord et Amérique centrale				
États-Unis	6 726	7 824	16,3	+
Mexique	386	721	86,8	+
Salvador	3 182	3 458	8,7	+
Guatemala	1 041	1 472	41,4	+
Autres	830	1 201	44,7	+
Total	12 165	14 676	20,6	+
Antilles				
Jamaïque	3 108	5 277	69,8	+
Haïti	1 329	1 906	43,4	+
Trinité-et-Tobago	701	1 051	49,9	+
Barbade	265	282	6,4	+
Autres	948	1 576	66,2	+
Total	6 351	10 092	58,9	+
Amérique du Sud				
Guyana	2 421	5 249	116,8	+
Chili	513	889	73,3	+
Argentine	211	353	67,3	+
Pérou	335	768	129,2	+
Colombie	215	292	35,8	+
Autres	760	1 261	65,9	+
Total	4 455	8 812	97,8	+
Océanie				
Fidji	403	396	1,7	−
Maurice (Île)	145	396	173,1	+
Autres	24	48	100,0	+
Total	572	840	46,8	+
Non indiqués	2	476	—	+
Total général	85 435	114 422	33,9	+

Provenance des immigrants 1981-1982 à 1985-1986

	Année financière					
	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Région						
Europe	48 007	41 646	22 124	20 749	18 823	26 840
Afrique	5 112	4 336	3 569	3 649	3 591	5 739
Asie	48 656	39 298	37 793	41 339	38 984	46 396
Australasie	1 248	817	482	546	492	551
Amérique du Nord et Amérique centrale	11 609	11 290	10 728	10 875	12 165	14 676
Antilles	9 604	8 262	6 481	5 654	6 351	10 092
Amérique du Sud	6 288	6 561	4 363	4 042	4 455	8 812
Océanie	1 002	1 146	668	615	572	840
Provenance non précisée	12	113	0	0	2	476
Total	131 538	113 469	86 208	87 469	85 435	114 422

Permis de travail et permis de séjour pour étudiants délivrés en 1986-1987

Permis de travail	177 582
Permis de séjour pour étudiant	74 634

Comité consultatif du statut de réfugié

1er avril 1986 – 31 mars 1987

	Total des demandes	
	Traitées	Accueillies
Demandes soumises au traitement accéléré		
Afrique et Moyen-Orient	1043	215
Asie et Australasie	424	38
Europe	1068	05
Hémisphère occidental	743	70
	3278	328
Demandes régulières		
Afrique et Moyen-Orient	498	289
Asie et Australasie	738	578
Europe	68	10
Hémisphère occidental	632	123
	1936	1000

Nombre total de demandes REÇUES – 1er avril 1986 – 31 mars 1987	6 495
Nombre total de demandes TRAITÉES – 1er avril 1986 – 31 mars 1987	5 214
Nombre total de demandes ACCUEILLIES – 1er avril 1986 – 31 mars 1987	1 328

Le mandat du Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) consiste à faire appliquer, avec le secteur de l'Immigration, les obligations légales internationales du Canada concernant les réfugiés au sens de la Convention et à donner des conseils au Ministre sur les questions liées à la protection de ces réfugiés au Canada.

Le 21 mai 1986, les détails du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié ont été annoncés. Depuis ce jour, tout l'arriéré des dossiers sur la détermination du statut de réfugié a pu faire l'objet d'un examen administratif individuel et tous les requérants entrés au Canada après le 21 mai ont bénéficié du processus de traitement «accéléré».

Des ressources supplémentaires ont été attribuées au CCSR pour répondre aux exigences de ce système accéléré de détermination du statut de réfugié.

En 1986-1987, le Comité consultatif a reçu 6 495 demandes, une hausse de 2 396 par rapport à l'année précédente. Il a traité 5 214 demandes, soit le nombre le plus élevé enregistré depuis la création du comité; 1 328 personnes ont été admises à titre de réfugié au sens de la Convention.

Plusieurs nouveaux membres du gouvernement et du secteur privé ont été nommés au CCSR, à temps plein ou à temps partiel. Au cours de l'année, afin de se tenir au courant de l'évolution constante des situations dans le monde et du processus de détermination du statut de réfugié, les membres et le personnel du secrétariat ont participé à une série de colloques traitant de la reconnaissance du statut de réfugié, des droits de la personne et des conditions qui prévalent dans les pays d'origine des réfugiés.

Services généraux

Politique stratégique et planification

Politique stratégique et planification (PSP) est chargé d'effectuer des recherches et des analyses en matière de politique qui garantiront que les lignes directrices et programmes relatifs au marché du travail et au soutien du revenu sont élaborés et mis en oeuvre en conformité des objectifs socioéconomiques nationaux.

En 1986-1987, l'analyse de la politique et de la recherche reliées au marché du travail a surtout porté sur :

- l'élaboration et la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi;
- les travailleurs âgés;
- les travailleurs déplacés;
- l'analyse des problèmes, des politiques et des programmes d'emploi des jeunes;
- l'élaboration et la mise en oeuvre de l'Étude longitudinale du marché du travail.

La capacité du Ministère à analyser en détail les répercussions socioéconomiques des changements de politique au Régime d'assurance-chômage s'est vu renforcée par les améliorations apportées aux méthodes d'établissement des coûts et d'analyse statistique. Ces mesures ont permis au Ministère de donner suite aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage, la Commission Macdonald, et d'autres études du Régime d'assurance-chômage et d'examiner tout un éventail de solutions de rechange à la politique en matière d'assurance-chômage.

En outre, Politique stratégique et planification a effectué des recherches détaillées sur certains aspects de la politique d'asurance-chômage, notamment :

- la pertinence du taux des prestations actuelles pour les travailleuses en congé de maternité;
- le traitement des revenus de pension et des gains au moment de la cessation d'emploi;
- la question du mauvais usage et des facteurs dissuasifs;
- les effets du programme actuel sur la stabilisation macro-économique.

Les travaux relatifs au Système de projections des professions au Canada (SPPC) se sont poursuivis. Quelque 35 000 exemplaires de la publication fort appréciée, sur les perspectives professionnelles, intitulée ***Emploi – Avenir***, ont été distribuées aux conseillers en placement, aux élèves et aux autres utilisateurs. Une seconde édition de ce volume qui a servi de base à plusieurs publications provinciales était, à la fin de l'année, en cours de préparation.

Parmi les autres études en cours, citons celles sur les textiles et les produits électriques. En outre, des négociations fructueuses avec un entrepreneur privé ont donné lieu à une entente sur un permis de commercialisation du modèle secondaire du SPPC concernant l'industrie de la construction.

Les efforts se sont également poursuivis pour inclure une estimation des effets des changements technologiques sur les projections de la demande et sur la composition des professions au sein de chaque industrie. Des travaux d'élaboration plus approfondis sont prévus à l'égard de cette question.

Du côté de l'offre, on a apporté des améliorations au mode d'évaluation quant à la façon dont l'attrition et la mobilité professionnelle se produisent sur le marché du travail. Des analyses détaillées ont été entreprises en ce qui concerne l'offre et la demande d'infirmières, d'ingénieurs et de techniciens/technologues en génie.

Les travaux d'analyse exécutés dans le cadre du SPPC ainsi que les données recueillies ont été utilisés plus largement pour les décisions de formation reliées à la Planification de l'emploi, pour l'établissement des critères du Programme d'immigration ainsi que pour d'autres fins. Le Groupe consultatif national sur le SPPC s'est réuni à intervalles réguliers et a formulé des suggestions pour s'assurer que les analyses produites par le SPPC répondent aux besoins des entreprises, de la main-d'oeuvre et des éducateurs en matière d'information.

Dans le cadre du plan d'évaluation quinquennal du Ministère, des études préparatoires et des évaluations ont été terminées et les résultats ont été pris en compte dans l'élaboration et la modification de plusieurs orientations d'EIC en matière de politique.

Une importante étude sur les opérations des Services nationaux de placement a été planifiée et mise en oeuvre. L'Option Formation Jeunesse et divers programmes d'emploi d'été ont fait l'objet d'évaluations qui ont également influé sur les modifications administratives du Régime d'assurance-chômage. De plus, Politique stratégique et planification

a mis un terme à certaines initiatives concernant les évaluations futures des programmes de la Planification de l'emploi.

Un diaporama à caractère innovateur sur l'évaluation de l'environnement de la planification a été préparé dans le cadre des grandes étapes du processus de planification stratégique. La présentation fait ressortir les principaux défis que devront relever le marché du travail, l'économie et la société canadienne et elle identifie les principales tendances socio-économiques et leurs répercussions sur les objectifs et la gestion d'EIC.

Le processus de planification et d'imputabilité a été amélioré, notamment l'élaboration et l'utilisation de modèles ressources d'années-personnes par les différents secteurs de programme, dans la planification des budgets. En outre, on a amélioré le processus d'identification des facteurs de rendement pour permettre aux cadres supérieurs de prendre de meilleures décisions.

Une fois de plus, le groupe Politique stratégique et planification a participé aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économique, tant par l'entremise de son Comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales que par sa participation à des groupes d'évaluation donnés. L'installation d'un certain nombre de micro-ordinateurs dans les bureaux régionaux et locaux et la création de banques de données ont permis d'apporter de grandes améliorations à la qualité de l'information sur le marché du travail local.

Finances et administration

Services financiers

Les Services financiers ont comme responsabilité de veiller à l'application de principes et de méthodes propres à une saine gestion financière en ce qui concerne tous les programmes, depuis leur création jusqu'à leur mise en oeuvre. Au cours de 1986-1987, cette direction générale a joué un rôle important à l'égard de plusieurs grandes questions qui ont influé sur l'activité d'EIC.

En plus de contribuer au processus de prise de décision, les Services financiers ont participé à l'établissement et à la mise en oeuvre de diverses initiatives visant à améliorer la productivité. Les contributions suivantes méritent d'être soulignées :

- la publication et la diffusion d'une brochure intitulée ***La mesure du rendement et vous***;
- en collaboration avec Systèmes et procédures, l'implantation d'un certain nombre de systèmes de données sur les bureaux locaux afin de réduire les délais d'introduction des données et de correction d'erreurs et de raccourcir le temps de préparation des rapports.

Administration des services

Télécom 1986

EIC a parrainé, de concert avec le Comité consultatif des télécommunications du gouvernement fédéral, une séance d'étude à l'intention du personnel des télécommunications en juin 1986. Le thème de la séance, Direction : Bureau de demain, a fourni aux participants de nombreuses occasions d'échanger de l'information sur la technologie, les systèmes et les questions se rattachant à l'évolution de l'environnement de travail vers le bureau de demain.

Projet d'amélioration des bureaux d'EIC

Ce projet a comme objectif de déterminer les besoins en espace aux bureaux locaux d'EIC qui dispensent des programmes et des services à des millions de Canadiens chaque année.

Au total, 26 exposés de principes ont été rédigés au sujet d'un large éventail de besoins en espace des bureaux locaux, y compris l'emplacement, l'accessibilité par les clients handicapés, la conception et l'aménagement des bureaux.

Ces documents serviront de base aux discussions ultérieures avec le Conseil du Trésor et Travaux publics Canada pour s'assurer que les bureaux locaux possèdent les installations qui leur permettent de servir efficacement le public canadien.

Programme d'accessibilité

L'objectif du Programme d'accessibilité est de veiller à ce que les clients handicapés sur le plan physique aient accès aux bureaux d'EIC.

En 1986-1987, 44 nouveaux bureaux sont devenus accessibles aux handicapés physiques. La presque totalité des bureaux d'EIC (95,7 %) satisfont maintenant aux critères du Conseil du Trésor en ce qui a trait à l'accessibilité. Les entretiens se poursuivent avec Travaux publics Canada et la Société canadienne des postes pour améliorer encore l'accessibilité aux bureaux d'EIC.

Amélioration des services d'accueil des clients

L'amélioration du service aux clients d'EIC a été soulignée dans les priorités et initiatives générales de l'année dernière, lesquelles ont porté sur la nécessité d'améliorer les services d'accueil des bureaux locaux. Il en est résulté plusieurs grands projets d'amélioration des locaux et, à cet égard, l'Administration des services a fourni des locaux additionnels, conçu de nouveaux aménagements et coordonné le remplacement des comptoirs, des sièges et autres articles d'ameublement destinés aux clients, pour donner un aspect uniforme et professionnel aux bureaux. La plupart des 1 400 points de service d'EIC ont bénéficié d'au moins une de ces mesures.

Personnel

Les Services du personnel ont un double rôle à jouer. Ils doivent recruter et maintenir un effectif compétent, capable d'offrir les programmes et les services d'EIC et dispenser les services du personnel aux gestionnaires et aux employés.

- ☐ En 1986-1987, EIC, à l'instar de la plupart des autres ministères du gouvernement, a subi une réduction considérable du nombre d'années-personnes qui lui est alloué. Pour cette raison, EIC a mis sur pied une importante initiative, le Programme de maintien de l'emploi, dans le but d'assurer un emploi continu au personnel nommé pour une période indéterminée (permanent) et directement touché par les réductions.
- ☐ De nombreux documents à caractère informatif, à l'intention des gestionnaires et du personnel, énumérant les buts du Programme de maintien de l'emploi ont été mis au point, y compris un guide complet, à l'intention des gestionnaires, sur la façon de faire face au changement. Ces derniers ont reçu une importante formation sur les mécanismes d'adaptation de la main-d'oeuvre; l'accent a été mis sur les mesures de réorganisation des effectifs et de placement volontaire.

- ☐ Grâce à son Programme de maintien de l'emploi, EIC a réussi à minimiser l'effet des réductions sur le personnel touché.
- ☐ Parmi les activités de planification des ressources humaines, on retrouve l'élaboration et la mise en oeuvre du plan pluriannuel des ressources humaines et le profil des ressources humaines du Ministère.
- ☐ Une nouvelle politique concernant l'appréciation du rendement et l'évaluation du personnel a été publiée et elle s'accompagnait d'une formation à l'intention des surveillants et des gestionnaires.
- ☐ Le Programme d'équité en matière d'emploi a établi des lignes directrices pour que les groupes cibles ne soient pas trop touchés au cours de cette période de réaménagement des effectifs. Elles ont été publiées dans le guide du Programme de maintien de l'emploi et dans les Lignes directrices du Président en matière de planification pour 1987-1988. En outre, une initiative destinée à amener les membres des minorités à se faire connaître a donné lieu à de nettes augmentations des chiffres des populations autochtones et handicapées à la Commission.
- ☐ Une nouvelle politique en matière de formation du personnel a été mise en oeuvre. De plus, un projet pilote sur le recours aux ordinateurs à des fins de formation a été entrepris.
- ☐ Les Services de développement organisationnel ont dispensé des services de consultation aux gestionnaires et aux équipes travaillant aux diverses initiatives sur la qualité du service et la réorganisation en ce qui a trait à la Planification de l'emploi.
- ☐ Les Services de counselling du personnel sont demeurés accessibles à un grand nombre de gestionnaires et d'employés touchés par les réductions de personnel et la réorganisation.
- ☐ Les efforts en vue d'accélérer et de rationaliser le processus de dotation se sont poursuivis tout au long de 1986-1987. Un Guide d'orientation destiné à familiariser les employés avec le processus de dotation a été préparé et distribué à l'échelle nationale. Un test de compétence du niveau de débutant, à l'intention du personnel de bureau, a été mis au point et mis en oeuvre dans la région de l'Ontario.
- ☐ Le travail du Ministère relativement au programme des Langues officielles s'est attiré les éloges du Commissaire aux langues officielles qui a qualifié d'«excellente» la gestion du programme d'EIC. La Division des langues officielles avait deux grandes préoccupations au cours de l'année. Elle devait se préparer à la nouvelle politique de confirmation d'admissibilité à la prime au bilinguisme ainsi qu'à la nouvelle Loi et au nouveau Règlement sur les langues officielles.
- ☐ Un réseau de comités de santé et de sécurité a été mis sur pied dans toute la Commission afin d'amorcer le dialogue entre les gestionnaires et les employés sur toutes ces questions.
- ☐ La première phase d'un système automatisé à accès direct des services du personnel a été complétée.

Systèmes et procédures

Systèmes et procédures a continué de soutenir la prestation des programmes et des services d'EIC, c'est-à-dire :

- –assurer le fonctionnement et le perfectionnement des systèmes de paiement de l'assurance-chômage afin de garantir en permanence le traitement efficace de volumes importants de travail;
- –s'occuper des paiements compensatoires spéciaux versés aux pêcheurs qui ont présenté des demandes de prestations en raison des problèmes causés par la glace sur la côte Atlantique;
- –Élaborer et mettre en œuvre des moyens permettant aux agents de recouvrement des trop-payés d'assurance-chômage de faire enquête;
- –mettre au point et revoir les systèmes à l'appui du Programme d'emploi pour étudiants (Défi 86);
- –concevoir et mettre en oeuvre des systèmes pour soutenir la Planification de l'emploi;
- –concevoir et mettre à l'essai un poste de travail pour les agents d'assurance (module de calcul) pour assurer l'uniformité dans l'établissement des demandes d'assurance-chômage;
- –achever la mise en oeuvre du Système régional des services du personnel;
- –achever la mise en oeuvre, à l'échelle nationale, du Système de soutien des opérations des bureaux locaux, Phase III, et surveiller l'introduction de toutes les données;
- –donner suite aux préoccupations du gouvernement en matière de sécurité de l'information en assurant la confidentialité des renseignements personnels inscrits dans les systèmes informatiques.

Affaires publiques

La Direction générale des affaires publiques a pour tâche la promotion, l'information, les relations avec les médias, la publication, la publicité et les communications internes de la Commission et du Ministère. Par l'intermédiaire de la Direction des affaires ministérielles, les Affaires publiques fournissent également des conseils en matière de sondage de l'opinion publique, de publicité, de planification des communications, d'analyse des tendances et de gestion des problèmes afin d'accroître la sensibilisation du public, la compréhension et l'exécution des politiques, des programmes et des services d'EIC destinés à divers groupes de clients.

Dans le cadre de ce mandat, la Direction des services d'information conçoit, produit et distribue tous les documents d'information émanant de la Commission. De plus, elle est responsable du travail de rédaction, de correction et de traitement de texte, en anglais et en français, pour ce qui regarde tous les documents de publicité relatifs aux programmes et aux services du Ministère.

Au cours de 1986-1987, les activités générales de communication à la Direction de l'information sur le marché du travail et les services d'emploi visaient à informer les Canadiens au sujet de l'ensemble des programmes et des services d'EIC.

Une attention spéciale a été portée à la production de documents à l'intention des employeurs touchés par l'adoption de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, par l'introduction du Programme de contrats fédéraux et par l'annonce du Programme canadien de réorientation des agriculteurs.

Une campagne de publicité a été lancée pour faire connaître la Planification de l'emploi aux travailleurs et aux employeurs.

Des campagnes d'information visant des groupes précis ont été organisées en collaboration avec les bureaux régionaux d'EIC, la Planification de l'emploi et les Services de placement, le personnel de l'Administration centrale et les Affaires publiques.

Les Affaires publiques ont publié et distribué une nouvelle brochure intitulée ***Palmarès : Guide éclair des programmes et services jeunesse du gouvernement fédéral,*** laquelle a été conçue par le ministre d'État à la Jeunesse.

A titre de membre de la Direction de l'information sur l'assurance-chômage et l'immigration, le groupe de l'Assurance est chargé d'informer le public au sujet du Régime d'assurance-chômage et des numéros d'assurance sociale. La principale responsabilité du groupe consiste à donner de l'information sur les besoins opérationnels du Régime d'assurance-chômage. La distribution de brochures, de feuillets d'information et d'encarts accompagnant les chèques sert à informer un public nombreux qui se compose de trois millions de prestataires et de tous les employeurs canadiens. Le groupe de l'Assurance s'occupe également des relations avec les médias pour tout ce qui concerne le Régime d'assurance-chômage.

L'intérêt récent à l'égard du Régime d'assurance-chômage, particulièrement à la suite de la publication du Rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage et du Rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, a donné lieu à de nombreuses activités destinées à informer le grand public et les employeurs de leurs droits et obligations en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage.

Les activités de communication du groupe de l'Immigration visaient les immigrants éventuels, les Canadiens directement ou généralement intéressés par le programme et les médias canadiens et internationaux. Ce travail suppose un programme considérable de publications et de nombreuses communications avec les journalistes.

En 1986-1987, les Affaires publiques ont dispensé des services de soutien au Programme d'immigration grâce à plusieurs activités importantes de relations avec les médias. Outre celles suscitées par le ***Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration,*** les réactions aux politiques sur la qualité du service et la réunion des familles ont été communiquées au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

L'annonce récente de la nécessité de détenir un visa de visiteur et d'autres mesures de contrôle ont aussi fait naître des réactions.

Les Affaires publiques ont considérablement participé à l'annonce, en mai 1986, des principes relatifs à la nouvelle loi concernant la détermination du statut de réfugié. Ce travail intense relatif aux questions concernant les réfugiés s'est poursuivi tout au long de l'année avec l'arrivée de groupes comme les Tamouls à Terre-Neuve, les Turcs et les Portugais revendiquant le statut de réfugié ainsi que les revendicateurs d'Amérique centrale en provenance des États-Unis.

Au cours des derniers mois de 1986-1987, les Affaires publiques ont été particulièrement occupées aux préparatifs en vue du dépôt, en mai 1987, du projet de loi sur la détermination du statut de réfugié. Les services à assurer comprenaient la publication de nombreux documents ainsi que l'établissement de nombreuses communications téléphoniques avec les journalistes.

Secrétariat exécutif

Le Secrétariat exécutif offre des services de soutien à la haute direction de la CEIC et coordonne une vaste gamme d'activités s'insérant dans une perspective globale.

Son mandat comprend la prestation de services à l'appui de la planification de l'ensemble des composantes d'EIC, la formulation des politiques, le processus décisionnel et les communications à plusieurs niveaux. Il est constitué de huit directions.

Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison externe

La Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison externe a supervisé la négociation de 30 ententes fédérales-provinciales, a continué de travailler en collaboration avec d'autres ministères gouvernementaux et d'exercer son rôle dans la coordination des visites internationales et la participation d'EIC à neuf conférences internationales.

Des visites ministérielles ont également été organisées avec des représentants du Mexique et de la Communauté économique européenne. La Direction a aussi organisé des séances d'information à l'intention de ministres de 11 pays étrangers.

Au pays, la Direction a organisé et coordonné trois conférences fédérales-provinciales-territoriales des ministres, de même que plusieurs conférences multilatérales et bilatérales mettant en cause le Sous-ministre et (ou) le Sous-ministre associé.

Direction de la planification des mesures d'urgence

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration doit répondre aux besoins en matière de ressources humaines en cas d'urgence au Canada, en temps de paix et en temps de guerre.

Au nom du Ministre, la Direction de la planification des mesures d'urgence exerce son mandat qui consiste à planifier, élaborer, organiser, contrôler et tenir à jour un programme d'urgence pour le Ministère en collaboration avec tous les ordres de gouvernement et le secteur privé.

Au cours de 1986-1987, on a poursuivi la planification et l'élaboration d'un Plan d'urgence général qui devrait être complété d'ici le 31 mars 1988. En outre, un Centre des opérations d'urgence a été équipé et mis en rapport avec le Centre de prise de décision du Sous-ministre. Aidés par la Direction, les Bureaux régionaux ont poursuivi l'élaboration des plans d'urgence des bureaux locaux.

Direction de la sécurité

La nouvelle politique en matière de sécurité, annoncée le 18 juin 1985 par le Solliciteur général, est entrée en vigueur à cette date et sa mise en oeuvre est amorcée, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Son application relève d'un comité directeur principal du Ministère; ses principaux éléments portent sur la classification de l'information, la sélection préliminaire du personnel et la sensibilisation des employés quant à leurs droits et responsabilités. La Direction travaille conjointement avec d'autres directions d'EIC à la mise en application générale de la politique d'ici juillet 1988. Elle continue de jouer un grand rôle dans la diffusion de l'information aux autorités policières et aux organismes d'enquête fédéraux et provinciaux dans les cas d'infractions criminelles et connexes.

La Commission Deschênes a bénéficié de ce genre d'aide en vertu de l'alinéa 8(2)(e) de la Loi sur la protection de la vie privée, au cours de l'enquête sur la présence présumée au Canada de criminels de guerre. Les tra-

vaux de la Commission Deschênes ont pris fin le 28 octobre 1986.

Initiatives générales

La Direction des initiatives générales est venue en aide aux cadres supérieurs par un soutien direct et indirectement par la promotion et l'application de diverses initiatives générales visant les grands principes de gestion d'EIC.

Au cours de la dernière année, de concert avec les Services de développement organisationnel du Personnel, la Direction a conçu et mis à l'essai un module du programme de formation avancée des cadres intermédiaires portant sur la gestion de la qualité du service. De plus, elle a initié les nouveaux employés d'EIC aux grands principes de gestion. A l'instar des années précédentes, la Direction a apporté son soutien au Comité présidentiel sur les initiatives générales et fait office de point de contact pour encourager l'application d'une approche uniforme dans la gestion de la qualité du service.

Direction de l'application des droits du public

La Direction de l'application des droits du public est chargée d'appliquer la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi canadienne sur les droits de la personne à EIC. Elle informe les directions générales de programme des demandes d'accès aux renseignements, établit des lignes directrices pour assurer la protection des renseignements personnels et offre ses conseils au sujet des plaintes en matière de droits de la personne liées aux politiques et programmes d'EIC.

Au cours de l'année financière, la Division de l'accès à l'information a traité 170 demandes en bonne et due forme. Il y a eu 2 509 demandes officielles en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels au cours de 1986-1987, de la part de citoyens qui souhaitaient connaître l'information personnelle contenue dans les dossiers d'EIC. Au cours de l'année écoulée, la Division a procédé à la révision des procédures de traitement des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, à la préparation de l'exposé d'EIC au Comité parlementaire étudiant les lois d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, ainsi qu'à la révision du registre d'accès et du répertoire des renseignements personnels pour tenir compte des modifications et démontrer la procédure de collecte et de divulgation des renseignements personnels.

La Direction a continué de donner des avis et des conseils aux responsables de programmes d'EIC sur la Loi canadienne des droits sur la personne et de coordonner le traitement et le règlement des plaintes. Ces consultations avaient pour but de s'assurer que les politiques et programmes d'EIC sont conformes aux dispositions de la Loi canadienne des droits sur la personne et que les plaintes portées sont traitées avec diligence.

Services d'information de la haute direction

Les Services d'information de la haute direction ont la responsabilité de dispenser tous les services informatiques aux bureaux du Ministre, des Sous-ministres et du Secrétariat exécutif.

En 1986-1987, les Services d'information de la haute direction ont continué à mettre en application le système de correspondance ministérielle, lequel permet de retracer et de contrôler les 70 000 documents qui circulent dans les bureaux ministériels. Ces services ont également entrepris l'élaboration d'un prototype de système d'information des cadres supérieurs conçu pour mettre à la disposition de la haute direction l'information générale concernant le Ministère.

Secrétariat de la Commission

Le Secrétariat de la Commission a offert des services de soutien pour la préparation et l'approbation des politiques, des lignes directrices et autres initiatives présentées à la Commission et aux autres comités ministériels pour fins d'examen. En plus de se tenir au fait des ententes et décrets du conseil, le Secrétariat de la Commission a coordonné la préparation du Plan annuel de réglementation d'EIC et assumé la responsabilité d'appliquer les dispositions de la stratégie de refonte des règlements, au sein d'EIC. Le Secrétariat a offert des services de soutien en ce qui concerne la préparation des plans de travail à caractère législatif du Comité du Cabinet et coordonné les activités auxquelles participait le secteur privé.

Secrétariat des conférences

Le Secrétariat des conférences et les Services généraux ont soutenu le travail du Comité de direction, du Comité d'étude de l'organisation, du Comité directeur pour la mise en place du processus de reconnaissance du statut de réfugié et du Comité de mise en oeuvre de la politique en matière de sécurité.

De concert avec des organismes oeuvrant dans les domaines du travail et des affaires, le Secrétariat a également organisé et coordonné l'organisation de plusieurs rencontres fédérales-provinciales-territoriales des Ministres ou Sous-ministres.

Bureau de vérification interne

Le Bureau de vérification interne (BVI) procède à une étude et à une évaluation indépendantes systématiques de toutes les activités d'EIC, afin d'indiquer au Sous-ministre et Président ainsi qu'à la haute direction dans quelle mesure les lignes directrices, les pratiques et contrôles de gestion interne sont efficients, efficaces et économiques.

En 1986-1987, le BVI a continué la mise en oeuvre fructueuse du plan de vérification déjà approuvé par le Sous-ministre et Président pour l'année financière. Le BVI a continué de mettre l'accent sur l'évaluation des fonctions de revitalisation de la gestion dans deux régions.

Conformément au programme de restrictions du gouvernement fédéral, le Bureau de vérification interne a réussi, avec des ressources moindres, à assurer les mêmes services de vérification à Emploi et Immigration.

Le Comité de vérification et d'évaluation d'EIC, présidé par le Sous-ministre associé et Vice-président, a continué de donner des conseils sur les politiques, les plans et les résultats de la vérification tout en surveillant étroitement les mesures correctrices recommandées à la suite des vérifications du BVI.

Rapport de gestion

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) conformément aux exigences et aux normes du Receveur général du Canada en matière de rapports. La direction de la CEIC est le principal responsable de l'intégralité et de l'objectivité des données contenues dans ces états financiers. Pour la plus grande objectivité possible, les données financières contenues dans ces états ont été examinées par la haute direction de la CEIC.

Ces états financiers ont été préparés selon les conventions comptables énoncées dans la note 2, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent. Les chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une reclassification afin de se conformer au mode de divulgation de l'exercice courant. Une partie de l'information contenue dans les états financiers est fondée sur les meilleures estimations possibles de la direction et s'appuie sur son discernement; également, elle tient bien compte de l'importance des faits. Pour assumer ses responsabilités en matière de rapport, la CEIC tient une série de comptes qui sert de registre centralisé des opérations financières de la CEIC. L'information financière contenue dans les états du Ministère et ailleurs dans les comptes publics est identique à celle dans les états financiers, à moins d'indication contraire.

Les Services financiers élaborent et diffusent des politiques en matière de gestion financière et de comptabilité, et émettent des directives à l'appui des normes de comptabilité et de gestion financière. La CEIC tient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Les opérations sont effectuées conformément aux règlements prescrits, sans dépasser les crédits parlementaires, et sont enregistrées de façon appropriée afin que les fonds gouvernementaux puissent être justifiés et que les actifs de la CEIC soient sauvegardés. Aux systèmes de gestion financière et de contrôle interne viennent s'ajouter des programmes de vérification interne donnant lieu à des relations fréquentes entre le personnel de la CEIC et celui du bureau du Vérificateur général. La CEIC cherche également à assurer l'objectivité et l'intégralité des données dans ses états financiers grâce à la sélection soignée, à la formation et au perfectionnement de personnel qualifié, grâce à des arrangements sur le plan de l'organisation qui permettront un partage approprié des responsabilités et grâce à des programmes de communication qui permettront de bien faire comprendre à toute l'organisation les règlements, les politiques, les normes et les autorisations en matière de gestion.

Approuvé par :

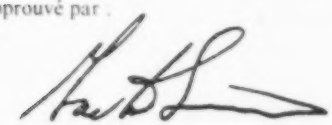

Président

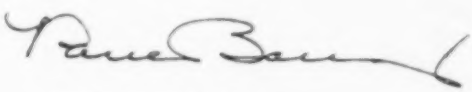

Agent financier supérieur

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

État des opérations

Pour l'année se terminant le 31 mars 1987
(en milliers de dollars)

	1987	1986
Dépenses		
Programme d'emploi et d'assurance		
Assurance-chômage	3 278 053	3 258 727
Mise en valeur des ressources humaines	1 596 905	1 487 298
Service national de placement	319 315	320 925
Gestion du Programme et services communs	142 847	123 335
	5 337 120	5 190 285
Programme des services généraux et spéciaux		
Gestion et administration de la Commission	250 020	235 870
Systèmes et Procédures	24 632	23 939
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 910	3 819
Administration des rentes sur l'État	2 862	2 768
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	781	745
	282 205	267 141
Programme d'immigration		
Opérations du Programme	90 310	80 084
Établissement	49 500	41 844
Gestion et élaboration de la politique	14 830	11 242
Arbitrage	3 906	3 918
Comité consultatif du statut de réfugié	2 510	1 978
	161 056	139 066
	5 780 381	5 596 492
Recettes		
Recettes à valoir sur le crédit		
–Recouvrement des frais d'administration du Compte d'assurance-chômage	929 728	893 654
Recettes non fiscales		
Rémunération de services	14 930	1 414
Remboursement des dépenses de l'année précédente	11 154	8 466
Produits de placements	829	811
Autres recettes		
–Excédent des Rentes sur l'État	3 126	6 015
–Amendes de l'assurance-chômage	1 836	904
–Amendes et confiscations de l'Immigration	960	1 096
–Recouvrement des frais d'expulsion	645	864
–Autres	202	291
	963 410	913 515
Coût net des opérations	4 816 971	4 682 977

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

Conciliation de l'emploi des crédits

31 mars 1987

	AC $	AP $
Coût net de l'exploitation	4 816 971	4 682 977
Plus : recettes non fiscales	33 682	19 861
Emploi des crédits (note 3)	4 850 653	4 702 838

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de cet état. Un État consolidé de toutes les activités financières sous la responsabilité de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration figure sous la note (8).

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

Notes relatives à l'État des opérations

31 mars 1987

1) Autorisation et objectifs

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a été créée en vertu de l'article 7 de la Loi régissant l'emploi et l'immigration de 1977 et est une «corporation de département» mentionnée à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière. Toutes les dépenses de fonctionnement, les contributions et les subventions de la Commission sont financées par les autorisations budgétaires tombées en annulation tandis que les avantages sociaux des employés, les prestations de retraite supplémentaires des agents des rentes sur l'État et la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et au titre des prestations versées aux pêcheurs dépendent d'autorisations législatives. La Commission comprend quatre secteurs de programmes dont voici les objectifs :

Programme de services généraux et spéciaux — assurer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes, fournir le soutien stratégique, opérationnel et administratif permettant à Emploi et Immigration Canada de remplir son mandat et de pourvoir à d'autres fonctions qui lui sont dévolues.

Programme d'emploi et d'assurance — favoriser la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Canada par la maximisation du rendement des ressources humaines, tout en appuyant les initiatives personnelles de ceux qui désirent satisfaire leurs besoins économiques et, plus généralement, s'épanouir par le travail.

Programme d'immigration — régler l'admission des immigrants et des visiteurs en fonction des intérêts économiques, sociaux, humanitaires et culturels du Canada.

En vertu d'une autorisation statutaire non budgétaire accordée par le ministre des Finances aux termes de l'article 121 de la Loi sur l'immigration, des prêts sont consentis aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites en vue de leur permettre d'acquitter les frais d'admissibilité, de transport ainsi que les frais raisonnables de leur séjour. Le montant total non remboursé ne pourra à aucun moment dépasser 90 millions de dollars.

2) Conventions comptables importantes

L'État des opérations a été préparé conformément aux conventions comptables suivantes :

i) Sont enregistrées les dépenses faites pour tous les biens reçus et les services fournis jusqu'au 31 mars, conformément à la politique comptable gouvernementale de paiement en fin d'année, à l'exception des indemnités de cessation d'emploi et des indemnités de congés payés.

ii) Les recettes sont enregistrées selon les méthodes de comptabilité de caisse, conformément aux conventions comptables gouvernementales.

iii) Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses de fonctionnement de l'année au cours de laquelle la dépense a été engagée.

iv) Les montants estimatifs des services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux sont indiqués dans l'État des opérations.

v) Les remboursements des dépenses des années précédentes sont inscrites comme recettes une fois reçus et ne sont pas soustraits des dépenses.

3) Crédits parlementaires
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

	1986-1987 A.-P.	1985-1986 A.-P.
	(en milliers de dollars)	
Programme d'emploi et d'assurance		
Crédit 10	87 924	607 054
Annulés	5 049	22 632
	82 875	584 422
Crédit 15	1 716 089	1 297 435
Annulés	156 332	358 801
	1 559 757	938 634
Contributions statutaires au Compte d'a.-c.	2 710 182	2 743 818
Contributions statutaires au titre des prestations versées aux pêcheurs	201 401	176 355
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	84 592	79 186
Remboursement statutaire des montants portés aux recettes d'exercices précédents	1-	1
Total du Programme	4 638 806	4 522 416
Programme des services généraux et spéciaux		
Crédit 5	35,925	32,676
Annulés	678	6,345
	35 247	26 331
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 509	14 989
Prestations de retraite statutaire – Pensions des agents des rentes sur l'État	36	36
Total du Programme	50 792	41 356
Programme d'immigration		
Crédit 20	105 063	90 208
Annulés	2 168	2 430
	102 895	87 778
Crédit 21	38	—
Annulés	5	—
	33	—
Crédit 25	52 794	41 463
Annulés	5 710	859
	47 084	40 604
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 022	10 618
Remboursement statutaire des montants portés aux recettes d'exercices précédents	21	66
Total du Programme	161 055	139 066
Emploi total des crédits	4 850 653	4 702 838

4) Comptes débiteurs

À la fin de l'année, les comptes débiteurs se composent des trop-payés en salaires, des frais et amendes que doivent payer les entreprises de transport en vertu de la Loi sur l'immigration, des amendes que doivent payer les prestataires en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, des trop-payés à l'égard des programmes d'emploi et de l'assurance-chômage, des prêts non remboursés accordés aux immigrants et d'autres montants divers à percevoir.

Interministériel	1986-1987		1985-1986	
			(en milliers de dollars)	
Tiers				
Emploi et assurance – trop-payés				
Trop-payés d'assurance-chômage	104 990		96 933	
Article 47 – Assurance-chômage	16 139		14 311	
Amendes d'assurance-chômage	4 542		4 566	
Programme national de formation en établissement	4 013		2 556	
Canada au travail	1 230		1 355	
Développement de l'emploi	831		—	
Été Canada	820		1 028	
Intégration professionnelle	815		—	
Remboursement de prestations	541		2 197	
Programme de relance de l'aide à l'emploi	418		803	
Programme d'aide à la création locale d'emplois	375		389	
Programme Emploi d'été/Expérience de travail	363		69	
Projets de développement communautaire du Canada	167		216	
Programme Extension	151		139	
Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada	151		143	
Option Formation Jeunesse	92		120	
Initiatives locales	76		134	
Programme d'aide au développement économique local	72		324	
Formation générale dans l'industrie	70		81	
Services d'information de gestion	45		44	
Projets de services communautaires du Canada	44		14	
Accès-carrière	33		19	
Autres programmes	30		40	
Acquisition de compétences	30		—	
Programme d'emploi pour les innovations technologiques	25		103	
Défi 86	23		—	
Programme Compagnie de travailleurs	17		43	
Jeunesse Canada au Travail	16		19	
Programme de travail partagé de l'assurance-chômage	15		—	
Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi	14		10	
Programme relatif aux pénuries de main-d'œuvre	11		—	
Planification de l'emploi	8		—	
Formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre	5		—	
Formation à la gestion des entreprises	5		—	
Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs	—		36	
Programme d'emploi d'été des jeunes	—		8	
Prestataires en fin de droit	—		5	
Programme d'Initiatives – Volontariat	—		18	
Programme Défi 85	—	136 177	238	125 961

Interministériel	1986-1987		1985-1986	
			(en milliers de dollars)	
Immigration				
Frais d'expulsion	3 443		2 469	
Prêts d'aide à l'immigration (indemnité de passage) – intérêts à recevoir	699		720	
Amendes infligées aux transporteurs	354		196	
Trop-payés d'aide à l'adaptation	242		273	
Autres	5	4 743	8	3 666
Administration				
Détachements	127		—	
Divers	81		43	
Trop-payés en salaires	29	237	29	72
Total		141 157		129 699

5) Fonds en fiducie et comptes à fins déterminées

Il appartient également à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada d'administrer et de contrôler les fonds en fiducie et comptes à fins déterminées qui suivent.

a) Compte d'assurance-chômage

La Loi sur l'assurance-chômage prévoit un régime d'assurance-chômage contributif obligatoire qui s'applique à tous les employés, sous réserve d'exceptions mineures.

La Loi autorise l'existence d'un compte dans les Comptes du Canada désigné sous le nom de Compte d'assurance-chômage.

La Loi dispose que ce qui suit sera porté au crédit du Compte d'assurance-chômage : a) les cotisations, amendes, pénalités et intérêts; b) la part gouvernementale des prestations versées; c) les remboursements des trop-payés de prestations, et les remboursements de prestations; d) les montants relatifs aux services fournis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, ou au public; e) les montants fournis à toute autre fin liée à l'assurance-chômage et autorisés par un crédit géré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada; et f) l'intérêt sur le solde du compte aux taux que le ministre des Finances peut autoriser. La loi porte également que ce qui suit soit porté au débit du compte : a) les prestations versées en vertu de la Loi; b) les frais d'administration de la Loi; et c) l'intérêt sur les avances faites par le ministre des Finances.

Des prêts à intérêts sont faites au Compte d'assurance-chômage, en vertu du paragraphe 137(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, par suite des contributions insuffisantes des employeurs et des employés. Le taux d'intérêt annuel sur le solde du prêt non remboursé au 31 mars 1987 se situera entre 8,05 % et 11,50 % et ce solde devra être remboursé entre le 30 avril 1987 et le 31 mars 1989.

Opérations du Compte d'assurance-chômage (en millions de dollars)

	1986-1987	1985-1986
Solde au 1er avril (déficit)	(4 335)	(5 077)
Rentrées et autres crédits		
Contributions —		
(1) Employeur et employé	9 819	8 955
(1) État	2 912	2 920
Revenus d'investissements	3	5
	12 734	11 880
Paiements et autres débits		
(1) Prestations	10 522	10 010
Frais de fonctionnement	937	903
Intérêts	837	225
	12 296	11 138
Augmentation ou diminution nette (-)	438	742
(2) Solde au 31 mars (déficit)	(3 897)	(4 335)

(1) Les prestations versées aux pêcheurs, qui s'élèvent à 201 millions de dollars (en 1986, 189 millions de dollars), la contribution de l'État à cet égard qui atteint 185 millions de dollars (en 1986, 176 millions de dollars) et les cotisations des pêcheurs qui totalisent 16 millions de dollars (en 1986, 13 millions de dollars) sont comprises dans cet état.

(2) En vertu du paragraphe 137(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, des prêts à intérêts atteignant 3,606 milliards de dollars (en 1986, 4,229 milliards de dollars) ont été accordés aux fins du Compte d'assurance-chômage, entraînant un solde déficitaire net de 291 millions de dollars au 31 mars 1987 (en 1986, 106 millions de dollars).

b) Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été créé par la Loi relative aux rentes sur l'État et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, qui mettait fin à la vente de ces rentes. Le compte est évalué chaque année selon les méthodes actuarielles, et le déficit ou l'excédent imputé au débit ou au crédit du Fonds du revenu consolidé. Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon les principes de la comptabilité d'exercice.

La Loi relative aux rentes sur l'État a été adoptée afin d'aider les Canadiens à se préparer financièrement à leurs vieux jours en achetant des rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation des rentes sur l'État a accru le taux de rendement et la flexibilité des contrats de rentes sur l'État, et mis fin à la vente de rentes.

Les rentrées et autres crédits sont composés des cotisations reçues, des montants demandés au Fonds du revenu consolidé pour les rentiers non repérés auparavant, des intérêts gagnés et articles transférés des recettes des exercices précédents pour couvrir le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent les rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de cotisations, les excédents actuariels ainsi que les articles non demandés transférés aux recettes non fiscales. Les montants des rentes non demandées pour le motif que les rentiers ne peuvent pas être repérés, sont transférés aux recettes non fiscales.

Opérations du Compte des rentes sur l'État (en milliers de dollars)

		1986-1987		1985-1986
Solde au 1er avril		1 056 855		1 089 629
Rentrées et autres crédits				
Intérêt du Canada	70 254		72 555	
Cotisations	610		840	
Autres	78		71	
	70 942		73 466	
Paiements et autres débits				
Paiements de rentes	100 341		99 887	
Remboursements de cotisations	2 752		2 914	
Rentes non demandées	212		313	
	103 305		103 114	
Augmentation ou diminution nette		(32 363)		(29 648)
Excédent actuariel, excédent des rentes non payées enregistrées à la fin de l'année par rapport aux rentes non payées calculées		(2 159)		(3 126)
Solde au 31 mars		1 022 333		1 056 855

c) Compte des pensions des agents des rentes sur l'État

Ce régime de pensions verse des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont le travail consistait à vendre au public des rentes sur l'État. Pendant l'année, des intérêts atteignant 1 380 $, calculés au taux de 4 % par année, ont été portés au crédit du Compte et au débit de l'intérêt sur la dette publique. Les contributions de la Direction générale des rentes sur l'État, à titre d'ancien employeur, s'élevaient à 8 829 $ et les paiements et autres débits du Compte s'élevaient à 16 241 $.

Opérations du compte des pensions des agents des rentes sur l'État

		1986-1987		1985-1986
Solde au 1er avril		41 002 $		47 801 $
Rentrées at autres crédits	10 209		10 712	
Paiements et autres débits	16 241		17 511	
Augmentation ou diminution (–)		(6 032)		(6 799)
Solde au 31 mars		34 970 $		41 002 $

d) Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte contient les montants recueillis et retenus en attendant leur disposition finale, c'est-à-dire soit le remboursement au dépositaire initial, soit leur saisie par la Couronne.

Au cours de l'année, les retraits ont totalisé 3 796 964 $ et étaient composés des remboursements aux dépositaires (3 517 914 $), des frais du Ministère récupérés à partir des dépôts (2 677 $) et des saisies par la Couronne (276 373 $).

Opérations du fonds de garantie de l'immigration (en milliers de dollars)

		1986-1987		1985-1986
Solde au 1er avril		6 551		5 892
Rentrées et autres crédits	2 510		2 345	
Paiements et autres débits	3 797		1 686	
Augmentation ou diminution nette (–)		(1 287)		659
Solde au 31 mars		5 264		6 551
Titres en fiducie au début de l'année	60		50	
Titres reçus tout au long de l'année	—		10	
Titres remboursés pendant l'année	10		—	
Moins les titres en fiducie à la fin de l'année		50		60
Solde net au 31 mars		5 214		6 491

e) Programme de relance de l'aide à l'emploi

Le programme de relance de l'aide à l'emploi est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Ce compte a été fermé en 1985-1986.

Opérations du Programme de relance de l'aide à l'emploi

	1986-1987	1985-1986
Solde au 1er avril	Ø $	44 760 $
Rentrées et autres crédits	Ø	6 438
Paiements et autres débits	Ø	51 198
Augmentation ou diminution nette (–)	Ø	(44 760)
Solde au 31 mars	Ø $	Ø $

f) Programme Canada au travail

Le Programme Canada au travail est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Ce compte a été fermé pendant l'année.

Opérations du programme Canada au travail

	1986-1987	1985-1986
Solde au 1er avril	7 722 $	Ø $
Rentrées et autres crédits	8 011	243 506
Paiements et autres débits	15 733	235 784
Augmentation ou diminution nette (–)	(7 722)	7 722
Solde au 31 mars	Ø $	7 722 $

g) Programme Emploi d'été/Expérience de travail

Le programme Emploi d'été/Expérience de travail est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé 1 527 701 $ et les paiements 1 499 475 $ consistant en des paiements aux promoteurs de 1 453 982 $ et des remboursements aux provinces de 45 493 $.

Opérations du programme Emploi d'été/ Expérience de travail

		1986-1987		1985-1986
Solde au 1er avril		46 215 $		Ø $
Rentrées et autres crédits	1 527 701		2 037 709	
Paiements et autres débits	1 499 475		1 991 494	
Augmentation ou diminution (–)		28 226		46 215
Solde au 31 mars		74 441 $		46 215 $

h) Programme Ateliers d'orientation au travail

Le programme Ateliers d'orientation au travail est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé 112 444 $ et les paiements 105 242 $ consistant en paiements aux promoteurs de 99 989 $ et en remboursements aux provinces de 5 253 $.

Opérations du programme Ateliers d'orientation au travail

		1986-1987		1985-1986
Solde au 1er avril		1 197 $		Ø $
Rentrées et autres crédits	112 444		12 000	
Paiements et autres débits	105 242		10 803	
Augmentation ou diminution (–)		7 202		1 197
Solde au 31 mars		8 399 $		1 197 $

i) La Planification de l'emploi

La Planification de l'emploi est financée conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé 300 000 $ et les paiements 1 405 279 $ en des remboursements aux promoteurs.

Opérations de la Planification de l'emploi

		1986-1987		1985-1986
Solde au 1er avril		1 795 849 $		Ø $
Rentrées et autres crédits	300 000		3 070 926	
Paiements et autres débits	1 405 279		1 275 077	
Augmentation ou diminution (–)		(1 105 279)		1 795 849
Solde au 31 mars		690 570 $		1 795 849 $

j) Programme Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines

Le programme Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines est financé conjointement par les gouvernements fédéral et territoriaux.

Ce compte contient les avances faites par les gouvernements territoriaux, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé 191 812 $ et les paiements 157 843 $ en des remboursements aux gouvernements territoriaux.

Opérations du programme Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines

		1986-1987		1985-1986
Solde au 1er avril		(33 969) $		Ø $
Rentrées et autres crédits	191 812		105 213	
Paiements et autres débits	157 843		139 182	
Augmentation ou diminution (–)		33 969 $		(33 969)
Solde au 31 mars		Ø $		(33 969) $

6) Prêts, investissements et avances
Fonds de prêts d'aide à l'immigration — Emploi et Immigration

L'article 121 de la Loi sur l'immigration autorise l'accord de prêts aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites.

Le montant total non remboursé autorisé ne peut dépasser à aucun moment 90 millions de dollars.

Voici les modalités relatives aux prêts, avec leurs soldes à la fin de l'année :

(a) remboursables par versements mensuels échelonnés sur 1 à 5 ans avec possibilité de report de 6 mois, à intérêts de 6 % à 15 % par année, les derniers versements devant être faits entre le 1er avril 1987 et le 1er avril 1992 (solde à la fin de l'année : 5 399 859 $); et

(b) remboursables par versements mensuels échelonnées sur 1 à 5 ans avec possibilité de report de 2 ans, sans intérêt, les derniers versements devant être faits entre le 1er avril 1987 et le 1er avril 1992 (solde à la fin de l'année : 56 597 619 $).

Opérations du Fonds de prêts d'aide à l'immigration

		1986-1987		1985-1986
Solde au 1er avril		57 637 103 $		54 825 671 $
Rentrées et autres crédits	13 928 242		16 306 928	
Paiements et autres débits	18 288 617		19 118 360	
Augmentation ou diminution nette (–)		4 360 375		2 811 432
Solde au 31 mars		61 997 478 $		57 637 103 $

7) Passif éventuel

Treize poursuites ont été intentées contre la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Ces poursuites proviennent d'un client pour des lésions corporelles, trois pour bris de contrat venant d'un employé et de deux firmes privées; deux pour souffrances morales de la part d'un employé dans son milieu de travail et d'un citoyen à la suite de son arrestation; quatre poursuites pour perte de revenu, deux de la part d'employés et deux du secteur privé; trois poursuites de citoyens pour dommages généraux. Le montant total du passif éventuel s'élève à 7 680 316 $ et aucune date n'a encore été fixée pour l'audition de ces cas.

8) État consolidé des rentrées et sorties de fonds

Le présent État consolidé représente l'ensemble de toutes les activités financières associées au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, au Compte d'assurance-chômage, au Compte des rentes sur l'État et à d'autres fonds en fiducie et comptes à fins déterminées mentionnés dans la note (5) précédente. C'est un résumé de toutes les opérations d'Emploi et Immigration Canada.

Pour la période se terminant le 31 mars 1987
(en milliers de dollars)

	1986-1987	1985-1986
Sorties de fonds		
Programme d'emploi et d'assurance		
Prestations d'assurance-chômage	10 521 719	10 009 602
Mise en valeur des ressources humaines	1 596 905	1 487 298
Paiements d'intérêts – assurance-chômage	834 109	220 950
Assurance-chômage	366 469	338 554
Service national de placement	319 315	320 925
Gestion du Programme et services communs	142 847	123 335
Programme Emploi d'Été/Expérience de travail – Paiements et remboursements aux provinces	1 499	1 991
La Planification de l'emploi – Paiements et remboursements aux provinces	1 405	1 275
Programme Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des resources humaines – Paiements et remboursements aux gouvernements territoriaux	158	139
Programme Ateliers d'orientation au travail – Paiements et remboursements aux provinces	105	11
Programme Canada au travail – Paiements et remboursements aux provinces	16	236
Programme de relance de l'aide à l'emploi – Paiements et remboursements aux provinces	ø	51
Programme des services généraux et spéciaux		
Gestion et administration de la Commission	250 020	235 870
Paiements de rentes, etc.	103 321	103 132
Gestion et administration centrales du Ministère	28 156	22 696
Systèmes et procédures	24 632	23 939
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 910	3 819
Administration des rentes sur l'État	2 862	2 768
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	781	745
Programme d'immigration		
Opérations du Programme	90 310	80 084
Établissement	49 500	41 844
Prêt d'aide à l'immigration (indemnité de passage)	18 288	19 118
Gestion et élaboration de la politique	14 830	11 242
Arbitrage	3 906	3 918
Comité consultatif du statut de réfugié	2 510	1 978
Fonds de garantie de l'immigration – remboursements et saisies	3 807	1 686
	14 381 380	13 057 206

	1986-1987	1985-1986
Rentrées de fonds		
Cotisations d'assurance-chômage	9 819 310	8 955 844
Intérêts sur les rentes, etc.	70 952	73 477
Rémunérations de services	14 930	1 414
Prêts d'aide à l'immigration (indemnité de passage) – remboursements	13 928	16 307
Remboursements des dépenses de l'années précédente	11 277	8 643
Autres recettes		
– Excédent des Rentes sur l'État	3 126	6 015
– Amendes d'assurance-chômage	1 836	904
– Amendes et confiscations de l'immigration	960	1 096
– Recouvrement des frais d'expulsion	645	864
– Autres	202	291
Rajustement net des frais d'administration de l'assurance-chômage	6 669	4 489
Fonds de garantie de l'immigration – dépôts	2 510	2 355
Programme Emploi d'été/Expérience de travail – Dépôts du programme	1 527	2 038
Produits de placements	829	811
La Planification de l'emploi – Dépôts du programme	300	3 071
Programme Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines – Dépôts du programme	192	105
Programme Ateliers d'orientation au travail – Dépôts du programme	112	12
Programme Canada au travail – Dépôts du programme	8	244
Programme de relance de l'aide à l'emploi – Dépôts du programme	Ø	6
	9 951 313	9 077 986
Coût net des opérations	4 430 067	3 979 220
Rapprochement avec l'emploi des crédits		
Coût net des opérations	4 430 067	3 979 220
Recettes à valoir sur les comptes de recettes non fiscales		
Liées aux crédits	33 805	20 038
De l'excédent actuariel du Compte des rentes sur l'État	2 159	3 ,126
Diminution (augmentation) du déficit en assurance-chômage	438 008	742 098
Diminution des rentes non payées	(34 528)	(32 781)
Augmentation du Fonds de garantie de l'immigration	(1 297)	669
Augmentation des prêts d'aide à l'immigration	(4 360)	(2 811)
Diminution du Programme de relance de l'aide à l'emploi	Ø	(45)
Augmentation du programme Canada au travail	(8)	8
Augmentation du programme Emploi d'été/ Expérience de travail	28	47
Augmentation du programme Ateliers d'orientation au travail	7	1
Augmentation de la Planification de l'emploi	(1 105)	1 796
Diminution du programme d'Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines	34	(34)
Emploi des crédits	4 862 810	4 711 332